



Rapport de Présentation

Annexe 1.2 : Diagnostic territorial



Sommaire

Sommaire.....3

Démographie.....4

EVOLUTION DE LA POPULATION	4
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	6
COMPOSITION DES MENAGES	10
PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES.....	14

Habitat 16

PROFIL ET EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	16
CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES ET LEURS STATUTS D'OCCUPATION	18
FOCUS SUR LES LOGEMENTS VACANTS	21
DYNAMIQUES CONSTRUCTIVES ET MARCHÉ DE L'IMMOBILIER.....	24

Les services et équipements 28

STRUCTURATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES	28
OFFRE ET DIVERSITE DES EQUIPEMENTS.....	34
ARMATURE TERRITORIALE.....	49

Infrastructures et déplacements..... 52

FLUX DE DEPLACEMENTS	52
MODES ET PRATIQUES DE DEPLACEMENTS.....	63
ALTERNATIVES DE DEPLACEMENTS.....	65

Economie 72

POSITIONNEMENT REGIONAL.....	72
STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE L'EMPLOI.....	74
POPULATION ACTIVE.....	82
TISSU ECONOMIQUE : LES SECTEURS D'ACTIVITE.....	87
FOCUS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE	89
FOCUS SUR L'ACTIVITE FORESTIERE.....	105
FOCUS SUR L'ACTIVITE COMMERCIALE	109
FOCUS SUR DES SECTEURS D'ACTIVITE SPECIFIQUE	126
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	134

Démographie

Evolution de la population

Le territoire des Combrailles, situé sur la frange Nord du massif central **est un territoire rural** qui a connu sur le temps long, une **déprise démographique** liée à la **perte d'industries minières au cours du 20ème siècle** et à une forme « d'exode rurale » lié à un phénomène déprise agricole et de périurbanisation autour des grandes villes. (**- 15 000 habitants** entre **1968 et 2021**, soit une **baisse de 24%** de la population sur cet intervalle)

Les Combrailles se situent à proximité du **pôle d'importance régional qu'est Clermont-Ferrand** et une partie du territoire est donc influencée par celui-ci. En effet, en raison des phénomènes de **desserrement urbain** et de **périurbanisation**, des ménages travaillant sur Clermont ont tendance à s'installer dans les Combrailles pour accéder à la propriété.

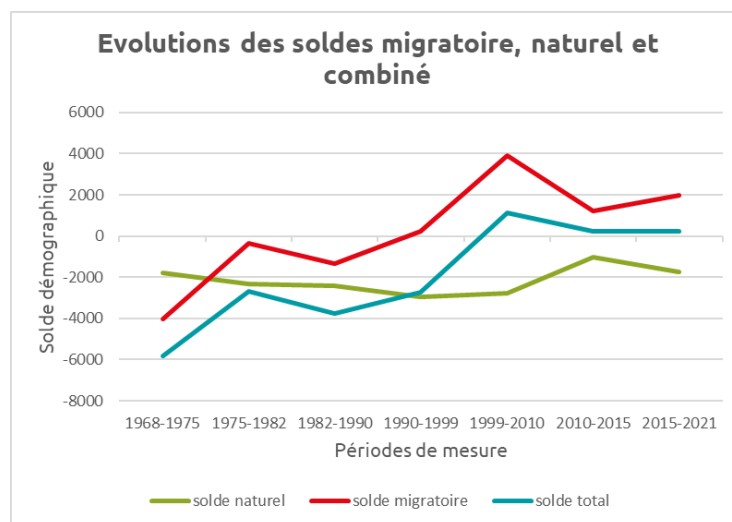
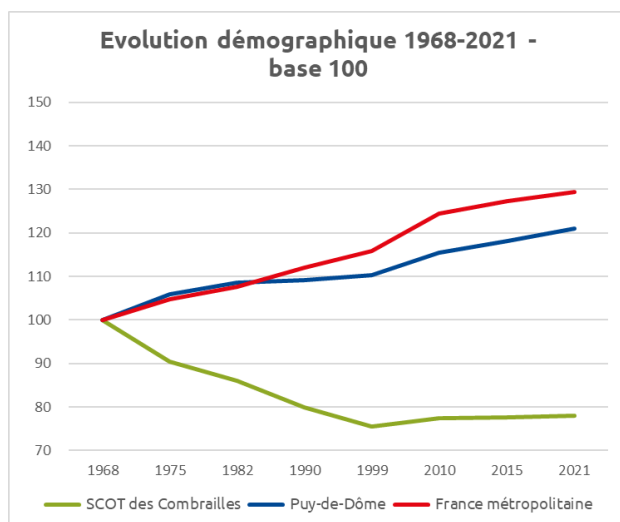
Depuis 1999, la population du SCoT s'est stabilisée et a repris une très légère croissance de + 1.2% en un peu plus de 20 ans, soit **0,06%/an** pour atteindre **47 780 habitants** en 2021.

Le solde naturel étant négatif et le solde migratoire légèrement positif sur les 2 dernières décennies, le solde démographique du territoire est positif de **232 habitants supplémentaires entre 1999 et 2021**.

Les Combrailles sont concernées par ces problématiques démographiques de manière très inégale en raison de la structure territoriale. Les communes externes (Clermont/Riom, Montluçon, Ussel) et internes (Saint-Eloy, Saint-Georges/Les-Ancizes-Comps) exercent différentes formes d'influence (démographique, emplois, etc.) qui impactent la répartition spatiale des habitants, selon leurs âges, leurs revenus, leurs emplois etc. Les franges Ouest et Sud sont les plus touchées par le vieillissement et enregistrent des dynamiques négatives liées à un solde naturel très bas et un solde migratoire négatif.

La frange Est et la CC Combrailles, Sioule et Morge sont les moins touchées et enregistrent des dynamiques démographiques positives en raison du desserrement de l'agglomération Clermontoise, de la proximité immédiate avec Riom et d'un recours toujours plus marqué aux véhicules motorisés individuels.

Par rapport à des territoires voisins comme le pays du Grand Sancy, celui de la Haute Corrèze ou celui des vallées de Montluçon et du Cher, les Combrailles ont subi une décroissance plus rapide et brutale à la fin du XXè siècle, mais parvient aujourd'hui à avoir des dynamiques démographiques plus favorables.

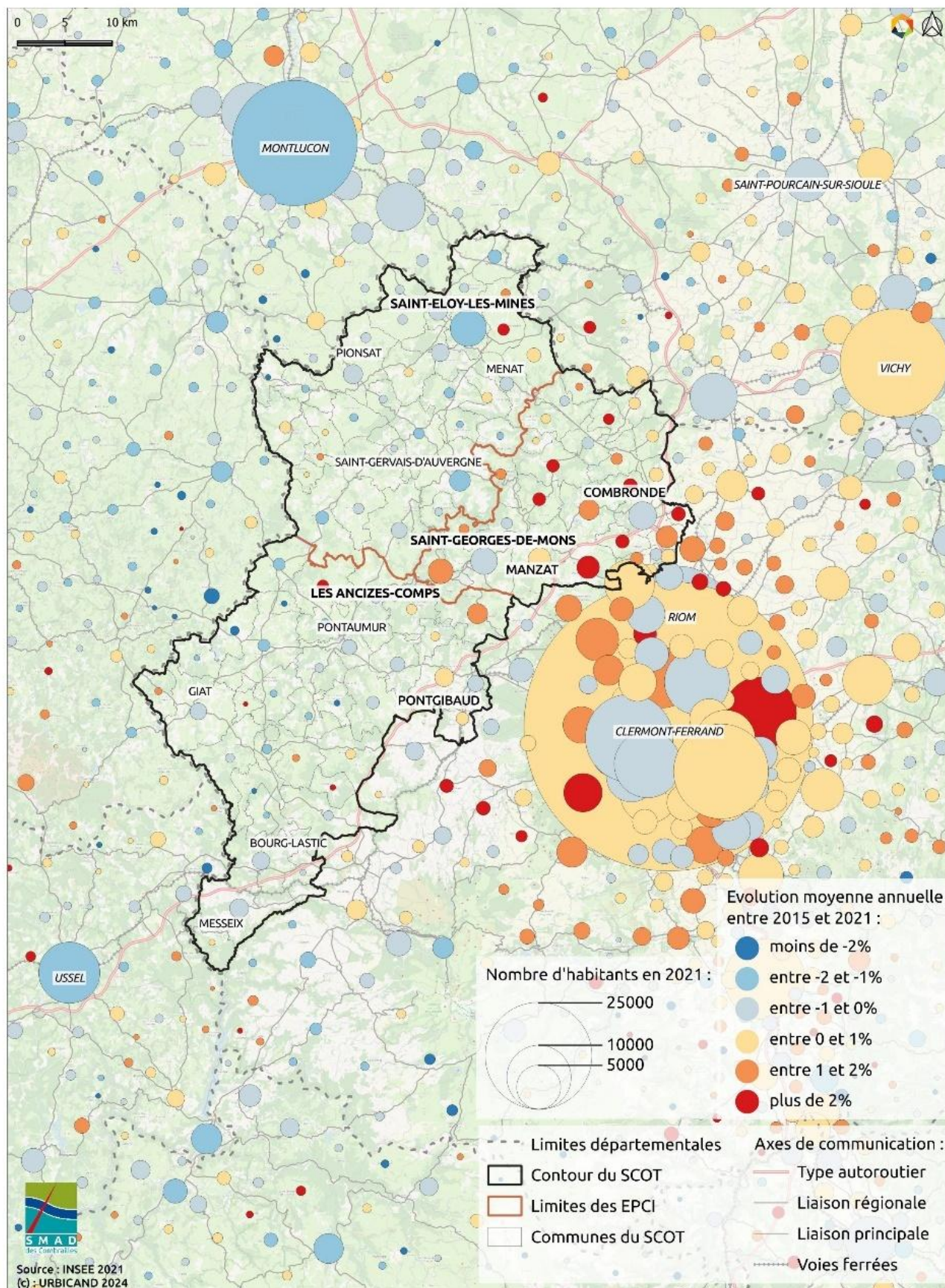


SOURCE : INSEE RP 2021

A retenir :

La population du SCoT des Combrailles est plutôt stable avec une légère augmentation grâce au solde migratoire. Cependant, cette évolution n'est pas uniforme sur le territoire et la frange Est, influencée par Clermont, connaît une plus forte croissance que le Sud et l'Ouest qui ont tendance à perdre des habitants.

Population en 2021 et évolution moyenne annuelle entre 2015 et 2021



Caractéristiques de la population

Age

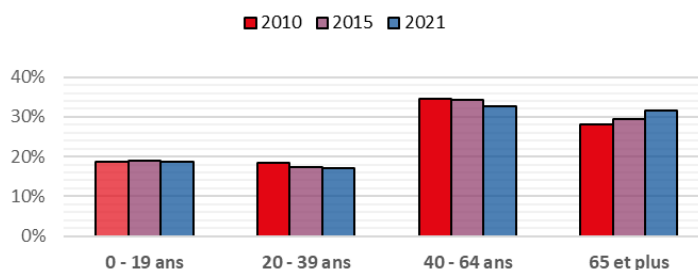
Si la **population âgée (>65 ans) augmente** de manière continue depuis 2010 (**32%** en 2021), la **population de jeunes** (étudiants et jeunes actifs < 40 ans) **diminue en parallèle**. Cette tendance peut s'expliquer, au moins en partie, par **l'absence d'une offre en études supérieures** sur le territoire, ne permettant pas au territoire du SCoT de conserver ses jeunes en sortie de parcours scolaire, et compliquant par ailleurs leur **employabilité locale** une fois ces jeunes partis pour se former ailleurs.

De plus, cette tendance traduit possiblement un **décalage entre les dynamiques nationales** : métropolisation et tertiarisation de l'économie et les réalités **et besoins du territoire**.

Le **profil des populations** semble **hétérogène** sur le territoire avec une représentation des classes d'âge très différente entre la frange Nord-Est à proximité de Riom et Clermont, et le reste du territoire. **L'indice de jeunesse** (nombre de personnes de -25 ans pour 100 personnes de +65ans) y est **bien plus élevé sur cette frange Nord-Est** (1,28 dans la communauté de communes CSM) **que dans le reste du territoire** (0,74 et 0,65 dans les communautés de communes CCV et PSE respectivement). **Il est également très proche de la moyenne départementale (1,29) et proche de celle nationale (1,43).**

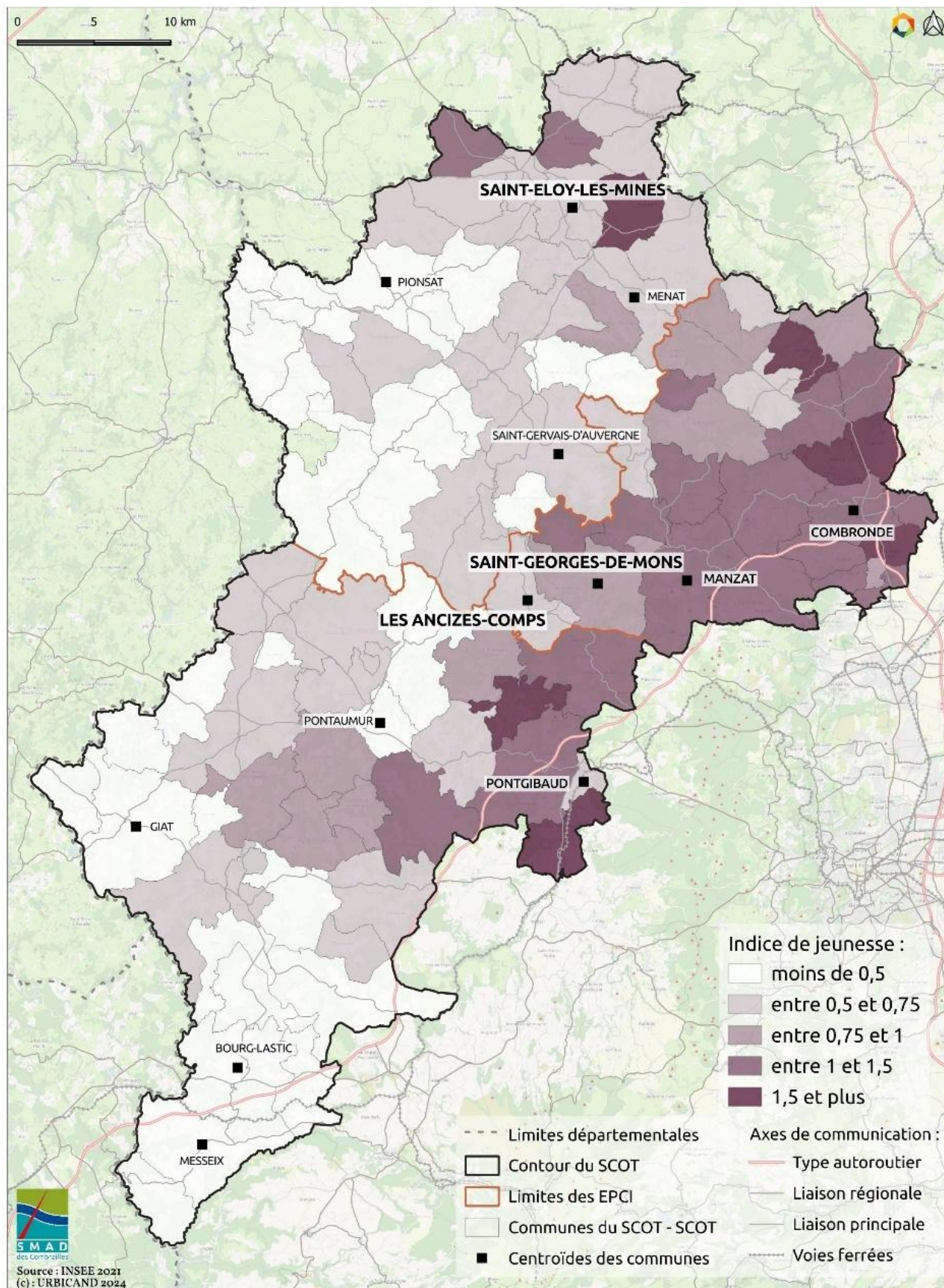
L'indice de jeunesse, appliqué aux moins de 25 ans (par rapport au plus de 65 ans), cartographié ci-contre rend visible la spatialisation des jeunes sur le territoire du SCoT et atteint **0,88** en moyenne. Cet indice de jeunesse est légèrement supérieur aux territoires voisins du nord et de l'ouest (Grand Sancy, Haute Corrèze, Vallées de Montluçon et du Cher) et reste inférieur aux territoires de la Limagne, plus urbains comme le Grand Clermont et le pays Vichy Auvergne.

Evolution de la répartition de la population du SCOT des Combrailles par tranche d'âge



SOURCE : INSEE RP 2021

Indice de jeunesse - 2021



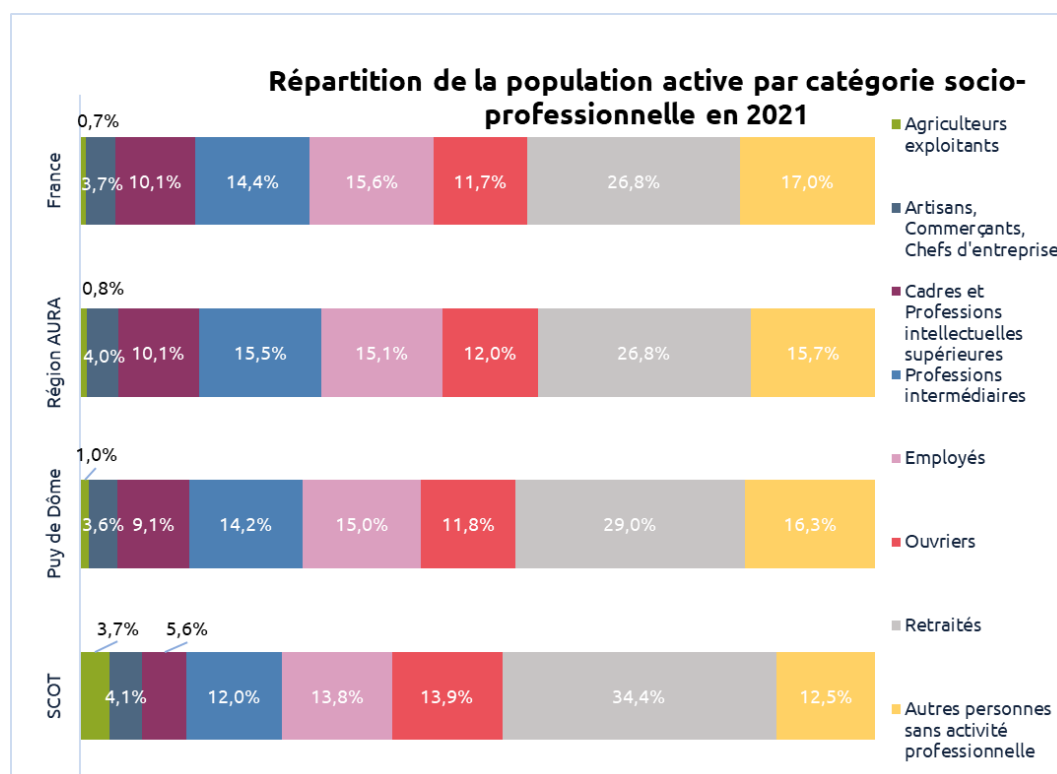
Catégories socio-professionnelles

Sur le territoire du SCoT, la part des **différentes catégories socio-professionnelles est différente de la répartition départementale**, régionale ou de la France entière en raison de différences en termes de **cadres (plus basse proportion)**, **d'agriculteurs (plus haute proportion)** et **d'ouvriers (plus haute proportion)**.

Les **agriculteurs** représentent **3,7%** de la population du SCoT, soit 3,7 fois plus que la moyenne du département. Cette importance dans la population se traduit concrètement dans l'économie et le paysage local. Les **ouvriers** représentent **13,9%** de la population.

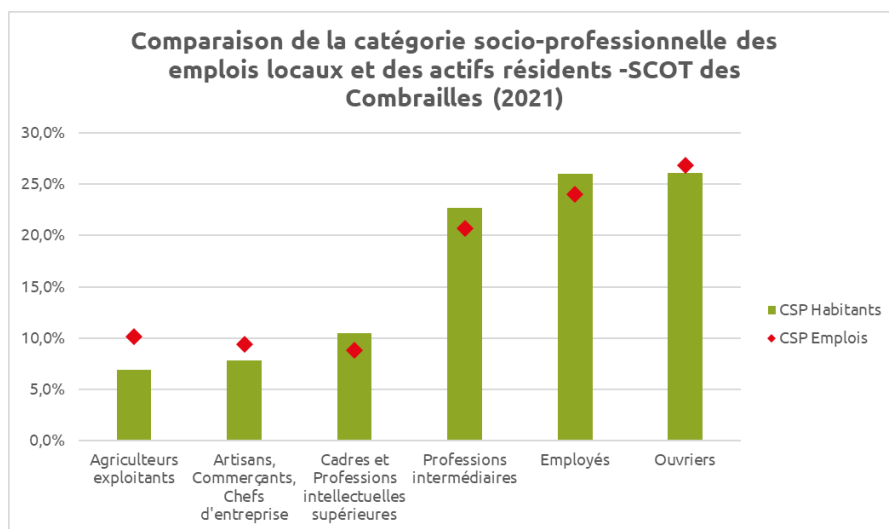
Les **retraités** sont aussi nettement plus présents sur le territoire (**34,4%**) que dans la France entière (26,8%).

En opposition, les **cadres** sont moins nombreux (**5,6%**)



SOURCE : INSEE RP 2021, FICHIER DETAIL ACTIVITE PROFESSIONNELLE

La figure ci-contre, compare la part des catégories socio-professionnelles des habitants du territoire (barres vertes) avec celles des emplois présents sur le territoire (points rouges). Cette approche permet de mieux voir si les emplois offerts sur le territoire correspondent aux profils des habitants. Ainsi, une part de « CSP habitants » supérieure à la part de « CSP emplois » (barre verte au-dessous du point rouge) signifie qu'une part de ces habitants de cette CSP vont travailler ailleurs que sur le territoire. A l'inverse, lorsque la « CSP emplois » est au-dessus de la « CSP habitants », cela veut dire que le territoire attire des travailleurs venus de l'extérieur pour cette catégorie d'emplois.



SOURCE : INSEE RP 2021, FICHIER DETAIL ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Ainsi, sur le territoire, la part de cadres et de professions supérieures habitant sur le territoire est plus importante que les emplois présents sur le territoire de cette même catégorie. Le même constat peut être fait pour les catégories de professions intermédiaires et des employés. Cela s'explique notamment par une activité externe au territoire : beaucoup de ceux-ci qui résident à proximité de l'A89 et travaillent dans l'agglomération Clermont-Riom pour des emplois dans le secteur tertiaire de ces pôles urbains.

A l'inverse, les parts des artisans/commerçants/chefs d'entreprise et des agriculteurs sont moins importantes que les emplois présents sur place pour ces 2 catégories. Cela signifie donc que ces 2 catégories d'emplois doivent faire venir des travailleurs venus de l'extérieur pour répondre aux besoins en main d'œuvre locale. De manière générale, le nombre d'actifs sur le territoire est supérieur au nombre d'emplois, témoignant de l'influence du bassin d'emplois que représente Clermont-Riom.

Les actifs du territoire **sont plus diplômés des formations professionnelles** (CAP, BEP) : **32,7%**, que le reste du **département** : **26%** et que la **moyenne nationale** : **21,1%**.

Pour ce qui est des **formations supérieures**, les Combrailles ont des proportions inverses aux moyennes : **22,1% des plus de 15 ans**, contre **31,8%** dans le **Puy de Dôme** et **32,5% en France**. Les actifs qualifiés sont donc au nombre de 149 pour 100 emplois

Le profil des emplois dans le territoire témoigne d'un **besoin moindre dans les emplois de catégories supérieures** (cadres, professions intellectuelles, etc.). Les **habitants résidents** sont donc moins formés que dans d'autres territoires, mais **sont en capacité de trouver des emplois cohérents avec leurs formations professionnelles** qui, de plus, répondront au besoin du territoire.

A retenir :

La population des Combrailles est vieillissante, et le nombre déjà important de personnes âgées augmentera encore dans le futur avec une poursuite de la réduction de part des jeunes dans la population.

Le profil de la population résidente est plutôt équilibré vis-à-vis des emplois du territoire. Cependant, il existe un léger décalage entre des résidents cadres, employés et de professions intermédiaires qui quittent le territoire dans l'exercice de leurs emplois, tandis que les emplois d'artisans, d'agriculteurs et d'ouvriers font appel à une main d'œuvre extérieure au périmètre du SCoT.

Les emplois dans les Combrailles semblent cohérents avec les niveaux de formations des habitants et leurs formations professionnelles.

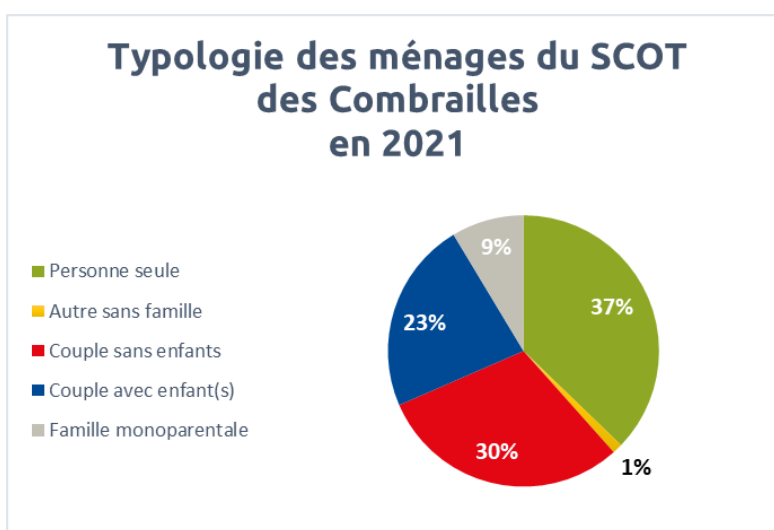
Composition des ménages

Taille des ménages

La taille des ménages dans les Combrailles reste proche des moyennes régionale et nationale avec **2,1 personnes par ménage**. Cependant, à une échelle plus fine, on peut tout de même noter une inégalité de répartition entre le Nord-Est du territoire, le Sud et l'Ouest. Cet écart peut s'expliquer par une présence de familles avec enfants plus importante dans ce quart Nord-Est qui connaît une croissance démographique, une attractivité liée à la proximité des agglomérations de Clermont-Ferrand et de Riom ainsi qu'une accessibilité renforcée grâce au croisement des autoroutes A89 et A71. Cette répartition des ménages plus ou moins nombreux (couples avec enfants, personnes seules) semblent correspondre à la répartition des catégories d'âge sur le territoire. Le Nord-Est abritant une population plus jeune est aussi la zone regroupant les ménages les plus nombreux. A l'inverse, dans les communes où l'âge est très élevé, la taille des ménages reste très basse. Par exemple, à Biollet, la taille moyenne des ménages est de 1,7 personnes, et l'indice de vieillesse est de 281%. Autre exemple, à Pionsat, où la taille des ménages est de 1,9 personnes, l'indice de vieillesse atteint les 255%.

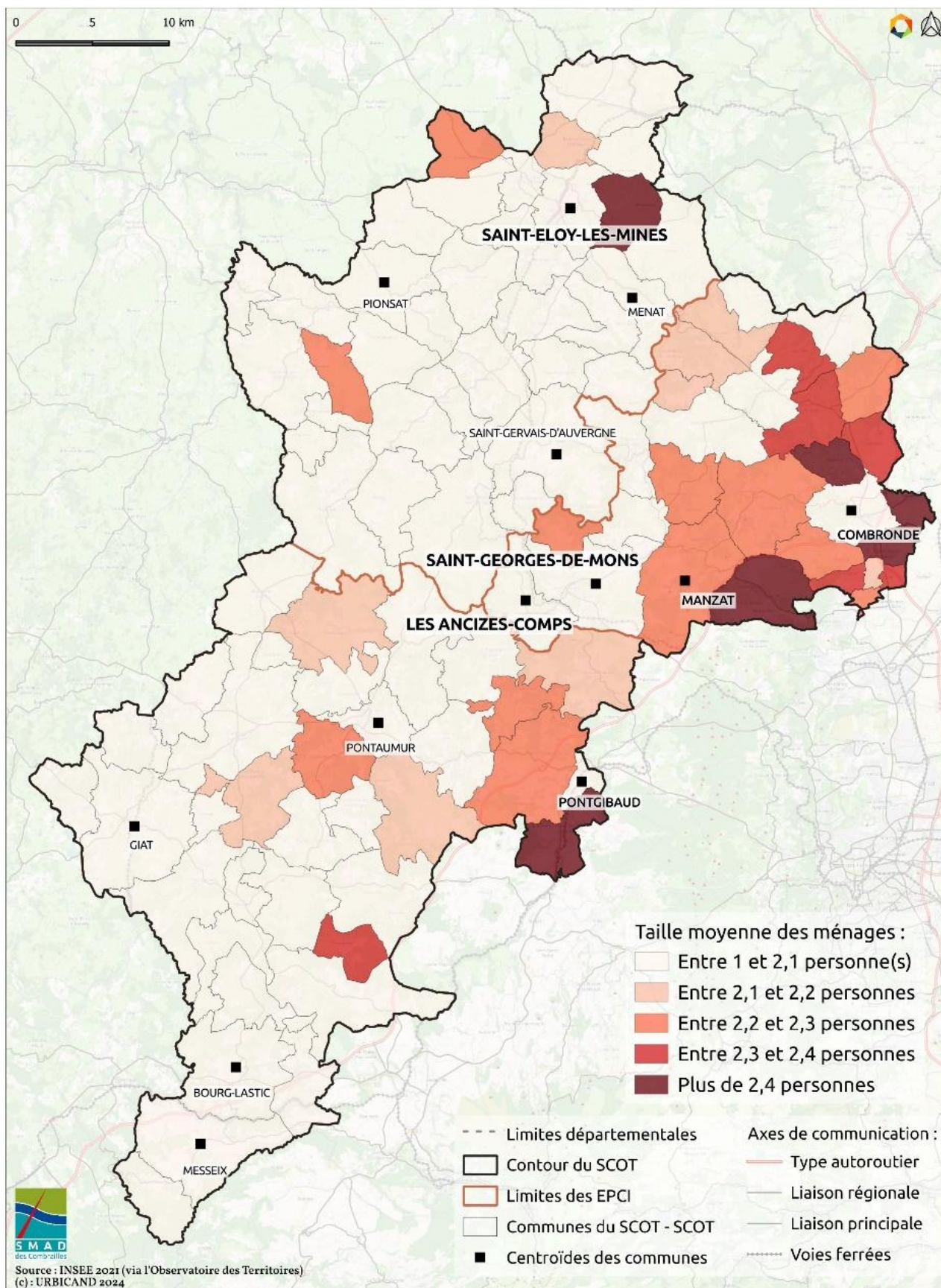
Composition des ménages

La population des Combrailles est majoritairement composée de personnes vivant seules (**37%**) et de couples sans enfants. Cela s'explique notamment par le fait que la population des Combrailles vieillit. Or, on sait qu'en vieillissant, les ménages sont souvent plus petits : les personnes âgées (**>75 ans**) vivent souvent seules pour cause de veuvage (**46% d'entre elles**) ou ne vivent qu'à 2 (**44% d'entre elles**). Les familles avec enfants finissent par les voir partir vivre de leur côté. Enfin, il ne faut pas sous-estimer la tendance générale en France qui veut que depuis de nombreuses années, les ménages ont plus souvent tendance à se séparer et les familles sont donc alors monoparentales.



SOURCE : INSEE RP 2021

Taille moyenne des ménages - 2021

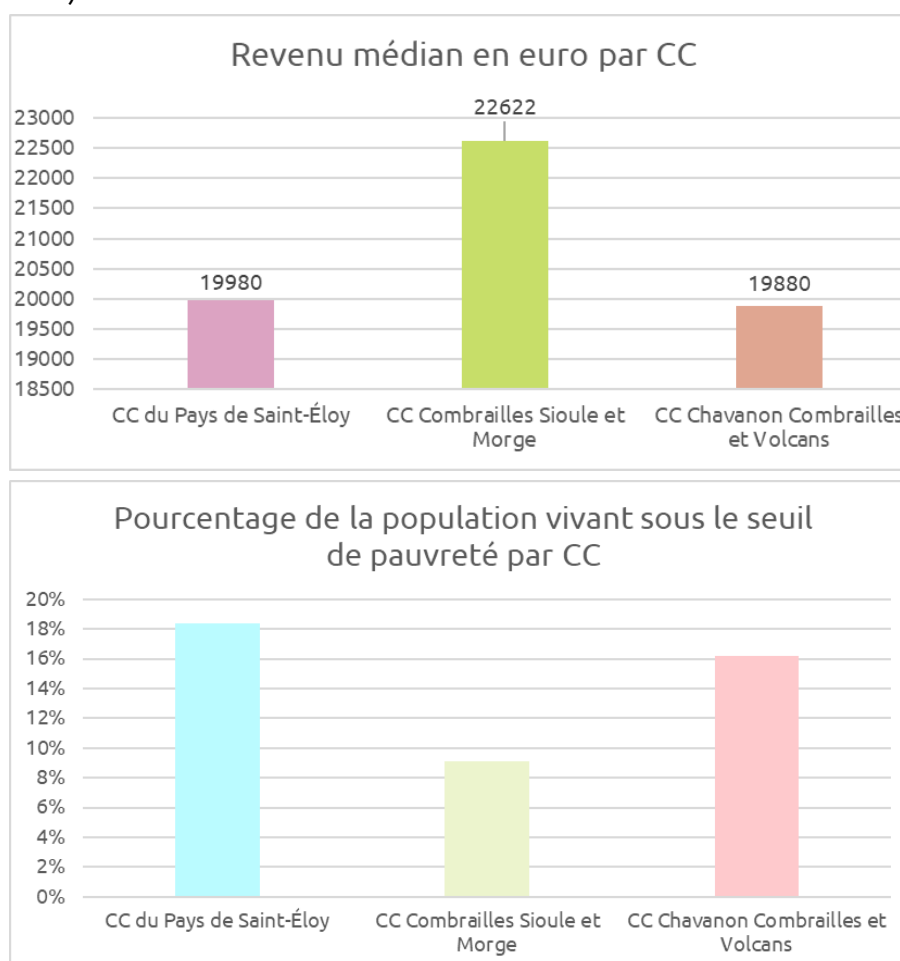


Niveau de vie

Le niveau de vie, dont la médiane locale s'élève à 20 797€ par an, semble lui aussi présenter un gradient territorial selon la proximité avec Clermont-Riom. Les travailleurs de ces agglomérations disposent de revenus plus élevés, et viennent donc habiter sur les communes à proximité de l'A89 afin d'accéder à la propriété ou d'obtenir des logements plus grands pour la vie de famille. De plus, le secteur de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accueille aussi, de par sa proximité aux axes importants, davantage d'entreprises (Parc de l'Aize et ZAE de la Varenne à Combronde) que le reste du territoire.

Les graphiques ci-dessous donnent le revenu médian dans chacune des 3 communautés de communes, mais aussi le pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté. En 2024, le seuil de pauvreté est fixé à 1216€/mois pour une personne seule, et 2554€ pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans. Il est calculé à partir du revenu médian (60% de celui-ci).

La part de population sous le seuil de pauvreté atteint 18% dans le Pays de Saint-Eloy et 16% dans le territoire Chavanon, Combrailles et Volcans, dépassant ainsi le taux de pauvreté national (14,4%). En moyenne, ce taux de pauvreté touche **14%** de la population des Combrailles (légèrement en deçà du territoire national).



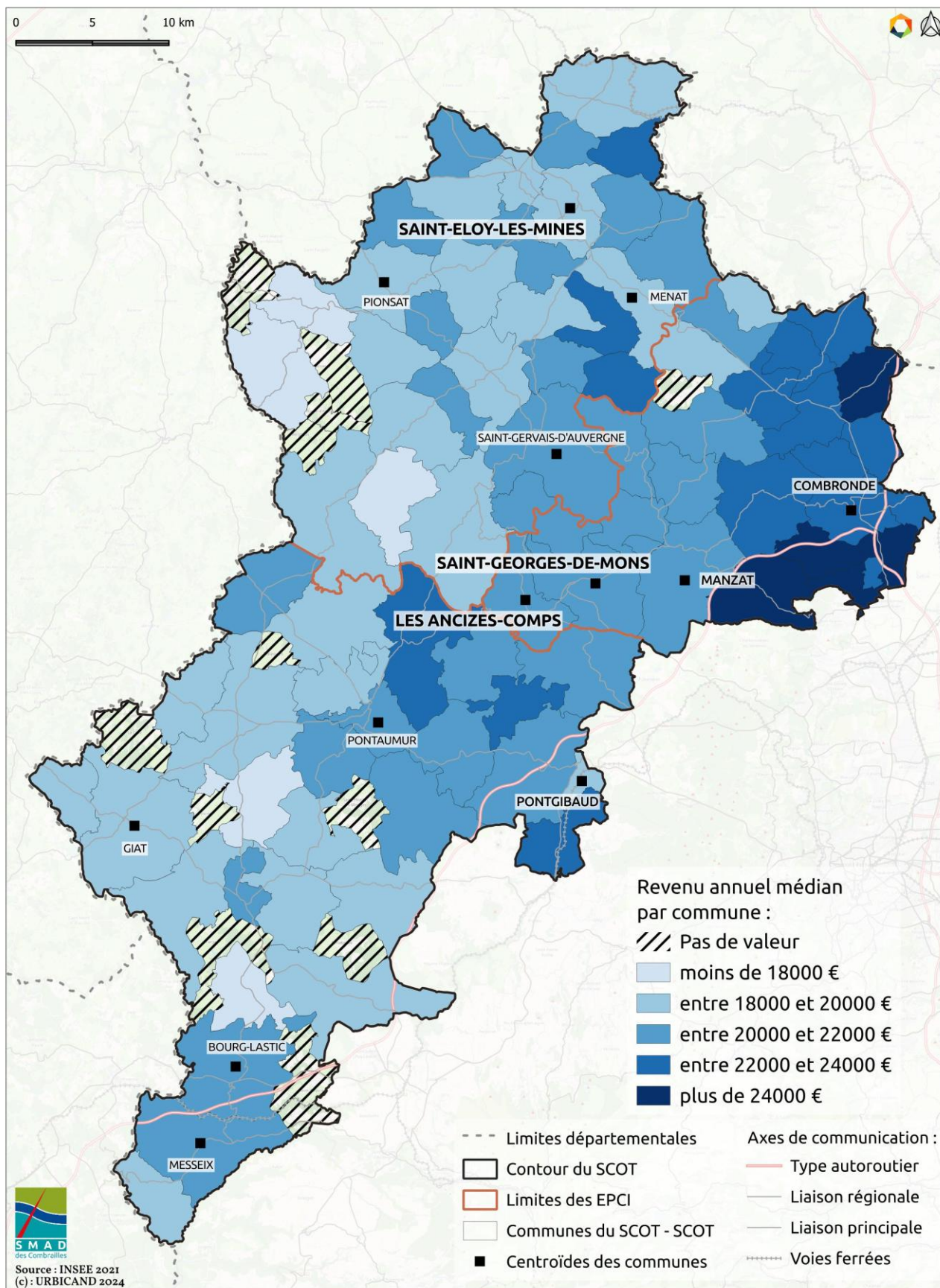
A retenir :

La composition des ménages (et indirectement leurs tailles) mais aussi le niveau de vie (revenu, etc) sur le territoire sont répartis de manière hétérogène, notamment en fonction des infrastructures, des aires d'influences et d'emplois.

Les personnes seules ou en couple sans enfants représentent la majorité de la population des Combrailles.

Le taux de pauvreté est similaire à celui moyen en France malgré de grandes disparités locales entre les communautés de communes.

Médiane communale des revenus annuels - 2020



Perspectives démographiques

A l'échelle départementale, les prévisions obtenues par l'étude régionale estiment que la population augmentera jusqu'en 2060 avant de décroître légèrement vers une stabilisation dynamique (autour des 719 000 habitants). Cette croissance démographique sera lente, avec une augmentation de +0,2% par an d'ici 2070. Ces variations démographiques seraient le résultat d'un solde migratoire positif compensant le solde naturel de plus en plus déficitaire. La population serait également plus âgée en 2070 qu'aujourd'hui.

Si ces prévisions à l'échelle départementale peuvent apporter un éclairage sur les grandes tendances, elles ne permettent pas de définir des projections précises à l'échelle plus locale des Combrailles, et pour le pas de temps du SCoT. Nous avons, pour estimer l'évolution de la population d'ici 2040 (*à partir des données de 2021 et pour une période de 20 ans, facilitant la prise en compte des pas de temps générationnels de l'INSEE*), construit une méthodologie, en partant de plusieurs hypothèses : poursuite des dynamiques migratoires et de la natalité actuelle mais aussi avec une application des taux de mortalité nationaux (2021) sur le territoire. Cette méthode nous permet d'obtenir des pyramides des âges, futures pour comparaison avec celles issues des derniers recensements.

La méthode des pyramides des âges a été déclinée pour chaque EPCI et pour l'ensemble du SCoT. On observe que pour les communautés de communes Pays de Saint-Eloy et Chavanon Combrailles et Volcans, les dynamiques sont très proches et correspondent à celle du SCoT dans son ensemble, en plus accentuée. On distingue nettement une perte de la population entre 30 et 74 ans, une hausse des plus de 75 ans très importante et une baisse chez les 0-14 ans tandis que les 15-29 se maintiennent voire augmentent légèrement.

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge connaît des dynamiques différentes. En effet, elle perdrait de la population âgée de 0 à 14 ans, de 30 à 44 ans et de 60 à 74 ans dans des proportions moindres mais parviendrait à augmenter légèrement la population des 45-59 ans et de manière plus importante encore celle des 15-29 ans qui passerait de 2750 personnes environ à près de 3700.

Cette méthode nous a aussi permis d'estimer les croissances ou décroissances de population. Les communautés du Pays de Saint-Eloy et de Chavanon Combrailles et Volcans connaîtraient des décroissances démographiques de près de 6,02% et de 4,79% (sur 15 ans) respectivement. A l'opposé, la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge parviendrait à conserver une croissance de près de 3,97% dans les 15 prochaines années.

Dans l'ensemble, cette méthode, qui se base sur de nombreuses hypothèses et ne donne qu'une idée générale des dynamiques à venir, met en lumière l'importance grandissante de la population de +75 ans sur le territoire d'ici 2040. Celle-ci passera d'un peu moins de 6 000 personnes actuellement, à près de 11 000 personnes en 2040 (soit une augmentation de **85%**). Ce travail met aussi en lumière la réduction des actifs, avec une baisse de près de **25%** (pour les 30-59 ans) et des enfants de près de **26%** (pour les moins de 14ans) sur le territoire.

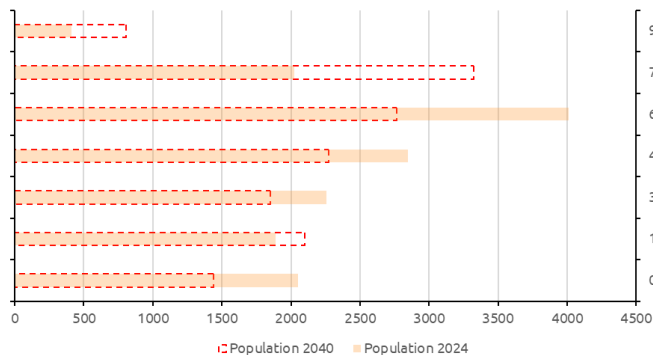
Il est important de retenir que cette méthode donne une décroissance générale du territoire de près de **1,2%** sur 15 ans, soit 0,08% par an. Sans augmentation des migrations résidentielles vers le territoire (ou baisse de celles vers l'extérieur) ou un regain de dynamisme des taux de natalité, le territoire sera soumis à diverses problématiques (vieillesse, perte d'actifs, équipements surdimensionnés, etc.).

A retenir :

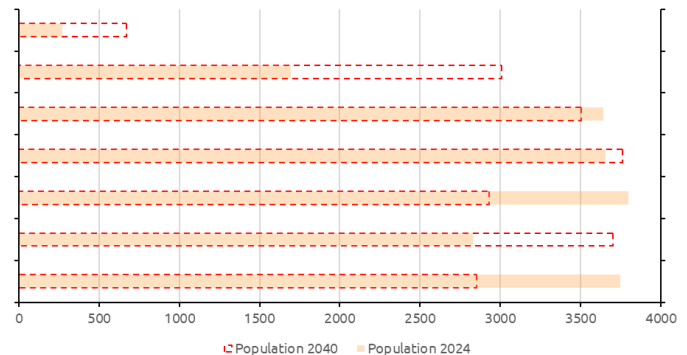
L'évolution démographique du territoire devrait connaître une légère baisse durant la période d'application du SCoT. Le vieillissement de la population, la perte d'actifs et de jeunes enfants viendront créer des problématiques sur le territoire ; notamment pour l'accueil des populations fragiles, l'accès aux soins, le fonctionnement économique mais aussi dans la sous-exploitation de certains équipements publics (écoles notamment).

Il faut aussi prendre en compte que l'activité économique et l'attractivité résidentielle sont intimement liées au dynamisme démographique et au renouvellement des populations actives et jeunes. Le présent SCoT devra conjuguer ces facteurs pour construire une stratégie territoriale cohérente et pertinente vis-à-vis des besoins des Combrailles.

Estimation de la pyramide des âges de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy en 2040 par glissement naturel de la population et poursuite des dynamiques migratoires

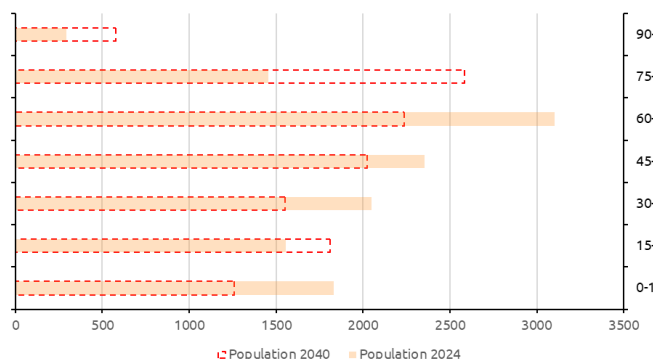


Estimation de la pyramide des âges de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge en 2040 par glissement naturel de la population et poursuite des dynamiques migratoires

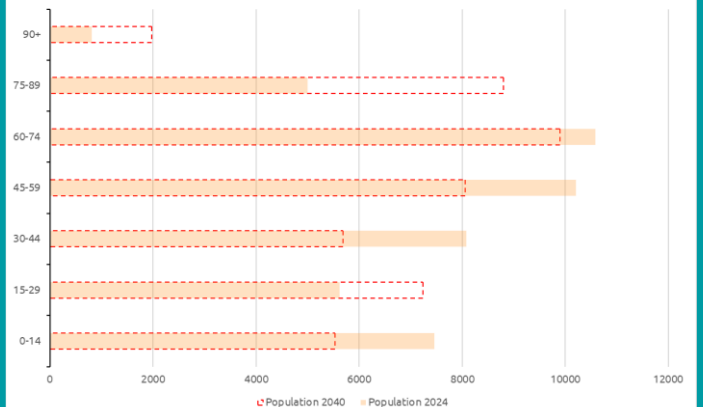


Population 2040 Population 2024

Estimation de la pyramide des âges de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans en 2040 par glissement naturel de la population et poursuite des dynamiques migratoires



Estimation de la pyramide des âges des Combrailles en 2040 par glissement naturel de la population et poursuite des dynamiques migratoires



SOURCE : INSEE RP 2021, INED 2022

Enjeux de la démographie :

- Poursuivre et diversifier l'offre d'accompagnement du vieillissement de la population
- Amener une population de jeunes actifs à s'installer durablement dans les Combrailles
- Renforcer une politique de logement adaptée aux typologies de ménages présents et à venir
- Répondre aux besoins distincts de chaque catégorie de population en termes de services et d'équipements
- Rendre possible un développement adapté à chaque secteur du territoire (en fonction des dynamiques démographiques ou économiques, du niveau de vie, de l'âge ou du revenu) pour assurer une équité territoriale basée sur un nivellement par le haut et une complémentarité des développements locaux.

Habitat

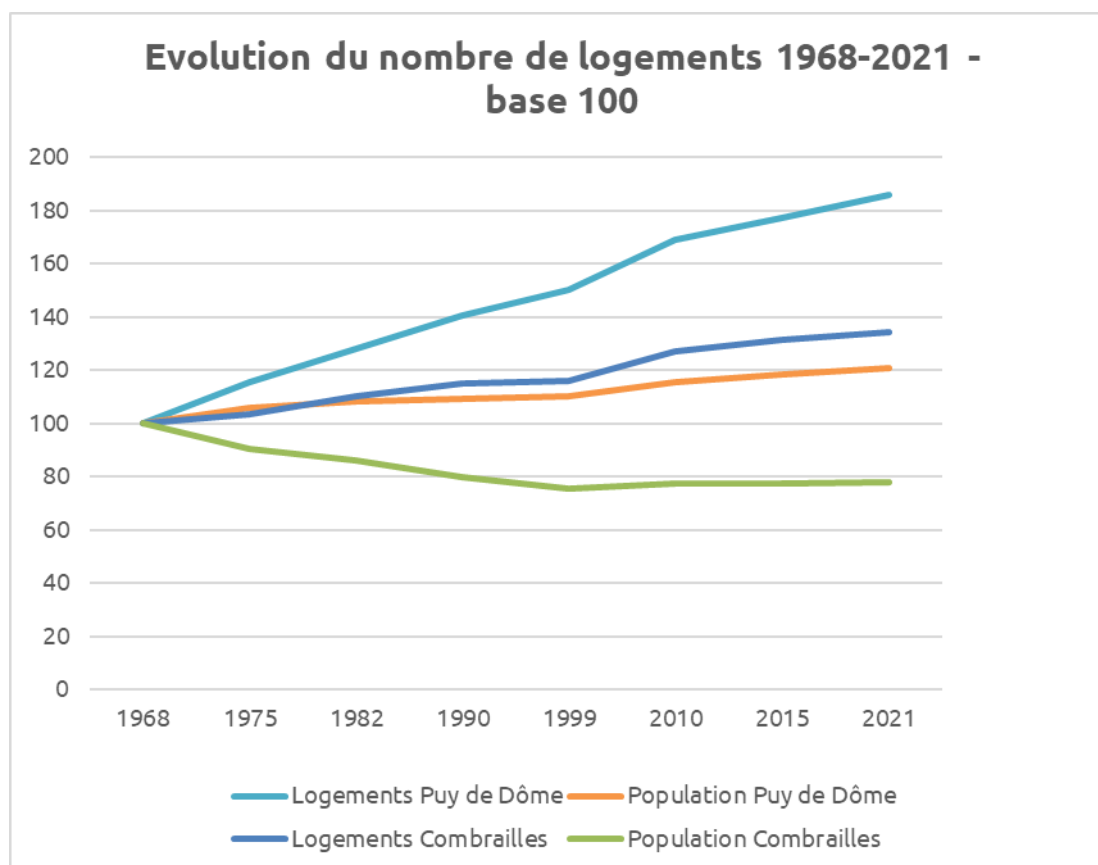
Profil et évolution du parc de logements

Nombre et évolution du parc de logements

Alors que la population a chuté d'environ 14 000 habitants (20% de sa population) entre 1968 et 2021, **le territoire des Combrailles a vu son nombre de logements augmenter de près de 34% sur cette même période** (de 24 191 en 1968 à 32 505 logements en 2021). La croissance du parc de logements a donc été décorrélée de la croissance démographique sur le territoire.

Cette évolution du nombre de logements est en partie liée aux dynamiques sociales (dessalement des ménages, étalement urbain, accès à la propriété individuelle) mais à d'autres facteurs dont la liste exhaustive est impossible (questions politique et économique : dynamique du marché privé, réglementations urbaines, coût des matériaux, etc.).

Cette tendance à la décorrélation entre la production de logements et l'augmentation démographique n'est pas propre aux Combrailles et se retrouve aussi sur les territoires voisins, sur le département, la région ou dans la moyenne nationale.



Typologie des logements

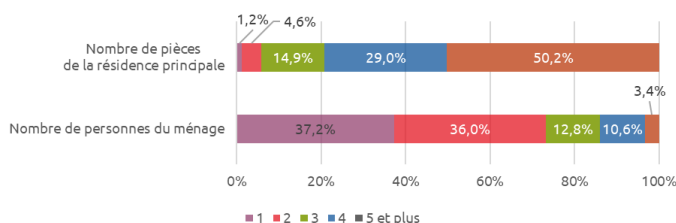
La taille des ménages et la typologie des logements présents sur le territoire sont deux données permettant de questionner l'occupation des logements (sous-occupation ou suroccupation) et de vérifier l'adéquation de l'offre de logements par rapport aux besoins des ménages.

La proportion des ménages de **2 personnes ou moins** est majoritaire dans les Combrailles (**73,2%**). Seulement **4,6%** des logements sont des **T2** et **14,9%** des **T3** alors qu'ils sont logiquement très recherchés. Il existe donc un phénomène de sous-occupation des logements. Cela peut à nouveau s'expliquer partiellement par les catégories d'âge de la population, mais aussi par l'importance de la propriété sur le territoire. En effet, la propriété d'un logement réduit les migrations résidentielles de ses occupants (**79%** des résidences sont occupées par leurs **propriétaires** dans les Combrailles).

50,2% des logements font plus de 5 pièces (chambres, salons). Ces logements de superficies importantes (**>95 m²**) sont principalement des maisons de type pavillonnaire récentes et des habitats isolés anciens (ferme notamment). Au total, près de **46,8%** des logements sont « **sous-occupés** » sur le périmètre du SCoT (INSEE). Ces logements de grandes superficies rendent aussi les ventes et/ou locations compliquées pour les propriétaires, aggravant les phénomènes de vacance et ne facilitant pas le parcours résidentiel. Cet écart entre les tailles des résidences et les tailles de ménage est aussi lié à l'évolution des typologies d'habitat et notamment au modèle d'urbanisation contemporain prenant la forme d'un développement pavillonnaire en périphérie des centralités historiques des bourgs et des villages. Ce mode de développement se caractérise par une faible diversité de forme de logements (grands volumes et grandes tailles) et de manières d'habitat (accès à la propriété). Les seniors sont fortement impactés par ces dynamiques puisqu'ils ne disposent pas d'une offre suffisante de logements adaptés, ou plus petits à proximité de leurs lieux de vie pour pouvoir quitter leurs grands logements.

Ces dynamiques constructives et la décroissance démographique des années 80 ont aussi participé à l'augmentation de la part de logements vacants sur le territoire, qui a bondi de près de 60% entre 1999 et 2021 par rapport aux valeurs de 1968.

Comparaison entre la taille des résidences principales (nombre de pièces) et la taille des ménages (nombre de personnes) - SCOT des Combrailles



Période de construction des logements - SCOT des Combrailles

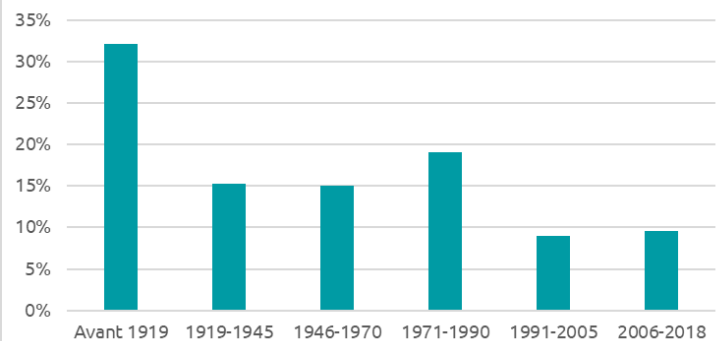


Tableau de l'occupation des logements en fonction du nombre de pièces :

Nombre de personnes							Total (nombre de pièces)
Nombre de pièces	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et +	
1 pièce	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
2 pièces	4%	1%	0%	0%	0%	0%	5%
3 pièces	9%	5%	1%	0%	0%	0%	15%
4 pièces	11%	11%	4%	3%	0%	0%	29%
5 pièces	7%	10%	4%	4%	1%	0%	27%
6 pièces et plus	6%	9%	4%	4%	1%	0%	24%
Total (nombre de personnes)	37%	36%	13%	11%	2%	1%	

Légende : sur ou sous occupation théorique du parc de logements

1,5% de logements "sur-occupés"
46,8% de logements "sous-occupés"

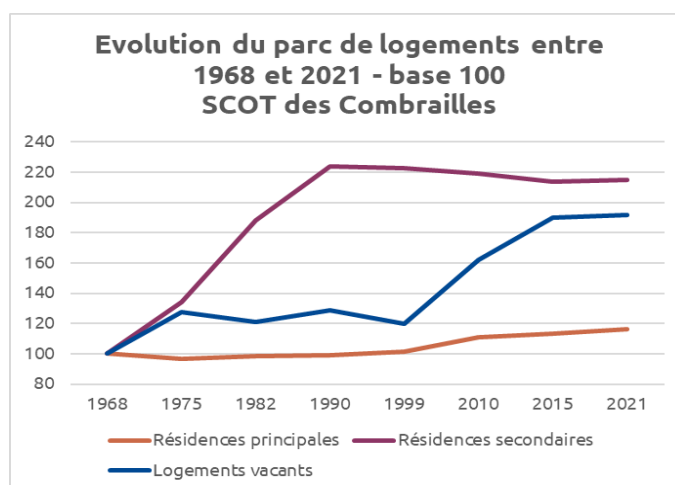
SOURCE : INSEE RP 2021, FICHIER DETAIL LOGEMENTS ORDINAIRES

Caractéristiques des résidences et de leurs statuts d'occupation

Statut d'occupation

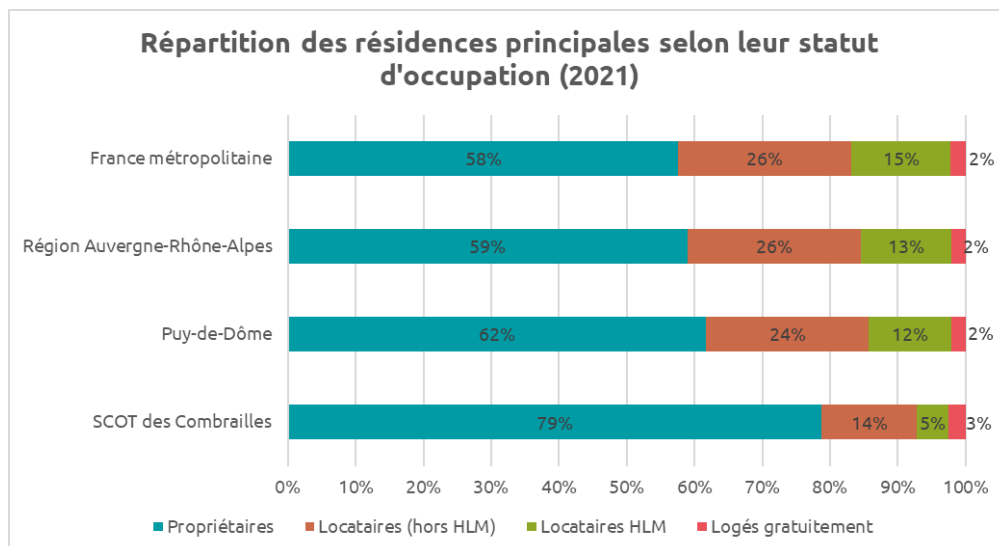
69% des résidences sur le territoire font office de résidences principales ; ces logements sont habités toute l'année par leurs occupants.

La part de **résidences secondaires** a de son côté plus que doublé depuis 1968, passant à près de **17%** du logement dans les Combrailles en 2021. Cette proportion importante par rapport au niveau national, 9,9% en 2023, s'explique en partie par **l'attrait touristique** du territoire, ses paysages et ses atouts en termes de cadre de vie mais peut aussi être dû à des effets long-termes de la **crise du COVID** ainsi qu'à des **phénomènes d'éloignement** des enfants et petits-enfants qui quittent le territoire mais peuvent garder la propriété familiale comme résidence secondaire.



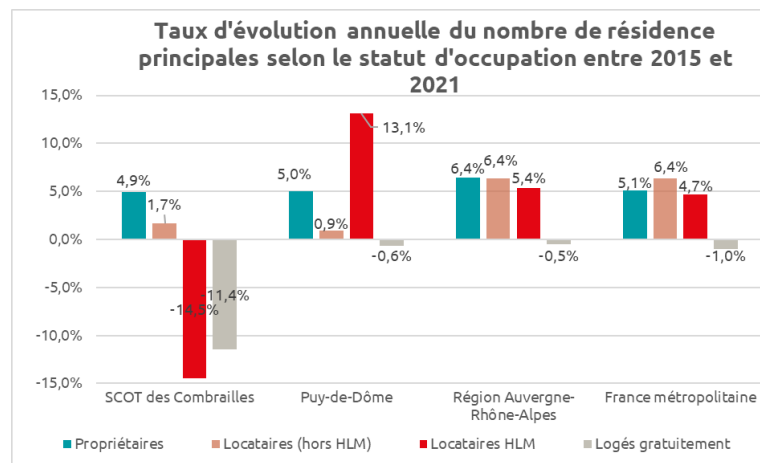
Années	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Résidences principales	19219	18561	18963	19041	19463	21260	21765	22391
Résidences secondaires	2551	3415	4806	5705	5678	5585	5449	5477
Logements vacants	2421	3085	2934	3118	2902	3924	4594	4637

En raison de la composante rurale du territoire et du desserrement de l'agglomération Clermont-Riom, le **taux de propriétaires** dans les Combrailles est très important (**79%**). En effet, dans les **ruralités** françaises, les habitants sont davantage propriétaires (72% en campagne, 78% dans les communes comptant moins de 1 000 foyers) que dans les aires urbaines de plus de 10 000 foyers (41%). Cela s'explique, d'une part, par une volonté d'accession à la propriété venant avec l'âge et par des prix de l'immobilier plus bas dans les territoires ruraux ; mais aussi par des pratiques sociales ancrées dans ces territoires, où les familles sont



propriétaires depuis plusieurs générations et les biens circulent de génération en génération. L'aire d'influence de Clermont-Riom attire, de par ses prix moins élevés que la ville centre ou ses faubourgs des catégories socio-professionnelles aux revenus moyens, souhaitant accéder à la propriété foncière.

En parallèle de cette hausse, de la propriété, les **logements sociaux HLM** ont connu une baisse de **14,5%** de **2015 à 2021**. Le parc de logement des Combrailles perd en diversité et les communes connaissent des difficultés importantes pour attirer et faire intervenir des bailleurs pour qui le territoire ne présente pas suffisamment d'intérêts économiques. Dans ce cadre, les communes prennent le relais des bailleurs sociaux, notamment dans la communauté de communes CCV par le programme Ré'Habiter Rural (et par des actions propres aux communes comme à Herment) et aussi dans la communauté de communes CSM avec par exemple des programmes en liens avec le parc ouvrier d'Aubert et Duval.



A retenir :

Une croissance du nombre de logements décorrélée de l'évolution démographique (dessalement des ménages, vétusté des habitats anciens, critère de confort, etc.)
 Des logements anciens (62% avant 1970) et peu adaptés aux ménages qui y habitent.

SOURCE : INSEE RP 2021,
 FICHER DETAIL LOGEMENTS ORDINAIRES

Profil énergétique des logements

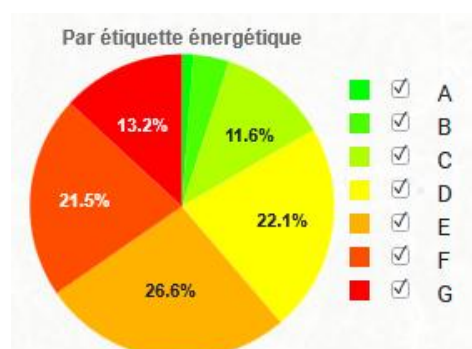
Le parc de logements présente les caractéristiques suivantes :

(à noter toutefois qu'un grand nombre de bâtiments n'a pas fait l'objet de Diagnostic de Performance Énergétique -DPE- à ce jour). Les proportions sont cependant statistiquement valables.

Ce sont 17 414 logements qui sont éligibles aux aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov'), soit 54% du parc de logements. Ces aides, sont d'ordre financière principalement : MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', MaPrimeRénov' Copropriété, Ma Prime Logement Décent, Louer Solidaire et des aides spécifiques aux territoires ruraux sont aussi développées (prime de 5 000€ pour la sortie de vacance longue (>2 ans) d'un logement en zone rurale et localisé dans une OPAH ou un PIG).

Le recensement de l'ONPE permet d'accéder à des données sur la précarité énergétique des ménages. L'ONPE a pris le parti de s'appuyer sur un panier d'indicateurs pour suivre la précarité énergétique : le taux d'effort énergétique (TEE*), l'indicateur bas revenus dépenses élevées (BRDE), et le ressenti au froid (FROID). Ces indicateurs sont calculés à partir de données de l'Enquête Nationale Logement (ENL) de l'INSEE* et du SDES*. Un ménage est en situation de précarité énergétique logement si le taux d'effort énergétique logement est supérieur à 8%. C'est le rapport entre les dépenses énergétiques du logement et le revenu disponible, calculé pour les logements comptant parmi les 30% des revenus les plus modestes (3e décile).

Ainsi, sur le territoire, 4 970 ménages sont considérés en précarité énergétique liée à leur logement. C'est un peu plus de 22% des ménages du territoire : Près d'un ménage sur 4. Cette précarité énergétique est particulièrement marquée au sud-ouest du territoire et dans sa partie nord. Il s'agit des territoires plus ruraux et plus modestes comme vu dans la partie précédente.

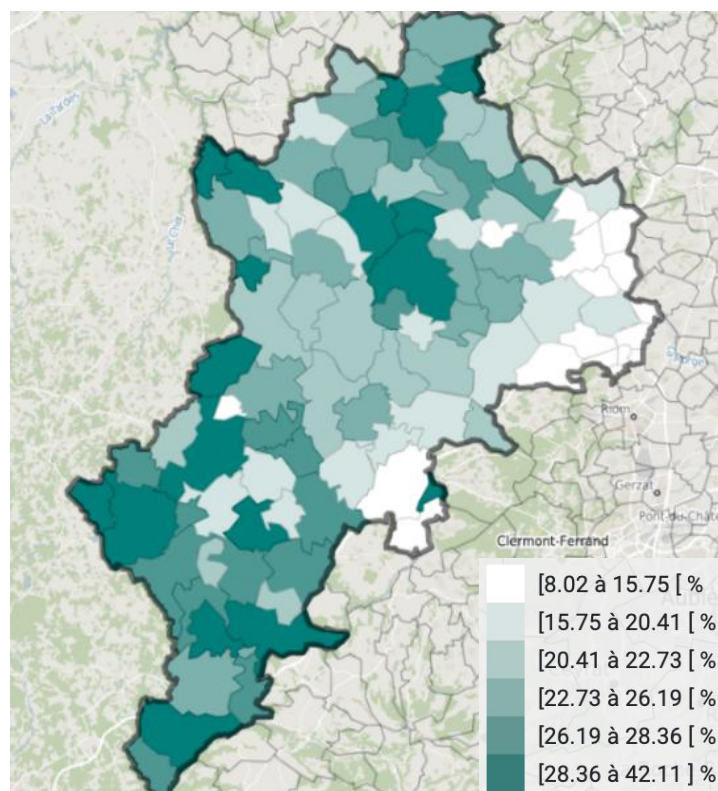


DPE des logements : étiquette énergie (source Terristory)

A retenir :

Une part très importante de propriétaire résidents.
Une faible offre de logement social qui s'accroît avec le temps.

Une précarité énergétique liée au logement assez importante et un nombre important de logement éligibles aux aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique.



Part des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement (Source: GEODIP – ONPE)

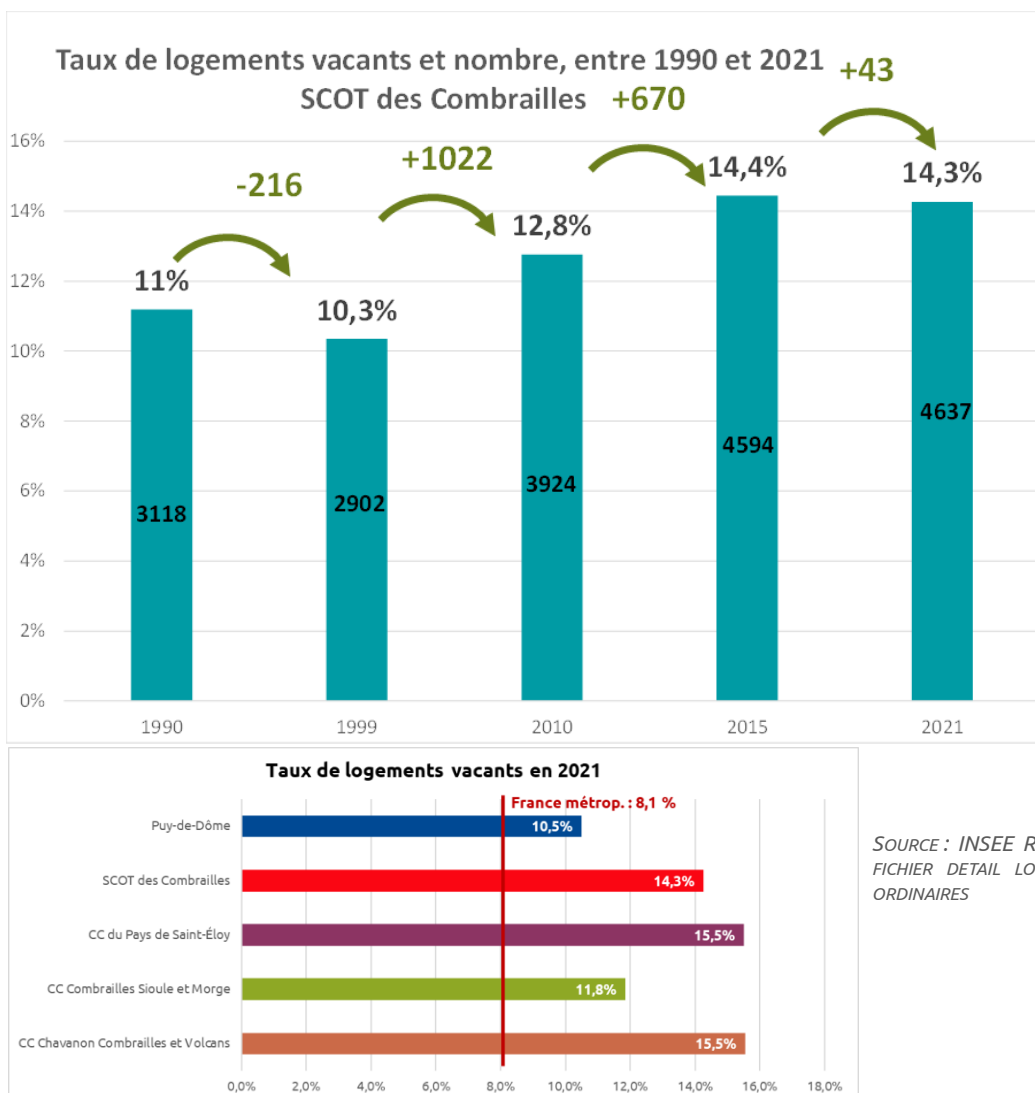
Focus sur les logements vacants

Le nombre de logements vacants **croît continuellement** depuis **1999** pour représenter plus de **14,6%** de la part du logement dans les Combrailles en 2021. Cette vacance est supérieure à celle rencontrée dans les territoires voisins (Grand Sancy, Haute Corrèze, Vichy Auvergne, Grand Clermont, ...) et seul le PETR des vallées de Montluçon et du Cher connaît une part de vacance plus importante de ces logements.

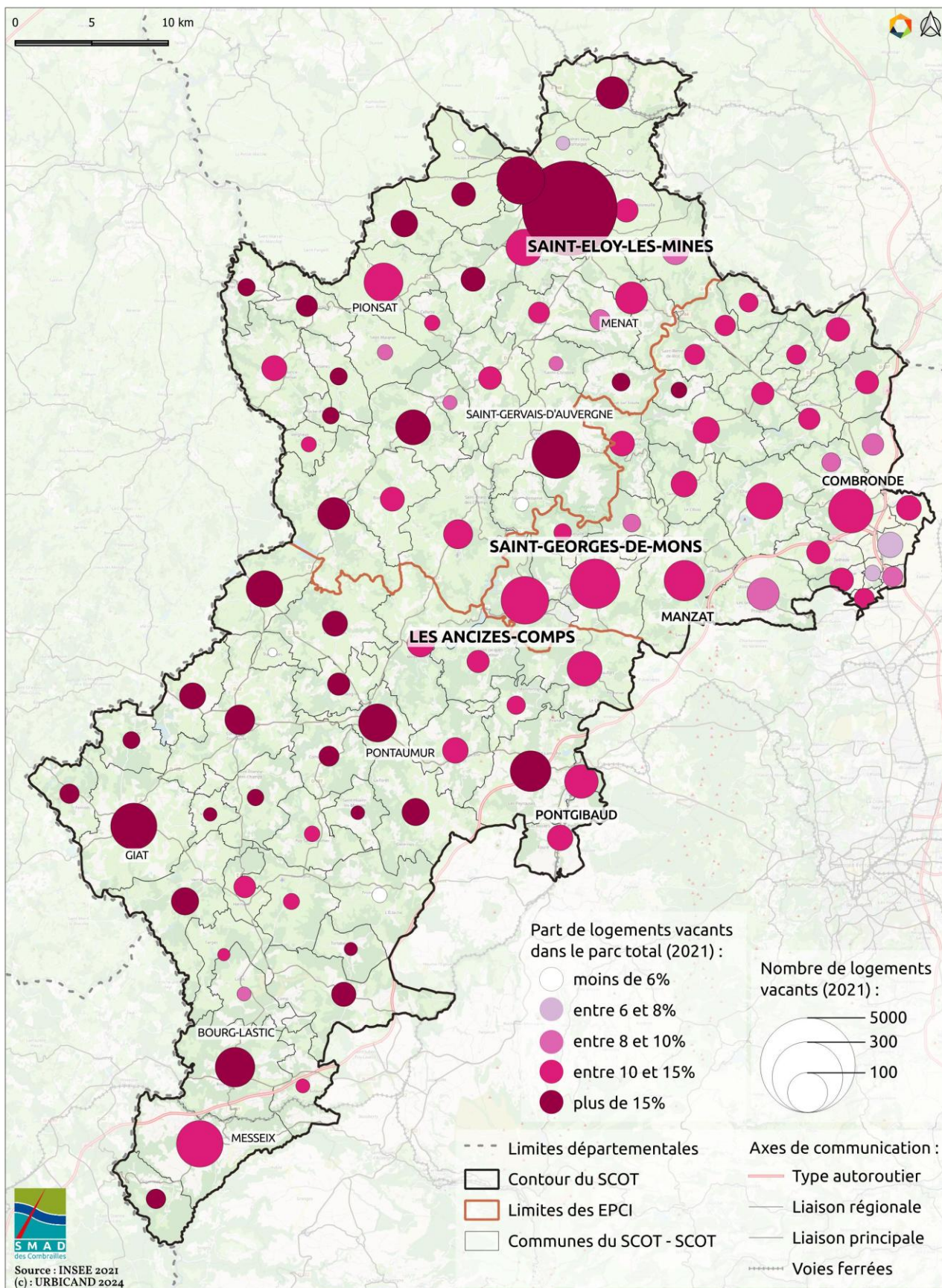
En France, le taux de **vacance idéal** se situe entre **6 et 8%** pour permettre un roulement du marché immobilier entre les achats et les ventes, on parle alors de vacance frictionnelle. **Au-dessus de 10-12%, la vacance est structurelle** et témoigne d'une **faible activité du marché immobilier** ou d'une **inéquation entre un logement et les demandes du marché**. Dans les Combrailles, la part de logements vacants varie selon les communautés de communes. La CC Combrailles Sioule et Morge de par sa proximité immédiate de Clermont-Riom bénéficie d'une part plus faible de cette vacance (le marché immobilier y est plus actif) mais qui reste néanmoins plus élevée que les moyennes départementale, régionale et nationale (le logement ancien des centres-bourgs ne correspond pas aux demandes de logement).

Si la vacance concerne, en **2024, 4 744 logements (14,6% du parc)**, une grande partie de ces logements sont vacants depuis **plus de 1 an (3 878 logements, 12% du parc)** et une part non négligeable l'est depuis **plus de 2 ans (2 356)**.

Cette vacance longue subie par une partie du parc implique une détérioration du patrimoine bâti et complique d'autant plus leur remise sur le marché et leur réoccupation. Cette vacance de longue durée a également une incidence sur la qualité architecturale et paysagère des bourgs et des villages concernés par ce type de vacance. Par ailleurs, la détérioration de ces logements vacants de longue durée favorise par ricochet une hausse des constructions neuves et de l'artificialisation des sols. En effet, pour obtenir une vacance de 8% sur le territoire, il faudrait occuper dès maintenant **2 594 logements vacants**.



Le parc de logements vacants en 2021



Les logements construits avant **1971 (62% du parc)** sont surreprésentés dans la vacance : **77% des logements vacants**.

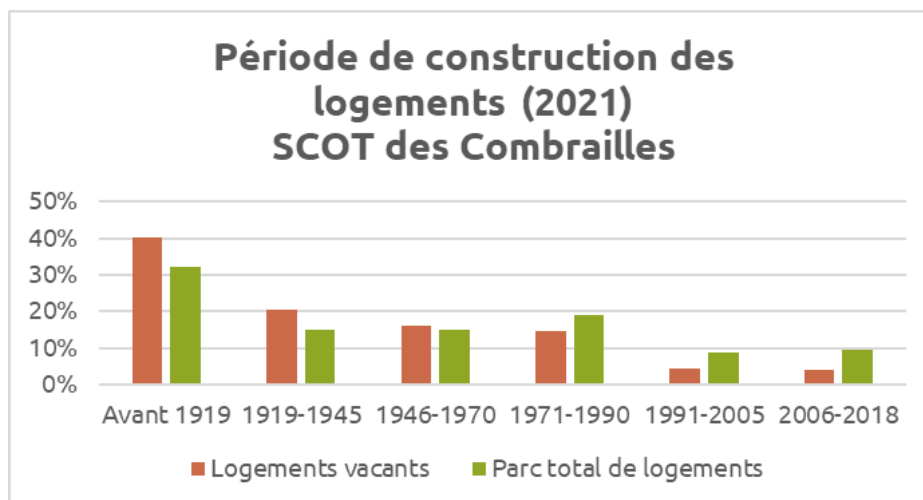
Il existe dans les Combrailles un levier important d'action pour retrouver une attractivité et une vitalité des cœurs de bourgs ou de villages : la réhabilitation des logements anciens.

En réponse à cette problématique de vacances croissantes, des mesures fiscales sont prises par les collectivités et de nombreux programmes ont pu voir le jour depuis de nombreuses années. Plusieurs **OPAH** ont été développées depuis les années **1990**, et ont été reconduites jusqu'à aujourd'hui. Les 3 communautés de communes des Combrailles ont lancé chacune une OPAH multisites récemment (**2023-2028 pour l'OPAH-RU du Pays de Saint-Eloy, 2024-2027 pour les OPAH de Chavanon Combrailles et Volcans** ainsi que pour celle de **Combrailles Sioule et Morge**.)

De même, différents dispositifs nationaux, régionaux ou départementaux sont relayés par les communautés de communes (France Rénov', Rénov'Actions 63, MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', ADIL 63) mais aussi des programmes communautaires comme « l'Opération Façades » ou « Ré'Habiter Rural » mis en place par la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans.

Enfin, le PIG (Programme d'Intérêt Général) « Habiter Mieux » porté par le conseil départemental du Puy de Dôme et qui concernait l'ensemble des Combrailles (sur les thématiques énergétiques et d'adaptations au vieillissement) a pris fin en décembre 2024 et sera remplacé par un « Pacte territorial » pour traiter de ces thématiques.

Tous ces dispositifs offrent des aides et des pistes pour répondre aux problématiques de logements insalubres, vétustes, énergivores ou vacants mais ont aussi montré leurs limites en termes de budgets, de capacité à rénover et transformer le logement vacant de centre-bourg.



A retenir :

Une part de plus en plus importante du parc de logements est constituée de logements vacants. Il s'agit d'une vacance structurelle.

Ce sont les logements anciens (construits il y a plus de 50 ans) qui sont les plus touchés par cette vacance, en raison notamment de leur vétusté plus importante et pour certains logements de leur profil inadapté aux standards actuels (taille, isolation, extérieur...).

Ces logements souffrent de la concurrence de la construction neuve, aggravant du même coup le phénomène de vacance, puis par ricochet leur dégradation.

Dynamiques constructives et marché de l'immobilier

Le territoire connaît une **déprise démographique sur sa frange Ouest et Sud**. Dans la frange Nord-Est, la construction de logements est plus importante, sous forme notamment de **lotissements** pour les travailleurs de la métropole Clermont-Riom. Sur l'ensemble du territoire, la construction actuelle concerne principalement du logement individuel.

En moyenne, d'après SITADEL, les nouveaux logements font **110m²** dans les Combrailles et sont au nombre de **96,4 par an**. Ce sont des grands logements (voire des très grands logements) qui se construisent sur le territoire, **aggravant d'autant plus le manque de diversité du parc de logements**, observé dans la partie précédente et qui participent d'autant plus à **l'étalement urbain des bourgs**. Cette dynamique constructive reste très disparate entre les communautés de communes, que ce soit en nombre, en surface de constructions ou en réponse aux besoins réels.

Communautés de Communes	Dynamique constructive (logements/an)	Surface moyenne des constructions (m ²)	Logements/habitant
Chavanon, Combrailles et Volcans	21,8	120	0,06
Combrailles Sioule et Morge	66,2	110	0,18
Pays de Saint-Eloy	8,4	84,1	0,02

La communauté de communes CSM produit donc plus de logements par rapport à son nombre d'habitants que les autres communautés de communes des Combrailles.

Ces chiffres sur la construction neuve nous montrent plusieurs choses. En effet, la répartition des logements construits témoigne une nouvelle fois de **l'attractivité résidentielle qu'offre la frange Est** du territoire de par sa proximité avec l'A89, à l'échangeur autoroutier et à Clermont et Riom.

Cette zone permet aux travailleurs plus aisés, travaillant en dehors du territoire de venir s'y installer, en construisant leur maison individuelle, de grande superficie.

La différence à souligner est celle qui apparaît entre les communautés de commune du **Pays de Saint-Eloy et de Chavanon, Combrailles et Volcans**.

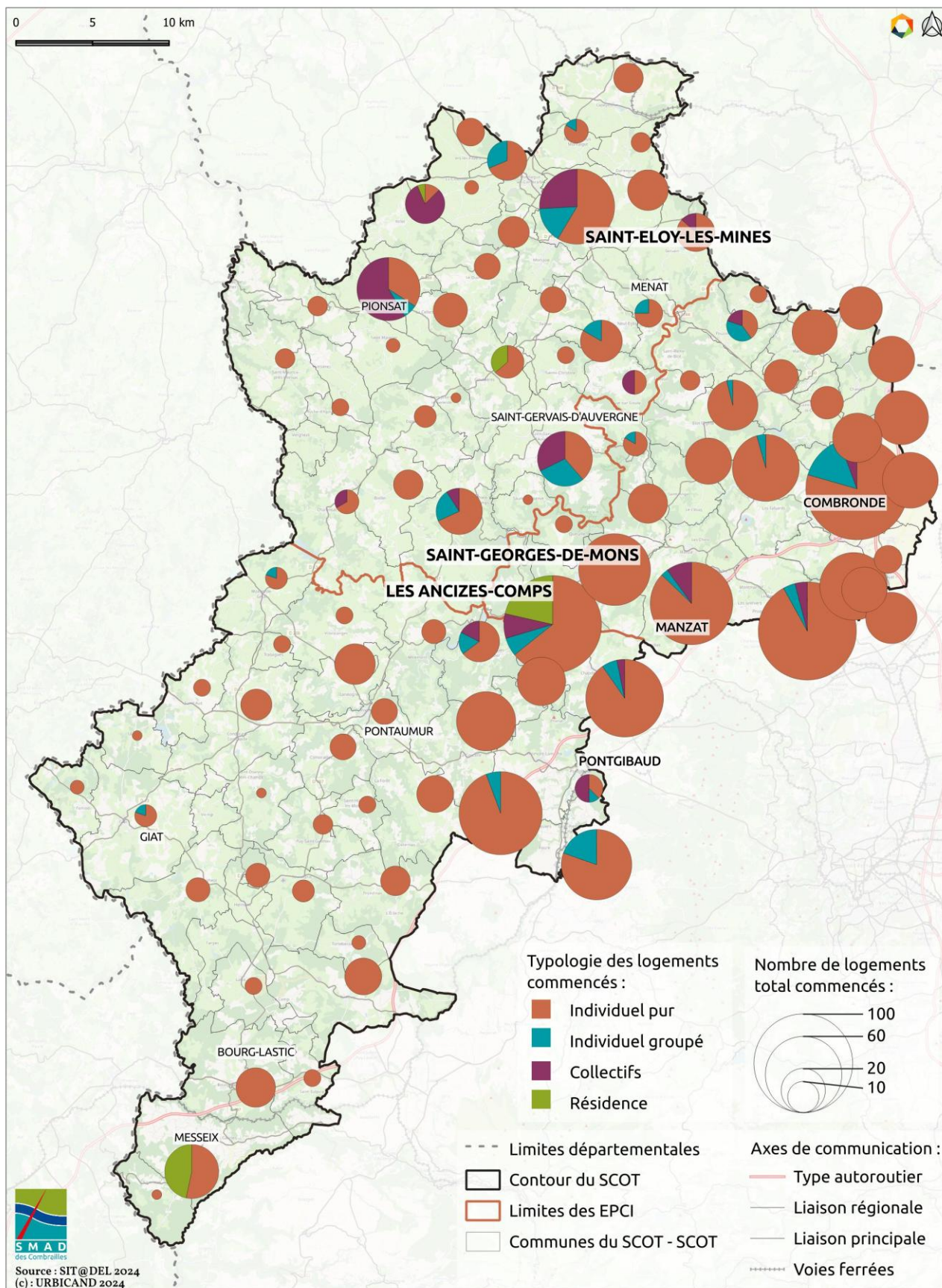
En effet, alors que le **revenu médian** y est **proche (19 980€ et 19 880€)** et les **problématiques démographiques similaires** (indice de jeunesse : **65% et 74% respectivement**), on remarque que **le Pays de Saint-Eloy**, malgré sa proximité à Montluçon et sa connexion routière à Combronde et Riom par la route départementale 2144, dispose **d'une très faible dynamique constructive** et des logements de tailles moindres.

On peut estimer que de nombreux facteurs jouent dans ces différences. L'un d'entre eux pourrait être la répartition des catégories socioprofessionnelles. En raison de son histoire industrielle et de l'industrie active actuellement à Saint-Eloy-les-Mines, la **population** reste **ouvrière** et de nombreuses habitations correspondent au standard ouvrier du vingtième siècle : **cités ouvrières et habitats collectifs** notamment. Encore aujourd'hui, les communes du Pays de Saint-Eloy continuent de construire **du logement collectif et individuel groupé** (faisant partie d'une opération de plusieurs logements, souvent associé à de la mitoyenneté) alors que les autres n'en réalisent que très peu (voir carte des typologies de logements commencés). A l'opposé, la communauté de communes **Chavanon Combrailles et Volcans** est **principalement agricole**, la tendance historique est donc celle de **construction plus importante en superficie**. De plus, cette communauté de communes est plus proche de Clermont et dispose aussi de **l'accès autoroutier** sur sa frange Est. Cela se traduit par les constructions à Pontgibaud, Bromont-Lamothé et Bourg-Lastic de maisons individuelles pures (opération de construction d'un unique logement).

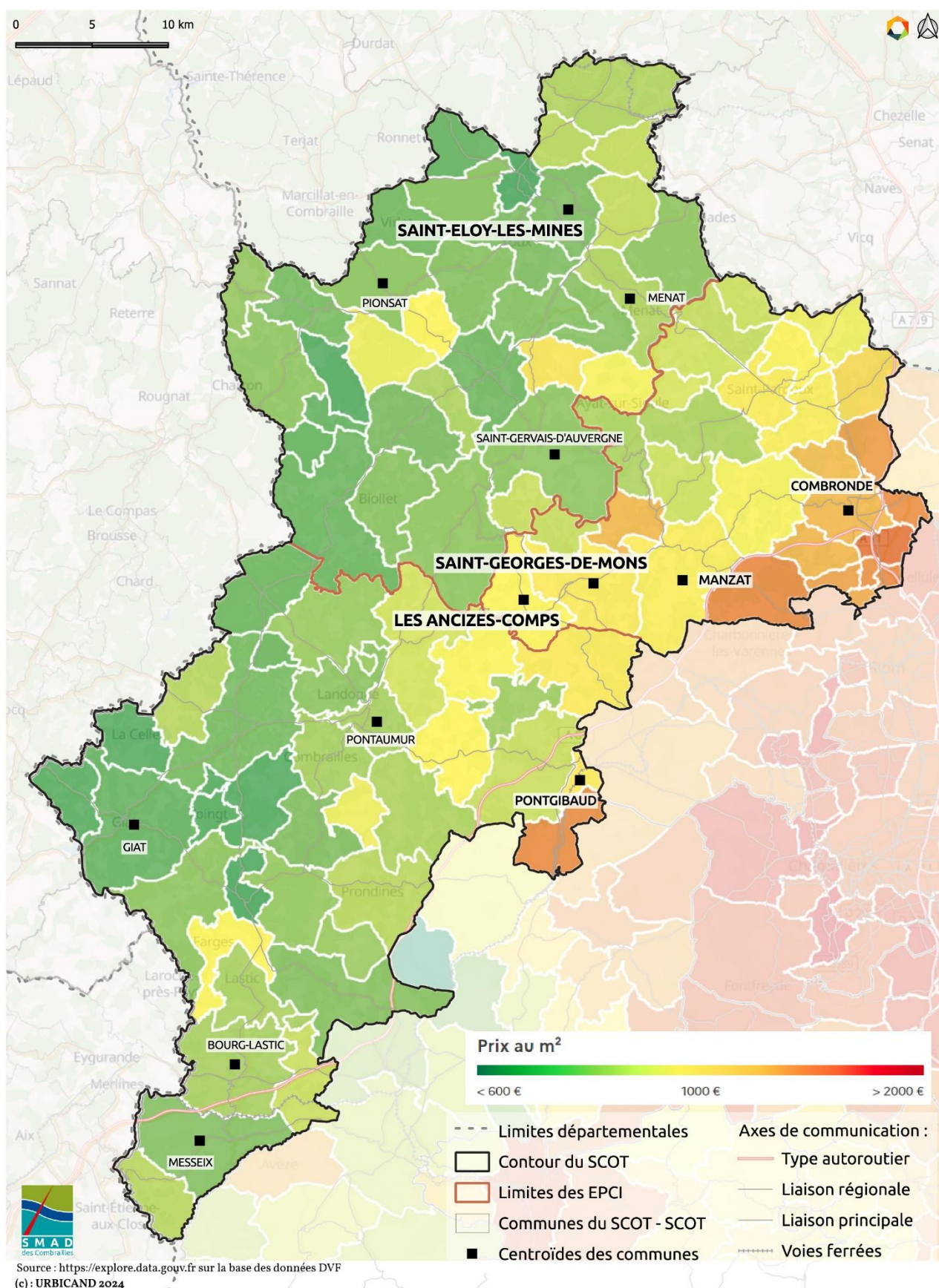
Ensuite, un autre facteur pourrait être celui de la vacance, **le pays de Saint-Eloy** est celui qui possède **le plus de vacances**, cela implique qu'il dispose d'un **fort potentiel de réhabilitation et de rénovation**, il n'a donc pas besoin d'autant de nouvelles constructions pour répondre aux besoins des habitants.

Enfin, ces facteurs ne sont pas les seuls et n'expliquent pas entièrement ces dynamiques (qui peuvent être liées à du développement économique, à des évolutions des documents d'urbanisme ou des changements sociétaux plus indirects).

Typologie des logements commencés entre 2011 et 2022



Prix du foncier au m² - 2024



A retenir :

- Un rythme de construction inégalement réparti
- Des logements de superficie importante, renforçant la surreprésentation de ce type de logements sur le territoire.
- Une dynamique constructive pouvant concurrencer la réhabilitation des logements anciens et pouvant entraîner dans certains secteurs où le rythme est soutenu, un étalement urbain important et donc une artificialisation des sols accrue ainsi que des impacts sur le paysage.
- Une différence spatiale dictée par l'influence de Clermont et de Riom et les accès autoroutiers.

Enjeux de l'habitat :

- Retrouver une diversité d'offres de logements pour répondre à l'ensemble des besoins en logements des ménages et leurs évolutions futures (vieillesse notamment)
- Renforcer l'offre locative sur le territoire pour permettre un accès au logement à un plus large spectre de populations (jeunes ménages, ménages modestes...)
- Mobiliser le parc de logements existants, reconquérir les logements vacants et lutter contre la précarité énergétique (chauffage et mobilité) en particulier dans les centralités urbaines et villageoises pour participer à leur revitalisation
- Adapter les logements aux évolutions climatiques futures et aux exigences de sobriété foncière
- Être vigilant sur la qualité des processus d'urbanisation notamment dans les secteurs de fortes dynamiques constructives pour limiter l'étalement urbain et les impacts paysagers qu'elles génèrent.

Les services et équipements

Structuration des équipements et services

Répartition des équipements et services sur le territoire

Le territoire des Combrailles se caractérise par son **absence de polarité urbaine dominante** qui centraliserait la majorité des services et équipements. En effet, les **équipements et services sont répartis sur l'ensemble du territoire** entre plusieurs « communes équipées », sans être centrés autour d'un seul pôle.

Par exemple, la commune de Giat et ses 793 habitants dispose de 82 équipements et services et une petite commune comme Saint-Quintin-sur-Sioule et ses 386 habitants disposent tout de même de 15 équipements et services : mairie, réparation automobile, maçonnerie, peinture, plomberie, restaurant, école, dentiste, accueil de loisir, etc.

Même si le nombre d'équipements et leurs gammes¹ augmentent avec la population d'une commune, les **villages** parviennent à conserver des **équipements de proximité et des services du quotidien**. Un habitant du sud du territoire, à Giat par exemple, n'éprouvera pas le besoin de se rendre dans le nord du territoire pour la grande majorité de ses recours aux équipements et services de proximité ou du quotidien. Cette capacité à permettre une réponse aux besoins quotidiens et récurrents des habitants participe à rendre le territoire résilient et indépendant.

Les **équipements supérieurs** restent **peu présents** sur le territoire, en raison de la proximité de Clermont-Ferrand ou Riom pour une partie du territoire ou de Montluçon pour certaines communes du nord du territoire.

En moyenne, le territoire dispose de **21,6 équipements et services tous types confondus par commune**. Les communes les moins équipées étant Saint-Sulpice, Tortebeuse et Combrailles avec leur unique équipement (mairie).

La commune la plus équipée est Saint-Eloy-les-Mines avec ses 177 équipements et services.

¹ **Constitution des gammes d'équipements (définitions INSEE) :**

- **La gamme de proximité** regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 28 services différents, mais aux implantations nombreuses. Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux ;
- **La gamme intermédiaire** comprend, par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public ;
- **La gamme supérieure** rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les villes que les services de la gamme de proximité.

Source : INSEE, BPE 2023
(c) : URBICAND 2024

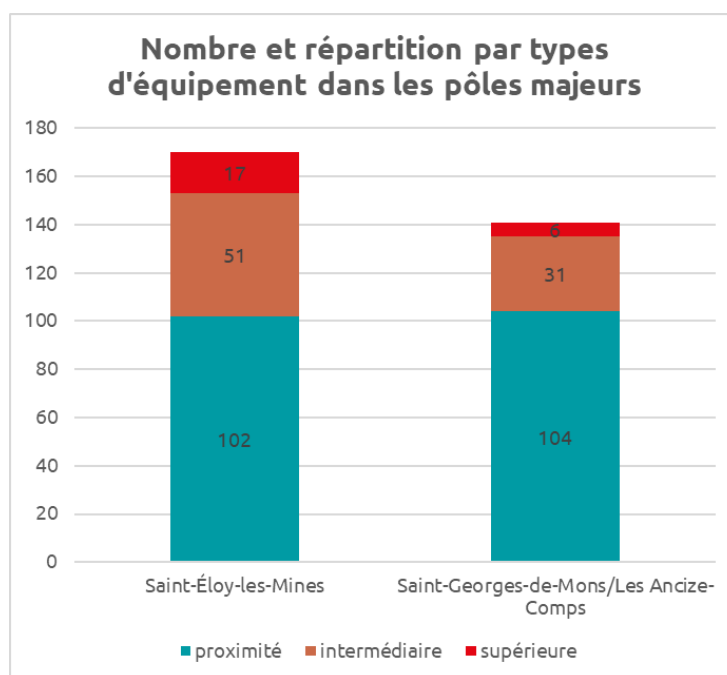
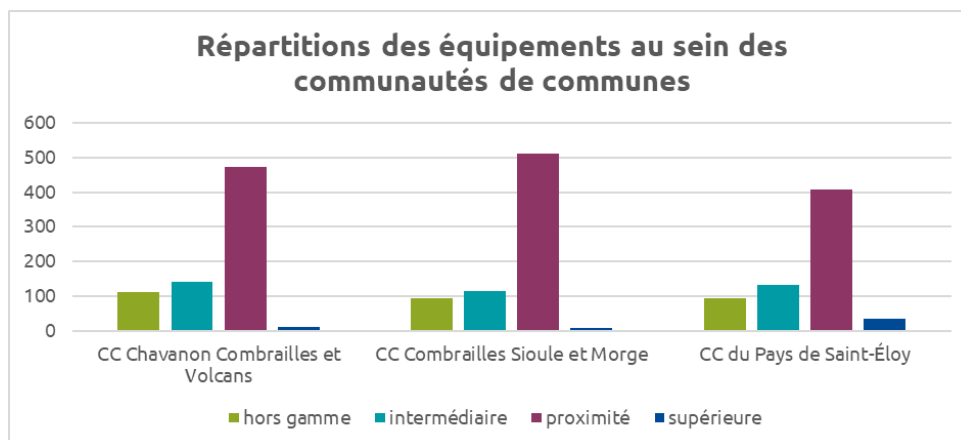
Les **2 pôles majeurs du territoire**, que sont **Saint-Eloy-les-Mines et l'ensemble Saint-Georges-de-Mons/Les Ancizes-Comps**, réunissent **14,5% des équipements et services** du territoire. Ils ont donc une importance non négligeable, même si on observe que le territoire n'est pas dépendant de ces 2 pôles dans sa structuration.

Les **3 communautés de commune** comptent chacune environ **700 équipements et services (sur 2141 au total)** assurant une **répartition homogène** sur l'ensemble du territoire. Cette répartition des équipements participe à la structure du territoire. Au total, près de **62,7% des équipements** sont catégorisés comme « **de proximité** », ils sont nécessaires au quotidien et comprennent par exemple : épiceries, médecins généralistes, écoles primaires, coiffeurs, boulangeries, charcuterie, mairie, bureau de poste, restauration, artisans, etc.

L'offre de **services intermédiaires** est plus réduite : **391 soit 18,3%**. Ces équipements sont les banques, services funéraires, contrôle technique, école de conduite, vétérinaire, services d'ordres, supermarché, magasin divers, collège, ambulance, services pour personnes âgées, équipements de sport spécialisés (athlétisme, skate-park, natation, etc.).

L'**offre supérieure** ne concerne que **59 établissements** recensés dans la base permanente des équipements soit **2,8%** de l'ensemble. Sur ces 59 établissements, **62,7% (37) sont localisés dans le Pays de Saint-Eloy**. Cela s'explique par la localisation de cette communauté de communes : elle est la plus éloignée de l'agglomération Clermont-Riom, sans accès autoroutier. C'est Montluçon qui exerce une influence sur ce territoire mais principalement sur les communes situées au nord de la communauté de communes. Une bonne partie des communes sont plus isolées et plus éloignées des axes routiers structurants. Le rôle de la ville de Saint-Eloy-les-Mines est donc d'autant plus important. La ville dispose d'une offre supérieure légèrement plus importante pour satisfaire aux besoins de ses habitants.

Ces **équipements et services supérieurs** sont par exemple certaines spécialités médicales (gastro-entérologue, imagerie médicale et gynécologue pour la ville de Saint-Eloy), des structures sociales (spécialisées dans l'accueil de personnes handicapées pour le cas de Saint-Eloy), des commerces spécialisés (poissonnerie, produit surgelés, librairie...) ou des services aux particuliers ou des services publics tel que l'agence France Travail.



SOURCE : BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS (BPE) 2023, INSEE

Profil des équipements et services de proximité

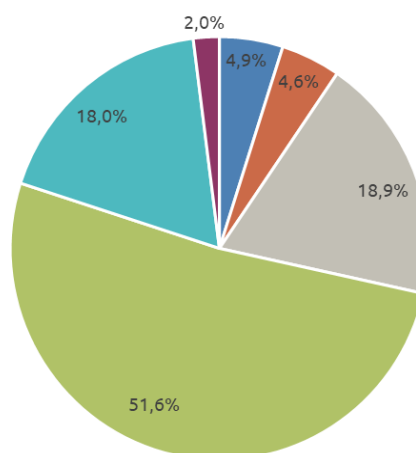
Les **équipements et services de proximité**, les plus nombreux sur le territoire, sont répartis sur l'ensemble du territoire, dans les pôles d'abord, mais aussi dans des communes intermédiaires.

Ces équipements divisés en **6 types** : commerces, enseignement, santé, sport, transport et services aux particuliers sont inégalement répartis.

En effet, les plus présents sur le territoire sont les **services aux particuliers (51,6%)** puis les **équipements de santé (18,9%)** et de **sports (18,0%)**.

La faible part réservée aux transports semble traduire une plus **faible présence d'offre de mobilité sur le territoire** (et notamment de transports en commun ou de recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle). D'un autre côté, la part importante d'équipement de sport et de santé témoigne d'un **investissement important** des **communes** pour le **bien-être** de leurs habitants.

Equipements de proximité répartition par types en %



■ Commerces ■ Enseignement ■ Santé etc. ■ Services aux particuliers ■ Sports etc. ■ Transports etc.

SOURCE : BPE 2023, INSEE

La carte suivante permet de qualifier la diversité de l'offre de proximité sur le territoire à l'échelle communale :

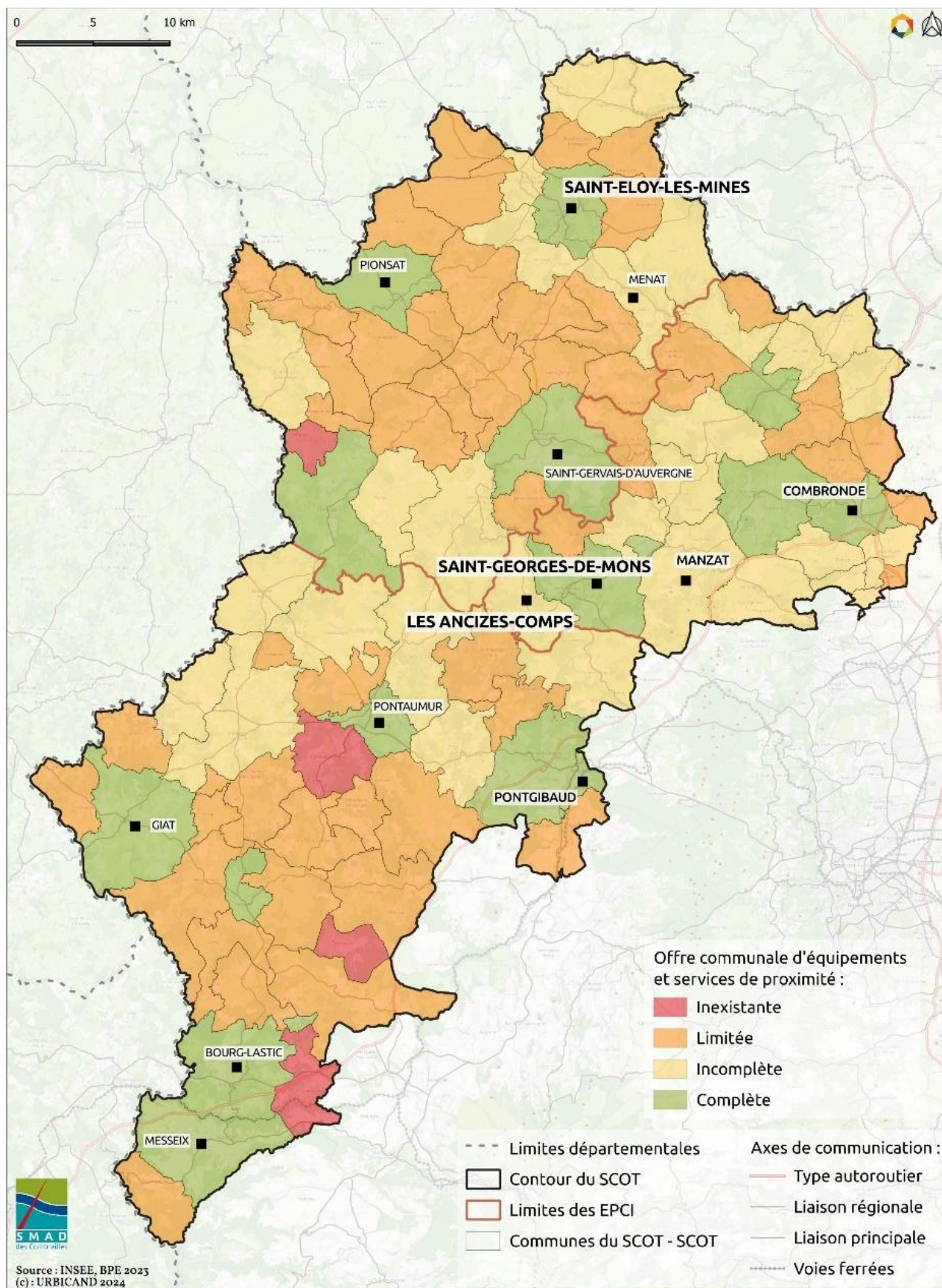
- **Une offre inexistante** correspond aux communes qui ne disposent d'aucun service ou équipement de proximité dans aucun des 6 types d'équipements présentés précédemment. 4 communes sont dans ce cas : Combrailles, Saint-Sulpice, Tortebeisse et Vergheas.
- **Les communes qui présentent une offre dite « limitée »**, sont les communes qui ne disposeront que d'un à trois types d'équipements sur les 6. 50 communes sont dans ce cas de figure soit la moitié des communes du territoire.
- **Une offre « incomplète »** correspond aux communes pour lesquels il manque un à deux des 6 types d'équipements ou de services. 30 communes sont concernées dont certaines polarités dont la commune des Ancizes ou celle de Manzat qui ne disposent pas d'une dans le domaine des transports/déplacements (bien que ces communes soient desservies par les bus interurbains de la région : voir détail dans la partie « infrastructures et déplacements).
- **Une offre « complète »** correspond aux communes qui disposent d'équipement dans chacun des 6 types différents d'équipements ou de services. 15 communes sont concernées. Il s'agit de la majorité des polarités identifiées dans l'armature du SCoT en vigueur ainsi que quelques communes du secteur de Combronde situées à proximité d'axes routiers ou autoroutiers.

Si plus de la moitié des communes du territoire ne disposent que d'une offre limitée voire inexistante en services de proximité, il ne faut pas négliger les aires d'influences des communes (villes et bourgs) mieux équipées qui dans un contexte rural et peu dense, jouent un rôle important dans l'accessibilité de ces équipements et services à l'ensemble de la population.

A retenir :

- Une répartition quantitative équilibrée des équipements et services sur le territoire.
- Des équipements de proximité nombreux et répartis.
- Une multipolarisation du territoire, structurée autour de plusieurs bourgs qui articulent équipements, emplois et logements permettant ainsi une armature territoriale décentralisée.

Offre d'équipements et services de proximité - 2023



Offre et diversité des équipements

Enfance, jeunesse et équipements scolaire

Alors que la présence d'une école est un élément recherché par la plupart des communes afin d'attirer de nouveaux résidents et notamment des ménages jeunes, **53 communes du territoire sur 99 communes** au total (soit seulement un peu plus de la moitié) **disposent d'une école** (primaire et/ou maternelle). Au total, ce sont **62 écoles comptant en 2023, 3 563 élèves** qui sont réparties sur le territoire. Le maillage scolaire primaire permet de limiter les temps de transports et de couvrir le territoire, mais il y a tout de même **2 zones faiblement équipées : au sud de Pontaumur jusqu'à Bourg-Lastic et entre Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Gervais-d'Auvergne**.

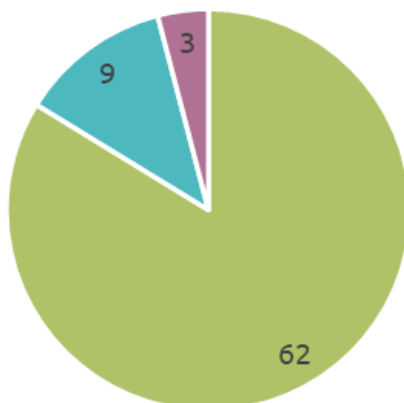
En parallèle des équipements scolaires, le territoire est doté **d'équipements pour l'enfance et la jeunesse** avec 3 relais petite enfance (un dans chaque communauté de communes et qui peuvent être itinérants), 20 accueils de loisir sans hébergement (ALSH), ainsi que 11 crèches ou micro-crèches (dont 1 en projet sur la CC Chavanon Combrailles et Volcans) qu'elles soient tenues par la collectivité ou privées. Enfin la CC Combrailles Sioule et Morge dispose de 2 Maison d'Assistance Maternelle (à Combronde et Manzat) et la CC Chavanon Combrailles et Volcans a un projet de MAM sur la commune de Bromont-Lamothe.

Le maillage en **collège** du territoire (**9 collèges, dont 1 privé**) permet à chacun d'accéder à ces équipements malgré de multiples **fermetures à Giat** (collège Pierre Louis Trapet en 2018 et de l'ensemble privé Jean Baptiste de la Salle en 2021). Ces fermetures engendrent une dégradation de l'accès aux équipements scolaires et une **augmentation drastique des temps de déplacements** pour les quelques élèves de ces communes qui doivent se rendre à Bourg-Lastic (30 minutes) ou à Pontaumur (20 minutes).

La part des **0-19** est **stable** depuis 2010, impliquant un **maintien des écoles et des autres collèges**. Cependant, l'accès aux lycées pour les enfants du territoire reste très compliqué en raison d'une **absence de lycée proposant des filières générales** sur le territoire. Ceci oblige donc les jeunes du territoire souhaitant suivre une filière générale, à quitter le territoire pour suivre leur cursus scolaire à Clermont, Riom ou Montluçon.

Il existe toutefois **2 lycées professionnels : 1 lycée agricole et animalier réparti sur 2 sites (Saint-Gervais-d'Auvergne et Pontaumur et 1 lycée professionnel dans l'industrie et la maroquinerie à Saint-Eloy-les-Mines)**. Ces structures restent des atouts à préserver puisqu'ils permettent de conserver une part des jeunes et surtout sont **en cohérence la dimension agricole du territoire**.

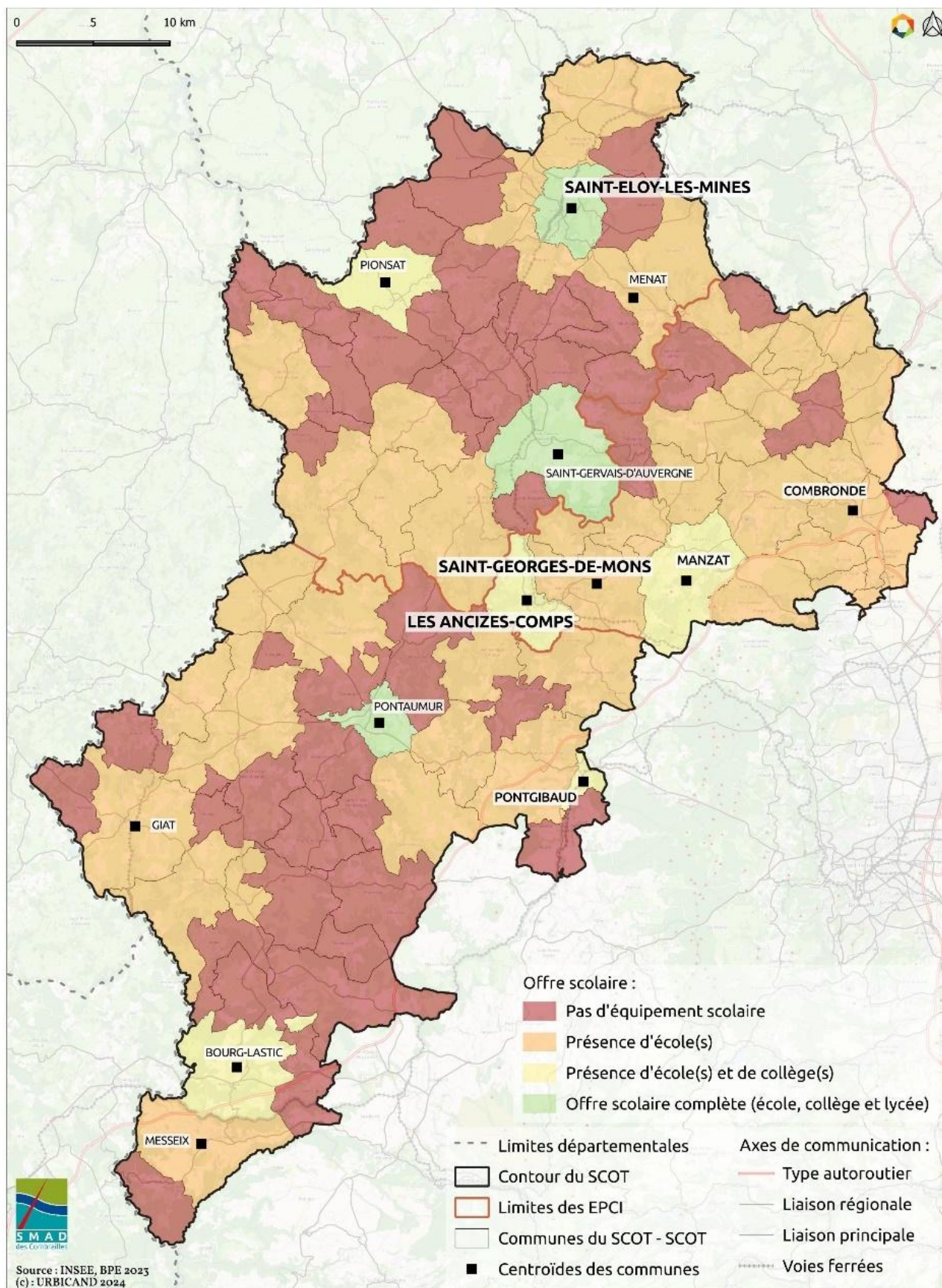
Equipements scolaires combrailles



SOURCE : BPE 2023, INSEE

■ Ecoles ■ Collèges ■ Lycées*

Offre scolaire communale - 2023



Les services aux personnes âgées

Le territoire des Combrailles connaît depuis plusieurs décennies un **vieillissement de sa population**, liée notamment à un solde naturel négatif mais aussi aux pertes d'activités productives de la fin du XXème siècle. Le renouvellement de la population qui permet de ralentir ce vieillissement par l'arrivée de nouveau habitants est surtout localisé sur la **frange Nord-Est** du territoire où à lieu un phénomène de **desserrement urbain** de Riom-Clermont.

Ce phénomène reste localisé et **n'apporte pas** de nouvelles **dynamiques profondes**, puisque les nouveaux résidents travaillent en dehors du territoire et que leur **pratiques quotidiennes (emplois, achats...)** **restent orientés vers l'agglomération de Clermont-Riom**. Les jeunes issus des familles arrivées dans ce cadre ont donc encore moins de probabilité de s'ancrer sur le territoire durablement. Au vu des perspectives d'évolution de la population future, la **problématique du vieillissement va s'aggraver** et **l'importance des services aux personnes âgées** est alors **un véritable enjeu**.

Actuellement, **19 communes proposent des services aux personnes âgées**, dont **13 proposent des hébergements** (tous types confondus). Toutefois, **l'ensemble des communes du territoire propose un service d'aide à domicile** car le territoire est couvert par 3 Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) porteurs d'un service d'aide à domicile. Cela comprend une aide à la personne, une aide à l'entretien du logement et une aide à la vie sociale. Il existe par ailleurs **d'autres services présents sur le territoire** : l'association APAMAR qui couvre les 99 communes avec 2 bureaux à Pontgibaud et à St Eloy les Mines et le service « Combrailles autonomie » basé à Pionsat et qui couvre une large partie du territoire.

Le **SMAD a mis en place un Service de Soins A Domicile des Combrailles (SSIAD) en 1995**. Ce service essentiel a pour mission de favoriser dans les meilleurs conditions possible le maintien au domicile des personnes âgées et/ou handicapées vivant sur ce territoire, ou d'éviter une hospitalisation, ou encore de favoriser le retour au domicile après une hospitalisation. Le SSIAD des Combrailles qui couvre 90 communes et dispose de 101 places et le SSIAD du Mont Dore qui couvre les communes des anciens cantons de Bourg-Lastic et de Herment.

En plus de ce premier service, le SMAD dispose aussi d'une **équipe** autour de la **maladie d'Alzheimer** pour prodiguer des soins et accompagner les familles de malades. Enfin, la Plateforme d'aide et de Répit (PFAR) intervient sur les 99 communes du SMADC pour l'aide aux aidants et il existe un accueil de jour « le jardin d'Aloïs » à St Eloy les Mines qui dispose de 15 places.

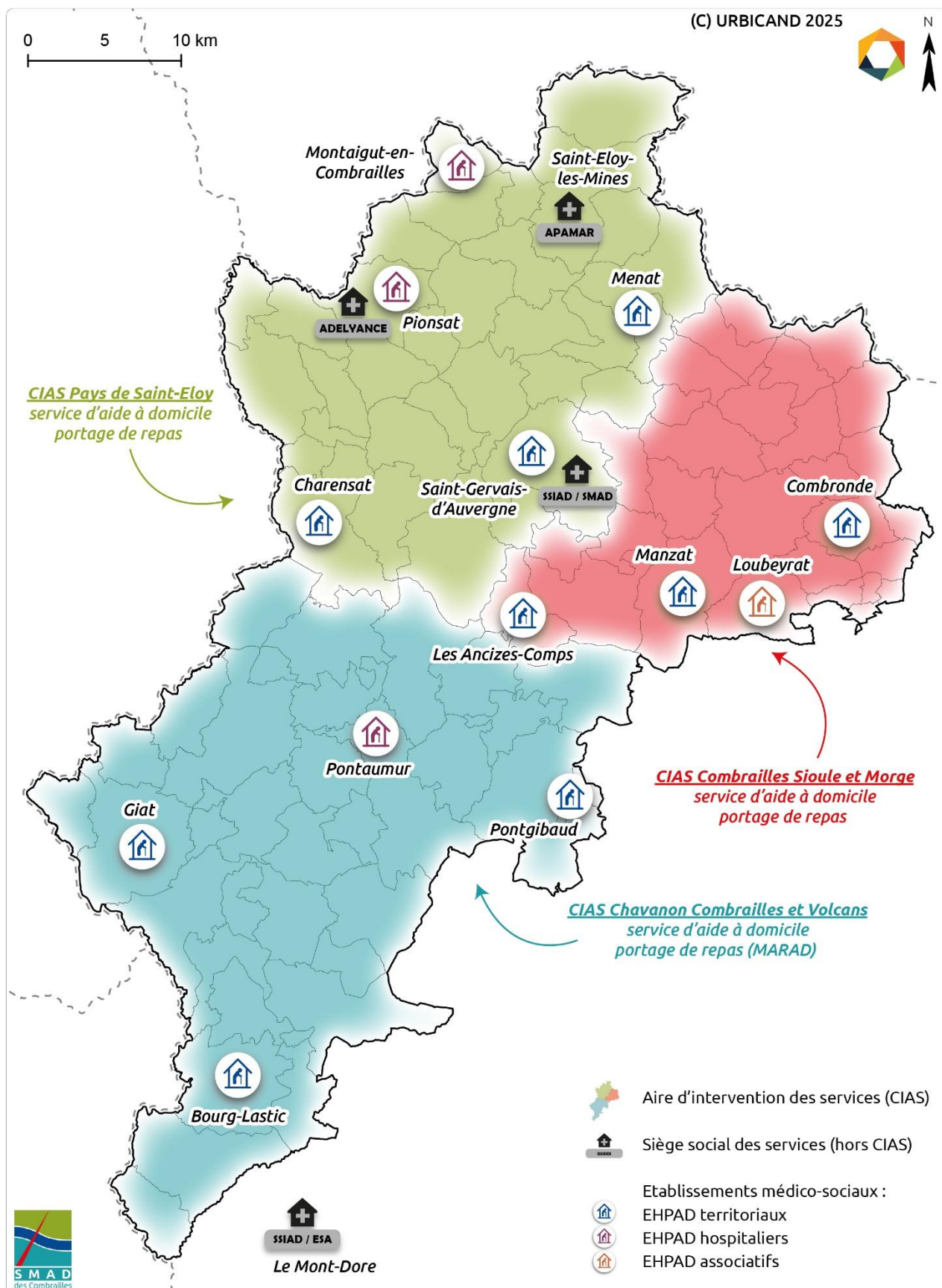
Au niveau des **structures accueillants les personnes âgées**, le territoire dispose de :

- 13 EHPAD (dont 3 hospitaliers et 1 associatifs) pouvant proposer 727 places d'hébergements permanent dont des places en PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) et en unité Alzheimer
- 1 Centre de médecine physique et de réadaptation (CMPR) avec 81 places en hospitalisation complète et 6 places en hospitalisation de jour). Il s'agit d'un service de soins de suite et de réadaptation (SSR)
- 2 résidences autonomie à St Eloy les Mines et à St Gervais (qui accueille les personnes des plus de 60ans).

Il existe également des hébergements alternatifs au domicile comme les résidences « Age et vie » à St Gervais et à Pionsat ou des lodges à Pionsat, Messeix, Beauregard-Vendon et Bromont-Lamothe. Enfin, il existe des familles d'accueil pour personnes âgées (44 sur le territoire).

Au total, le territoire possède **124 places en établissement spécialisé pour 1000 personnes de plus de 75 ans soit environ 721 places sur l'ensemble du SCoT des Combrailles (sources SIRSE)**. La moyenne en France métropolitaine est de **141 places pour 1000** alors cette **population de plus de 75 ans** représente près de **13% des habitants dans les Combrailles** (presque 6 000 personnes) en 2021 contre **9% pour la moyenne nationale**.

Offre de services aux personnes âgées



La santé

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) qui représente le **nombre de consultations que chaque habitant peut espérer chez un médecin généraliste de moins de 65 ans sur l'année** s'élève en moyenne dans les Combrailles à **2,4 (consultations par an et par habitant)**. En France ce chiffre s'élève en moyenne à 2,7 alors que dans les aires urbaines il est considérablement plus haut : **4 en moyenne à Clermont Ferrand**. L'accessibilité à des consultations de santé reste donc un sujet majeur pour maintenir les conditions de vie sur le territoire. Ce sujet semble d'autant plus important que le diagnostic établi par le Contrat Local de Santé fait état d'une mortalité supérieure dans les Combrailles ainsi qu'un renoncement aux soins de plus en plus important (avec par exemple, près de 9% de la population de plus de 17 ans habitant sur les Combrailles n'ont pas accès à un médecin traitant).

En effet, on dénombre **39 médecins généralistes** exerçant sur le territoire des Combrailles fin 2023, soit **un médecin pour 1 225 habitants**. Cela représente une densité de médecins généralistes de 0,8 pour 1000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 0,9. Surtout cette densité est inégale sur le territoire. A l'échelle des EPCI, seule la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans présente une densité au-dessus de la moyenne départementale et régionale.

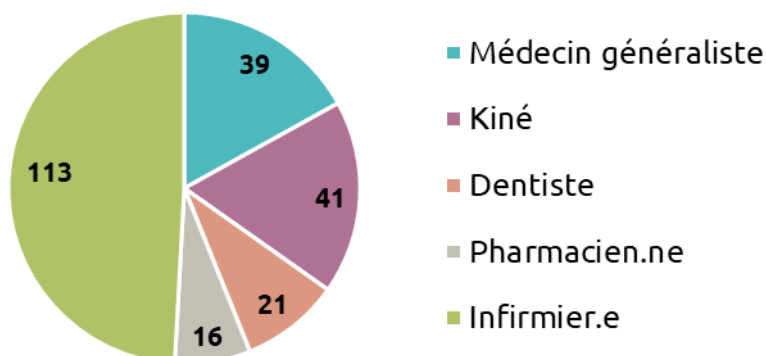
De même, les pharmacies sur le territoire sont au nombre de **16 soit 1 pharmacie pour 3 000 habitants environ**. En terme de densité, cela représente une densité de 33,6 pour 100 000 habitants ce qui reste proche des moyennes régionales ou nationales (**32,4/100 000 habitants en France**). Les pharmacies constituent parfois pour certains secteurs ruraux et moins dotés et peu accessibles, les seuls accès à une offre de soin et de santé.

Les Combrailles comptent **41 kinésithérapeutes** en 2023 soit 1 kinésithérapeute pour 1 165 habitants environ. Cela équivaut à une densité de 9,7 pour 10 000 habitants, inférieure à la moyenne nationale (12).

Le territoire compte également **21 chirurgiens-dentistes**, ce qui représente 1 chirurgien-dentiste pour 2 275 habitants et une densité de 2,9 pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 4. Surtout, parmi ces 21 chirurgiens-dentistes, 6 ont plus de 55 ans et certains secteurs géographiques en sont dépourvus : Bourg Lastic, Herment, St Eloy les Mines.

Enfin, le territoire compte **113 infirmiers**, soit une densité de 23,7 pour 10 000 habitants, nettement supérieure à la moyenne nationale (15,4). Ceci s'explique par la demande de soin plus importante sur le territoire elle-même due à l'importance de la population âgée sur le territoire.

Répartitions des professions médicales dans le SCOT des Combrailles



SOURCE : CONTRAT LOCAL DE SANTE, SMAD
DES COMBRAILLES 2023

Ces **5 professions forment l'offre médicale de proximité** : médecin généraliste, kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, pharmacie et infirmier (voir carte « répartition de l'offre de santé communale » page suivante) :

- **66 communes ne disposent d'aucune de ces 5 professions de santé,**
- **18 communes disposent d'une offre dite « limitée » avec seulement une ou deux de ces professions,**
- **14 communes bénéficient d'une offre plus structurée mais qui reste « incomplète »** où 3 à 4 de ces professions sont présentes sur la commune.
 Bien que désignées dans l'armature territoriale comme polarités majeures, la ville de Saint-Eloy-les-Mines fait partie de cette catégorie tout comme la commune des Ancizes, car ces deux communes ne disposent pas de dentiste.
- **8 communes seulement bénéficient d'une offre « complète » avec chacune des 5 professions** présentes sur la commune. Ces 8 communes sont désignées par le SCoT comme des pôles ou des polarités dans l'armature du territoire.

Le territoire dispose également de différents spécialistes : Psychologue (15), Sage-femme (7, densité au-dessus de la moyenne nationale), Sophrologue (6), Diététicienne nutritionniste (3), Ostéopathe (11), Orthophoniste (5, densité nettement inférieure au niveau national), Orthoptiste (2), Podologue (6), Psychomotricien (2), radiologue (1)

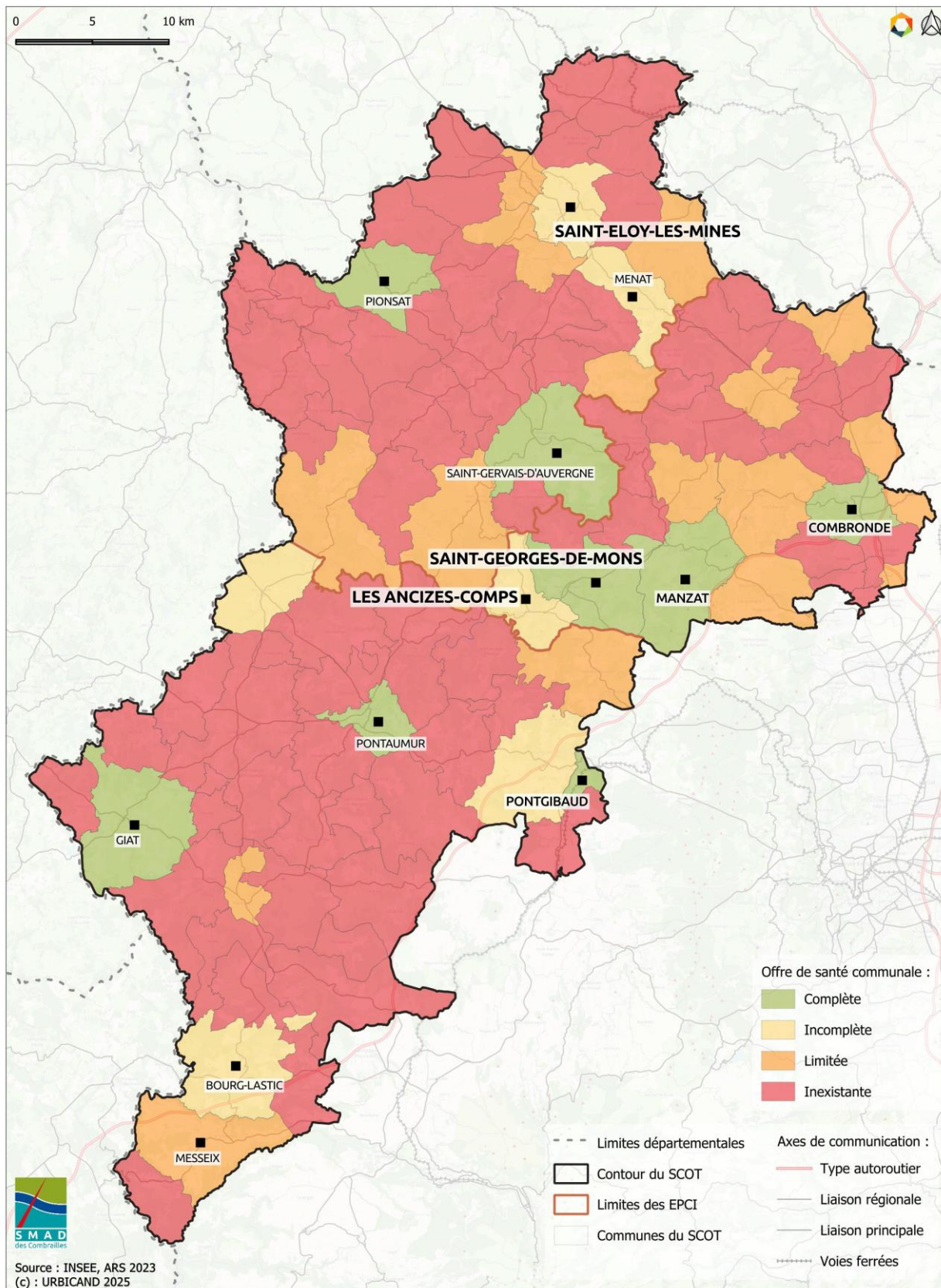
Si le territoire ne dispose d'aucun site hospitalier ou de services d'urgences, il existe toutefois **11 maisons de santé pluridisciplinaires ou centres de santé** sur le territoire :

- 1 maison de santé pluridisciplinaire du bassin de St Eloy les Mines (qui couvre les communes de Montaigut, St Eloy et Menat)
- 1 maison de santé pluridisciplinaire Marcillat/Pionsat
- 1 Pôle de santé des Hautes Combrailles réparti en 4 sites ou maisons de santé à Pontaumur, Giat, Montel-de-Gelat et Charensat.
- 1 maison de santé pluridisciplinaire à Pontgibaud (qui couvre aussi Bromont-Lamothe)
- 1 maison de santé pluridisciplinaire à Bourg Lastic
- 1 centre de santé à Messeix
- 1 maison de santé pluridisciplinaire aux Ancizes (qui couvre aussi St-Georges-de-Mons)
- 1 centre de santé départemental à St Gervais d'Auvergne.

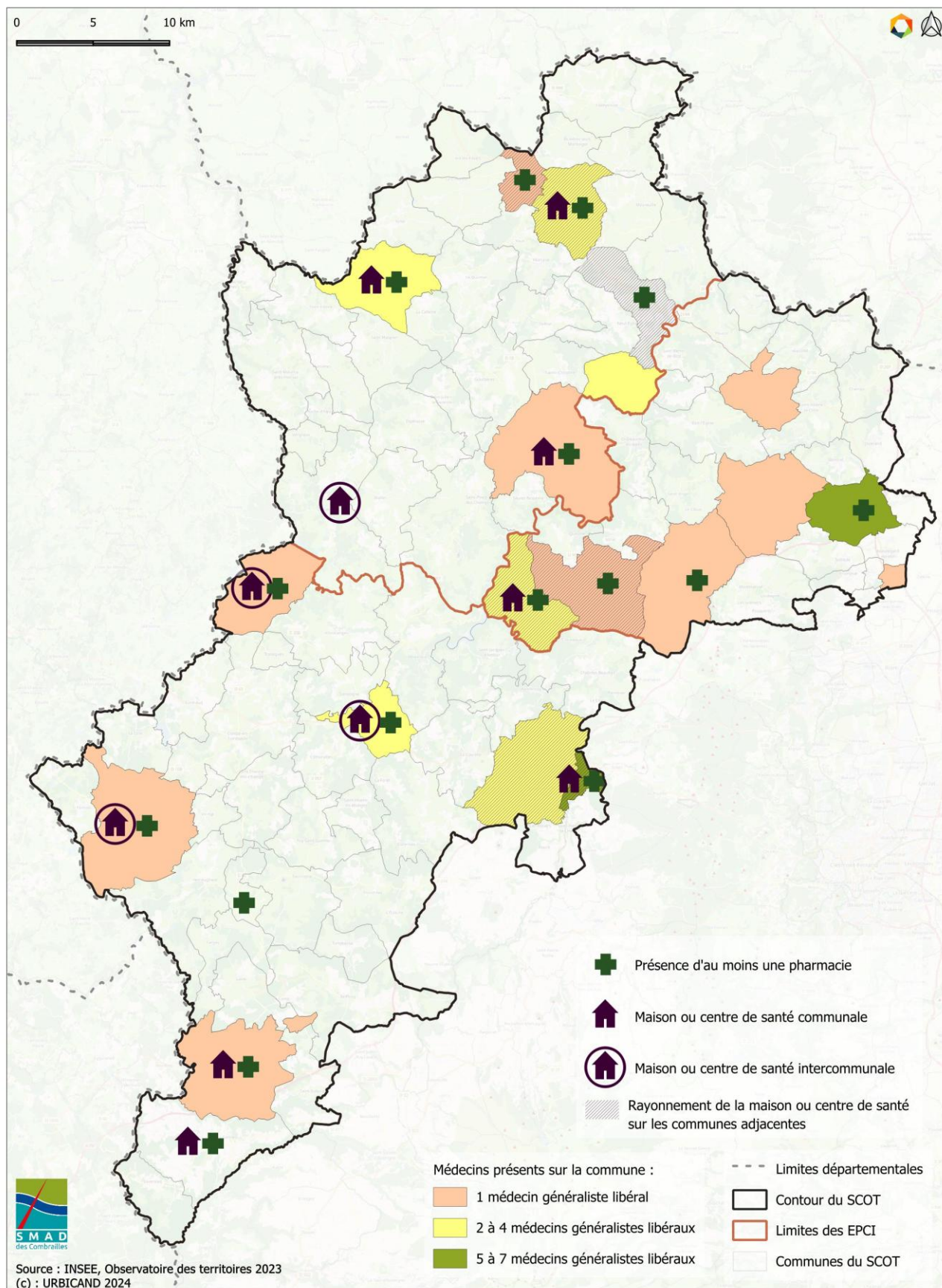
Les services de santé de catégorie supérieure (hôpitaux, médecins spécialisés...) sont situés sur l'agglomération de Clermont-Riom, **le temps de trajet pour s'y rendre est important** (il avoisine une heure pour certaines communes de la SMADC).

L'accès aux services d'urgences notamment, nécessite un temps de trajet important, en plus d'un temps **d'intervention des secours élevé (de 45 minutes à 1 heure pour l'arrivée des moyens de secours).**

Structuration de l'offre de santé communale - 2023



Offre de santé communale - 2023



L'offre alimentaire

Sur le territoire des Combrailles, **30 commerces d'alimentation générale** (épiceries, supérettes, supermarchés, hypermarchés et magasins multi commerces) sont présents. Les communes disposent d'un total de **47 boulangeries** et de **18 boucheries** (BPE 2023, INSEE). Les habitants disposent d'un choix varié de commerces où s'approvisionner.

La communauté de communes CCV, d'après un sondage réalisé dans le cadre de son CRTE, présente les chiffres suivants : **65% des lieux de courses** pour les habitants sont situés sur les **4 pôles principaux** de la communauté (Pontaumur, Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat), **15% sont sur l'agglomération Clermont-Riom** tandis que le reste est réparti sur d'autres communes dans et en dehors du territoire (Ussel, les Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons, la Bourboule, etc.). Cette étude souligne le rôle et le rayonnement que peuvent avoir les polarités équipées du territoire.

Ces polarités qui présentent un **tissu de commerces alimentaires dit « complet »** sont des communes qui disposent à la fois d'un ou plusieurs commerces d'alimentation générale (que ce soit hypermarché, supermarché et magasins multi-commerces, supérette ou épicerie), d'une ou plusieurs boulangeries et d'une ou plusieurs boucheries (voir carte ci-contre). Comme pour l'offre d'équipements et de services de proximité, l'offre alimentaire complète est présente dans la majorité des polarités du territoire. *(Le pôle majeur regroupant Les Ancizes et Saint-Georges-de-Mons, ne possède qu'un tissu incomplet par manque d'une boucherie).*

Ces communes équipées d'un tissu alimentaire complet ou disposant d'un commerce d'alimentation générale type supermarché notamment, jouent un rôle prépondérant pour permettre aux ménages de l'ensemble du territoire de se nourrir. Ici aussi, **cette notion de rayonnement de ces polarités est importante** à prendre en compte. En effet, d'après l'étude « Se nourrir dans les Combrailles » réalisée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), **81% des répondants à l'enquête font leurs courses principales en supermarchés classiques ou discount.**

Au-delà du commerce en alimentation générale, les **ventes directes**, qui grâce à l'importance du secteur agricole sur le territoire, sont nombreuses, diversifiées et relativement réparties sur le territoire. D'après le recensement agricole du SMAD dans le cadre du réseau agricole Combrailles, ce ne sont pas moins de **120 exploitations qui pratiquent de la vente directe**. Les produits y sont variés : Fromages et produits laitiers, Viandes et volailles/œufs, Légumes et fruits et autres produits types, bières miel... Par ailleurs, il existe un drive fermier à Condat-en-Combrailles proposant une large diversité de produits locaux.

Le territoire des Combrailles dispose d'un atout majeur pour la diffusion des productions locales : la présence de nombreux marchés. On en décompte 24 répartis sur 20 communes. Toutefois, la répartition des marchés sur le territoire n'est pas homogène. En effet, la communauté de communes de Combrailles Sioule et Morge qui compte le moins de communes, accueille le plus grand nombre de marchés.

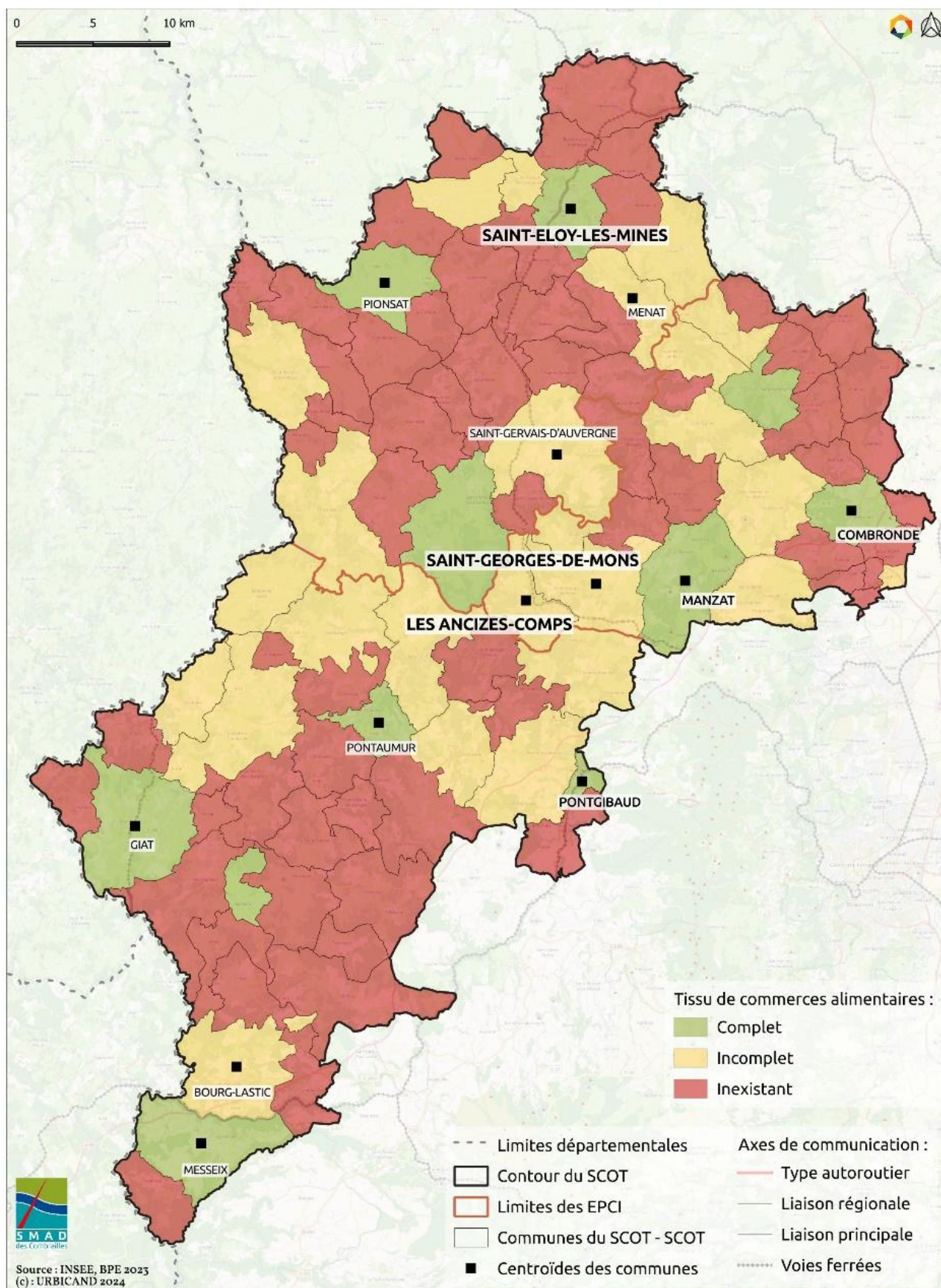
Les marchés hebdomadaires ou bimensuels sont les plus nombreux, on en dénombre 16. Ils sont relativement bien répartis sur le territoire avec au moins 4 marchés par communauté de communes. Les marchés les plus importants, qui comptent le plus d'exposants, ont lieu dans les polarités majeures du territoire telles que Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Georges. A noter toutefois deux particularités :

- la ville de Combronde bien que possédant une population assez importante, n'accueille qu'un petit marché hebdomadaire mais composé de moins de 10 exposants ;
- la commune de Giat accueille deux fois par mois une des plus ancienne et des plus importante foire du territoire. Ce marché bimensuel, qui existe depuis près de 1300 ans et qui peut rassembler jusqu'à 300 chalandes.

Par ailleurs, l'étude montre que les deux tiers des marchés sont composés à minima de 50% de producteurs ou artisans locaux. Ce maillage territorial et temporel permet aux habitants de disposer d'un accès à des produits variés et en bonne partie locaux. Ces marchés remplissent pleinement leur fonction économique, sociale et territoriale.

Actuellement, le territoire fait l'objet d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui est décliné en 30 actions** visant à renforcer la vente directe et en circuit court dans le territoire pour valoriser ses productions locales.

Tissu de commerces alimentaires communal - 2023



L'offre culturelle

Le territoire des Combrailles agit pour la préservation et le développement de son offre culturelle. Pour cela un **réseau « Effervescence en Combrailles »** est mis en place, ainsi que diverses actions, notamment en termes de communications, par le **SMAD** qui prépare un **programme annuel commun** afin d'informer les citoyens de toutes les possibilités qui s'offrent à eux. A travers le dispositif « Comb'images », le SMADC propose des ateliers de pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes à une soixantaine d'établissements par an (scolaires, accueils de loisirs, maisons de retraite, structures de répit...).

Il existe **6 salles de spectacles** : La Passerelle à Pont de Menat, La Lanterne à Saint-Eloy-les-Mines, l'espace de vie rural de Saint-Gervais-d'Auvergne, Le Châto à Châteauneuf-les-Bains, la salle de spectacle à Les Ancizes Comps et la Grange de Jacques à Bourg-Lastic.

12 musées sont présents sur le territoire : le Musée archéologique des Combrailles à Voingt, 1 musée sur la paléontologie à Menat, sur les minéraux à Herment, 2 sur les mines de charbon à Saint-Eloy et Messeix, 1 sur les mines d'argent à Pontgibaud, 1 sur la résistance à Saint-Gervais, 1 sur les sources à Saint-Myon, 1 sur le passé à Miremont, 2 sur l'école rurale (Messeix, Biollet) et 1 sur la radio TSF à Saint-Avit.

Il n'existe qu'**une seule salle de cinéma intercommunale** « La Viouze » sur le territoire à Les Ancizes Comps, elle est gérée par la communauté de communes et propose **330 places**. Des **cinémas itinérants** proposent des séances à Saint-Eloy-les-Mines, Pionsat, Pontaumur et Giat.

Pour l'enseignement et la création musicale, **5 écoles existent sur le territoire** (Saint Eloy, Montaigut, Combronde, Saint-Georges/Les Ancizes ainsi que celle intercommunale de la CCV répartie sur 4 sites : Giat, Bourg-Lastic, Pontgibaud et Pontaumur). L'Union Musicale en Combrailles à la « Maison Baptise » aux Ancizes et la Société Lyrique au Château des Caponi à Combronde travaillent en réseau. Enfin, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Éloy vient de lancer son projet de création d'une école de musique intercommunale, qui s'appuie sur les associations musicales locales.

L'offre culturelle sur le territoire est aussi complétée par des **troupes de théâtres, des clubs de danse et d'autres associations**. Le réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » assure la diffusion d'une part importante de spectacles vivants.

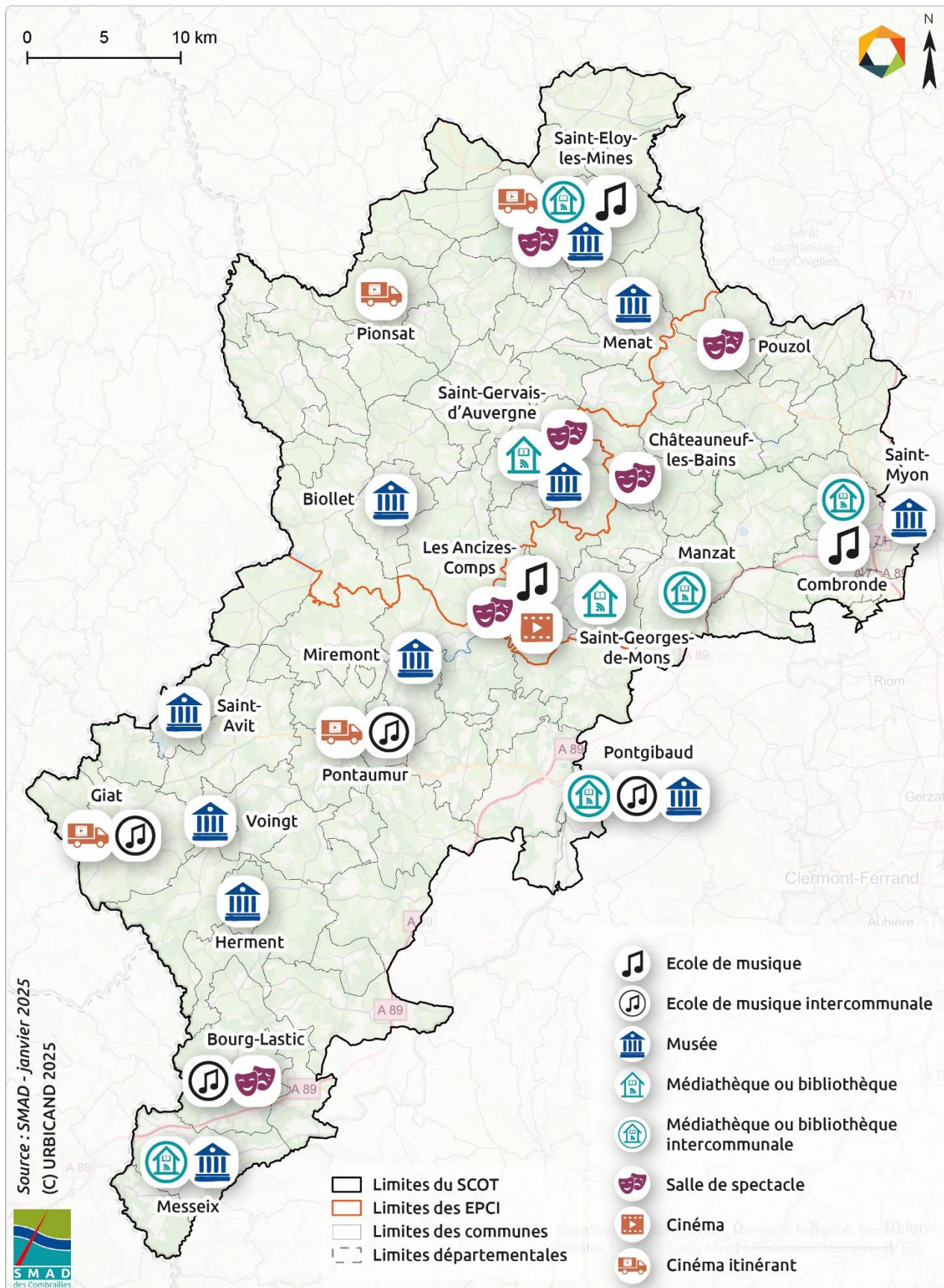
11 festivals sont organisés sur le territoire des Combrailles : Festival « Bach en Combrailles » et « Barkibraille » à Pontaumur, « Comboros » et « dans les arbres » à Saint-Gervais-d'Auvergne, « Estivales de Pontgibaud », « Bouillonnantes » à Châteauneuf, « Grange de Jacques » à Bourg-Lastic, « Musicales du Tilleul » à St Rémy et St Hilaire-la-Croix, « Fête du Pain » à St Germain, « 63 Mille Volts » aux Ancizes et « Fêtes Musicales du Château de Pionsat ».

Par ailleurs, il existe **5 médiathèques intercommunales** (Manzat, Combronde, Pontgibaud, Messeix et Saint-Eloy-les-Mines) qui travaillent en lien avec des équipements communaux ou associatifs de proximité. A cela, s'ajoute la bibliothèque municipale de Saint-Gervais-d'Auvergne et celle de Saint-Georges-de-Mons.

Enfin, l'offre culturelle est complétée sur le territoire par une dynamique associative importante : fêtes locales, manifestations culturelles ponctuelles, théâtre amateur, clubs de danse, valorisations du patrimoine (comme la Chartreuse Port Sainte-Marie, la Route des Mines, le SIET...) s'appuyant sur l'implication de bénévoles, très actifs en Combrailles.

Cette **offre culturelle** est diversifiée et répartie territorialement avec des équipements majeurs **localisés sur les bourgs** les plus importants. Toutefois, cette structuration et cette dynamique sont dépendantes à la fois de l'implication bénévole de ses habitants et des investissements publics. La dynamique culturelle du territoire et sa pérennité semble reposer sur le maintien et le **renforcement de ce réseau local, associatif** mais aussi le développement d'une **offre liée à la mise en valeur de sa culture locale, paysanne et environnementale** via des animations, des expositions et des partenariats.

Tissu d'équipements culturels - 2025



Le numérique

La **couverture réseau** du territoire des Combrailles **est bonne d'après les fournisseurs réseau**. L'ensemble du territoire (excepté certaines parties des gorges de la Sioule) **dispose d'une couverture du réseau téléphonique**. Cependant la **qualité perçue sur le territoire est fluctuante** dès que les reliefs s'accroissent (dans les gorges, les fonds de vallées).

Selon l'ARCEP, au deuxième trimestre 2024, 28% du territoire bénéficie d'une bonne couverture 2G/3G par l'ensemble des 4 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free). On observe sur la cartographie que les villes, bourgs et axes de transports routiers et ferroviaires semblent avoir été prioritaires dans le déploiement de cette technologie.

Il persiste cependant certaines zones caractérisées par une « couverture limitée » pour au moins un opérateur (35 % du SCoT), voir « sans couverture » qui peuvent être considérées comme zones blanches (1% du territoire du SCoT).

Pour ce qui est de la connexion physique, **l'installation de la fibre optique débutée en 2013 a permis de raccorder 77% des habitations** actuellement et la **3^{ème} phase de déploiement** pour l'Auvergne devrait permettre d'atteindre un taux de logements raccordés de près de **91% en 2025**.

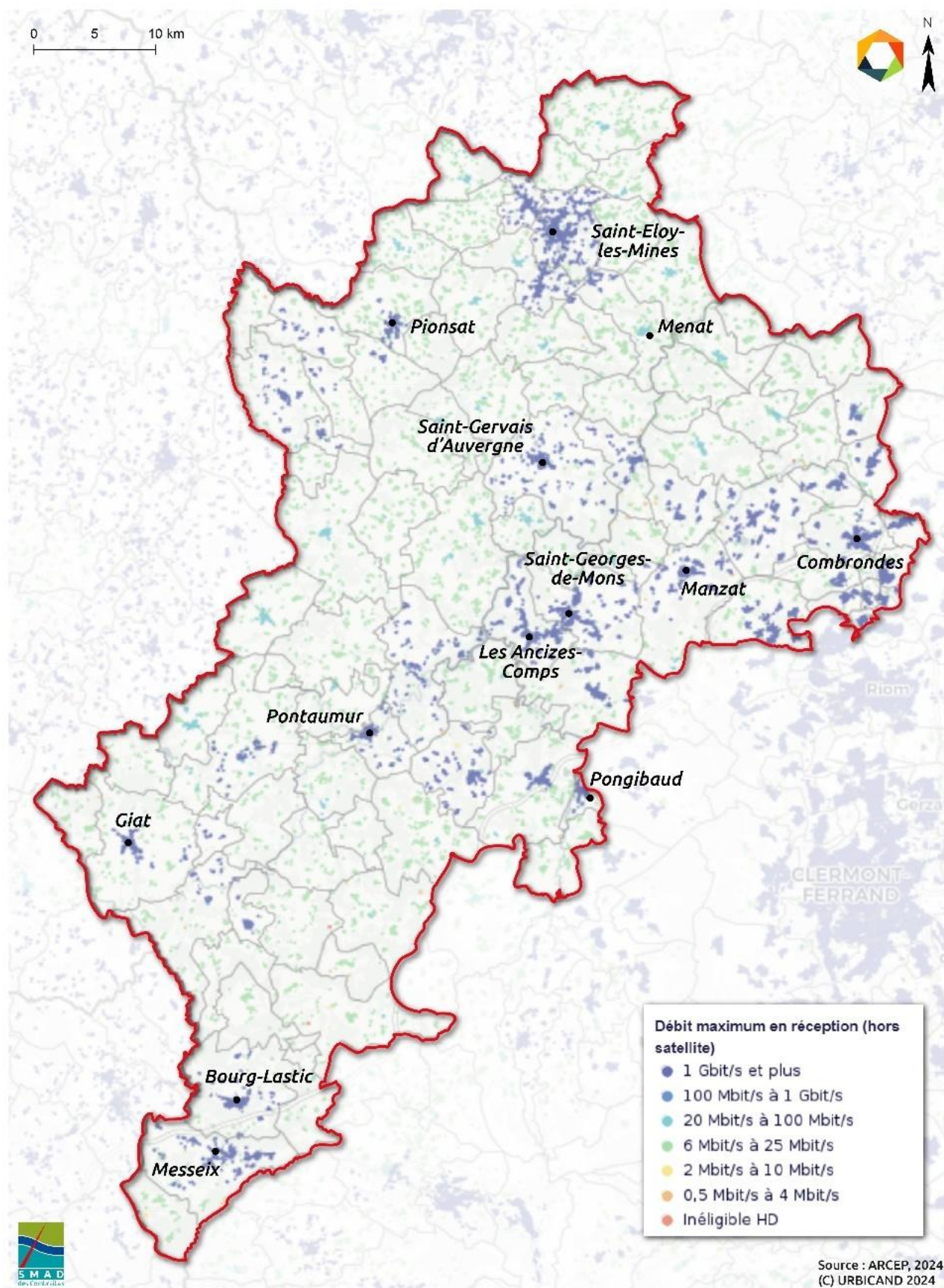
L'accès aux services numériques est un fondement de l'offre territoriale. La qualité de cet accès est un critère discriminant pour l'attractivité du territoire, que ce soit une attractivité résidentielle ou économique. En effet, l'accès aux services numériques et la qualité de l'offre :

- peut permettre le développement du télétravail et par conséquent une attractivité plus large pour les ménages et la réduction des déplacements.
- est un critère pour l'implantation et le développement des entreprises de tous les secteurs d'activité.

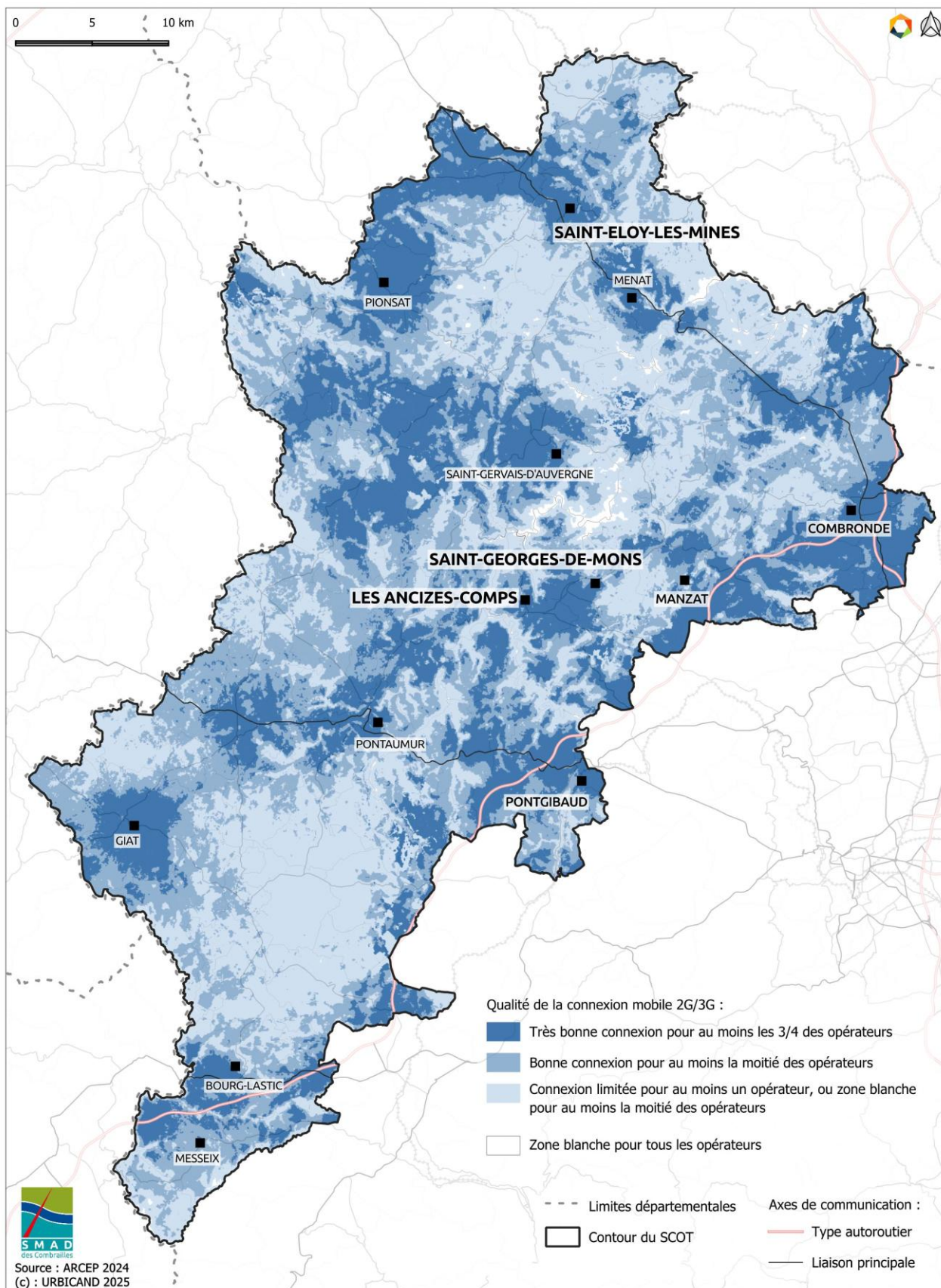
A retenir :

- Une majorité de communes avec une offre d'équipements limitée mais des polarités équipées avec des aires d'influences importantes sur les communes voisines.
- Une structure multipolaire (plusieurs bourgs de taille moyenne) permettant un maillage du territoire et une relativement bonne accessibilité aux équipements et services
- Un manque d'équipements supérieurs (scolaires ou de santé)
- Une offre aux personnes âgées structurée mais qui risque d'être en tension croissante dans les prochaines années (vieillesse de la population)
- Une offre culturelle et une structuration associative importantes
- Une desserte numérique globalement bonne malgré des disparités et la persistance de quelques zones mal desservies.

Débit internet disponible - au 30 sept 2024



Qualité du réseau téléphonique 2G/3G



Armature territoriale

Afin de définir les **polarités des Combrailles**, un indicateur a été calculé pour mesurer le niveau de polarisation de chaque commune du territoire. Le niveau de polarisation peut se définir comme le niveau d'attraction que peut exercer une commune. Cette attraction va être générée et est proportionnelle à différents éléments/aménités qui génèrent des déplacements vers cette commune. Ici, pour mesurer ce niveau de polarisation **4 critères** ont été pris en compte :

- Le **nombre d'emploi** dans la commune,
- Le **nombre d'équipements et de services** (tous confondus),
- Le **nombre de logements dits « diversifiés »** : logements **en location** (tous confondus) **et de petites tailles** (T1, T2 et T3) en accession.
- Le **nombre journalier de passages des bus interurbains de la Région dans la commune et la présence de gare.**

*Le **critère mobilité**, au vu de sa faible présence dans les communes et du peu d'utilisation des gares et bus dans les trajets quotidiens des habitants n'a compté que pour **10% du score total**. Les **autres critères** valant tous **30% du score**. Cette méthode a permis de produire la carte ci-contre, qui met en lumière l'importance des pôles majeurs comme Saint-Eloy-les-Mines et le binôme Les-Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons notamment.*

Ainsi, le niveau de polarisation calculé doit permettre de **mesurer la capacité d'une commune à jouer un rôle de polarité sur le reste du territoire.**

On peut remarquer ainsi, l'importance prise par Combronde, qui était, lors du précédent SCoT, un pôle périurbain qui visait à renforcer son attrait industriel et économique. Aujourd'hui **Combronde représente la 3^{ème} commune la plus importante en terme de niveau de polarisation derrière Saint-Eloy-les-Mines et Les Ancizes/Saint-Georges**. Ces villes accueillent une population importante et assurent un bon équilibre entre logements, emplois, équipements et services. Combronde se distingue par l'accès aux mobilités plus développé que pour les deux autres pôles.

Les 2 autres bourgs périurbains : Manzat et Pontgibaud ont, malgré la dynamique constructive importante, la tendance de desserrement urbain et la proximité immédiate de l'autoroute A89, gardé une importance similaire aux bourgs ruraux.

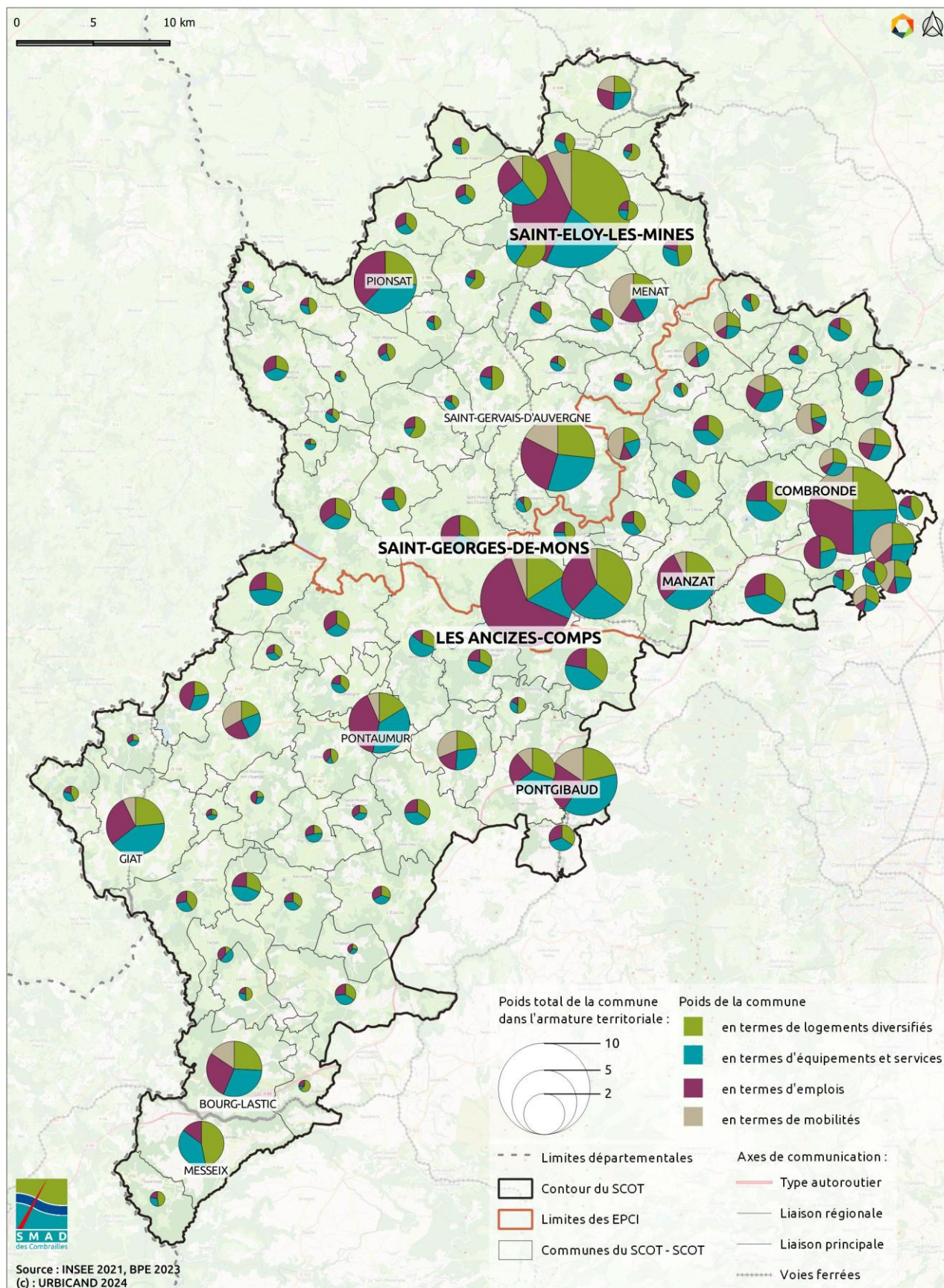
Ces **bourgs ruraux** ont conservé un **certain équilibre, en termes de taille, de répartition entre équipements, logements et emplois** mais se distinguent par l'accès à la mobilité.

Menat connaît une déprise due à l'attraction de Saint-Eloy-les-Mines à l'Ouest et de Combronde à l'Est. De ce fait, elle ne préserve son poids sur le territoire que grâce aux lignes de bus qui y passent. D'un autre côté, **Pionsat maintient son importance territoriale** tout en étant **complètement déconnectée des réseaux de mobilités douces et/ou collectives.**

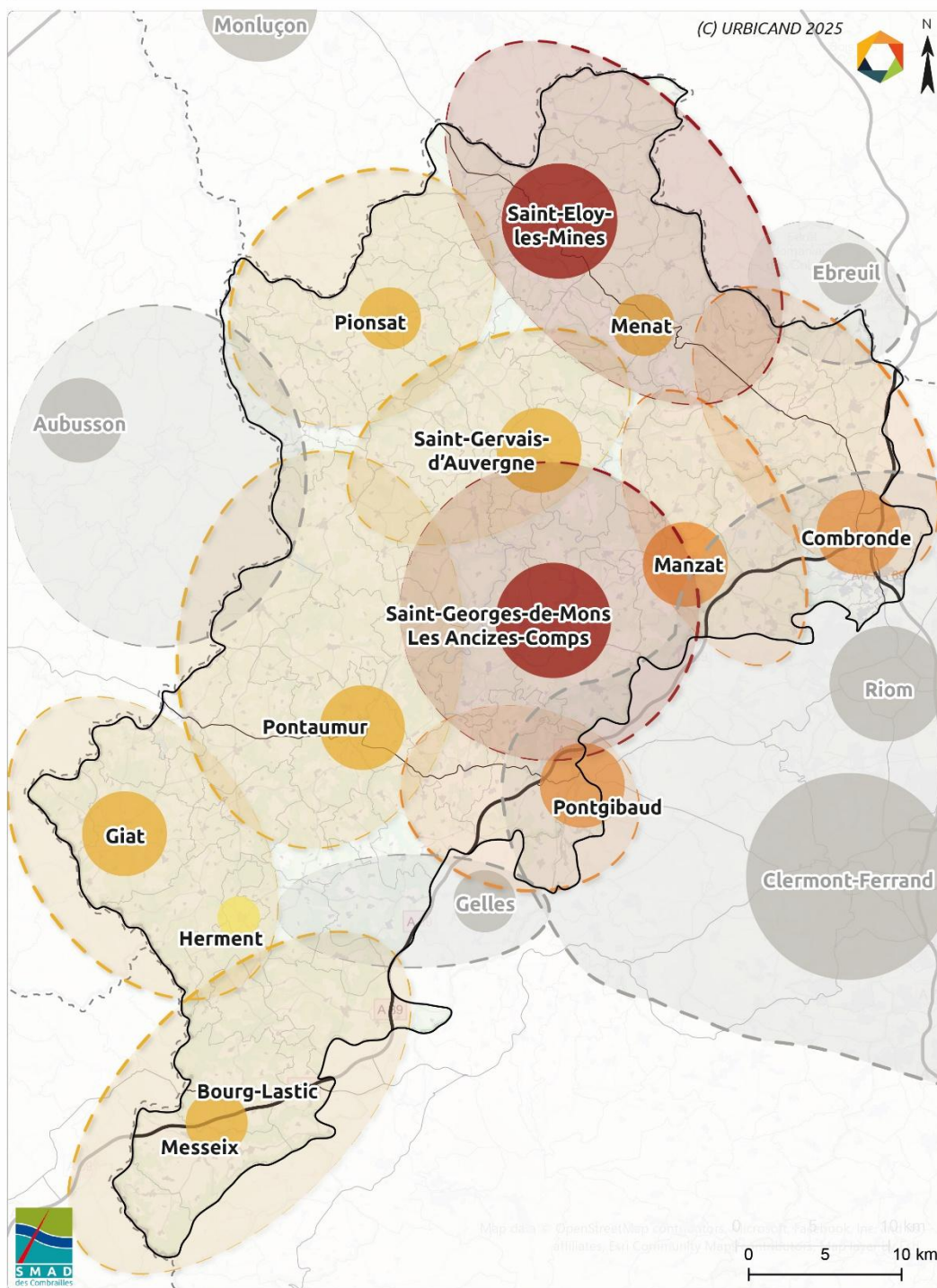
Enjeux des services et équipements :

- Maintenir le maillage multipolaire du territoire en renforçant le rôle et l'offre de services dans les pôles qui constituent cette armature territoriale.
- Travailler sur l'attractivité des centralités des villes, des bourgs et des villages par l'accès aux services, commerces et équipements et par la mise en valeur patrimoniale et la qualité des espaces publics.
- Viser un renforcement des services de santé pour répondre au vieillissement de la population.
- Consolider l'offre alimentaire de proximité pour renforcer à la fois les structures agricoles locales et augmenter la résilience du territoire.
- Développer un panel d'équipements large, diversifié et réparti géographiquement pour permettre un accès à tous (notamment au sport et à la culture) et ainsi favoriser l'ancrage local des habitants (bouquet de services à -15 min.)
- Proposer une offre scolaire secondaire adaptée aux besoins du territoire et limitant les déplacements.

Niveau de polarisation



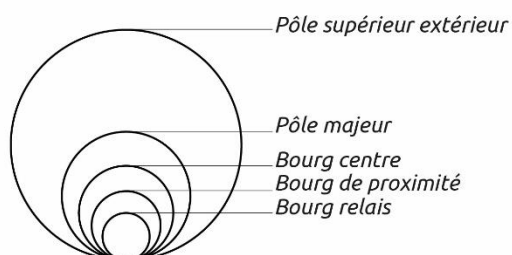
Rayonnement des pôles et des bourgs



Le contexte territorial des bourgs :

- Pôle majeur
- Bourg péri-urbain
- Bourg rural
- Bourg relais
- Pôle et bourg extérieur

Le niveau de chaque bourg :



Infrastructures et déplacements

Flux de déplacements

Mobilités domicile-travail et accès à l'emploi

Dans les Combrailles, la **distance domicile-travail aller-retour est en moyenne de 33 km** et le temps de transport en voiture s'élève à **32 minutes**. Les combrailles travaillent pour majorité dans le Puy de Dôme et près de **3600** d'entre eux travaillent dans l'agglomération **Clermont-Riom**.

Cette distance de trajet élevée entraîne un recours à la **voiture individuelle** important (**85,5% de ces trajets**), qui devient nécessaire et qui entraîne une forte dépendance des travailleurs à ce mode de transport.

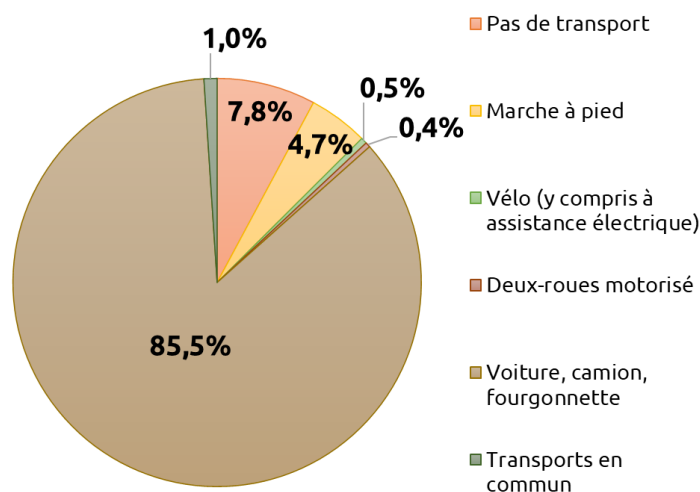
Cette dépendance à la voiture par le coût qu'induit ce mode de transport (achat, entretien, assurance, carburants...) peut entraîner pour les ménages les plus modestes une **précarité dite « mobilité »**.

Trafic routier

Sur l'autoroute A89, le flux journalier s'élève à un peu plus de **10 000 véhicules**. Les pics de circulation sont atteints en début de matinée et en fin d'après-midi (17h) en raison des flux liés au déplacement domicile-travail.

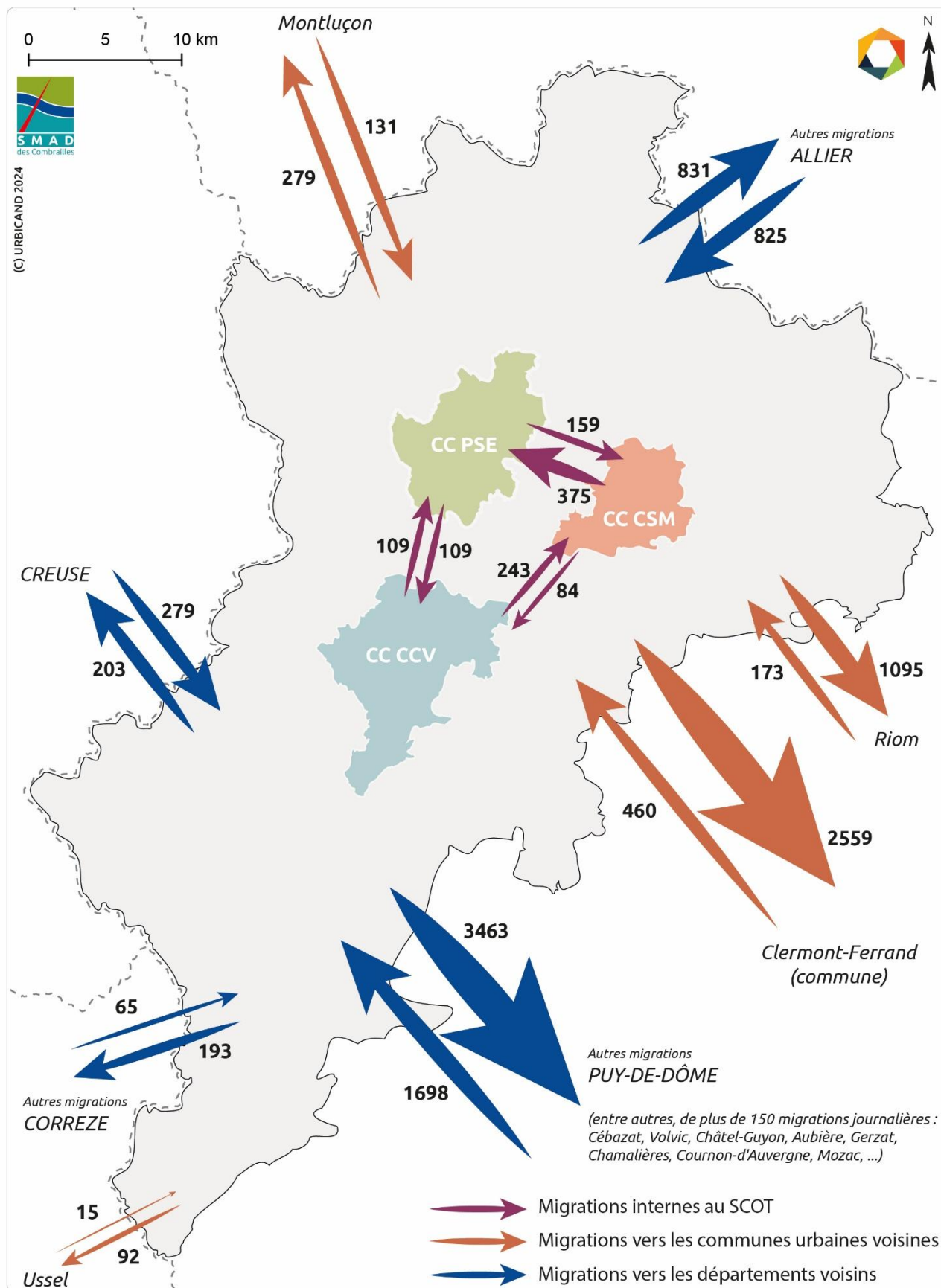
Sur le réseau interne, c'est la RD2144 qui supporte le plus de trafic et en particulier la traversée de Combronde qui voit passer **entre 6500 et 7600 véhicules par jour**. La RD227 au niveau de Manzat accueille également un trafic conséquent avec 5300 véhicules par jour.

Mode de déplacement utilisés pour se rendre au travail - SCOT des Combrailles

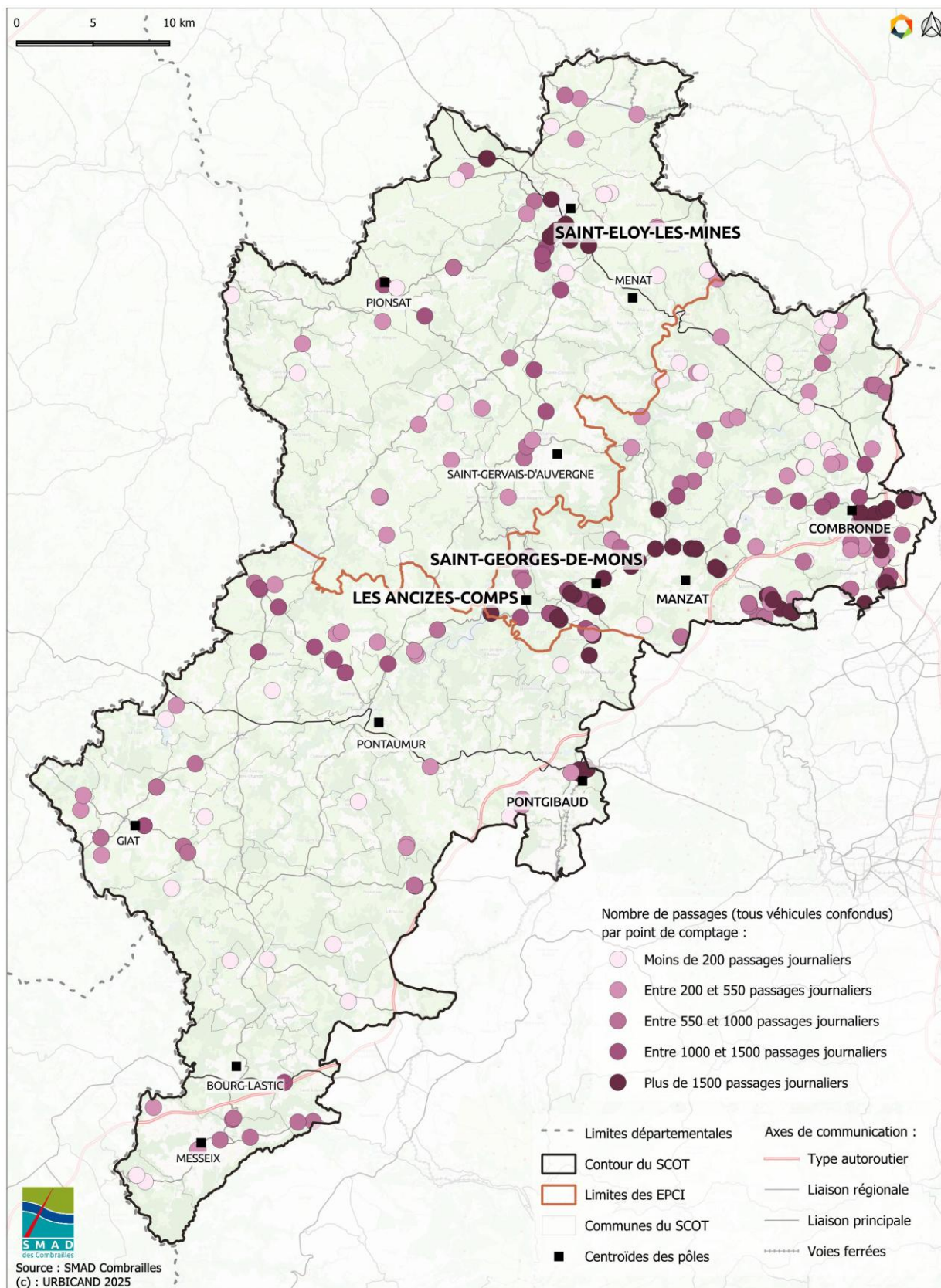


SOURCE : INSEE 2021

Migrations domicile-travail - 2021



Trafic routier journalier



Infrastructures routières et accessibilités aux polarités

Le territoire des Combrailles est traversé sur **sa frange Est par l'autoroute A89**, mise en service en **2006**, qui relie Saint-Julien-Puy-Lavèze à Combronde. Cette autoroute **A89 relie Bordeaux à Lyon**, en passant par Périgueux, Tulle, Ussel, Brive-la-Gaillarde, Riom et Clermont-Ferrand.

Le territoire est desservi au niveau de la **sortie 12.1 de l'autoroute A71** (Combronde) et par l'autoroute **A89 aux sorties 27 (Menzat), 26 (Bromont) et 25 (Saint-Julien-Puy-Lavèze)**.

En termes **routiers, 2 axes structurants** traversent le territoire **d'Est en Ouest** : les **routes départementales 941 et 2144**. La première RD située plus au sud, en provenance de Clermont-Ferrand passe par Pontgibaud et Saint-Avit et dessert Aubusson à l'Ouest des Combrailles. La seconde et plus au Nord et relie Montluçon et Riom en passant par Combronde, Menat et Saint-Eloy-les-Mines.

L'ancienne route 89 que suit le tracé de l'autoroute A89, relie toujours Ussel à Clermont-Ferrand et passent notamment au cœur de Bourg-Lastic.

Pour le réseau secondaire, les bourgs sont reliés entre eux par des routes départementales : la D981 entre Messeix et Herment, la D987 entre Herment et Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) en passant par Pontaumur, Saint-Gervais-d'Auvergne et à l'entrée de Saint-Eloy-les-Mines, la D13 entre Pionsat et Giat, la D227 entre Saint-Gervais et Clermont en passant par Manzat, etc.

Depuis ces routes départementales qui maillent densément le territoire, des routes locales relient les différents hameaux et villages. **De nombreuses routes desservent uniquement un hameau et finissent en impasse** ou se transforment en **routes non revêtues carrossables ou en chemins agricoles et forestiers**. Ces petites routes entre villages sont aussi plus sinueuses, étroites. Les trajets sur celles-ci sont considérablement plus longs.

Sources : IGN BDTOPO 2024, IGN Route500 2021, opendata snf
(C) URBICAND 2025

SMAD
des Combrailles

0 5 10 km

Légende :

- Gares
- Pôles de l'armature territoriale
- Autoroute
- Sortie d'autoroute sur le territoire ou attenante
- Routes principales et secondaires
- Voie ferrée en service (fret et voyageurs)
- Voie ferrée en service dédiée au fret
- Voie ferrée suspendue ou fermée
- SCOT des Combrailles
- Puy de Dôme
- Autres limites départementales

Map data © OpenStreetMap contributors, Imagery © Mapbox, Inc.

Les aires urbaines du territoire et de l'extérieur de celui-ci disposent d'une influence sur les différentes communes du SCoT.

Ces cartes nous montrent que **les 2 bourgs structurants du territoire : Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Georges-de-Mons/Les-Ancizes-Comps ont des aires d'influence limitées**, entièrement centrées sur le territoire du SCoT. Saint-Eloy-les-Mines exerce son influence sur la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy uniquement, tandis que les Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons exercent de l'influence dans les 3 communautés de communes, à la croisée de celles-ci et sur une surface assez réduite (environ 25 kilomètres par 25).

A part les quelques communes situées au nord de Pontaumur, **les communes de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans** sont **peu sous l'influence** des communes suivantes : Montluçon, Riom, Les Ancizes/Saint-Georges et Saint-Eloy-les-Mines.

Seul Clermont-Ferrand génère une influence sur le tiers Nord-Est (au Nord de Pontgibaud et à l'Est de Pontaumur). Le reste du territoire est donc hors-attraction.

L'agglomération de Montluçon exerce finalement peu d'influence sur le SCoT des Combrailles en termes d'emplois (**«15% des résidents d'une vingtaine de communes du Pays de Saint-Eloy travaillent à Montluçon»**). Seule 3 communes présentent des parts plus importantes de travailleur de Montluçon.

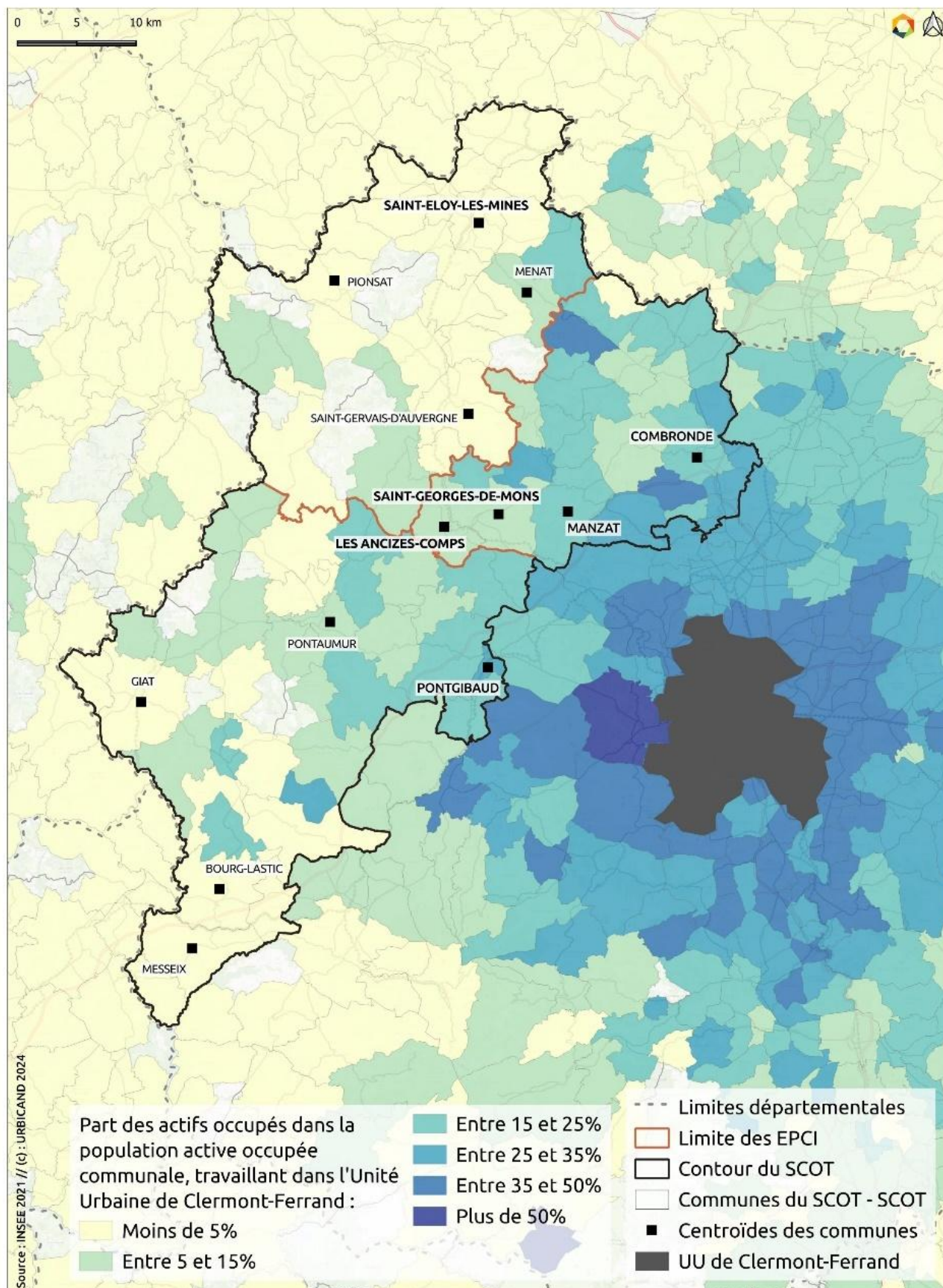
L'agglomération de **Riom n'influence** finalement **que** les communes de **la communauté Sioule et Morge**.

Enfin, l'agglomération de **Clermont-Ferrand** influence fortement les Combrailles, **plus de 15% des habitants dans près de 55 communes du territoire y travaillent**, dont la majorité des communes de la communauté Combrailles, Sioule et Morge.

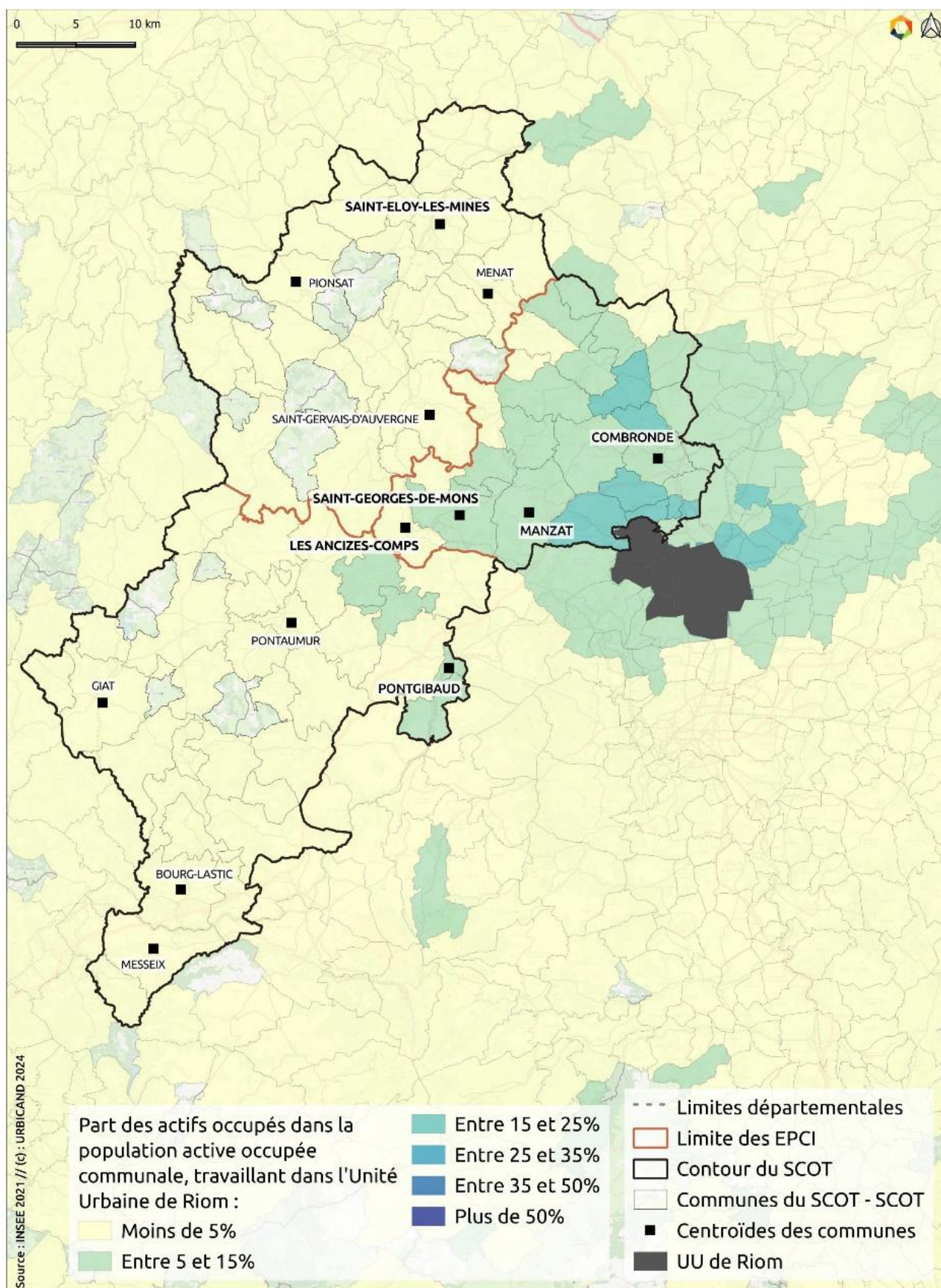
A retenir :

L'influence majeure sur le territoire est celle de Clermont-Ferrand, l'agglomération emploie une part importante de résidents des Combrailles. Les aires d'influences internes restent finalement de taille limitée, démontrant à nouveau la multipolarité du territoire.

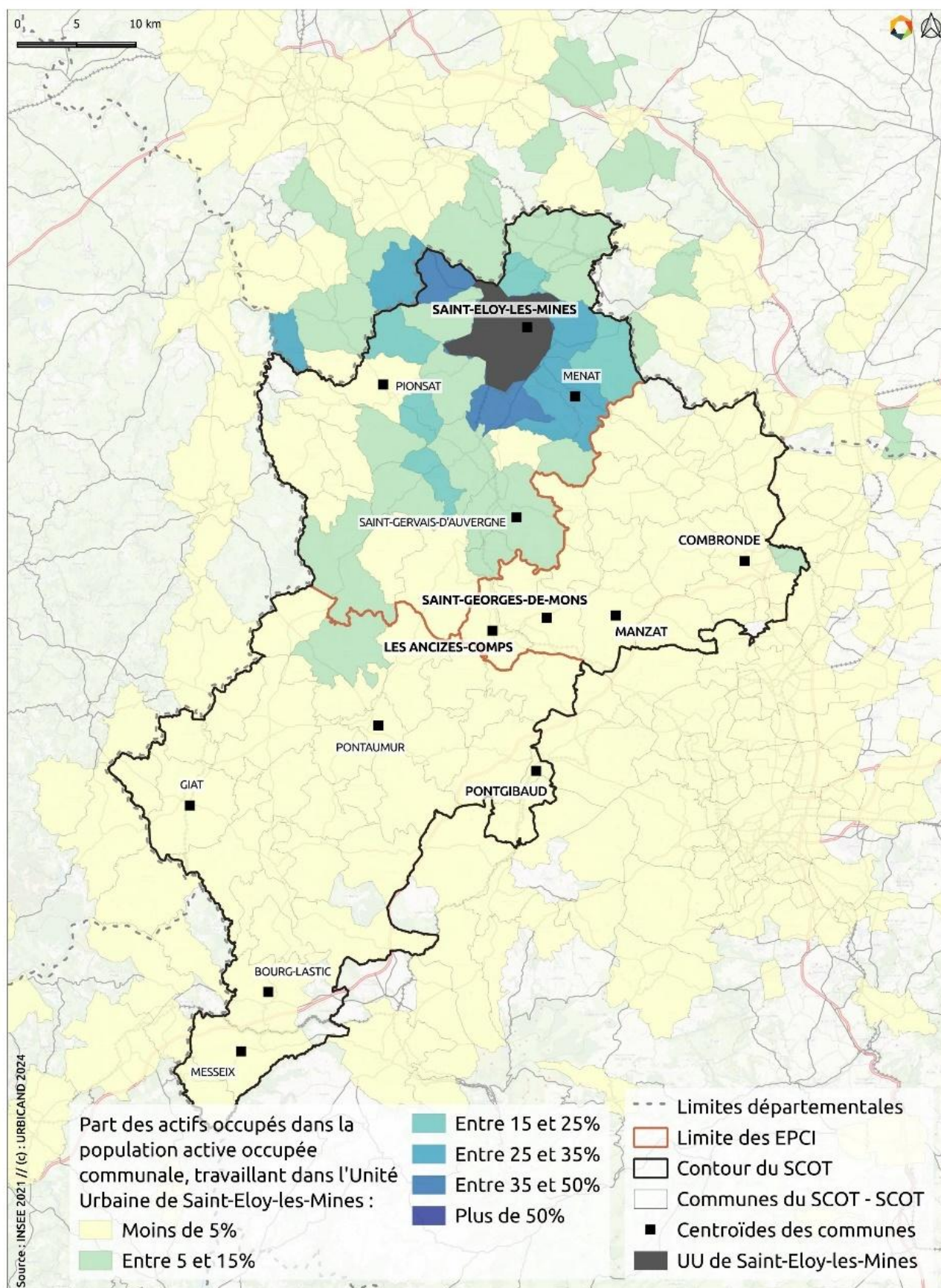
Attraction de l'Unité Urbaine de Clermont-Ferrand (2021)

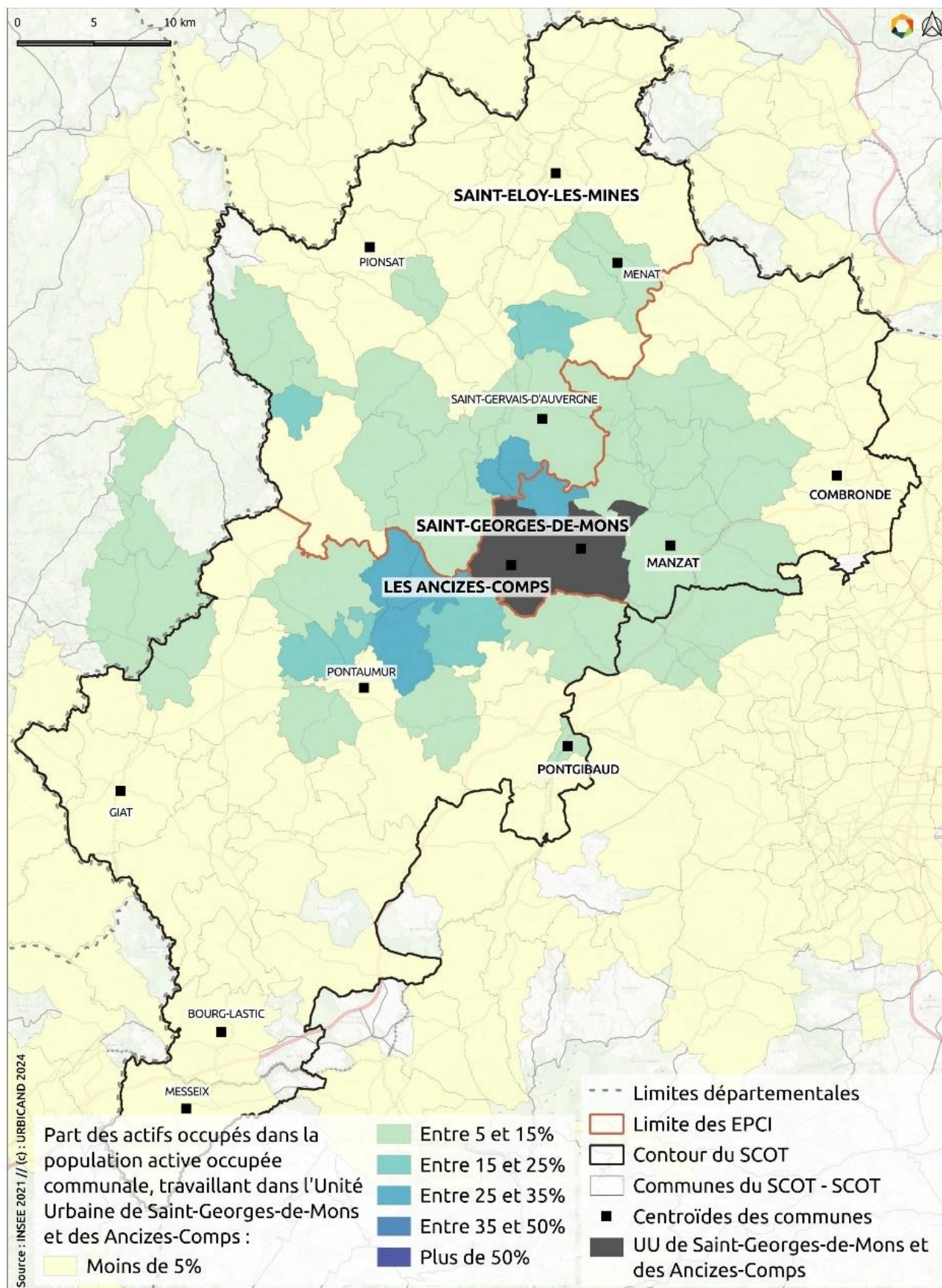


Attraction de l'Unité Urbaine de Riom (2021)

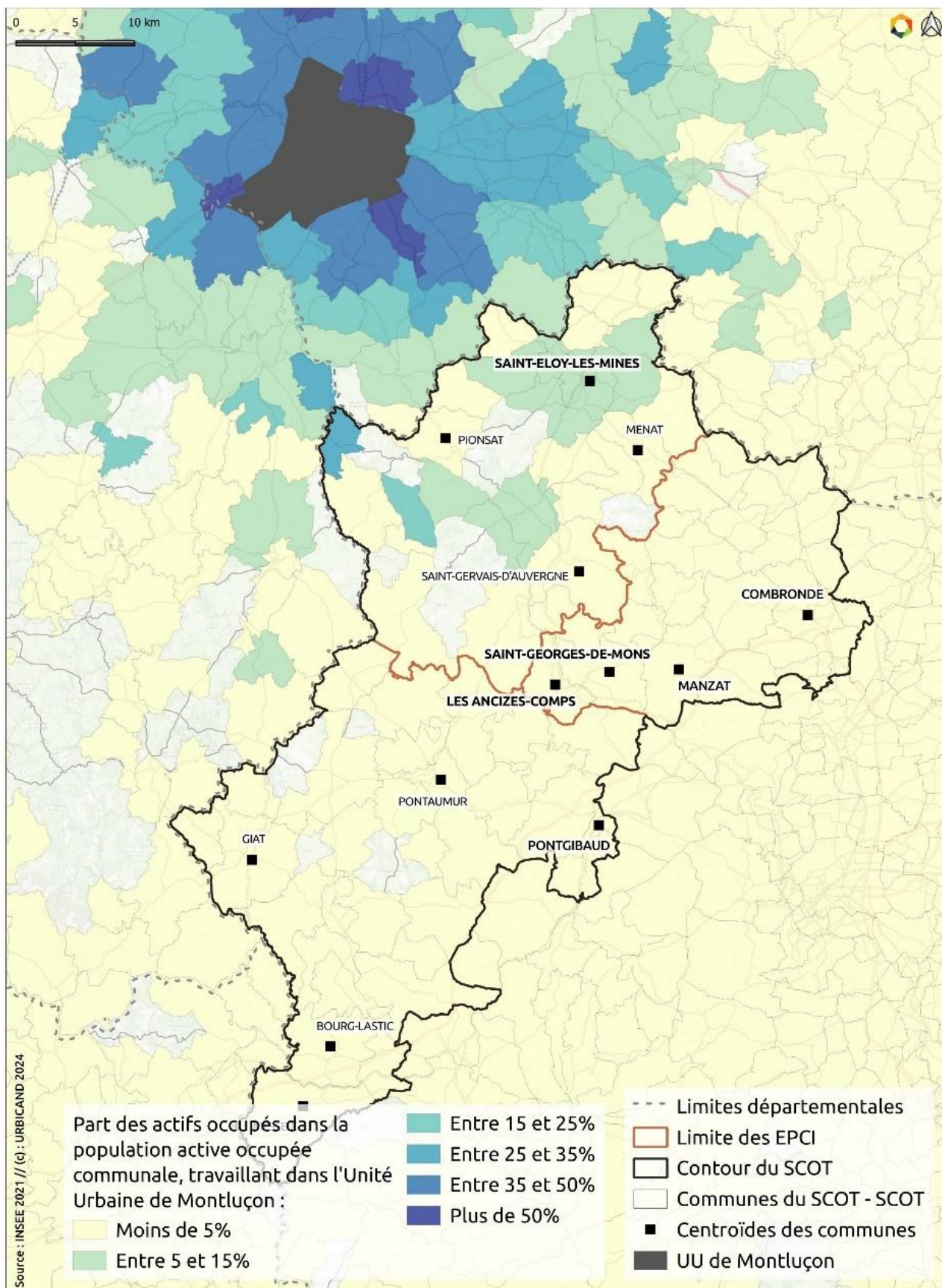


Attraction de l'Unité Urbaine de Saint-Eloy-les-Mines (2021)



Attraction de l'Unité Urbaine de Saint-Georges-de-Mons et des Ancizes-Comps (2021)


Attraction de l'Unité Urbaine de Montluçon (2021)



Modes et pratiques de déplacements

Modes de déplacements utilisés

En règle générale, les habitants des Combrailles ont recours à la voiture pour la grande majorité de leurs trajets du quotidien (domicile-travail, accès aux équipements, services, commerces et loisirs).

Motorisation des ménages

Dans les Combrailles, **91% de ménages sont motorisés** et **48% d'entre eux disposent même de 2 voitures ou plus**. Ces chiffres traduisent un besoin des habitants en termes de transports. Ils ont à se déplacer régulièrement, sur des distances parfois importantes, sans autre système aussi efficace de déplacement que la voiture individuelle.

Cette motorisation signifie aussi que le territoire connaît de fortes dépendances, entraînant différents effets :

- Précarité énergétique et financière (coût d'achat, d'entretien, carburant)
- Dégradation de la santé (pollution, sédentarité)
- Coûts pour la collectivité (entretien et construction des infrastructures routières)
- Étalement urbain, artificialisation des sols
- Dégradation du cadre de vie et du paysage (nuisances sonores, visuelles et olfactives, dévitalisation des centralités)

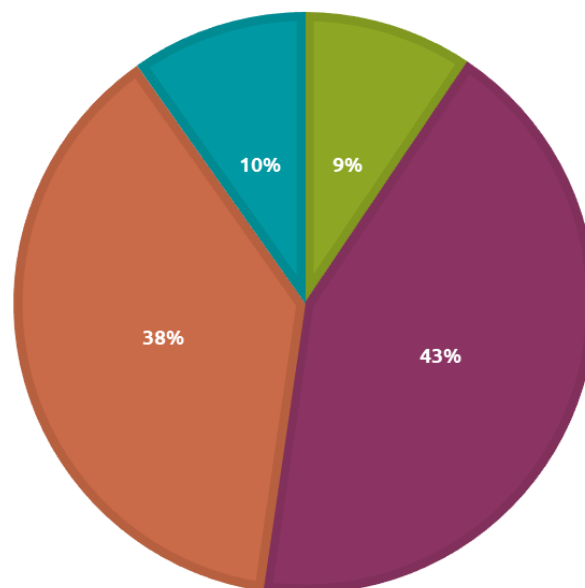
La mobilité motorisée reste fortement dépendante des énergies fossiles, en particulier du pétrole. Cette situation a des conséquences directes pour :

- le territoire et son cadre de vie (nuisances, coût d'entretien des infrastructures, allongement des déplacements, étalement urbain, émission de polluants et de gaz à effet de serres...) ;
- les habitants, dont 20 % se trouvent en situation de précarité énergétique et budgétaire à cause du coût engendré par leurs pratiques de déplacements.

Par ailleurs, les collectivités disposent de marges de manœuvre limitées pour assurer la durabilité de ce modèle de déplacements et pour renforcer l'autonomie du territoire face à des enjeux qui dépassent l'échelle locale.

MOTORISATION DES MÉNAGES SCOT DES COMBRAILLES

■ Pas de voitures ■ 1 voiture ■ 2 voitures ■ 3 voitures +

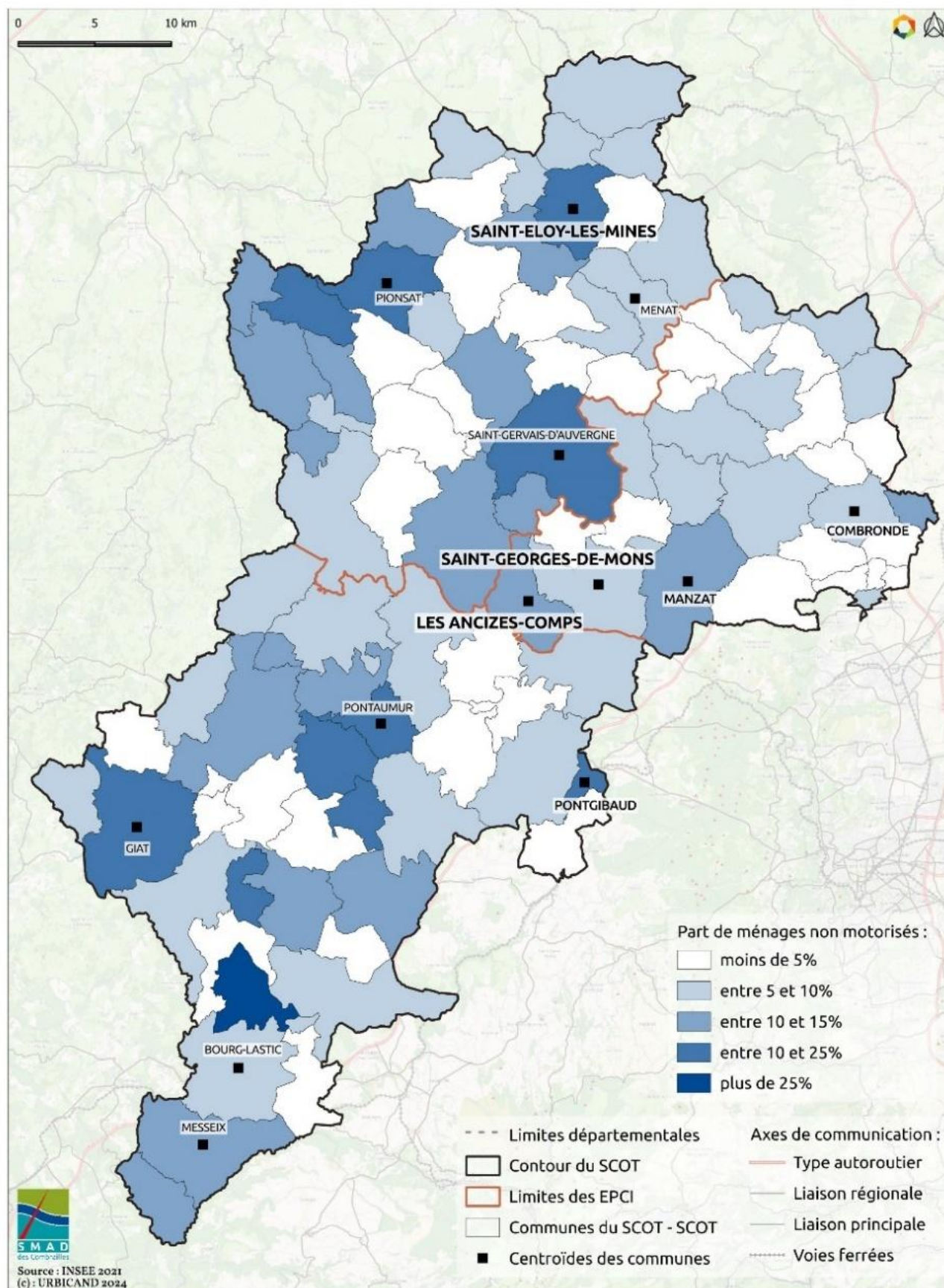


SOURCE : INSEE 2021

A retenir :

Un territoire dépendant de son mode de déplacement principal : automobile, sans alternatives, engendrant de nombreux effets négatifs sur ses habitants.

La motorisation des ménages - 2021



Alternatives de déplacements

Accessibilité à l'offre ferroviaire

Alors que les pratiques de déplacement sont presque exclusivement en voitures et que le territoire y est fortement dépendant, **les 3 lignes ferroviaires structurantes ont toutes été fermées ou suspendues** sur le territoire :

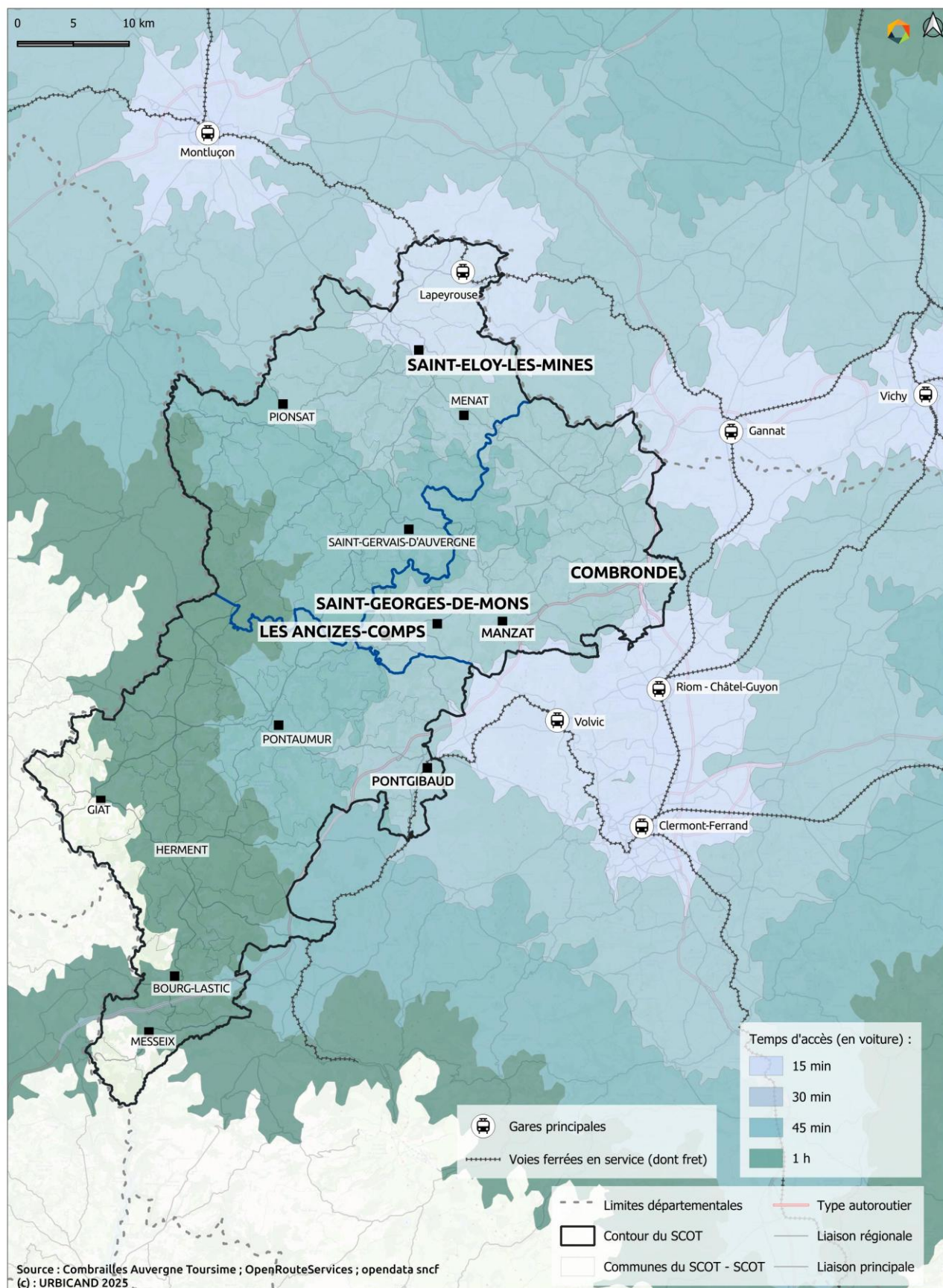
- La ligne qui relie Clermont-Ferrand à Montluçon (56,7km) en passant par Les Ancizes-Comps, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Eloy-les-Mines et par le viaduc des Fades a été suspendue en 2007. Il s'agissait d'une ligne non électrifiée, standard et à voie unique.
- La ligne Bourges-Aurillac (312km) passant par Giat, La Celle et par Montluçon a été fermée en 2008 sur toute sa portion sud (après Montluçon). La voie unique, non électrifiée a fermé pour vétusté.
- La ligne Clermont-Ferrand – Merlines/Eygurande (86km) qui parcourait les limites Sud et Est du territoire en passant par Pontgibaud, Saint-Sulpice et par Messeix a été fermée en 2014. Seule une partie rénovée en 2012 reste ouverte pour l'usine d'embouteillage SMDA jusqu'à aujourd'hui.

La seule ligne ferroviaire encore en service aujourd'hui est celle qui relie Montluçon à Clermont-Ferrand en passant par **la gare de Lapeyrouse** en limite Nord-Est du territoire. Elle ne dessert aucun autre bourg des Combrailles, passant principalement dans l'Allier sur son parcours.

Le **transport de fret** par voie ferrée a été impactée par ses fermetures, par exemple **l'usine Rockwool** transportait près de **53 000 tonnes** de produits annuellement sur la ligne avant sa fermeture.

Toutefois, Rockwool et la future mine de Lithium à la frontière des Combrailles sur la commune d'Echassières se sont engagées à exploiter la ligne ferroviaire existante une fois rénovée pour leurs besoins logistiques.

Temps d'accès aux gares ferroviaires proches ou sur le territoire



Page 67 sur 144

Covoiturage et auto-partage

Le territoire est **faiblement équipé en aires de covoiturage**, celles référencées sont situées à Saint-Georges-de-Mons (place de Villeréal), Combronde et Jozerand (sur la D2144 en direction de Riom) et Loubeyrat (parking du stade) mais aussi Saint-Gervais d'Auvergne (ancienne gare), les Ancizes (place du marché), Pontgibaud (place de la République) et Saint-Eloy-les-Mines (Ancienne gare).

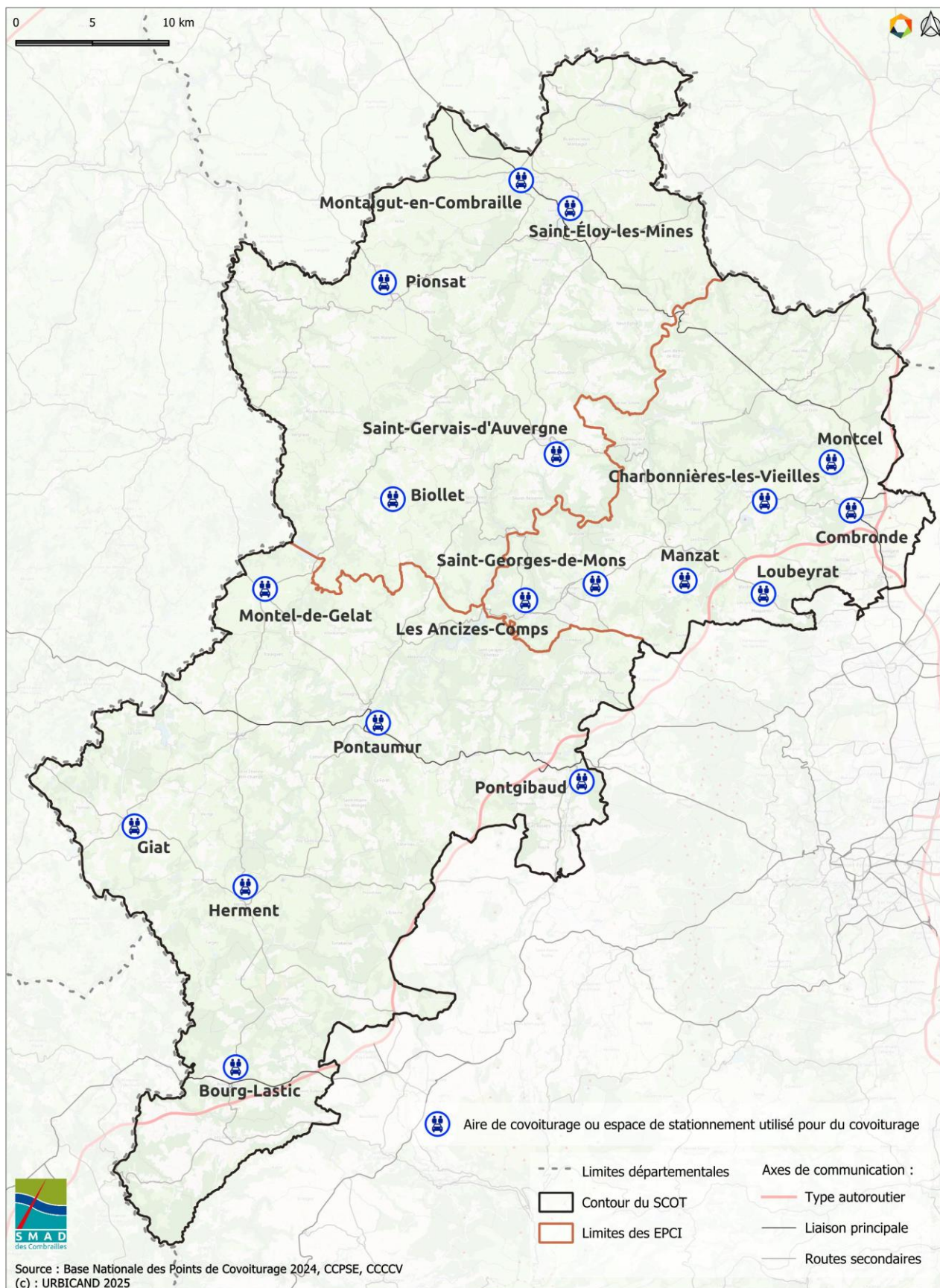
La faiblesse du covoiturage dans le territoire peut s'expliquer par **la diversité des emplois, des destinations et des horaires des actifs travaillant à Clermont-Ferrand ou Riom** et des difficultés d'organisation rencontrées, surtout avec **peu d'infrastructures dédiées**.

En effet, la majorité des parkings répertoriés ou utilisés comme point de covoiturage n'ont pas pour but premier cet usage. **Ce sont souvent des places de bourg, des parkings d'équipements publics**, etc. et les utilisateurs occupent donc le parking durant une longue période de temps, bloquant potentiellement d'autres usagers. **De plus, ces parkings ne disposent ni de lieu d'attente (bancs, abris), ni d'autres commodités (sécurité, éclairage adapté)** et ne sont **pas** toujours sur des **axes structurants**, créant des flux dans des zones parfois peu adaptées (petite route, centre ancien de bourg).

Enfin, les communes des Combrailles disposent **de plusieurs services de covoiturage local** avec une initiative de covoiturage solidaire sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et l'association du Réseau Tous Mobiles sur le territoire de Chavanon Combrailles et Volcans. Enfin, à l'échelle du département, il existe la Plateforme Mobilité du Puy de Dôme qui vise à améliorer durablement l'accès à la mobilité des publics les plus vulnérables.

Il n'existe **pas de services d'autopartage** (flotte de véhicule à disposition ou service de prêt de véhicules entre particuliers) dans les communes des Combrailles. Le territoire a toutefois engagé un déploiement de bornes **de recharge de véhicules électriques** comme c'est le cas à Bromont-Lamothé ou Giat. Les premières bornes avaient été installées dans les communes situées à proximité immédiate de Riom (**Combronde et l'aire d'autoroute de Manzat**).

Points de covoiturage



Mobilités actives (marche et vélo)

Le vélo et les autres modes doux sont peu développés sur le territoire. En effet, plusieurs facteurs compliquent leurs utilisations par les habitants : la topographie des Combrailles, la présence de nombreux vallons, et de certaines coupures profondes comme les gorges de la Sioule ne permettent pas à une partie de la population de se déplacer en utilisant les modes actifs. **Les assistances électriques** paraissent toutefois un **levier intéressant** pour rendre possibles ces déplacements et sont **particulièrement pertinents** pour des déplacements locaux (5 à 10 km). Cependant, les **infrastructures** restent **très limitées** voire inexistantes dans une large partie des communes pour permettre des déplacements dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.

L'aménagement du territoire, par l'organisation des différentes polarités, des fonctions et des infrastructures doit prendre en compte cette problématique et l'intégrer dans le projet local.

Une part non négligeable des habitants réside loin de leur lieu de travail, surtout pour les communes sous influence de l'agglomération Clermont-Riom, rendant moins crédible l'option marche ou vélo pour se rendre au travail.

Pourtant, **53% de la population des Combrailles vit à moins de 15 minutes à vélo** d'un centre-bourg sur le territoire.

Actuellement, un projet de voie verte nommée « Via Combrailles » reliant Lapeyrouse et Saint-Gervais-d'Auvergne (d'une longueur de 35km) devrait être mis en place d'ici 2035.

A retenir :

Les alternatives à la voiture pour les habitants des Combrailles, sont peu nombreuses et ont même tendance à se réduire (offre ferroviaire en particulier).

Ceci entraîne un usage très majoritaire voire quasi exclusif de la voiture individuelle et donc une dépendance accrue à ce mode de transport qui induit des conséquences (nuisances, climatiques, cadre de vie...) et des coûts importants pour les collectivités et les ménages.

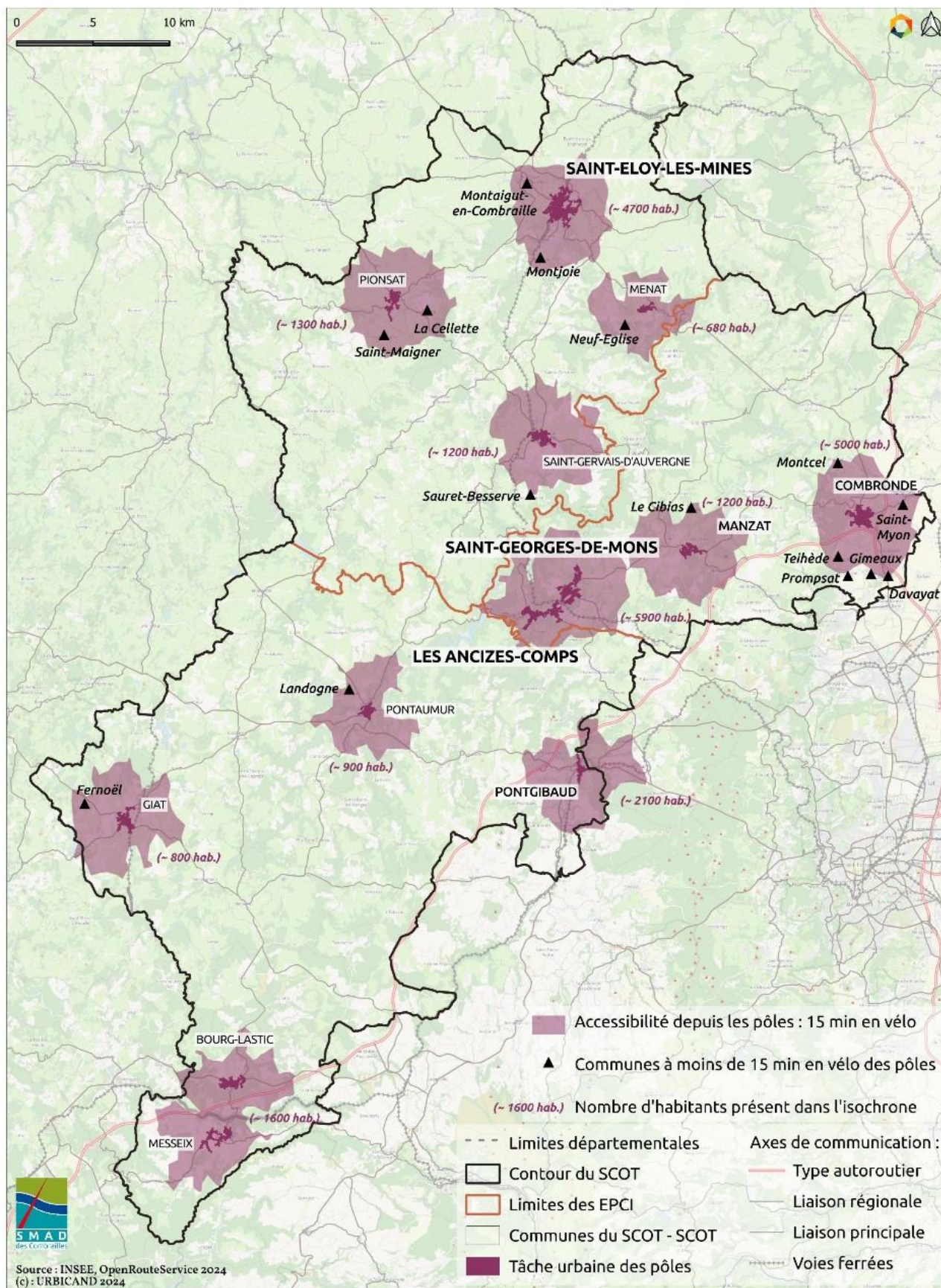
Les lignes ferroviaires structurantes qui pouvaient répondre en partie aux enjeux de durabilité et d'accessibilité des transports ont toutes été fermées ce qui a aggravé cette dépendance à la voiture.

Les mobilités douces et actives sont peu présentes sur le territoire tandis que le transport en commun (bus) reste limité avec des trajets vers Clermont Ferrand, sans transversalité Nord-Sud.

Enjeux des infrastructures et des déplacements :

- Réduire la dépendance à la voiture et proposer des alternatives par :
 - *le développement d'outil de mutualisation des usages (aires de covoiturage, location, co-location, prêt et services à la demande)*
 - *le renforcement des usages des transports en commun (développement de lignes de bus internes au territoire, transport à la demande...)*
 - *la préservation des emprises et des infrastructures ferroviaires pour faciliter leurs éventuelles remises en service (que ce soit pour le fret ou pour les voyageurs)*
 - *l'adaptation des infrastructures de déplacement aux mobilités douces (aménagements cyclables et piétons) pour rejoindre les centralités, à l'intérieur des villes et des bourgs ou depuis les villages à proximité.*
 - *le développement de services pour permettre des mobilités alternatives (location longue durée, services d'autopartage, aides à l'acquisition, bornes de recharges, parkings-relais...).*
- Limiter les besoins en déplacements par un aménagement du territoire cohérent et calibré au regard de l'équilibre résidentiel, économique (emplois) et en équipements, services et commerces.

Accessibilité cyclable depuis les pôles - 2023



Economie

Positionnement régional

Le territoire des Combrailles présente une économie diversifiée, reposant sur plusieurs piliers essentiels :

- **L'industrie y occupe une place importante pour certains secteurs du territoire.** Cette activité présente une histoire importante avec des entreprises majeures. Trois pôles industriels structurent le paysage économique local. Aux Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons, les aciéries et l'industrie du titane forment un pôle industriel important, tandis que Saint-Eloy-les-Mines se distingue par sa production de laine de roche. La commune de Combronde, quant à elle, abrite un pôle industriel plus diversifié.
- **L'agriculture demeure un secteur traditionnel important, dominé par l'élevage bovin.** Le territoire fait face au défi du renouvellement des générations d'exploitants agricoles dont l'activité façonne le paysage bocager des Combrailles.
- **Le tourisme joue un rôle croissant dans l'économie des Combrailles.** En 2018, ce secteur représentait un peu moins de 400 emplois équivalents temps plein, soit 5,3% des emplois salariés du SCoT des Combrailles, générant un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros². Cette activité touristique s'appuie sur les atouts naturels et patrimoniaux du territoire.
- **Le tissu économique des Combrailles s'articule enfin autour d'activités artisanales et du secteur tertiaire** orienté pour répondre aux besoins présents, c'est-à-dire aux besoins de la population présente sur le territoire grâce à une offre de services et commerces de proximité principalement.

Si une économie locale et rurale basée sur des activités productives (agriculture, sylviculture, industrie...) reste importante sur le territoire, des pôles urbains extérieurs aux Combrailles exercent une influence sur une partie non négligeable des communes, en particulier celles situées sur les franges est et sud du territoire.

En effet, c'est particulièrement le cas pour le pôle urbain de Clermont-Ferrand puisque 33 communes du territoire (soit 1/3 des communes qui composent le SMAD) sont considérées par l'INSEE comme faisant partie de la couronne de l'aire d'attraction³ du pôle urbain clermontois.

Cette position est alimentée par :

- la dynamique économique et démographique positive de l'agglomération Clermontoise, pourvoyeuse d'emplois,
- la desserte autoroutière de qualité permettant un accès des franges Est et Sud du territoire (A71 et 89).

Cette proximité avec un pôle urbain important a des répercussions significatives sur l'économie et l'emploi des communes situées sur ces franges Est-et Sud des Combrailles :

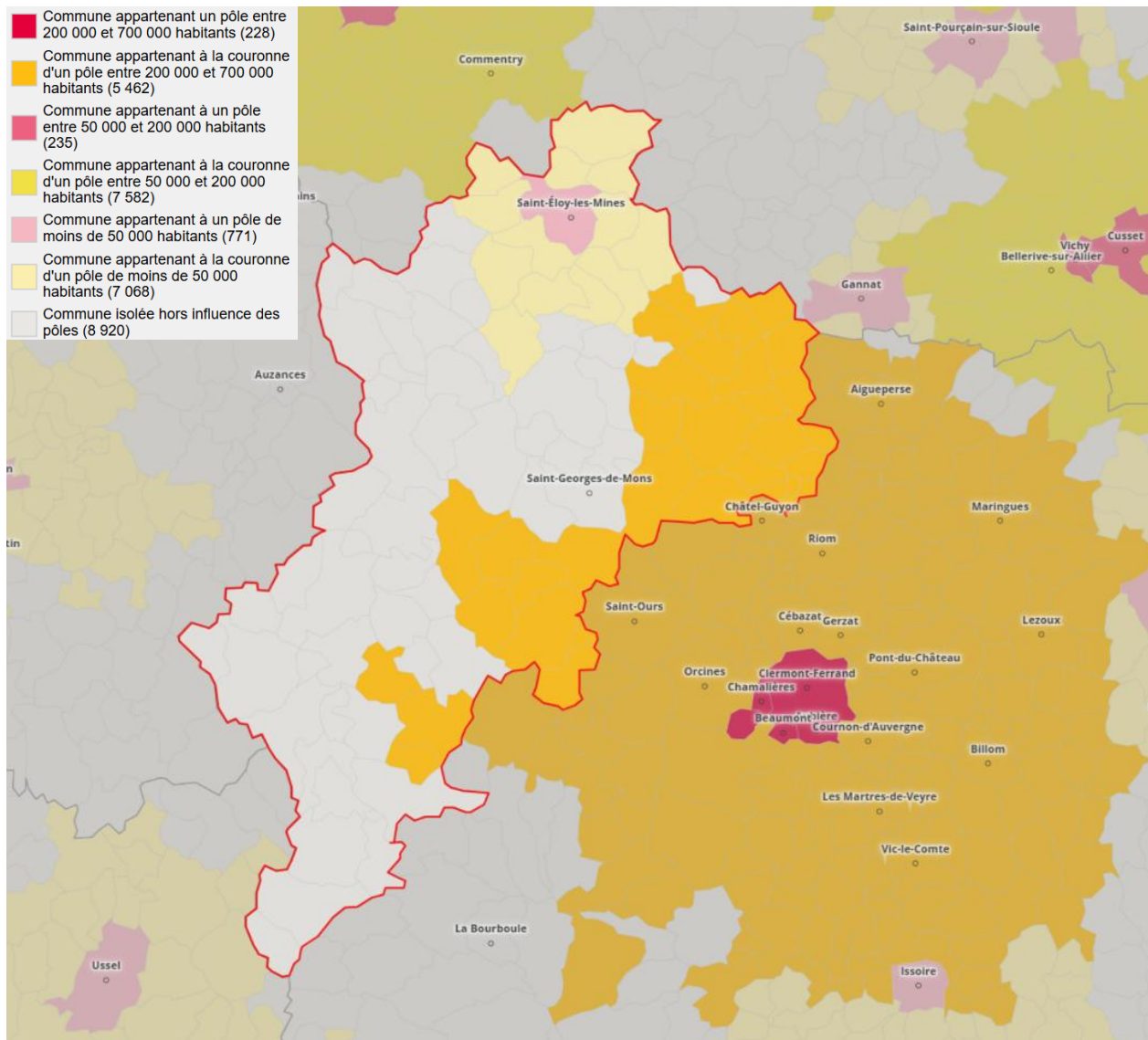
- Elle offre des opportunités en termes de bassin d'emplois élargi et de débouchés pour les entreprises locales, ainsi qu'une attractivité résidentielle pour les ménages travaillant dans le pôle urbain proche.
- Elle engendre cependant des répercussions significatives en terme de consommation foncière et d'impact sur les paysages ainsi que de précarité énergétique et économique pour les actifs navetteurs (dépendance à la voiture...).

Le territoire des Combrailles s'appuie sur un réseau d'une dizaine de bourgs-centres qui assurent une répartition équilibrée des activités et services essentiels. L'accessibilité du territoire a été considérablement améliorée grâce aux autoroutes A71 et A89, le reliant rapidement aux grandes agglomérations environnantes et renforçant ainsi son attractivité économique.

² Donnée région, confirmé en entretien avec l'office du tourisme.

³ L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Aires d'attraction des pôles (sur le territoire des Combrailles ou adjacents) – d'après l'INSEE

**A retenir :**

Une économie historiquement orientée vers une économie productive (agriculture et industrie) qui reste encore importante aujourd'hui malgré une tertiarisation (économie présentielle, services...) de plus en plus marquée.

Une proximité avec des pôles urbains voisins (Riom, Clermont) qui a des influences sur les franges de plus en plus larges du territoire en termes d'emplois et d'économie.

Une organisation multipolaire (maillage de bourgs-centres) qui permet une répartition territoriale des activités.

Structure et dynamique de l'emploi

➤ Emploi et évolution de l'emploi

En 2021, le SCoT des Combrailles compte **près de 14 200 emplois**. Le nombre d'emplois reste limité et nettement moins important que le nombre d'habitants. Un peu plus de 40% de ces emplois se situent dans la CC Combrailles Sioule et Morge. Tandis que la CC du Pays de Saint-Eloy concentre un peu plus d'un tiers des emplois et un peu plus d'un quart des emplois pour la CC Chavanon Combrailles et Volcans.

L'ensemble des polarités définies par le SCoT de 2010, composé de 13 communes, regroupe 60% des emplois dont 28,5% rien que pour les pôles majeurs que sont Saint-Eloy-les-Mines et le bi-pôle Les Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons. Ainsi, 40% des emplois se situent dans le reste des communes du territoire. Ceci confirme le profil assez diffus et multipolaire du territoire, avec une ruralité assez forte en termes d'emplois et un maillage de bourgs qui structure le territoire autour de bassins d'emplois locaux.

Les secteurs proches de l'aire d'influence Clermontoise et des autoroutes présentent également un poids significatif dans l'emploi. C'est notamment le cas de Combronde qui représente près de 950 emplois (6,6% des emplois du territoire) grâce à une situation géographique plus favorable (proximité des infrastructures autoroutières et des agglomérations de Riom et de Clermont-Ferrand).

Entre 2010 et 2021, **le territoire a connu une stagnation du nombre d'emplois** (+41 emplois en 10 ans) malgré une légère augmentation perçue en 2015. Sur un temps plus long, l'analyse de l'évolution de l'emploi sur le territoire met en évidence une nette baisse des emplois entre 1975 (18 685 emplois) et 1999 (13 717 emplois). Depuis, le territoire a retrouvé une faible croissance de l'emploi entrecoupée de période de stagnation comme actuellement. L'évolution de l'emploi local reste moins favorable dans le SCoT des Combrailles qu'à l'échelle du Département ou de la Région qui connaissent pour leur part, une augmentation du nombre d'emplois, respectivement de +0,6% et +0,8% pour le département et la région.

En terme de perspectives, l'INSEE analyse principalement la population active pour définir des perspectives économiques. Ce travail de prospective indique qu'après une croissance continue de la population active en France, celle-ci devrait ensuite décliner à partir de 2040. Cette inversion de tendance s'explique principalement par le vieillissement de la population : en effet, le nombre de personnes de 70 ans ou plus augmenterait nettement (de 5,2 millions à m'échelle nationale) tandis que celui des moins de 70 ans diminuerait (d'environ 3,1 millions). Par ailleurs, même si le taux d'activité des seniors (55 ans et plus) augmenterait en conséquence des réformes passées des retraites, il devrait se stabiliser vers 2040.

A l'échelle du SCoT des Combrailles, la conjecture nationale estimée par l'INSEE pourrait d'autant plus s'observer par les projections démographiques vues dans les chapitres précédents qui montrent une population vieillissante et un contexte rural avec une densité moyenne de population et d'emplois.

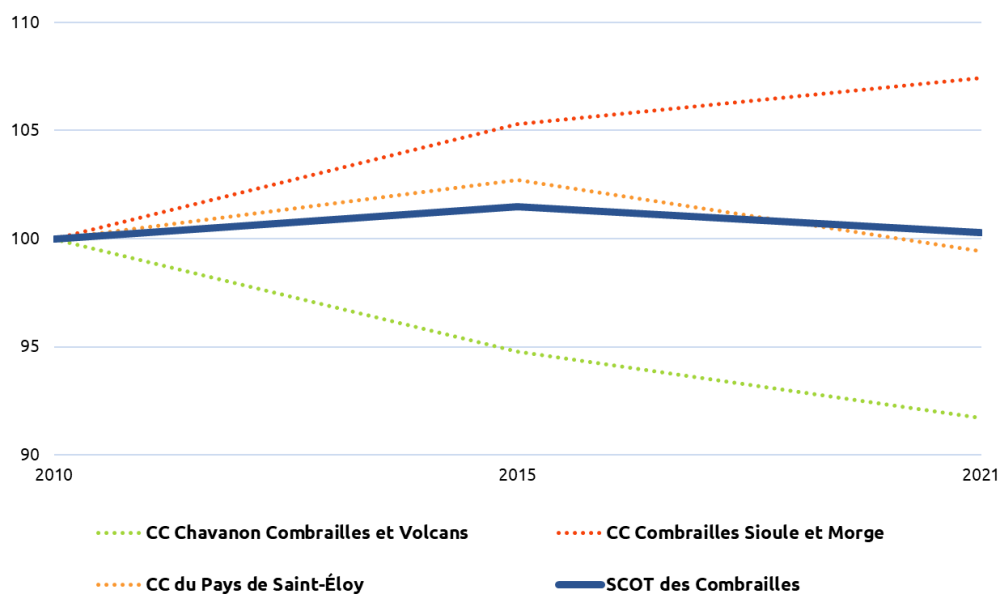
Ainsi, plusieurs enjeux d'avenir semblent émerger pour le territoire :

- Une anticipation du recul potentiel de l'offre de main-d'œuvre : Comme au niveau national, le territoire pourrait connaître une diminution de ses actifs dès 2040, surtout si le vieillissement y est plus marqué et si l'attractivité pour les jeunes est plus faible. Cela risque de freiner la croissance économique locale et de peser sur les services.
- La mise en place de politiques territoriales pour retenir les actifs et consolider le solde migratoire pour encourager l'installation de jeunes familles et actifs par la création de logements accessibles, de services bien dotés (santé, éducation, mobilités) ou encore l'accueil d'activités économiques dynamisantes (télétravail, pôles d'emplois)
- L'adaptation d'un modèle socio-économique qui capitalise sur des secteurs d'activités à fort potentiel de développement à travers une offre innovante (logement intergénérationnel, services adaptés au vieillissement, économie circulaire, transition énergétique et climatique de l'industrie, tourisme résidentiel, etc.), renforçant ainsi la résilience économique et sociale du territoire.

En résumé, les dynamiques économiques des 20 prochaines années sur le SCoT des Combrailles est dépendant de la réussite de politiques autant sociales et démographiques (*pour attirer les actifs via des services et logements améliorés, activer les leviers d'attractivité pour consolider le solde migratoire*), que de stratégies économiques pour soutenir l'emploi, assurer le maintien, l'évolution ou l'installation d'entreprises, à travers notamment des capacités foncières et immobilières et une réflexion sur son modèle économique rural pour rester dynamique.

Répartition de l'emploi en 2021 entre les communes et les EPCI

	Emplois en 2021	%	
CC Chavanon Combrailles et Volcans	3 594	25,3%	
CC Combrailles Sioule et Morge	5 717	40,3%	
CC du Pays de Saint-Éloy	4 884	34,4%	
Les Ancizes-Comps + Saint-Georges-de-Mons	2 083	14,7%	Pôle majeur
Saint-Éloy-les-Mines	1 970	13,9%	
Combronde	942	6,6%	Pôle périurbain
Manzat	382	2,7%	
Pontgibaud	444	3,1%	
Bourg-Lastic	333	2,3%	
Giat	374	2,6%	
Menat	154	1,1%	Pôle rural
Messeix	117	0,8%	
Pionsat	576	4,1%	
Pontaumur	568	4,0%	
Saint-Gervais-d'Auvergne	598	4,2%	
SCOT des Combrailles	14 194	100,0%	

 Evolution de l'emploi entre 2010 et 2021 (base 100)
 SCOT des Combrailles


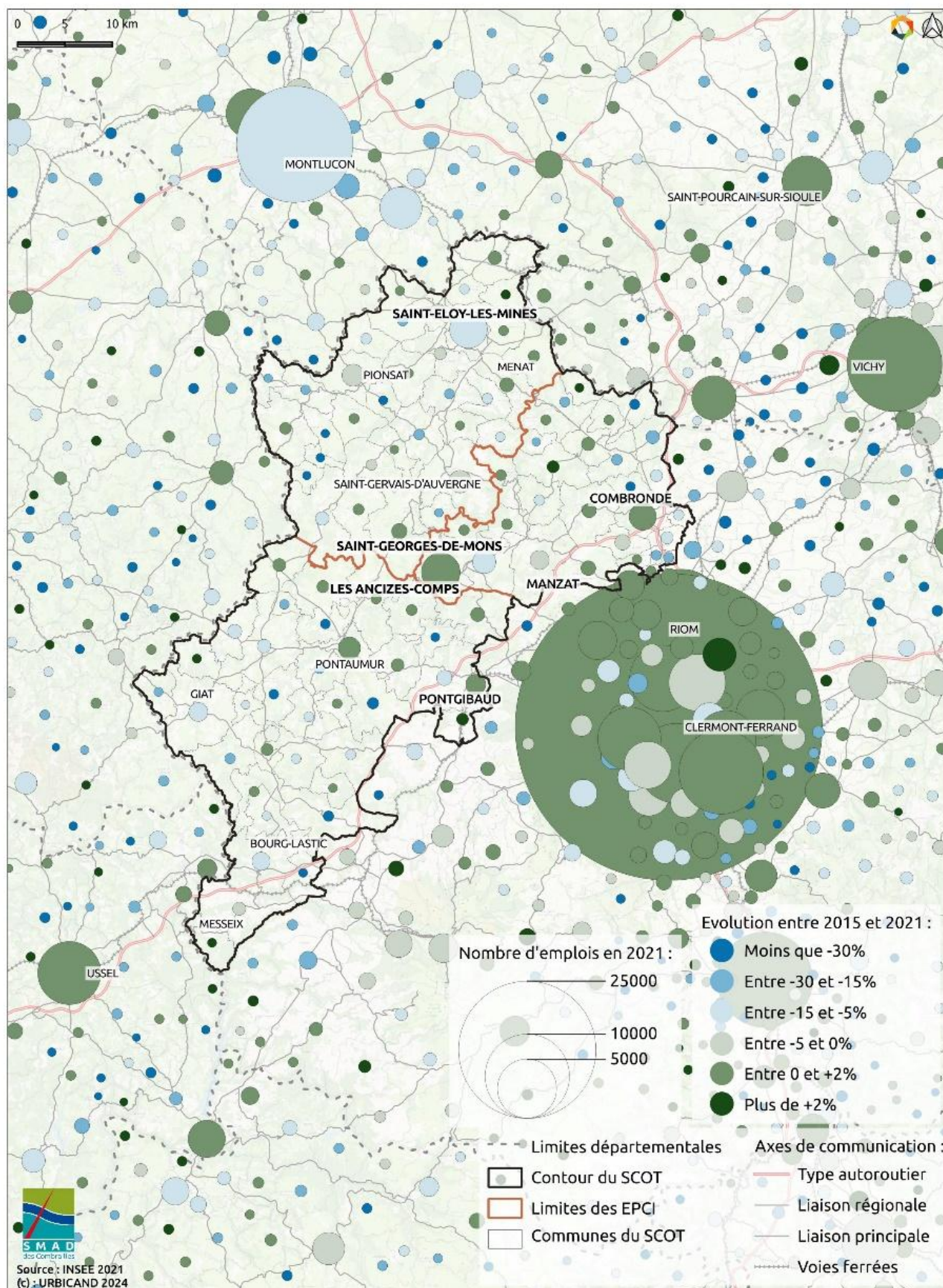
A une échelle plus locale, les dynamiques d'emplois sont plus hétérogènes. En effet, si la CC du Pays de Saint-Eloy connaît une dynamique d'emplois proche de celle du territoire des Combrailles, les CC Combrailles Sioule et Morge et Chavanon Combrailles et Volcans connaissent des dynamiques opposées.

La CC du Pays de Saint-Eloy a vu son nombre d'emplois stagner (29 emplois perdus entre 2010 et 2021) mais en a perdu plus de 160 sur la période récente (depuis 2015) en faisant la communauté de communes qui a le plus perdu d'emplois sur cette période. A lui seul, le pôle de Saint-Éloy-les-Mines a perdu plus de 100 emplois sur cette période.

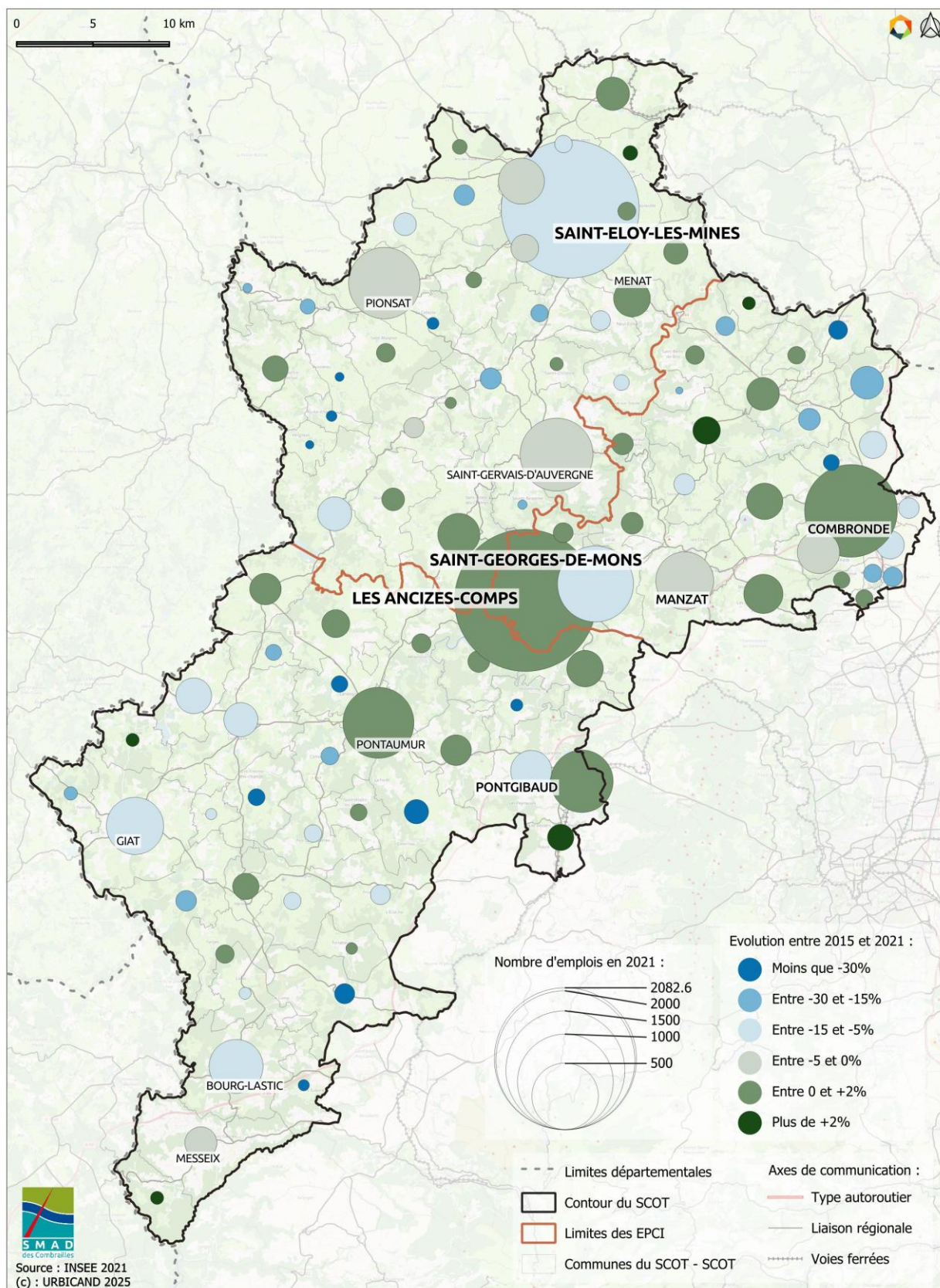
La CC Chavanon Combrailles et Volcans a également perdu des emplois que ce soit depuis 2010 (-325 emplois) et plus récemment, depuis 2015 (-120 emplois). A noter toutefois que le rythme de perte d'emplois s'est légèrement réduit entre ces deux pas de temps. A l'intérieur même de la communauté de communes les dynamiques sont hétérogènes : Les bourgs de Giat, Bourg-Lastic et Messeix ont à eux seuls perdu plus de la moitié des emplois perdus à l'échelle de la communauté de communes depuis 2015 quand dans le même temps les emplois à Pontgibaud ont augmenté (+25 emplois) et ceux de Pontaumur sont restés stables (+4 emplois).

La CC Combrailles Sioule et Morge connaît quant à elle une dynamique positive à l'échelle communautaire (+395 emplois entre 2010 et 2021) mais la situation est plus contrastée à l'échelle des pôles qui la composent : Le bipôle Les Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons et le pôle de Manzat connaissent une stagnation de leur nombre d'emplois tandis que Combronde connaît une nette augmentation.

L'emploi en 2021 et son évolution entre 2015 et 2021



L'emploi en 2021 et son évolution entre 2015 et 2021



➤ **Emplois et secteurs d'activités**

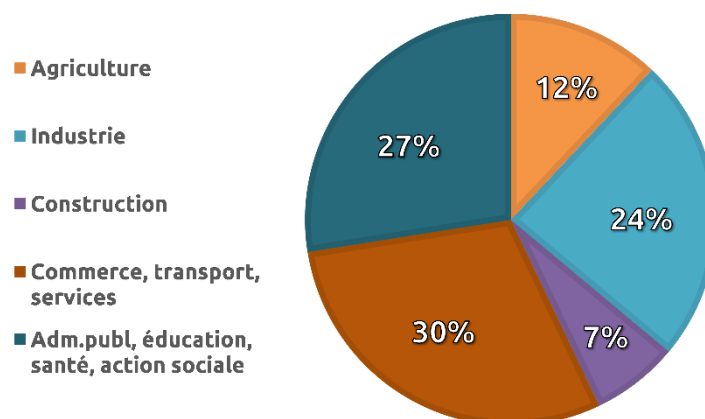
Le secteur tertiaire est le premier employeur du territoire (57% des emplois), même s'il est largement sous-représenté par rapport aux moyennes départementales et régionales (75 à 76% des emplois). C'est un secteur qui se renforce car il s'agit du seul secteur à voir son nombre d'emplois augmenter ou stagner entre 2015 et 2021 (+5% pour le tertiaire marchand⁴ et -0,4% pour le tertiaire non marchand) pendant que tous les autres secteurs perdent des emplois sur cette même période.

La part de l'emploi industriel est plus forte qu'ailleurs avec près d'un quart des emplois (24%, contre 15% dans le département et dans la région). L'activité s'est toutefois légèrement fragilisée avec une baisse de -1,2% entre 2015 et 2021, soit une perte de 43 emplois.

L'agriculture, qui comporte également les activités sylvicoles, est le troisième secteur pourvoyeur d'emplois du territoire (12% des emplois). Marquée par un ancrage territorial fort, c'est une activité particulièrement déterminante sur le territoire en comparaison de son poids à l'échelle départementale et régionale (respectivement 3 et 2% des emplois). Toutefois ce secteur d'activité a connu un recul significatif de ses emplois entre 2015 et 2021, avec une perte de 221 emplois dans ce secteur (soit une baisse de plus de 11% en 6 ans. **Enfin, si le secteur de la construction est dans les moyennes départementales et régionales** (6 à 7% des emplois totaux), ce secteur a perdu un peu moins de 100 emplois entre 2015 et 2021.

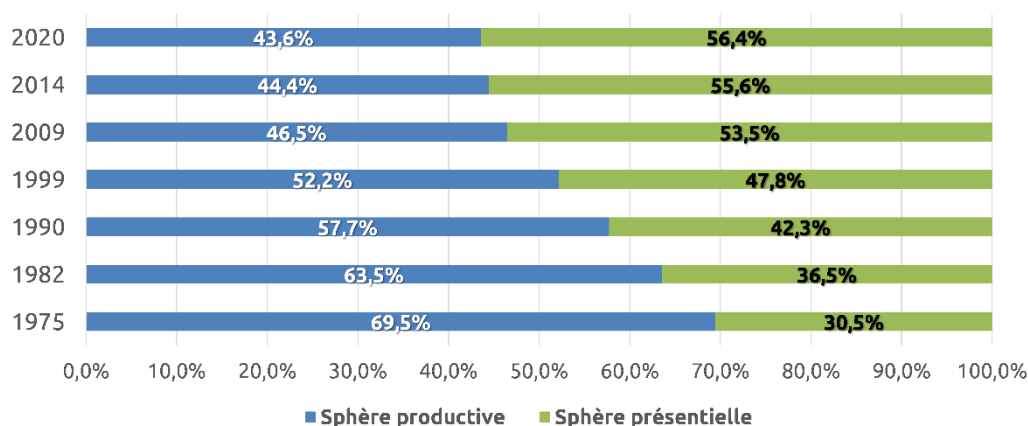
Plus globalement, **le profil des emplois s'est largement transformé sur les 50 dernières années au détriment des activités productives et au profit des activités présentielle**⁵. En effet, les activités présentielle, ont gagnées plus de 2 400 emplois (une augmentation de +43% entre 1975 et 2021), alors que les activités productives ont perdu plus de la moitié des emplois qu'elles représentaient en 1975 (-52% d'emplois, soit une perte de 6 700 emplois sur la même période). Ces activités productives sont par exemple l'activité industrielle qui est une activité historiquement présente sur le territoire mais qui a néanmoins perdu de nombreux emplois, à l'image des grands groupes présents sur le territoire.

**EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2020
SCOT DES COMBRAILLES**



⁴ Selon l'INSEE, le secteur tertiaire comporte un secteur tertiaire marchand (commerces, transports, services) et un secteur tertiaire non marchand (administration publique, éducation, Santé, action sociale).

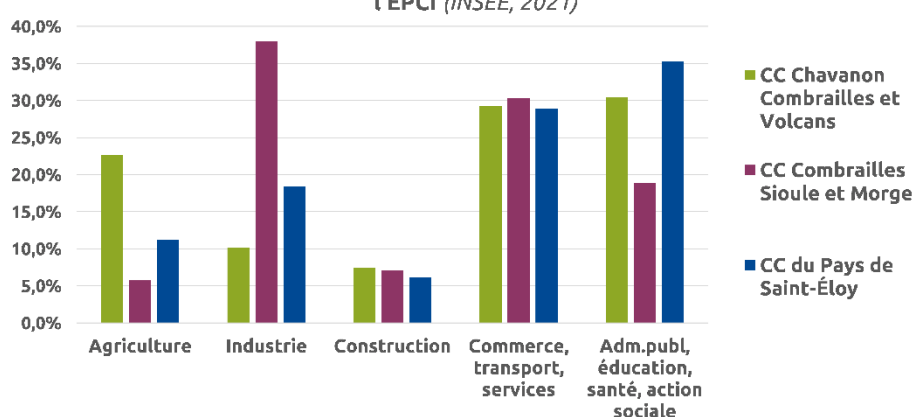
⁵ La sphère présentielle regroupe les activités visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire (résidents ou touristes). Celle-ci s'oppose à la sphère productive qui regroupe les entreprises orientées vers les marchés extérieurs (industrie, énergie, services aux entreprises, commerce de gros, transport de marchandises, etc.).

Evolution des équilibres entre emplois productifs et emplois présentiels
SCOT des Combrailles


A l'échelle locale, il est possible de distinguer des particularités selon l'EPCI ou même selon les bourgs du territoire. A l'échelle des EPCI, les spécialisations sont les suivantes :

- **Le secteur agricole est nettement présent dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans** (environ 20 %), suggérant une orientation plus rurale de son économie.
- **L'industrie est particulièrement dominante dans la CC Combrailles Sioule et Morge** (près de 40 % des emplois), ce qui s'explique par des entreprises importantes et pourvoyeuses d'emplois sur le bourg des Ancizes-Comps (près de 1400 emplois industriels, deux tiers des emplois industriels de la CC).
- **Les emplois industriels représentent également un quart des emplois sur la CC du Pays de Saint-Eloy** grâce à des entreprises phares du territoire (Usine Rockwool à Saint-Eloy) même si, sur cet EPCI, **les emplois des services marchands et non-marchands tiennent une place importante**. Cette répartition plus équilibrée se retrouve également sur le bourg principal de Saint-Eloy qui allie un passé industriel encore prégnant avec d'autres fonctions économiques d'une petite ville, répondant aux besoins des populations de son bassin de vie (commerces, services, administrations publiques...).
- **Les activités de services marchands** (et notamment les activités de transports) sont particulièrement présentes dans les communes situées à proximité des infrastructures autoroutières comme c'est le cas à Combronde ou à Pontgibaud.

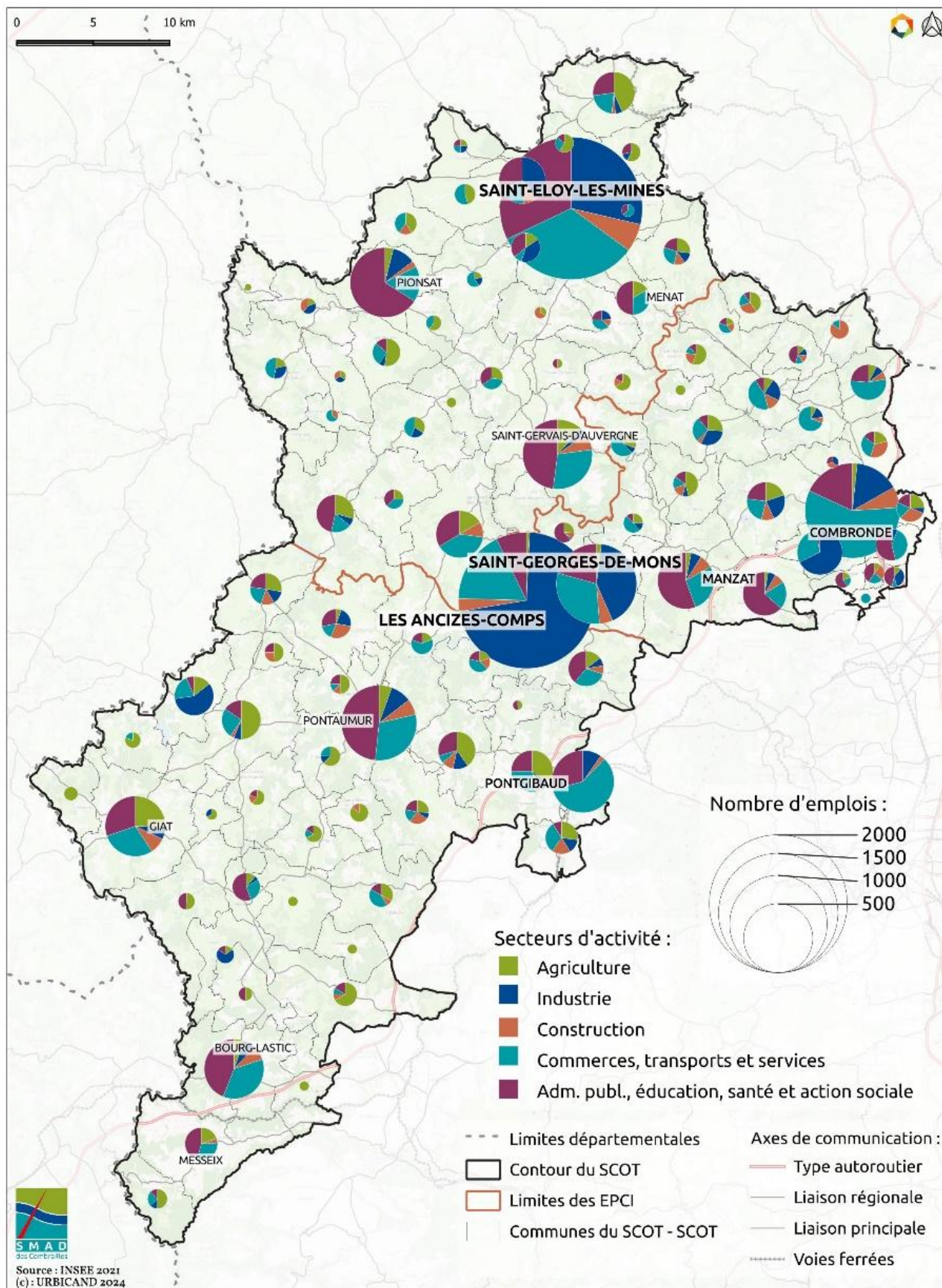
Poids des emplois dans les différents secteurs économiques selon l'EPCI (INSEE, 2021)



A retenir :

Une stagnation de l'emploi et un rôle important des polarités dans l'offre d'emplois sur le territoire. Des disparités de dynamiques territoriales entre la frange Est et Sud-Est, plus dynamique et des territoires ruraux plus éloignés et plus en difficulté, et correspondant à des spécificités locales marquées (agriculture et industrie au centre et Nord, services et transports à l'Est).

L'emploi par secteurs d'activité - 2021



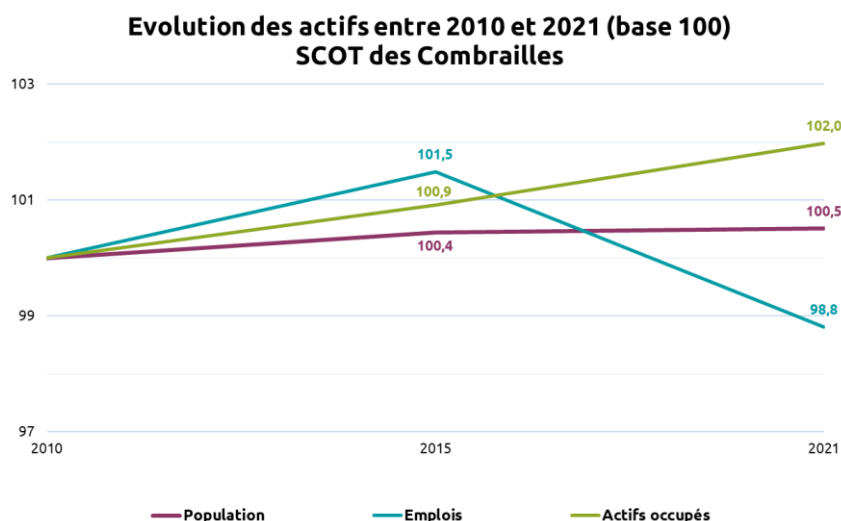
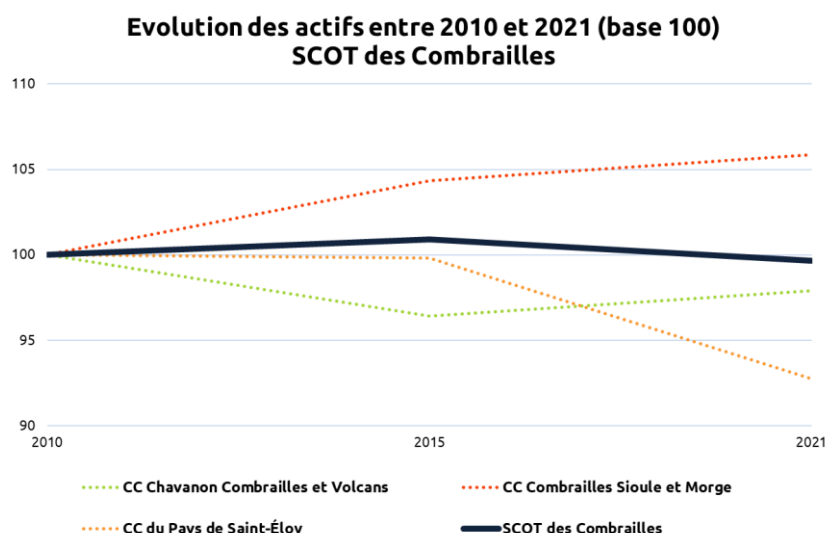
Population active

En 2021, le territoire des Combrailles compte **21 059 actifs dont 19 199 qui ont un emploi**. Le nombre d'actifs a eu tendance à stagner (+0,6% : oscillation entre une légère augmentation entre 2010 et 2015 et une légère baisse entre 2015 et 2021) alors qu'en parallèle la population active ayant un emploi a augmenté de manière continue (+2% depuis 2010). Sur le même pas de temps, la population a elle aussi augmenté légèrement (+0,9% depuis 2010).

A l'échelle des Combrailles, il existe **des disparités territoriales importantes**. En effet, au regard de ces mêmes critères, il n'y a que la **CC Combrailles Sioule et Morge** qui voit à la fois sa population (+9%), ses actifs (+10%) et ses emplois (+19%) augmenter entre 2010 et 2021. La **CC du Pays de Saint-Eloy** voit son nombre d'actifs se réduire plus rapidement que sa population (-7,4% contre -4,5% entre 2010 et 2021) pendant que son nombre d'emplois stagnent (-0,4%). La **CC Chavanon Combrailles et Volcans** connaît une baisse sur l'ensemble de ces indicateurs (-4% pour la population, -6% pour les actifs et -9% pour les emplois).

Sur le territoire des Combrailles, l'évolution de la population active occupée est dix fois plus rapide que celle des emplois, soit +0,3% par an sur la période 2010-2021, contre +0,03% pour les emplois.

Cette évolution met en évidence une tendance à la résidentialisation du territoire et à une dépendance de plus en plus forte des pôles d'emplois extérieurs avec des actifs venant habiter sur le territoire mais travaillant en dehors (vers ces pôles urbains extérieurs).



À l'échelle du territoire des Combrailles, **il y a environ 7 emplois pour 10 actifs ayant un emploi**, (ratio de 0,7, soit 14 194 emplois pour une population active occupée de 19 579 actifs en 2021). Ce ratio⁶ légèrement en faveur du nombre d'actifs, souligne une bonne résistance de l'emploi en milieu rural malgré la dimension résidentielle qui a tendance à augmenter. En effet, ce ratio a eu tendance à se réduire légèrement depuis 2010 puisqu'il atteignait 0,74.

Il existe des disparités territoriales puisque la CC du Pays de Saint-Eloy dispose d'un ratio nettement plus important que les deux autres CC. Ceci peut s'expliquer par la présence d'entreprises importantes pourvoyeuses d'emplois sur un bassin plus large que celui de la CC du Pays de Saint-Eloy.

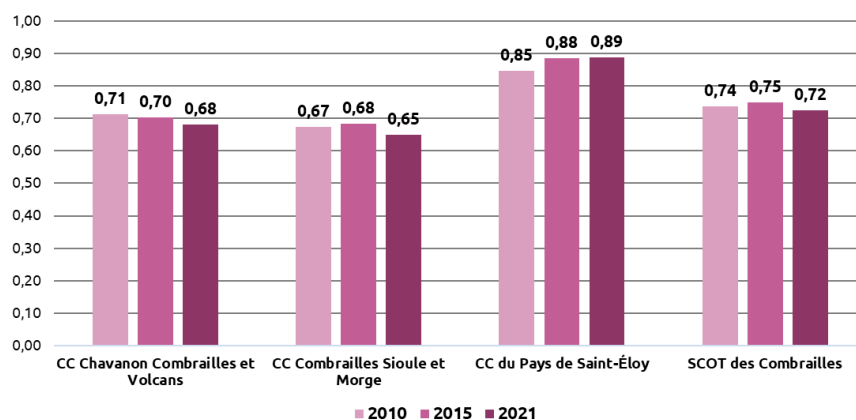
A l'inverse, c'est la CC Combrailles Sioule et Morge qui présente le ratio le moins élevé (ratio de 0,65, en baisse par rapport à 2010) alors même que c'est la CC qui propose le plus d'emplois et qui voit son nombre d'emplois augmenter. Toutefois, cette dynamique économique positive est « noyée » parmi une dynamique de résidentialisation et de périurbanisation encore plus importante. En effet, la proximité de cette CC avec les pôles urbains et d'emplois de Riom et de Clermont-Ferrand, entraîne l'arrivée de nombreux ménages actifs ne travaillant pas sur place mais dans ces pôles voisins.

Les deux pôles majeurs du territoire tiennent pleinement leur rôle de pôles d'emplois avec des ratios emplois/actifs occupés nettement supérieurs à 1 (1,84 pour Les Ancizes/Saint-Georges et 1,88 pour Saint-Eloy). C'est le cas également pour certains pôle périurbain ou ruraux (Pontgibaud, Pontaumur, Pionsat...). A noter qu'à l'échelle communale ce ratio peut parfois être trompeur étant donné que certains pôles qui possèdent emplois et services sont limitrophes de certaines communes plus peuplées (comme Loubeyrat et Manzat ou Bromont-Lamothé et Pontgibaud⁶).

Evolution du ratio
emplois/actifs occupés
SCoT des Combrailles

	2010	2015	2021
CC Chavanon Combrailles et Volcans	0,71	0,70	0,68
CC Combrailles Sioule et Morge	0,67	0,68	0,65
CC du Pays de Saint-Éloy	0,85	0,88	0,89
Les Ancizes-Comps + Saint-Georges-de-Mons	1,77	1,90	1,84
Saint-Eloy-les-Mines	0,66	1,86	1,88
Combronde	1,08	0,79	0,99
Manzat	1,23	0,70	0,65
Pontgibaud	0,55	1,35	1,50
Bourg-Lastic	0,38	1,10	1,00
Giat	1,34	1,28	1,34
Menat	2,08	0,74	0,76
Messeix	1,12	0,31	0,30
Pionsat	2,97	1,53	1,62
Pontaumur	1,79	2,34	2,69
Saint-Gervais-d'Auvergne	0,83	1,23	1,34
SCoT des Combrailles	0,74	0,75	0,72

Evolution du ratio emplois/actifs occupés
SCoT des Combrailles



⁶ Le ratio emploi/actif (ou indice de concentration d'emplois) permet de mettre en évidence l'équilibre entre le nombre d'emplois présent sur territoire (l'offre) et le nombre d'actifs présents (la demande). Si le ratio est < à 1 l'indice de concentration est faible et donc cela suppose que les actifs travaillent en dehors du territoire ou de la commune concernée, sur le ratio est supérieur à 1 cela suppose que l'offre d'emplois est supérieure au nombre d'actif présent sur le territoire concerné et donc suppose que des actifs extérieurs viennent travailler sur le territoire et/ou qu'il y a un déficit d'actifs.

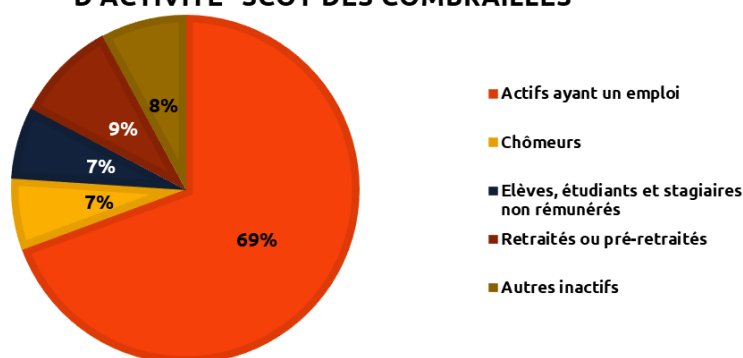
Le constat précédent se confirme au regard de la part des personnes qui travaillent dans leur commune de résidence. Si ce taux est de 27,5% en 2021, à l'échelle des Combrailles, il n'est que de 18,6% dans la CC Combrailles Sioule et Morge contre 32% dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans et 37,4% dans la CC du Pays de Saint-Eloy. Cette différence peut s'expliquer par la dimension rurale et agricole de deux dernières CC et confirme à l'inverse, **les dynamiques périurbaines qui ont lieu sur la CC Combrailles Sioule et Morge.** A noter également que cette part des ménages travaillant dans leur commune de résidence, a tendance à décroître sur l'ensemble du territoire passant de 33,6% en 2010 à 27,5% en 2021.

La part d'inactifs dans la population de 15 ans à 64 ans s'élève à 24% en 2021. Ce taux a eu tendance à se réduire depuis 2010 (28% en 2010). Si l'on regarde en détail, la proportion d'étudiants dans la population inactive est stable depuis 2010 (6,5% environ) même si leur nombre baisse légèrement (-70 personnes entre 2010 et 2021).

En revanche, la proportion de retraités baisse de façon constante depuis 2010 sur ce même classe d'âge (15 à 64 ans), passant de 12,5% en 2010 à 9,5% aujourd'hui. Ceci peut s'expliquer par le prolongement des carrières et au-delà de 60 ou 62 ans, car en effet, sur la population totale, la part des retraités reste constante, aux alentours de 34,5%.

Il y a presque deux fois plus (1,9 fois) d'actifs âgés de + 50 ans que de jeunes actifs (de moins de 30 ans). Ce déséquilibre entre actifs plus âgés et jeunes actifs souligne que le vieillissement de la population n'est pas seulement visible par le nombre de personnes âgées mais également au sein même de la population active. Ainsi, ce chiffre permet d'expliquer que le nombre de retraités augmente (actifs âgés basculant à la retraite) et surtout laisse présager que cette tendance va se poursuivre dans les prochaines années.

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ SCOT DES COMBRAILLES



	pop. act. 2015	pop. act. 2021	chôm. 2015	chôm. 2021	tx chôm.	tx chôm.
CC Chavanon Combrailles et Volcans	5 767	5 663	473	388	8.2%	6.8%
CC Combrailles Sioule et Morge	8 995	9 559	791	744	8.8%	7.8%
CC du Pays de Saint-Éloy	6 643	6 208	930	703	14.0%	11.3%
Les Ancizes-Comps	734	734	69	72	9.5%	9.8%
Saint-Éloy-les-Mines	1 400	1 246	281	199	20.1%	15.9%
Saint-Georges-de-Mons	895	910	120	89	13.5%	9.7%
Combronde	1 090	1 048	104	93	9.5%	8.9%
Manzat	618	631	50	48	8.1%	7.6%
Pontgibaud	358	322	48	26	13.4%	8.2%
Bourg-Lastic	362	360	28	26	7.8%	7.2%
Giat	333	303	19	22	5.7%	7.2%
Menat	237	221	39	19	16.5%	8.5%
Messeix	427	406	39	19	9.1%	4.8%
Pionsat	428	394	39	37	9.1%	9.3%
Pontaurmur	269	237	28	25	10.6%	10.7%
Saint-Gervais-d'Auvergne	570	501	81	55	14.2%	10.9%
SCOT des Combrailles	21 405	21 430	2 194	1 835	10.2%	8.6%
Puy-de-Dôme	302 344	307 402	36 213	32 111	12.0%	10.4%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 748 642	3 871 577	451 781	394 850	12.1%	10.2%
France métropolitaine	31 115 398	31 664 515	4 371 096	3 781 964	14.0%	11.9%

Les résidents du territoire en âge de travailler connaissent un taux de chômage plutôt modéré. En effet, selon l'INSEE, le territoire des Combrailles affiche un taux de chômage en deçà des moyennes nationales et régionales (8,6 % contre respectivement 12% et 10% en 2021) et est même en diminution puisque le nombre de demandeurs d'emplois est passé de 2 194 à 1 835 entre 2015 et 2021 soit un taux de chômage qui est passé de 10,2 % à 8,6 %.

A l'échelle interne, **la CC du Pays de Saint-Eloy et notamment le pôle majeur de Saint-Eloy-les-Mines, connaissent une situation plus dégradée** avec des taux de chômage plus importants⁷ (11% à l'échelle de la CC et 16% à l'échelle de la commune de Saint-Eloy). Les deux autres CC présentent des taux dans la moyenne (entre 7 et 8%).

En plus d'une certaine disparité géographique, le taux de chômage présente une disparité générationnelle. En effet, **le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur de 9 points au taux global** : 17,4% contre 8,6%. Cet écart est toutefois moins important qu'en 2015 où on dénombrait 16 points d'écart (26,2% contre 10,2%).

	2021			2015		
	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
CC Chavanon Combrailles et Volcans	13.0%	6.4%	6.7%	17.6%	7.7%	6.1%
CC Combrailles Sioule et Morge	18.0%	7.1%	7.1%	25.9%	7.5%	8.3%
CC du Pays de Saint-Éloy	20.1%	10.5%	11.3%	33.2%	12.5%	10.7%
Les Ancizes-Comps	12.2%	10.5%	6.2%	21.6%	8.2%	10.3%
Saint-Éloy-les-Mines	26.0%	14.5%	15.9%	42.6%	17.9%	16.6%
Saint-Georges-de-Mons	13.9%	9.4%	8.9%	22.7%	12.3%	13.7%
Combronde	20.5%	7.8%	9.1%	27.4%	8.2%	6.0%
Manzat	25.7%	6.4%	6.9%	24.4%	7.2%	6.2%
Pontgibaud	12.3%	8.6%	5.8%	25.0%	13.8%	3.5%
Bourg-Lastic	14.5%	7.6%	3.9%	25.0%	7.2%	4.1%
Giat	13.0%	6.9%	7.2%	9.4%	5.6%	4.6%
Menat	8.8%	9.3%	6.5%	44.4%	15.4%	12.7%
Messeix	16.0%	2.3%	7.9%	19.2%	8.9%	7.1%
Pionsat	15.3%	8.5%	11.0%	26.7%	6.9%	9.1%
Pontaumur	15.6%	12.1%	5.0%	16.7%	12.6%	1.8%
Saint-Gervais-d'Auvergne	7.7%	11.7%	10.8%	29.6%	12.7%	9.0%
SCOT des Combrailles	17.4%	7.8%	8.4%	26.2%	9.0%	8.5%
Puy-de-Dôme	21.8%	9.4%	8.3%	26.9%	10.6%	9.0%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	20.1%	9.2%	8.7%	25.5%	10.7%	9.6%
France métropolitaine	23.2%	10.5%	9.8%	29.2%	12.1%	10.8%

A retenir :

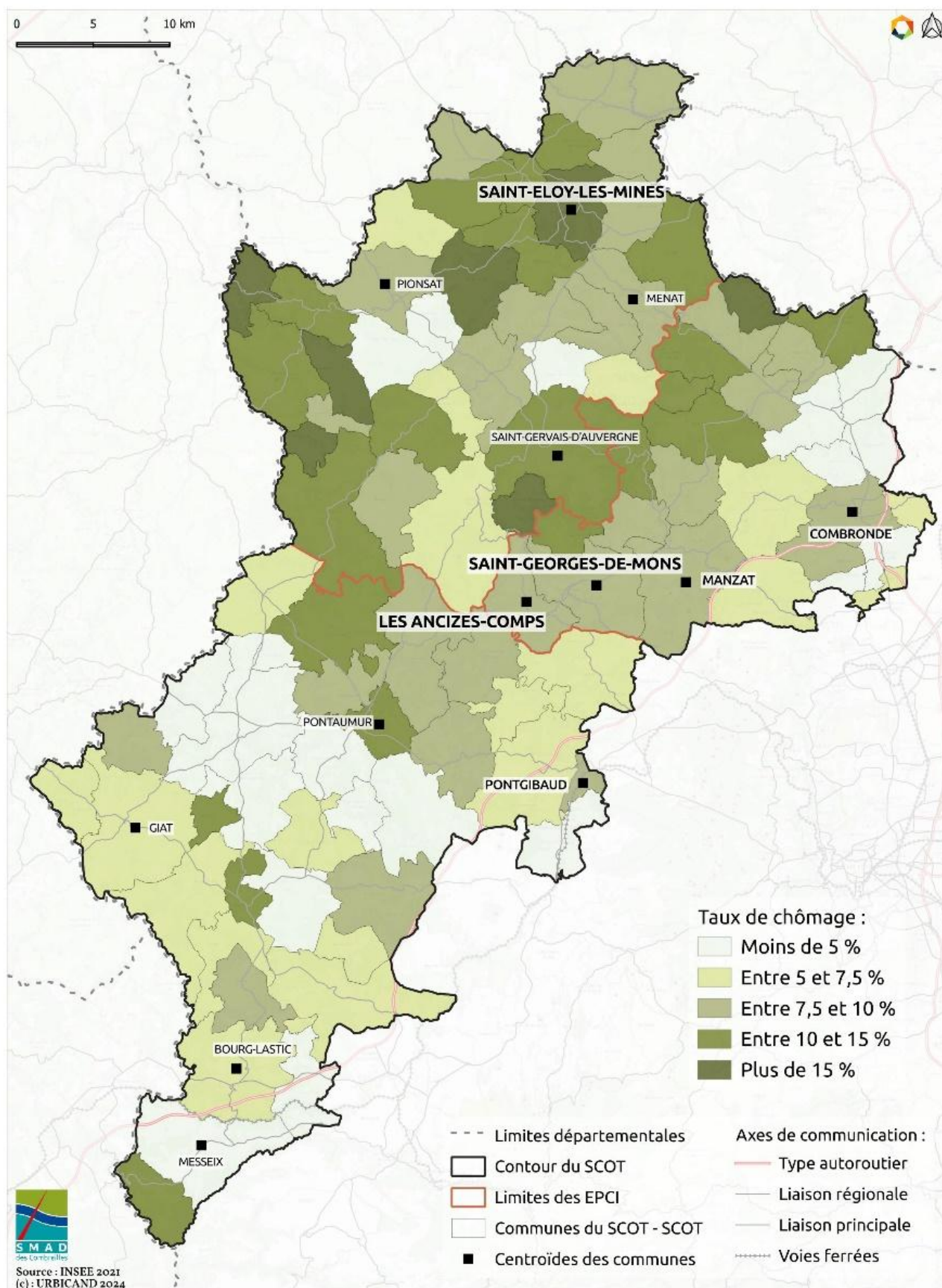
Un phénomène de « résidentialisation » est visible sur le territoire : le nombre d'actifs augmente nettement plus rapidement que les emplois. Ces actifs ont tendance à travailler ailleurs et en particulier dans les secteurs proches de l'agglomération de Clermont.

La population d'actifs a tendance à vieillir et des disparités générationnelles sont visibles, notamment au niveau du chômage.

Des disparités spatiales sont également visibles tant au niveau des dynamiques qu'au regard du chômage.

⁷ Pour une meilleure compréhension des indicateurs, notons que le ratio emplois / actifs présenté précédemment est calculé indépendamment du lieu de résidence des travailleurs. Ainsi, il n'est pas incohérent d'avoir un ratio égal à 1,88 (il y a plus d'employés que de personnes actives vivant dans la commune) et un taux de chômage de 16 % (une partie des actifs qui habitent la commune sont demandeurs d'emploi).

Taux de chômage des 15 ans et plus - 2021



Tissu économique : les secteurs d'activité

Le territoire des **Combrailles** accueille **1127 entreprises**. 972 d'entre-elles sont des **très petites entreprises (TPE)** : moins de 10 salariés), 152 des **petites et moyennes entreprises (PME)** : entre 10 et 200) et seulement 3 entreprises dépassent les 200 salariés, pour faire partie des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)**.

Sur le territoire, les entreprises les plus importantes en termes d'employés sont des entreprises du secteur industriel :

- **Rockwool** à Saint-Eloy-les-Mines qui emploie plus de 800 salariés,
- **Aubert et Duval** à Les Ancizes-Comps avec ses 1 500 salariés,
- **Bell France** à Teilhède avec 174 salariés,
- **UKAD** à Saint-Georges-de-Mons et ses 65 salariés.

Des entreprises de **transports, de stockage et de logistiques** restent importantes à Combronde en raison de la proximité immédiate à l'autoroute A89 : Dachser, M.T.A, etc. et la compagnie D. Jalicon, de transport de personnes localisée à Pontgibaud pour les mêmes raisons et par la proximité avec le site UNESCO de la chaîne des Puys.

Enfin, si **Saint-Eloy-les-Mines** abrite le **plus grand nombre** d'entreprises de **plus de 20 salariés**, celle-ci restent diversifiées.

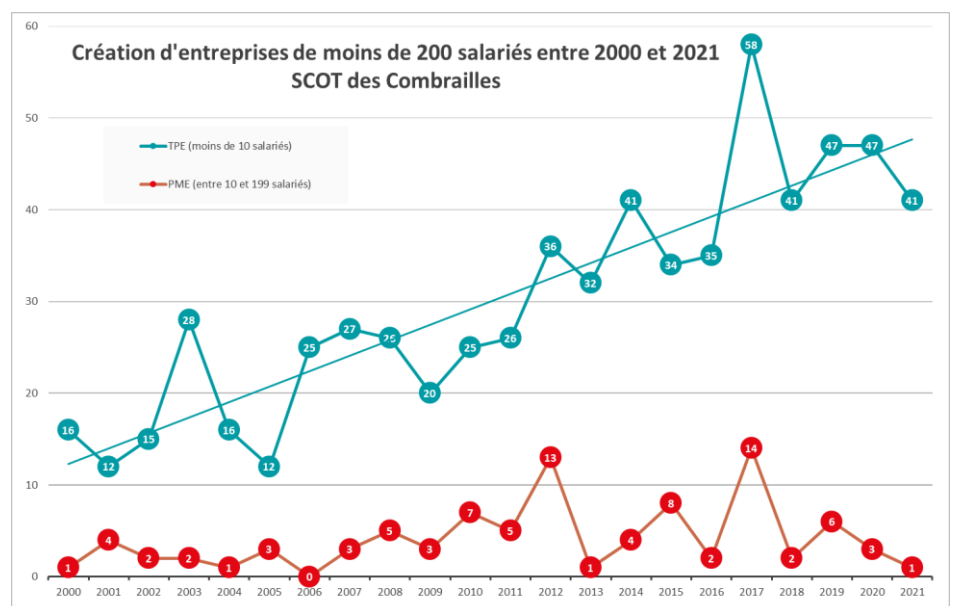
A Pionsat, 3 des 4 entreprises de plus de 20 salariés sont dans le domaine de **la santé et de l'action sociale**, un secteur d'activité essentiel à l'économie locale qui rencontre une véritable demande. Plus largement, sur les **83 entreprises de plus de 20 salariées** des Combrailles, **21** sont dans le **domaine de la santé** et de l'action sociale. Parmi elles, on trouve différents établissements d'accueil de personnes âgées comme la maison de retraite La Louisiane à Pionsat qui emploie près de 35 personnes.

Dynamique et évolution du tissu économique

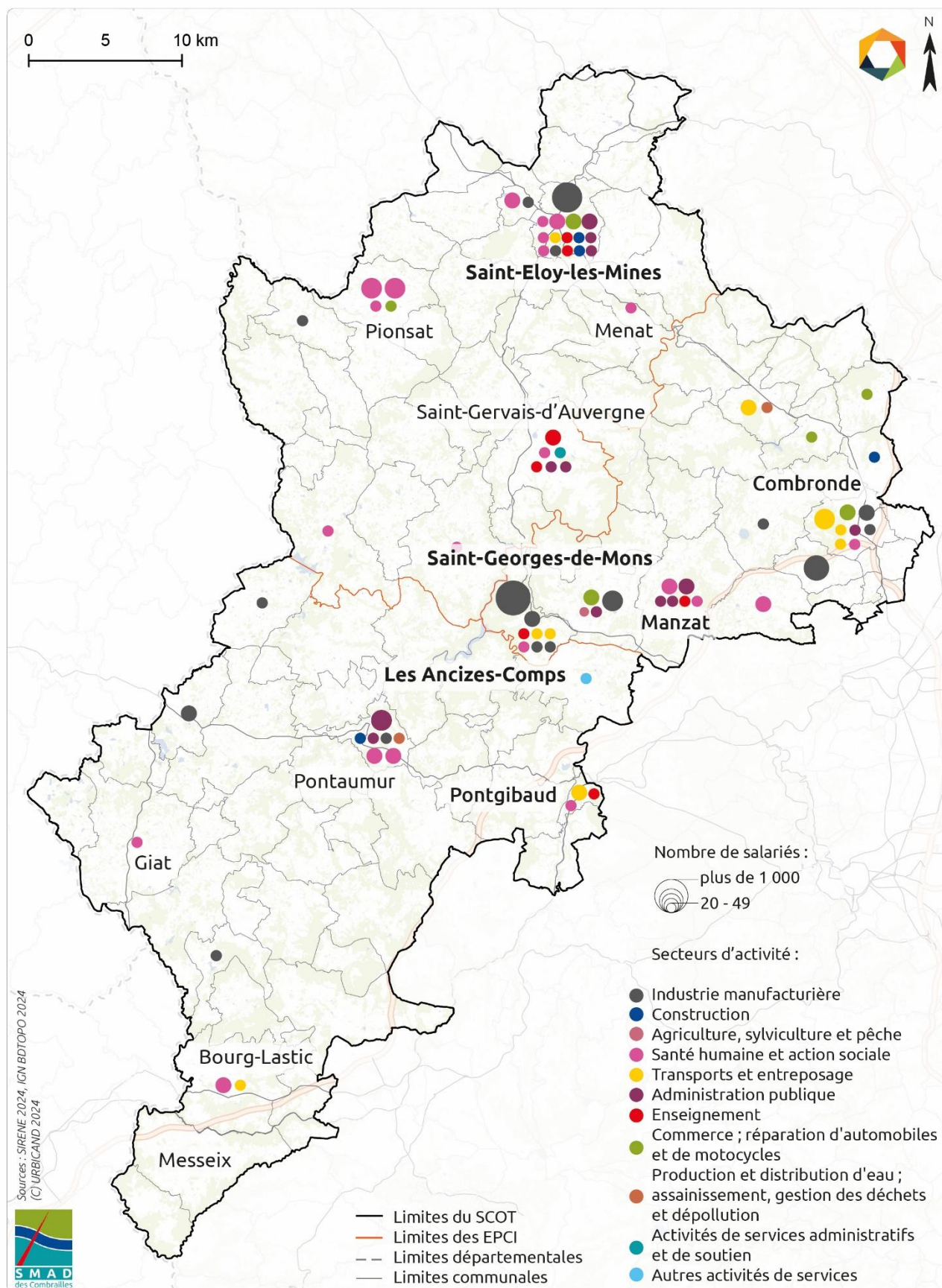
Depuis 2000, la création d'entreprises catégorisées comme TPE connaît une hausse continue.

En opposition, les PME ne connaissent pas de croissance importante, tandis que les ETI n'ont connu que 2 créations depuis 2000. La tendance dans les Combrailles est donc au développement des sociétés de petites tailles.

La désindustrialisation qui a touché massivement les Combrailles depuis les années 1980 continue aujourd'hui d'impacter certains employeurs importants du territoire comme la Manufacture des Lumières qui en 2024 est placée sous liquidation judiciaire, faute de repreneurs. Mais aussi comme les aciéries Aubert et Duval (A&D), premier employeur local, menacé à plusieurs reprises par des baisses d'activités, touché par des vagues de licenciements et dont les activités ont été maintenues par un rachat de la part d'Airbus, Safran et Tikehau Capital en 2022.



Entreprises de plus de 20 salariés



Focus sur l'activité agricole

On dénombre en 2020 **un peu plus de 1500 exploitations agricoles** dans le SCoT des Combrailles. Celles-ci sont dans leur très grande majorité tournées vers l'élevage bovin.

Une filière bovine structurante

Les exploitations bovines façonnent le paysage et l'emploi et constituent la majorité de l'activité agricole dans le SCoT des Combrailles. Lors du recensement agricole de 2020, le cheptel est évalué à près de 50 000 bovins. Les autres types de production sont localement minoritaires partout sauf autour de Combronde où la grande culture prédomine du fait d'une géomorphologie propice à la production céréalière (le plateau de la Limagne est directement attenant à l'est de Combronde).

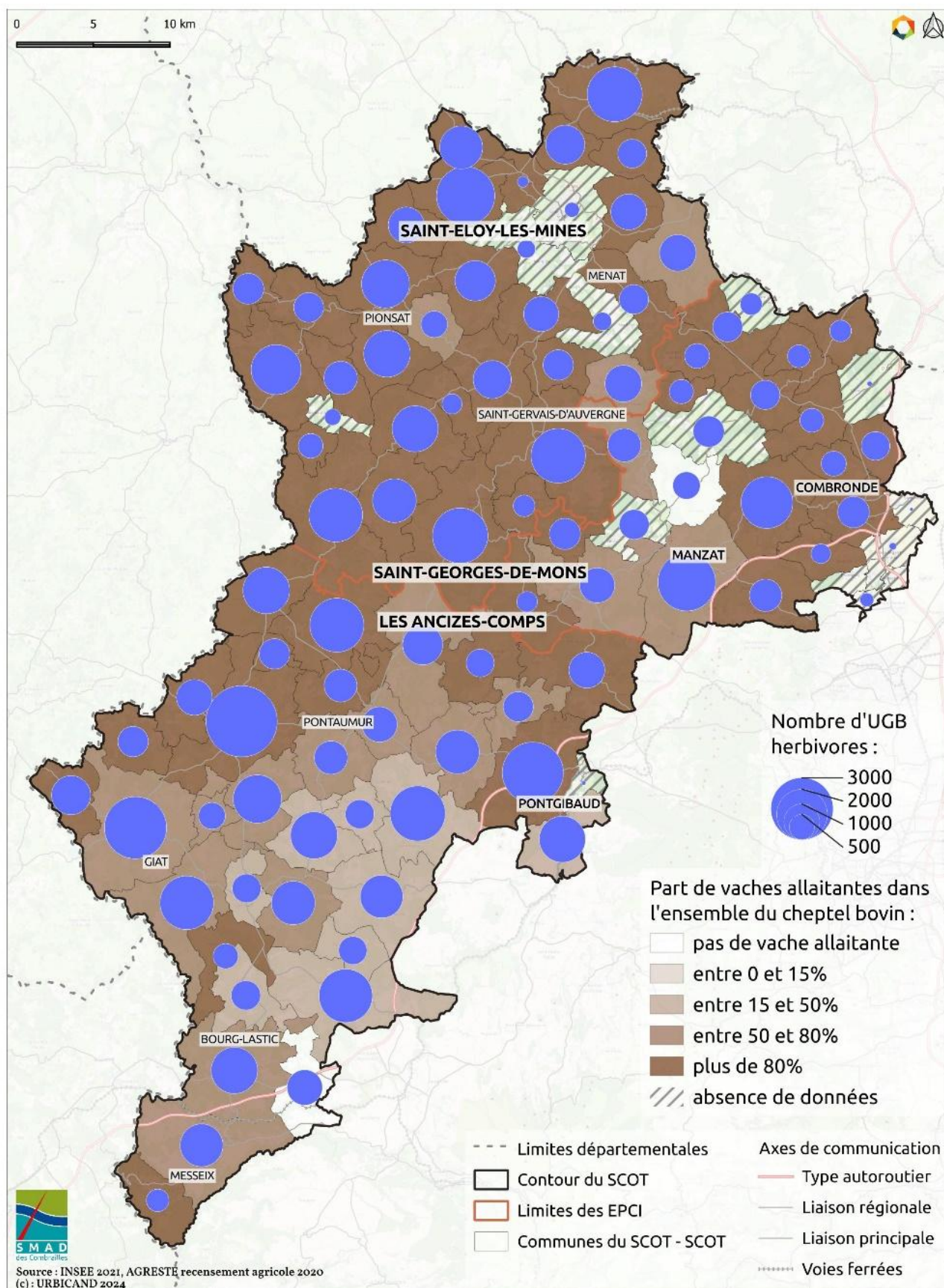
L'élevage bovin est principalement allaitant (40 800 têtes soit 82% du cheptel bovin) et de race Charolaise. On parle de vaches allaitantes ou de bovin viande lorsque la destination de son élevage est la production de viande (ou éventuellement d'une production mixte lait et viande). Ces vaches ne sont pas soumises à la traite et allaitent leurs veaux. Un producteur bovin viande peut produire et vendre de jeunes veaux appelés broutards qui seront engraisés par une exploitation tierce (système naisseur) ou des bêtes engraisées (système naisseur engraisseur). Dans les Combrailles, les exploitations bovines peuvent élever de plusieurs dizaines à une petite centaine de bovins par an. L'abattoir le plus fréquenté est situé dans l'Allier (une telle infrastructure dans les Combrailles n'aurait pas de sens). Notons la présence du réputé *GIE charolais leader 63* qui rassemble une cinquantaine d'éleveurs autour de la sélection génétique.

La filière laitière est principalement localisée dans le sud du SCoT au sein de la CC Chavanon Combrailles et Volcans.

Que ce soit en bovin lait ou en bovin viande, les débouchés sont principalement liés aux circuits longs proposés par les coopératives (comme Sodial et Copal pour la filière laitière). Cette dépendance peut devenir problématique selon la conjoncture économique et politique. Les autres productions sont également des activités d'élevage (porcins et volailles). Peu d'exploitations pratiquent la transformation à la ferme, bien que leur nombre soit en augmentation et est passé de 31 en 2010 à 98 en 2020 (6% des structures).

	Vaches laitières			Vaches allaitantes		
	nb exploitations bovines	cheptel	nb. moyen de bovins / exploitation	nb exploitations bovines	cheptel	nb. moyen de bovins / exploitation
CC Chavanon Combrailles et Volcans	191	7 605	40	387	16 656	43
CC Combrailles Sioule et Morge	25	831	33	115	6 107	53
CC du Pays de Saint-Éloy	46	609	13	331	18 088	55
SCoT des Combrailles	262	9 045	35	833	40 851	49

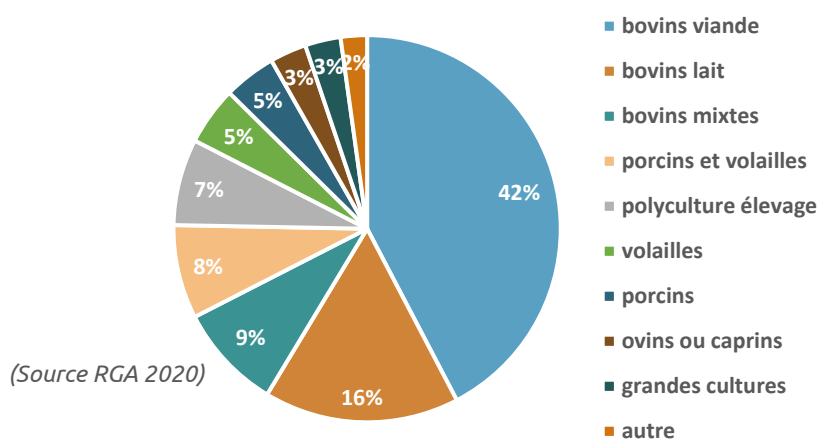
Les activités d'élevage - 2020



Afin de pouvoir comparer économiquement les exploitations entre elles, il est commode de s'intéresser à la Production Brute Standard (PBS) exprimée en euros. Ainsi, **on retrouve la dominance des filières bovines allaitantes (42%) et laitières (16%).**

La PBS moyenne par commune présente de grandes disparités locales que ce soit dans sa valeur absolue et sa variation entre 2010 et 2020. Son évolution témoigne des changements structurants qui ont eu lieu sur la décennie (installations, départs en retraite, agrandissements...). On distingue des secteurs avec une meilleure dynamique économique notamment celui de Ancizes-Comps, de Saint-Georges-de-Mons et de Manzat.

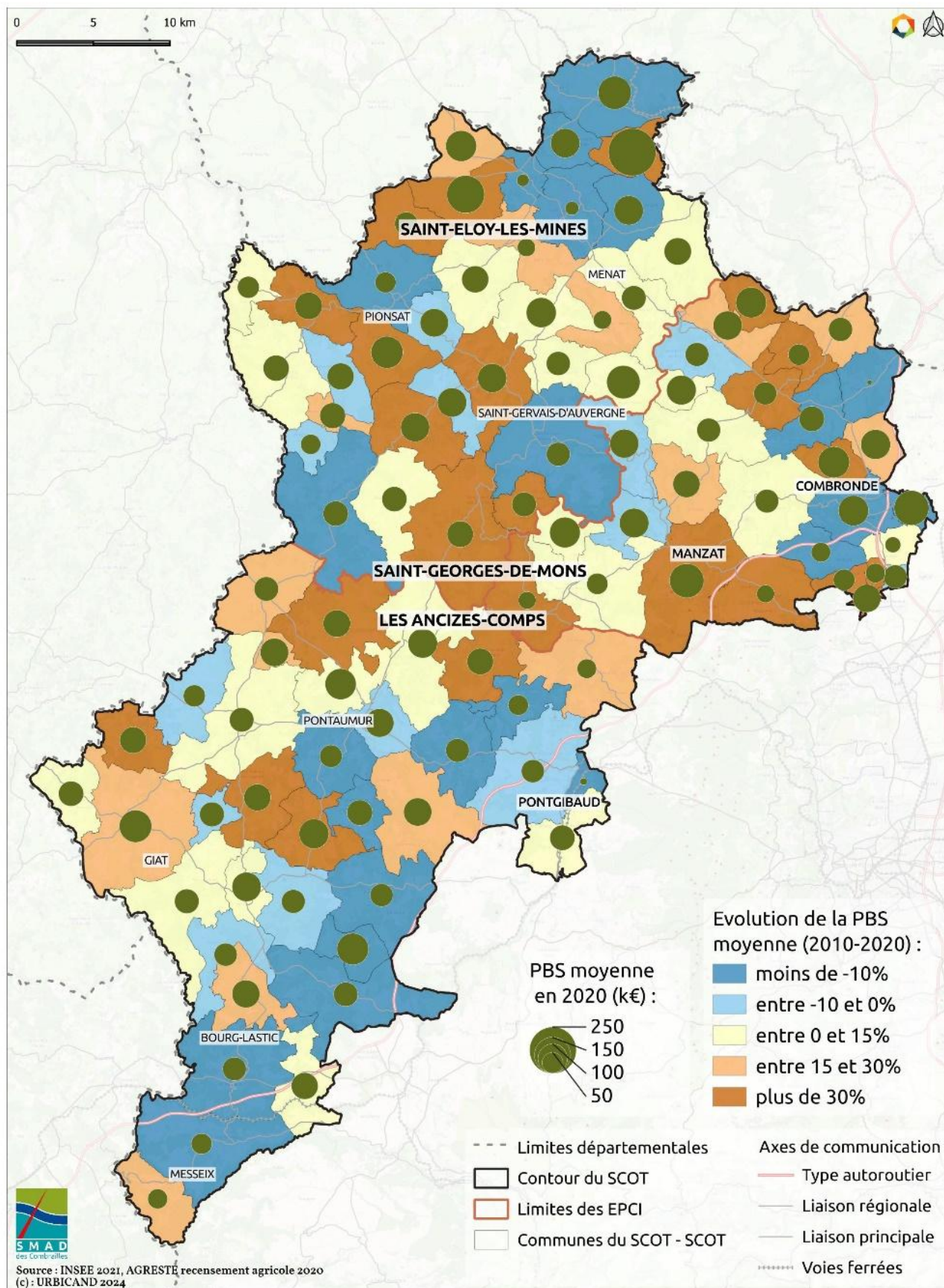
Part de PBS par production



A retenir :

95% de l'activité économique agricole du SCoT est liée à l'élevage dont 70% pour la filière bovine, principalement allaitante.

La production économique agricole en 2020 (et évolution depuis 2010)

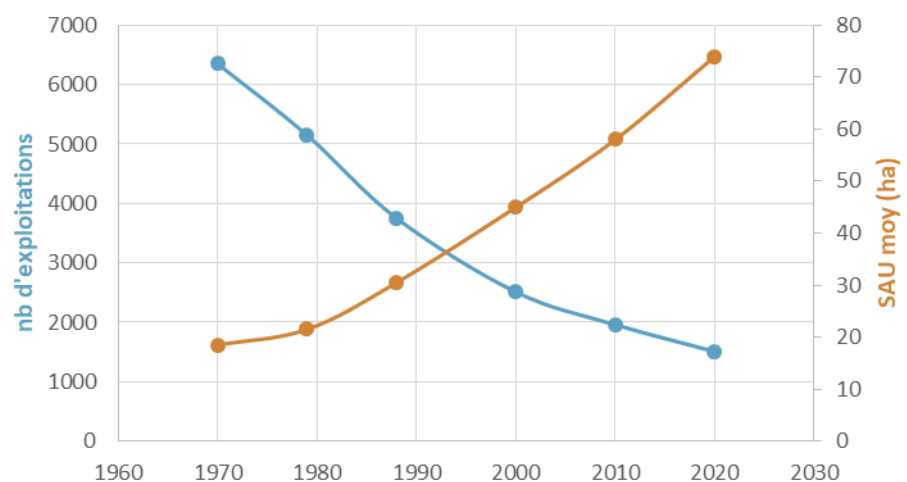


Le défi du renouvellement générationnel

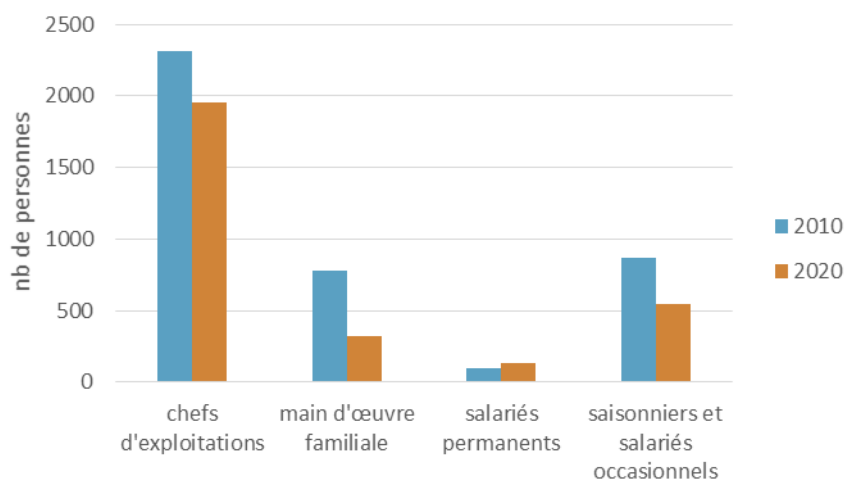
Entre 2010 et 2020, **452 fermes ont cessé leur activité, soit une diminution de 23%** de leur nombre total. A l'image du territoire régional et national, le nombre d'exploitations agricoles dans les Combrailles est en diminution constante depuis 1950. Dans le même temps, la surface agricole utile (SAU) par exploitation ne cesse d'augmenter (+28% en 10 ans). Ce phénomène d'agrandissement témoigne du non remplacement générationnel des agriculteurs dont les terres sont le plus souvent rachetées pour l'agrandissement des exploitations voisines à la faveur du rendement toujours croissant des machines agricoles. De telles exploitations demandent d'importants moyens techniques et financiers et imposent aux agriculteurs d'être de véritables gestionnaires, aujourd'hui confrontés au marché économique et à la dégradation de l'environnement et de la santé des sols.

On relève que 6% de la population du SCoT des Combrailles a une pratique agricole, que ce soit en tant que chef d'exploitation, main d'œuvre familiale, salarié permanent ou salarié saisonnier. Si l'on ne prend en compte que la population active, cette part monte à 18% et représente un peu plus de 2500 personnes. L'activité agricole est donc toujours importante dans l'économie locale. Bien que la diminution du nombre d'exploitations agricoles entraîne une diminution du nombre de chefs d'exploitation, on observe une augmentation du nombre de salariés permanents mais dans une proportion moindre (1 nouveau salarié permanent pour 10 chefs d'exploitations partis).

Evolution globale des exploitations



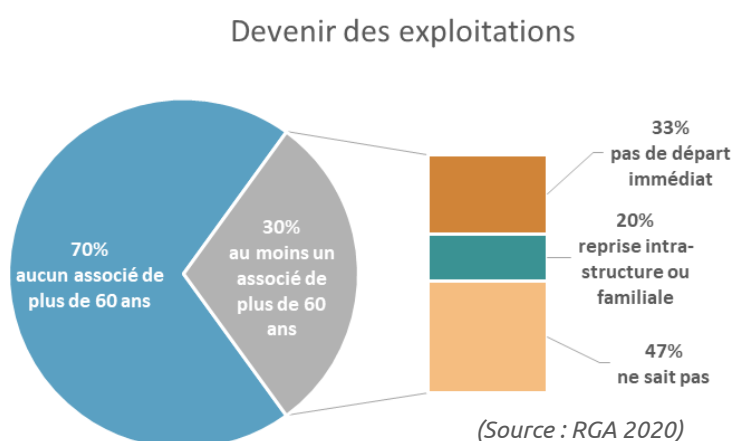
Les statuts d'activités agricoles



(Source : RGA 2020)

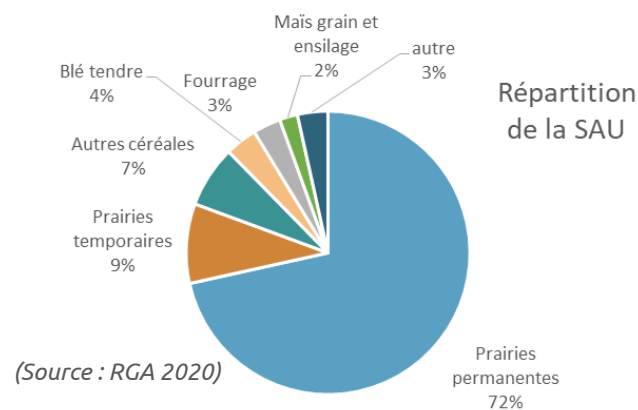
Les exploitations agricoles des Combrailles sont **majoritairement des exploitations individuelles** (70%) qui représentent près de 50% de la SAU. Les GAEC⁸ dont le nombre a augmenté de 26% en 10 ans, qui rassemblent plusieurs associés (20% des structures) exploitent quant à eux 40% de la SAU et ont pourtant un poids économique supérieur à celui des exploitations individuelles (44% contre 40%).

L'âge moyen des agriculteurs des Combrailles est de 51 ans. **En 2020, on dénombrait 30% des exploitations dont au moins un associé avait plus de 60 ans.** Près de 50% de ces structures n'ont pas de successeur connu. En tout, cela concerne plus de 200 exploitations qui exploitent 7% de la SAU totale du SCoT. Il y a donc un enjeu important concernant le renouvellement des générations et le maintien de l'activité agricole. Face à ce constat, le SMADC a mis en place le Réseau Agricole des Combrailles qui accompagne gratuitement les agriculteurs et les porteurs de projet à propos de la transmission, de l'installation et des échanges de foncier à l'amiable (pour éviter l'éclatement du parcellaire). A l'automne 2024, ce réseau manque cependant d'un animateur. Toutefois, la chambre est également porteuse de conseil pour les questions de transmissions dans les Combrailles.



⁸ Le groupement agricole d'exploitation en commun, communément appelé GAEC est une forme de société civile agricole valorisant l'association entre plusieurs agriculteurs.

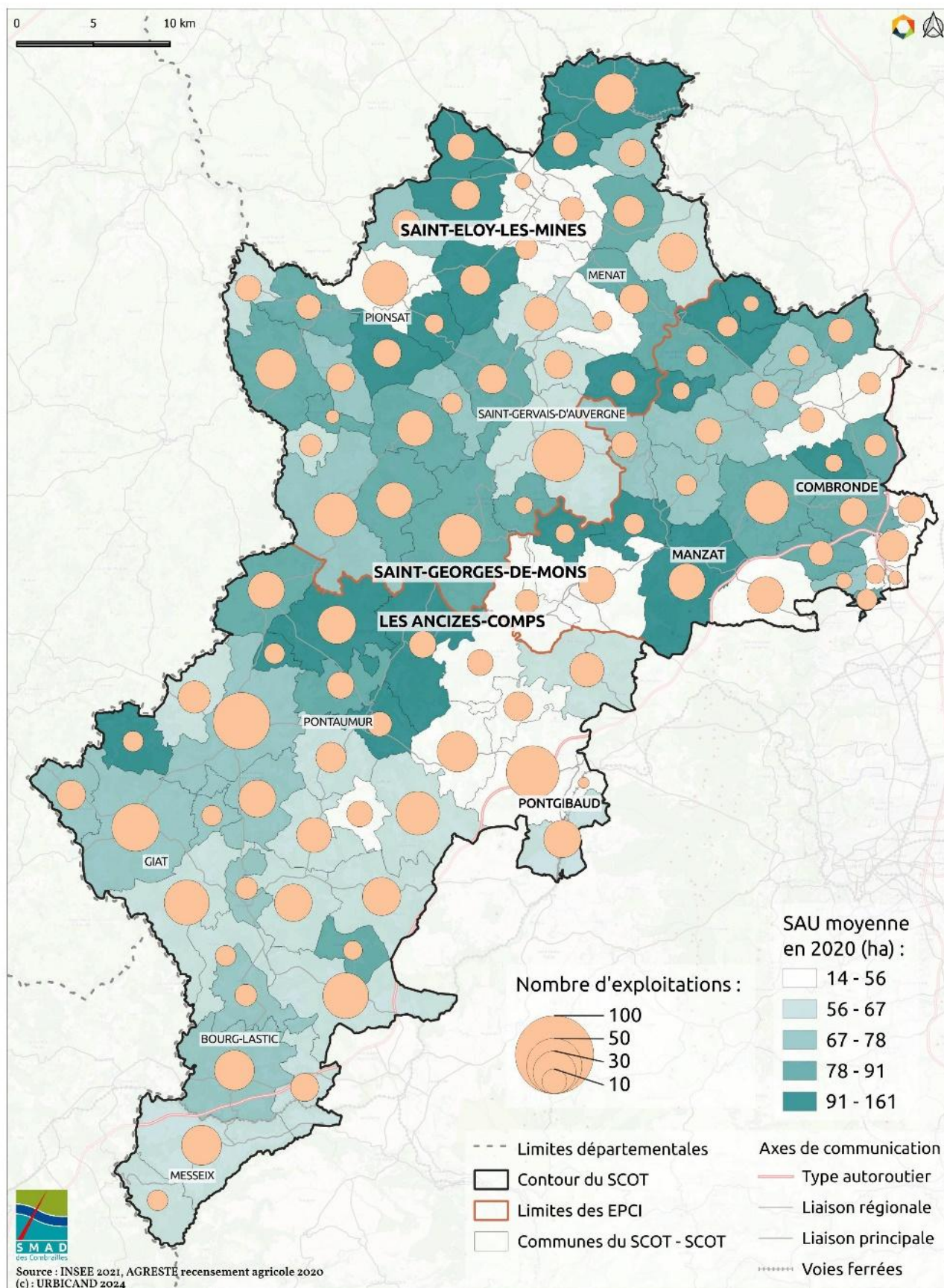
Les exploitations agricoles sont globalement réparties sur tout le territoire du SCoT même si l'on en recense deux fois plus dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans que dans celle de Combrailles Sioule et Morge (679 contre 302). On note également que la SAU moyenne est plus faible dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans. En effet, la topographie est moins favorable aux grandes surfaces céréalières. Cependant, on observe depuis 10 ans sur cette EPCI une diminution significative du nombre d'élevages laitiers et une diversification de la production.



A retenir :

L'agrandissement des exploitations agricoles suit une trajectoire constante depuis 40 ans. Ce phénomène est lié au non remplacement des anciens agriculteurs et implique donc une augmentation de l'âge moyen des exploitants (51 ans). L'installation de jeunes agriculteurs pour permettre le renouvellement des générations par la reprise des exploitations est un enjeu majeur.

Le tissu des exploitations agricoles - 2020



L'enjeu de la préservation des activités et des espaces agricoles

Dans un contexte de changement climatique, le maintien des activités agricoles suppose une préservation des espaces et des ressources naturelles. Le besoin en eau est partagé entre le bétail (abreuvoirs) et le maraîchage, les parcelles de grande culture n'étant pas irriguées. Pour le moment, il n'y a pas de tension sur les réserves d'eau disponibles.

La biodiversité naturellement présente est aujourd'hui menacée par les changements d'usage des sols et certaines pratiques agricoles. Or, l'écosystème naturel peut être considéré comme un allié pour maintenir des activités agricoles dans des conditions dégradées. Dans les Combrailles, les haies ont un rôle écologique prépondérant pour la qualité agronomique du bocage. Le non arrachage voire la plantation de haies ont un intérêt majeur pour la préservation de l'activité d'élevage. Plusieurs initiatives ont vu le jour comme les bourses d'arbres qui limitent les arrachages lors des échanges de parcelles. L'association régionale *Mission Haie* organise quant à elle des programmes de plantations et conseille les agriculteurs à ce sujet. Les haies font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière et l'IGN donne maintenant accès à une estimation de la longueur cumulée des haies du SCoT. **En 2024, on mesure 8 800 km de haies** (262 km de plus qu'en 2020 soit une augmentation de 3 %). C'est une augmentation globale intéressante mais à mesurer car elle est en partie due à un changement de méthode d'analyse. Effectivement, l'utilisation de l'orthophotographie permet une comptabilisation plus précise des kilomètres de haies qu'auparavant. Cette évolution globale cache par ailleurs des disparités locales : certaines communes ont un bilan négatif, d'autres ne les ont pas modifiées et d'autres encore ont des augmentations significatives de linéaire supérieures à 10km.

	Linéaire de haies (km)		évolution	
	2020	2024	km	%
CCCCV	3293	3351	58	2%
CCCSM	1416	1454	38	3%
CCPSE	3829	3995	166	4%
SCoT	8538	8800	262	3%

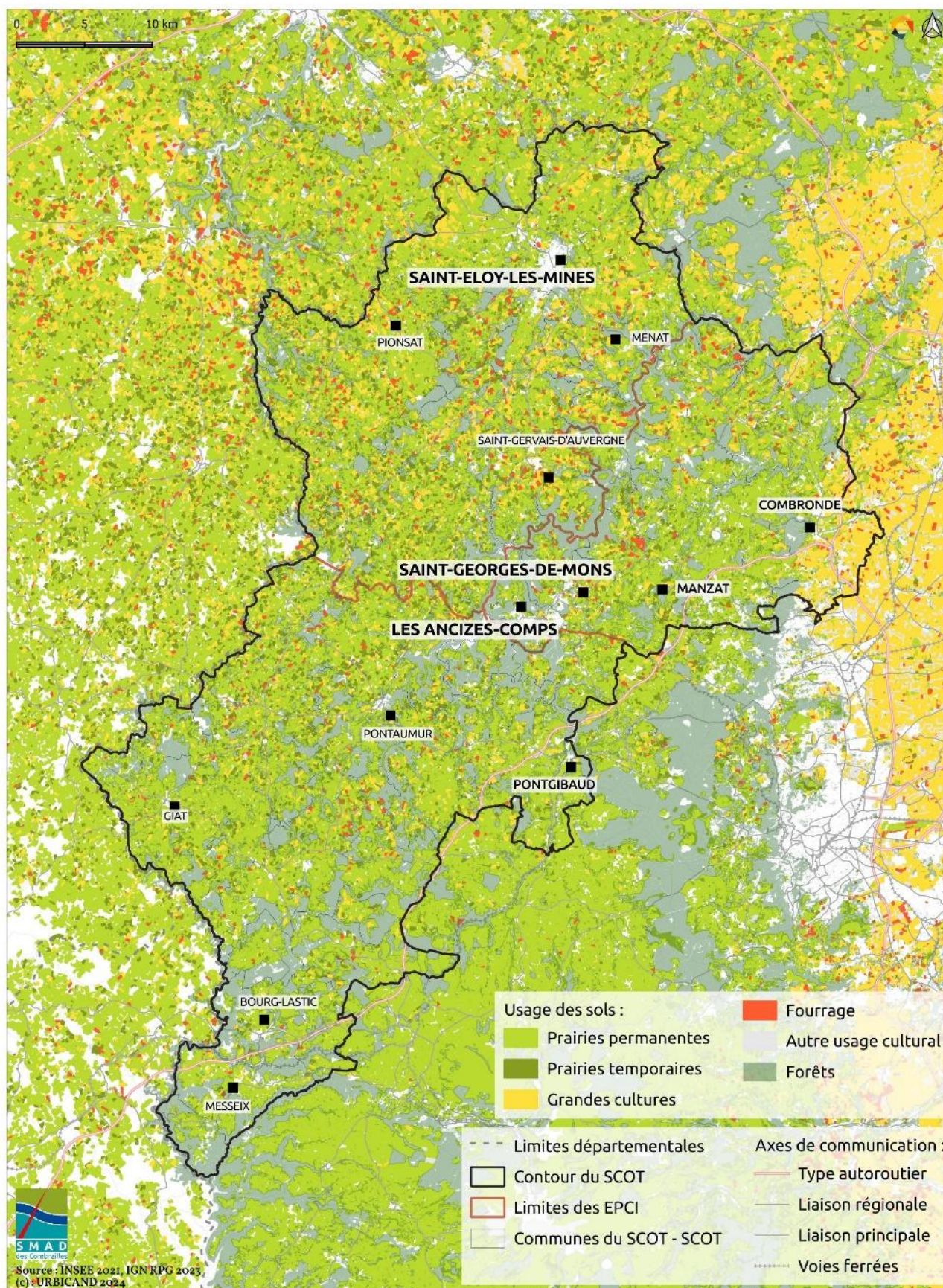
IGN BD Haie V2 - 2024

L'usage des sols correspond à une terre d'élevage où l'**on trouve majoritairement des prairies permanentes (72%) et des prairies temporaires (9%)**. On observe au nord du SCoT plus de parcelles de grande culture. La plaine de la Limagne et ses grandes exploitations céréalières est remarquable à l'est du SCoT. On constate une hétérogénéité du parcellaire qui est éclaté par endroit et regroupé à d'autre, notamment dans les zones touchées par la construction de l'A89 qui a provoqué un remembrement.

A retenir :

Le parcellaire agricole est constitué à 72% de prairies permanentes. La préservation des espaces et des ressources naturelles est une condition du maintien de l'activité agricole. La préservation et la plantation des haies bocagères agit concrètement en ce sens.

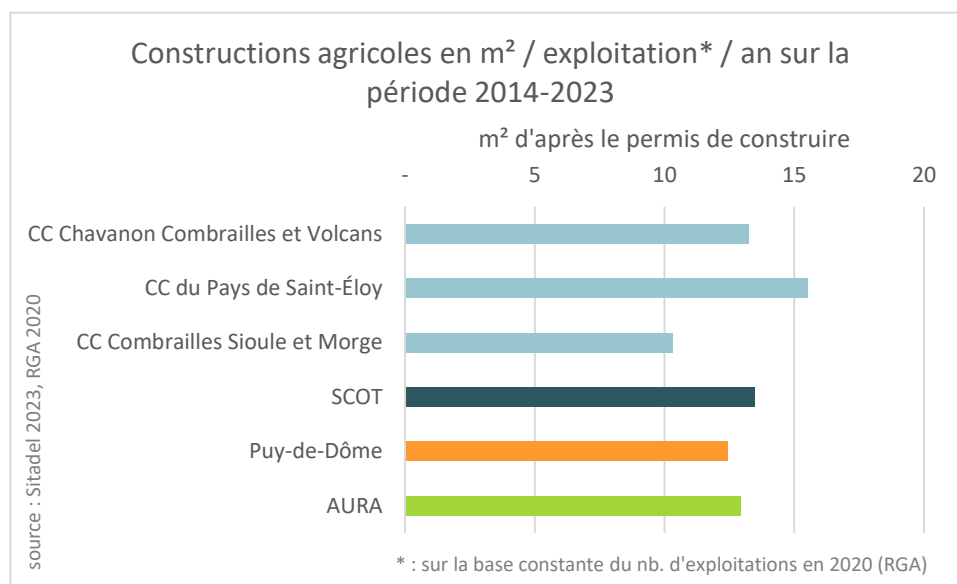
L'usage des sols agricoles - 2023



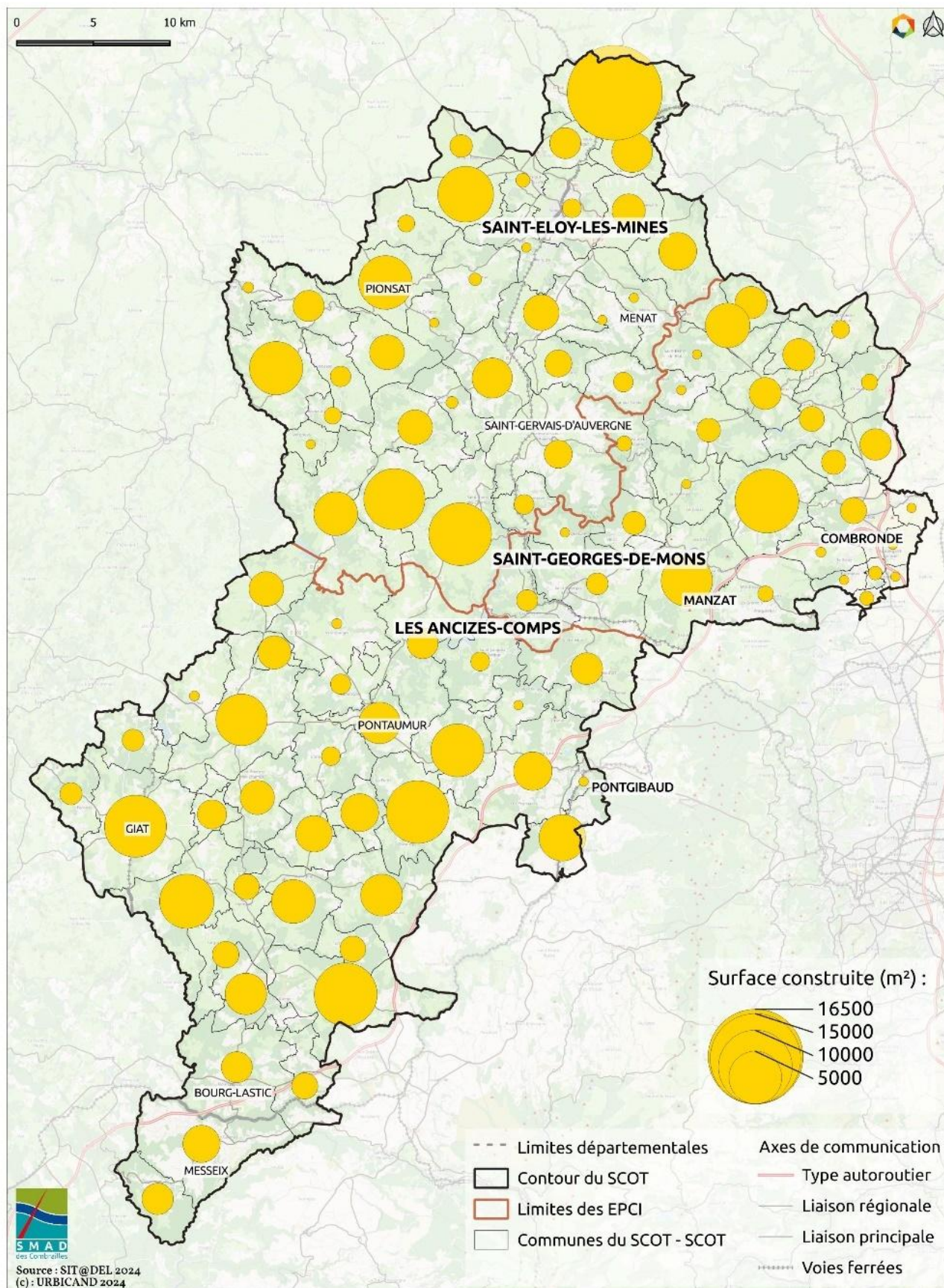
Constructions

La reprise et le maintien de l'activité agricole sont souvent liés à la possibilité de construire du bâti agricole. Alors que les fermes faisaient partie traditionnellement des hameaux, celles-ci s'en sont éloignées pour investir des bâtiments plus grands en accord avec l'agrandissement des exploitations (stockage des machines et logistique, stabulation, accueil de la main d'œuvre...). Aujourd'hui, ces projets peuvent faire face à l'intégration paysagère des bâtiments qui peut entraver leurs aboutissements. Au total, on recense un peu plus de 180 000 m² agricoles construits, soit **18 ha, entre 2014 et 2023** dans le SCoT.

Afin de soupeser le niveau de la construction agricole, on calcule la surface bâtie par exploitation par an. Sur la période 2014 – 2023, on relève 13,45 m² construit par exploitation et par an, valeur similaire à celle observée aux échelles départementale et régionale. Il y a une disparité relative entre les CC avec notamment la CC Combrailles Sioule et Morge qui construit moins selon cet indicateur.



Surfaces des locaux agricoles construits entre 2014 et 2022

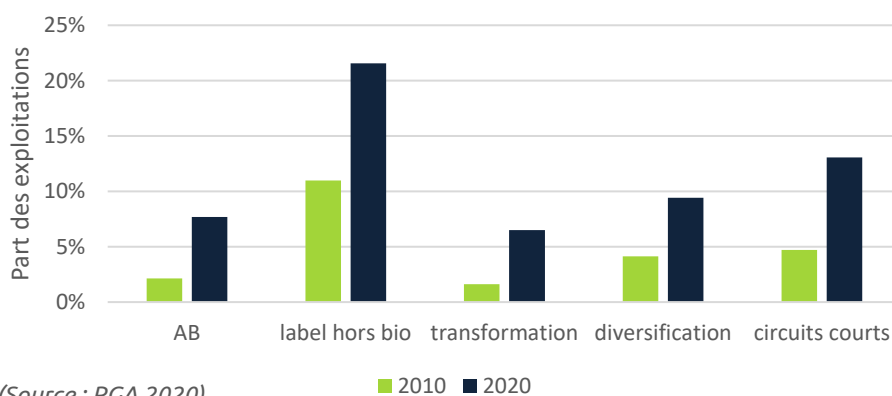


Les labels et l'agriculture biologique

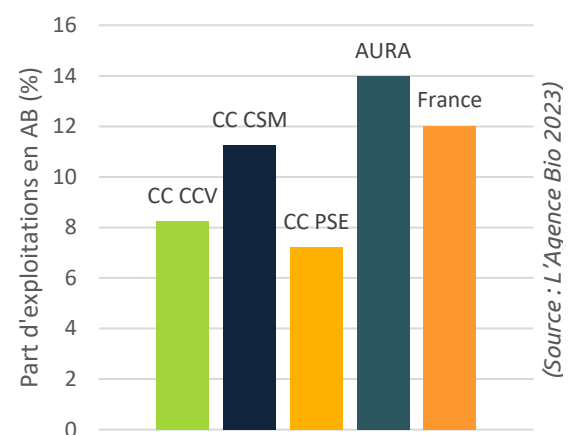
Sur les 1508 exploitations agricoles du SCoT, un certain nombre d'entre elles valorisent activement leur production en validant leurs pratiques par des labels de qualité, en choisissant l'agriculture biologique ou encore en développant leur intégration dans les circuits courts par la transformation ou la vente directe. De manière générale, on observe un accroissement de ces démarches entre 2010 et 2020. Les labels de qualité sont particulièrement choisis par les éleveurs du territoire puisqu'ils étaient 11% à y participer en 2010 et 22% en 2020 au travers notamment des labels viandes bovines. Il y a une AOC, le Bleu d'Auvergne dont l'aire géographique s'étend sur une grande partie de la CC Chavanon Combrailles et Volcans.

La part d'Agriculture Biologique en nombre d'exploitations est inférieure à celle observée au niveau national toute filière confondue mais toutefois supérieure à celle observée dans la filière bovine (8% dans les Combrailles contre 4% en France). La CC Combrailles Sioules et Morge a une proportion supérieure d'exploitations en AB par rapport au reste du SCoT. **Les surfaces en agriculture biologiques sont passées de 1 000 ha en 2010 à près de 7 000 ha en 2023** (facteur 5,2). Bien que remarquable, cette augmentation n'est pas homogène sur le territoire. En effet, on observe une augmentation relative plus faible des surfaces AB dans la CC Pays de Saint-Eloy. La part de la SAU en bio dans les Combrailles en 2023 est de 7,2% contre 10,4% à l'échelle nationale. Enfin, le nombre d'entreprises de l'aval du secteur agricole qui sont liés à cette valorisation AB est très restreint (une dizaine).

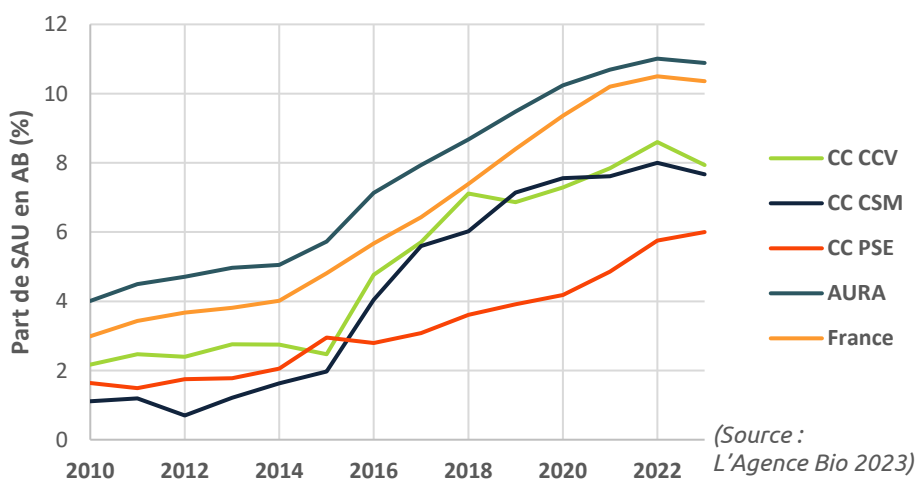
Démarches de valorisation



Part d'exploitations en AB en 2020



Evolution de la surface en AB par CC

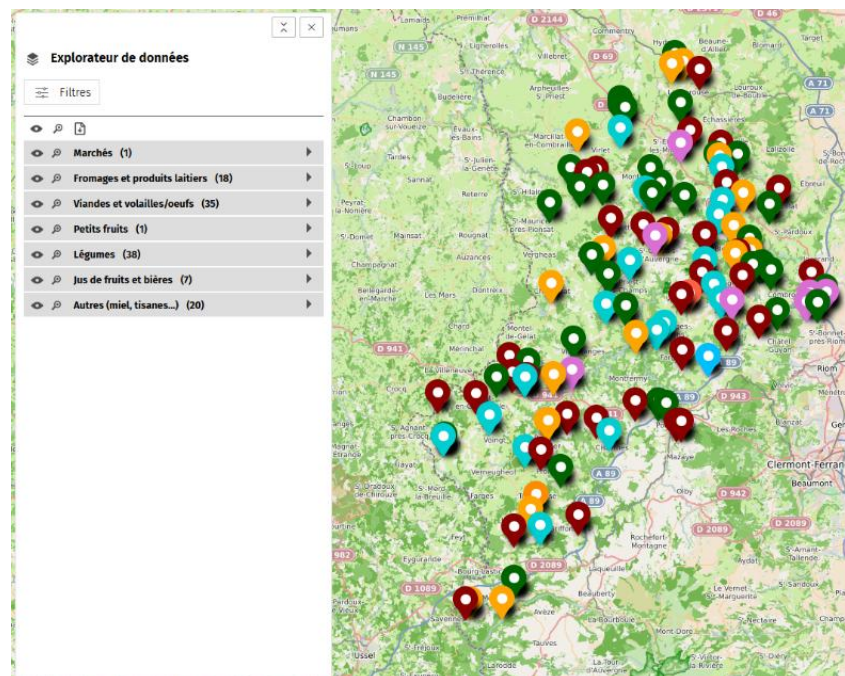


A retenir :

La part de surface en agriculture biologique dans les Combrailles est en augmentation mais reste en deçà de celle constatée à l'échelle nationale.

Le développement de la vente directe

La période 2010 – 2020 a vu augmenter le nombre de producteurs qui se tournent vers les circuits courts pour leur distribution (de 5% en 2010 à 13% en 2020). Ce taux est inférieur au niveau national (23%) mais est cohérent avec celui de la filière bovine nationale (17%). Le SMADC a mis en place une carte interactive des circuits courts dans les Combrailles qui recense les producteurs fermiers⁹.



Carte des producteurs fermiers des Combrailles tenue par le SMADC (capture)

Le SMADC porte également un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui se déploie sur 2024 – 2028. Suite à un diagnostic sur l'alimentation locale dans les Combrailles, un plan d'action a été rédigé avec de nombreux partenaires (dont la chambre d'agriculture) et comporte 9 axes d'orientation caractérisés par un niveau de priorité et une échéance temporelle et 30 actions potentielles ont été identifiées et détaillées. Les 9 axes sont les suivants :

1. Structurer l'offre en produits alimentaires locaux, de qualité et/ou solidaires sur le territoire des Combrailles.
2. Faire de la restauration collective le moteur du projet.
3. Réaliser des expérimentations visant à identifier des solutions logistiques.
4. Créer un environnement favorable à l'installation et au maintien de l'agriculture sur le territoire.
5. Développer des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques.
6. Promouvoir le territoire des Combrailles par ses agriculteurs et leurs produits.
7. Faciliter l'appropriation de la question de l'alimentation et de ses enjeux par l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire.
8. Rendre accessible une alimentation digne et de qualité pour tous.
9. Animer le projet alimentaire territorial des Combrailles.

Mener un PAT est une démarche vaste et complexe qui réunit de nombreux interlocuteurs dont les points de vue peuvent diverger. D'autant plus qu'actuellement, l'agriculture des Combrailles n'est pas caractérisée par un système de transformation des produits et de vente directe (les filières bovines qu'elles soient viande ou laitières sont très majoritairement exportatrices). Pourtant, le développement de l'accès à l'alimentation locale est un souhait partagé par les consommateurs. La problématique est de réussir à regrouper les exploitations pour qu'elles puissent valoriser collectivement leur production et accéder ainsi à de nouveaux débouchés garantis par le PAT. De tels regroupements permet également la pérennisation des initiatives qui peuvent survivre à l'arrêt de quelques exploitations.

⁹ https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-producteurs-fermiers-des-combrailles-sma_478150#10/45.8886/2.9485

Une étude réalisée par le réseau BIO63 concernant l'approvisionnement des établissements de restauration collective par les producteurs locaux a été commandée par le SMADC pour le PAT en 2023. Celle-ci a comptabilisé 6128 repas par jour préparés dans les 52 cuisines collectives du SCoT. Elle a également diagnostiqué que 70% des restaurants collectifs sont gérés en direct, c'est-à-dire qu'ils peuvent choisir leurs sources d'approvisionnement. Celle-ci a identifié 3 leviers pour remplir ce deuxième axe du PAT :

1. Augmenter la demande en produits locaux, bio et de qualité.
2. Structurer l'offre en produits locaux, bio et de qualité.
3. Augmenter et simplifier les liens entre restauration collective et producteurs.

Concernant le maraîchage, production phare des circuits courts, on note un manque d'exploitations de ce type. L'installation de cette production est rendue difficile par l'accès au foncier, les contraintes topographiques (le maraîchage est peu propice au-dessus de 700m d'altitude et sur les pentes) et l'enjeu de l'habitat de l'exploitant qui pourra difficilement construire ou se loger à proximité immédiate de ses serres.

Enfin, dans le cadre de ce PAT, une étude concernant les marchés de plein vent a été réalisée en 2023 et a recensé 24 marchés réguliers dans les Combrailles. Leur répartition est inégale mais conforme aux bassins de populations. Ces marchés remplissent pleinement leur fonction économique, sociale et territoriale. Les conclusions pointent l'importance de la gestion et de l'animation des marchés pour assurer leur attractivité et donc leur pérennité. Plusieurs recommandations en ce sens y sont décrites. Notons enfin la mise en place de circuits de commercialisation innovants comme le drive fermier de Condat-en-Combrailles (CC CCV).

A retenir :

Consommateurs et producteurs sont en attentes de plus de circuits courts. Le Projet Alimentaire Territorial du SMADC est un outil de structuration essentiel pour l'avenir agricole du territoire.

La diversification des activités agricoles

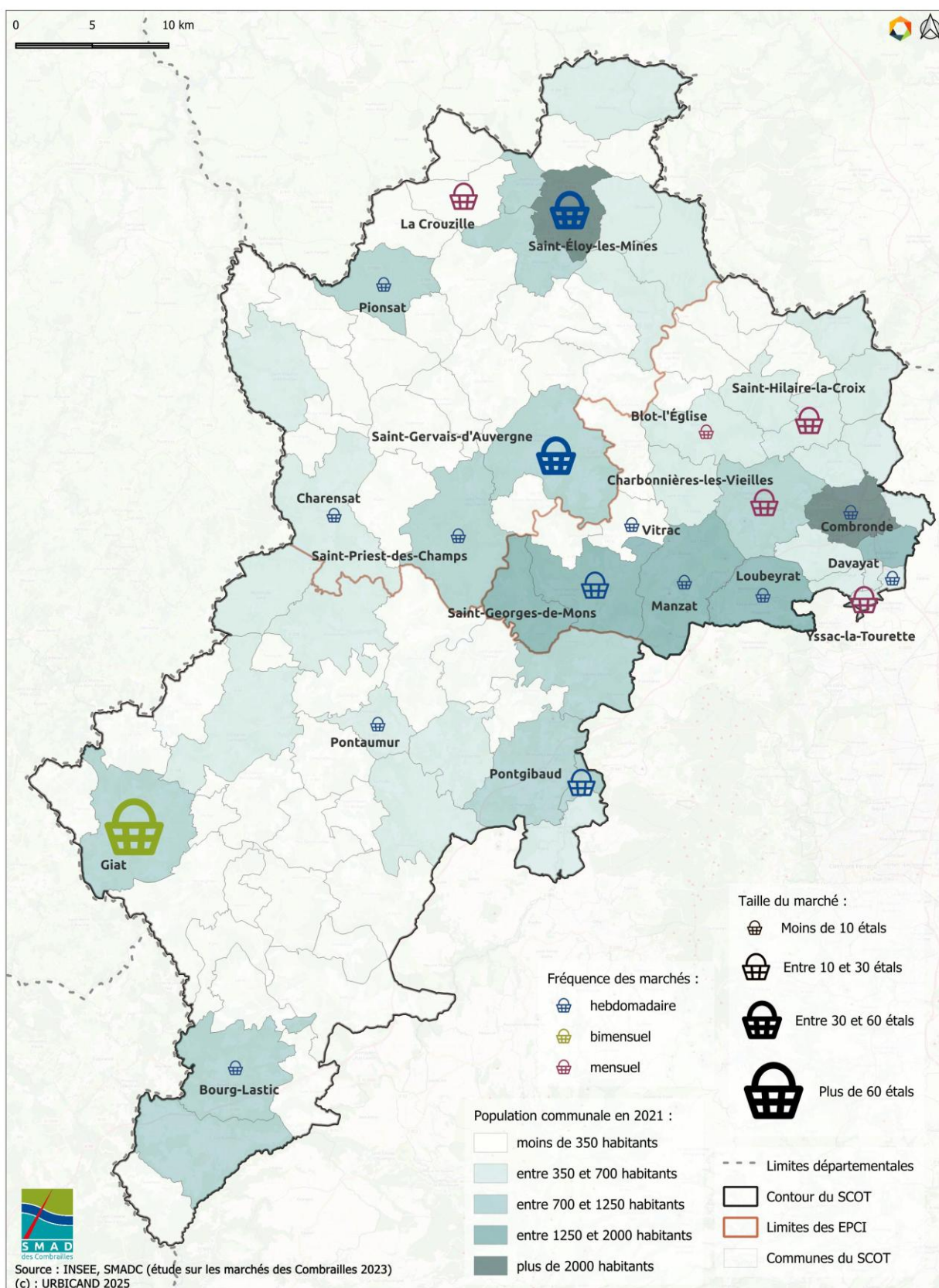
La diversification des activités agricoles peut être un moyen pour les exploitations de pérenniser leur structure en développant de nouveaux produits et services. Couramment, cette diversification consiste en la transformation à la ferme des produits (98 fermes en 2020 soit 6%) avec la possibilité de le proposer aux autres exploitations (travail à façon). Une telle démarche est souvent liée à l'ambition de développer les circuits courts.

Le photovoltaïque, ici dit agrivoltaïsme, est une autre sorte de diversification, plus éloignée de l'activité agricole. Sa forme simple consiste en la pose de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments agricoles. Les entreprises au statut juridique agricole ont des dérogations pour inclure dans leurs productions cette source de revenus. Depuis 2023, la législation cadre également les installations agrivoltaïques sur les terrains naturels, agricoles et forestiers. Le décret du 8 avril 2024 définit le cadre de ces installations dites « agricompatibles » qui doivent répondre à plusieurs critères dont la nécessité que l'activité agricole soit l'activité principale de la parcelle et que l'intégralité de l'équipement soit réversible. Ces contraintes impliquent des densités de panneaux photovoltaïques plus faibles et ces installations peuvent donc prendre des formes variées. De plus, notons que le même décret prévoit les installations photovoltaïques sur les terrains incultes, les surfaces non exploitées depuis au moins 10 ans, ou encore les friches industrielles, les anciennes carrières ou les plans d'eau.

A retenir :

L'agrivoltaïsme concerne les toitures des bâtis agricoles mais également l'installation de panneaux sur des parcelles exploitées. Les ZAER à venir dans les Combrailles pourront se prononcer sur les conditions de leur déploiement.

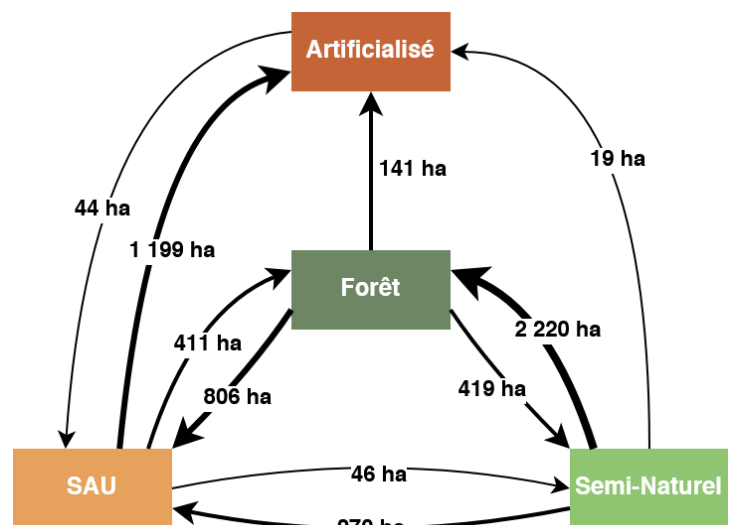
Les marchés récurrents dans les Combrailles



Focus sur l'activité forestière

Occupation et changements d'usage des sols

Entre 1990 et 2018, la surface de **60 000 ha de forêt** du SCoT des Combrailles a été relativement stable puisque qu'elle n'a varié à la hausse que de 2% près de 20 ans. Cette donnée globale enferme des échanges réguliers entre les différents usages des sols au gré des activités humaines. Ici, les flux entre les milieux semi-naturels et la forêt témoignent des coupes et plantations forestières liés à un mode de gestion planifié des futaies. Le flux entre la forêt et la surface agricole (SAU) ou l'artificialisation est plus définitif et correspond à des défrichements (1,2% de la surface boisée totale). On dénombre enfin 1315 ha artificialisés entre 1990 et 2018. Ces flux sont donc à apprécier selon la durée de l'observation et à leurs valeurs relatives.



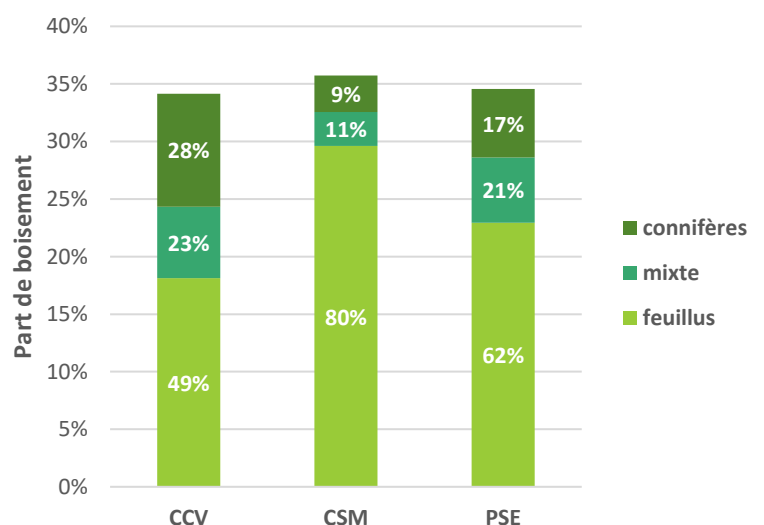
Changements d'usage des sols entre 1990 et 2018
(Source : Corine Land Cover 1990 et 2018)

Boisement et peuplement

Le territoire du SCoT présente d'importantes surfaces forestières pour un total de 64 000 hectares. Dit autrement, **33% de la superficie totale du territoire est boisée**. Cette proportion est équivalente sur chaque Communauté de Communes. En termes de peuplement, on note une représentation dominante de feuillus (60% en moyenne sur le SCoT) avec quelques disparités (jusqu'à 80% de feuillus dans la CC Combrailles Sioule et Morge). La gestion sylvicole par plantations a entraîné une légère augmentation de 2% de la surface de conifères (résineux) entre 2009 et 2019 (Source IFN ONF). Trois grandes zones peuvent être déterminées, liées au contexte forestier et à la topographie :

- la vallée de la Sioule et ses affluents où la forêt à dominance feuillue est implantée sur les pentes des gorges. Son exploitation y est difficile et son enjeu environnemental est fort.
- le sud des Combrailles où la forêt est majoritairement résineuse à des altitudes moyennes supérieures au reste du territoire (plus grande proportion de parcelles publiques).
- le plateaux constituent le reste du SCoT où la forêt majoritairement privée est à dominance feuillue (chêne) et dont l'exploitabilité est généralement bonne.

Boisement et peuplement



(Source : IFN ONF 2019,
Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme)

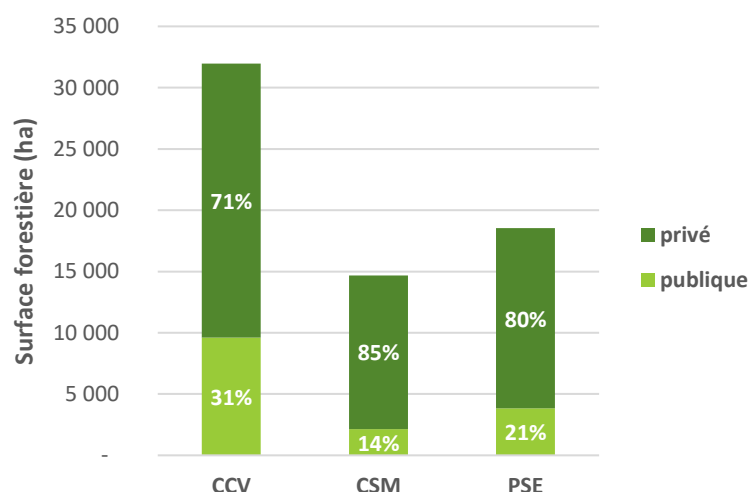
Propriété forestière

Près de **30 000 propriétaires se partagent les 64 000 hectares de forêt** du SCoT des Combrailles ce qui donne une unité de gestion moyenne de 2,2 hectares (2,01 hectares à l'échelle départementale). Les forêts sont privées à 77%. On note que la répartition de la propriété au sein de la forêt privée est morcelée puisque 45% des surfaces forestières privées sont liées à des propriétaires de moins de 4 hectares qui eux même représentent 90% de l'ensemble des comptes privés.

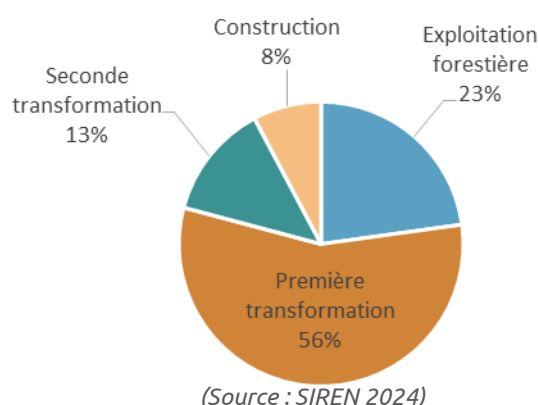
En ce qui concerne les biens forestiers de droit public, la gestion est hétérogène. Plusieurs secteurs de la CC Combrailles Sioule et Morge ainsi que des surfaces non négligeables de la CC Pays de Saint-Eloy ne font pas l'objet d'une application du régime forestier et donc d'une gestion avec l'ONF¹⁰. Au contraire des forêts publiques de la CC Chavanon Combrailles et Volcans qui, hors terrain militaire de Bourg-Lastic, bénéficient du travail de l'ONF.

Le plan simple de gestion (PSG) est un document permettant aux propriétaires forestiers de planifier la gestion de leur forêt en tenant compte du potentiel et des contraintes existantes. Celui-ci est obligatoire pour tout propriétaire d'au moins 20 ha de forêt dont les éventuels morcellements sont supérieurs à 4ha. Sa durée de validité est comprise entre 10 et 20 ans. Les forêts qui en sont dotées bénéficient ainsi d'une garantie de gestion durable (art. L124-1 du code forestier). Les propriétaires peuvent donc avec ce document réaliser toutes les coupes et travaux programmés sur leurs propriétés.

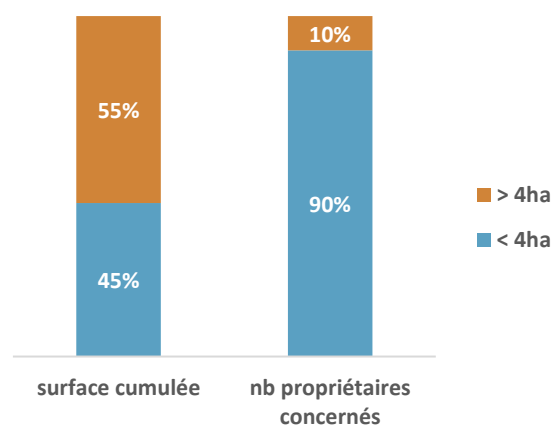
Surface et propriété forestière



Répartition des emplois dans la filière bois



Répartition de la propriété forestière privée



(Source : IFN ONF 2019, Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme)

¹⁰ Ces secteurs ont été cartographiés par l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme.

Filière forestière

La filière bois tient une place importante dans l'économie locale avec la présence de nombreuses entreprises liées à ce secteur (exploitations forestières, scieries, transformation...). Une charte forestière a été rédigée en 2011. En 2024, la filière réunissait **entre 200 et 400 emplois** sur le territoire (source SIRENE), en intégrant l'exploitation, la première et la seconde transformation ainsi que les activités de construction en bois (menuiserie et charpenterie). Ces emplois sont générés par une trentaine d'entreprises dont quelques entreprises structurantes (plus de 5 salariés). Les exploitations forestières et les scieries sont principalement localisées dans le sud des Combrailles. Si l'exploitation forestière est importante, sa valorisation économique par sa transformation locale reste à développer (seconde transformation et construction).

La circulation des camions de bois sur les voies publiques nationales et départementales est encadrée par le Code de la route et par les arrêtés de transport de bois ronds qui ouvrent droit à certaines dérogations. Dans chaque département, un arrêté préfectoral définit les itinéraires sur lesquels la circulation des véhicules transportant du bois rond est autorisée. Pour le Puy-de-Dôme, il s'agit de l'arrêté n°10/01539A du 21 juin 2010.

La filière bois énergie représente également un enjeu quant à la valorisation de la ressource locale. On note que qu'une majorité des chaufferies bois ont été construites après 2010. Les installations les plus importantes relèvent de l'industrie (des scieries notamment).

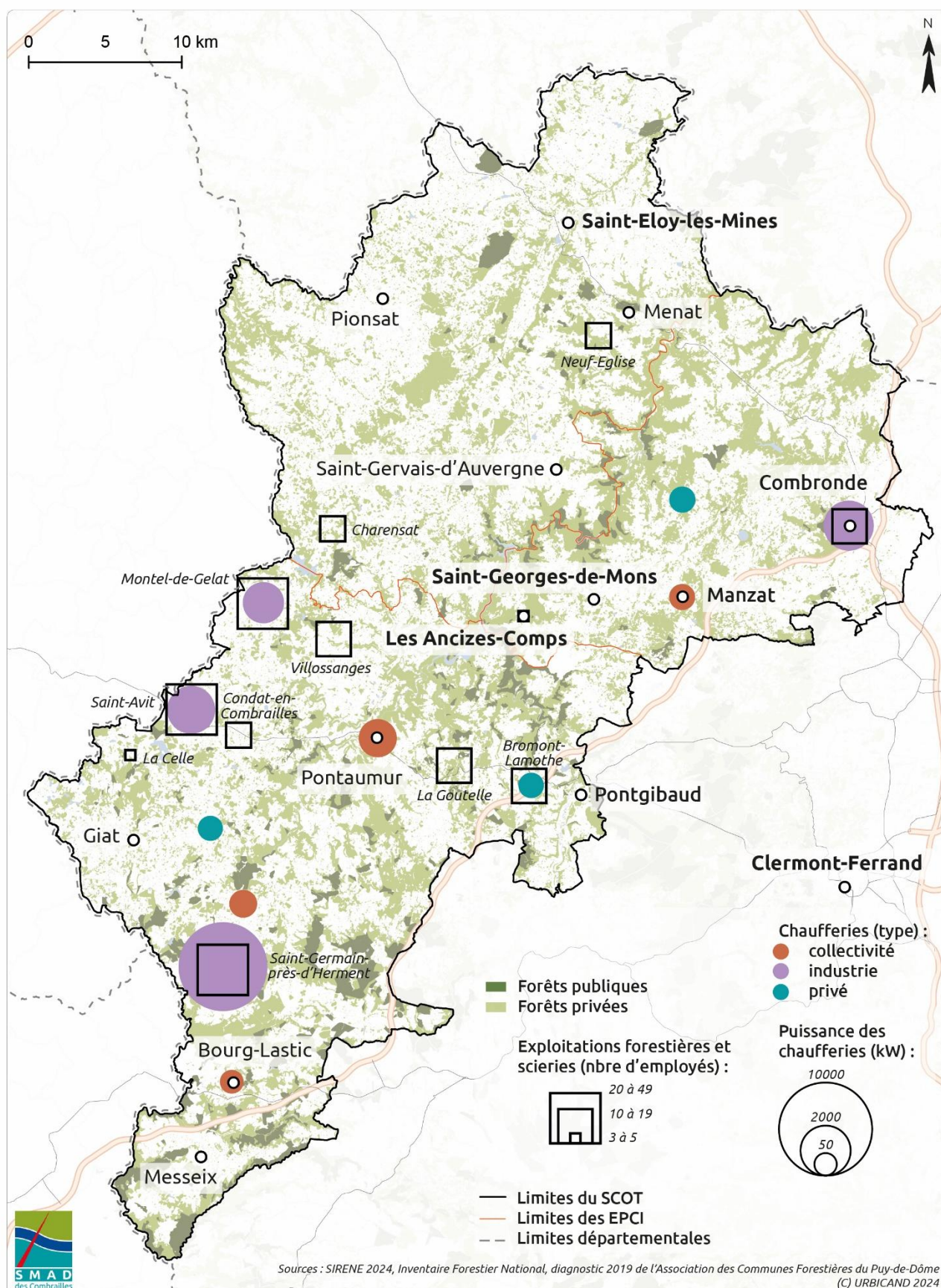
A retenir :

La structuration de la filière bois est à maintenir pour garantir une ressource forestière de qualité qui génère des emplois locaux. La transformation locale du bois, hors scierie, est encore à développer, ainsi que la construction bois. Les chaufferies bois, notamment de collectivités, peuvent dynamiser le débouché vers le bois énergie, coproduit de la transformation.

Enjeux sur l'agriculture et l'activité forestière :

- Permettre la viabilité économique des exploitations qui est dépendante du maintien des surfaces agricoles et de la diversification de la filière et des pratiques
- Assurer la durabilité de l'activité agricole par le renouvellement des générations à travers :
 - o *la facilitation des reprises d'exploitation (succession et transmission)*
 - o *l'accueil de nouvelles installations introduisant l'enjeu de l'accès au foncier*
 - o *le soutien à la filière locale et de qualité (PAT) et en circuits courts*
- Accompagner la transition des pratiques agricoles notamment par :
 - o *le soutien des exploitations s'adaptant au changement climatique ou en conversion*
 - o *le maintien d'un équilibre avec les nouvelles sources de valorisation des ressources et du foncier agricole que sont les infrastructures de production d'énergie renouvelable (méthaniseur et agrivoltaïsme).*
- Assurer à la fois une valorisation de la ressource forestière (énergie, construction...) et agricole tout en assurant la préservation des espaces (tourisme, cadre de vie, paysage, captage du carbone, biodiversité, loisirs...)
- Développer la filière bois par l'émergence d'activités complémentaires sur le territoire territoriale, tout en maîtrisant l'impact des grands équipements au droit de l'axe autoroutier de l'A71

Les activités forestières



Focus sur l'activité commerciale : entre défi de desserte locale et positionnement face aux influences externes

Un contexte méthodologique en évolution du commerce dans le DOO et DAACL

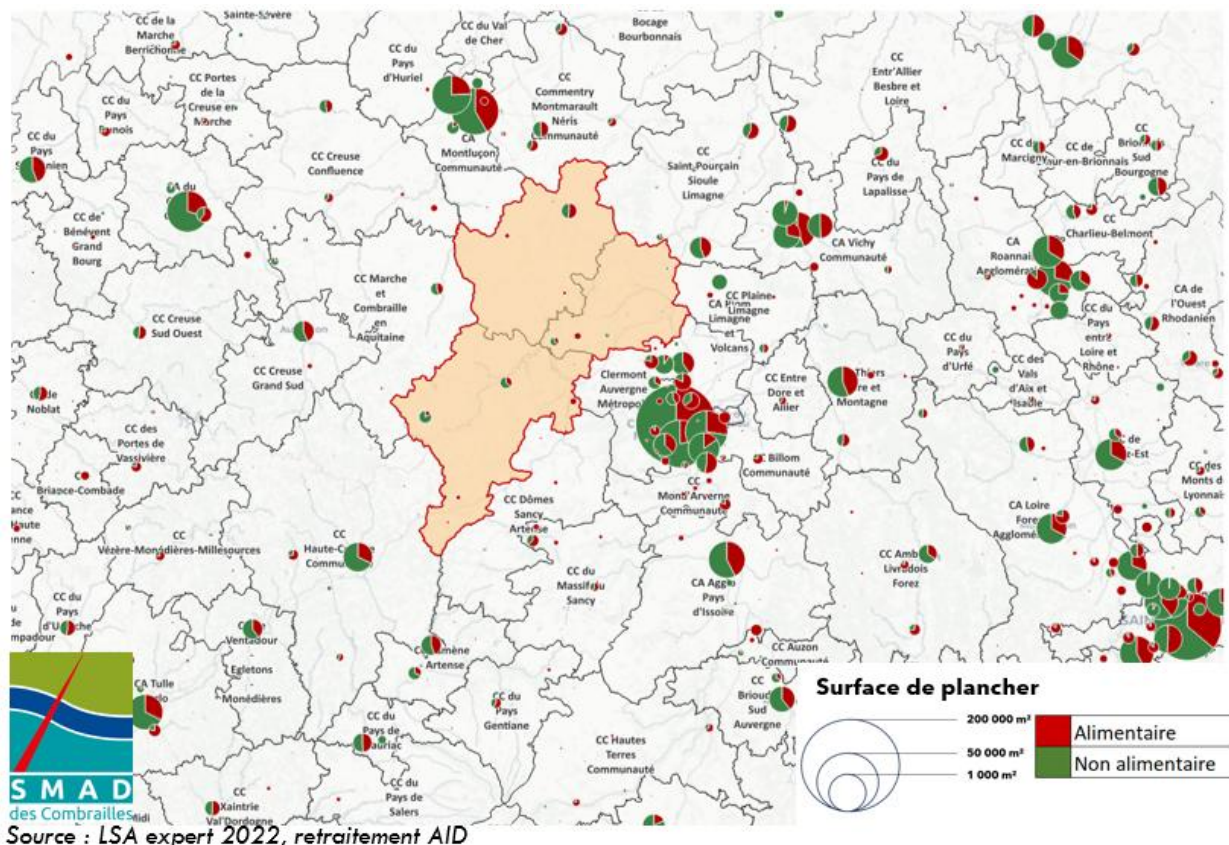
En raison de son impact significatif sur l'organisation du territoire, la dynamique économique, et le cadre de vie des habitants, le commerce occupe une place prépondérante dans les documents de planification stratégique, tels les SCoT.

Tout d'abord, le commerce constitue un vecteur essentiel de vitalité économique et sociale. Il contribue à l'attractivité des territoires, soutient l'emploi local, et favorise la mixité des usages dans les centres-villes et villages. L'enjeu est donc de promouvoir un développement commercial équilibré, évitant à la fois la désertification des centres villageois et le développement parfois anarchique de zones commerciales en périphérie.

En outre, le SCoT doit répondre aux enjeux de modernisation du commerce face aux mutations profondes induites par le e-commerce, les nouvelles attentes des consommateurs, et les transformations logistiques. Il s'agit d'encourager une adaptation des formes commerciales pour qu'elles soient résilientes et durables, en prenant en compte les évolutions technologiques et les exigences de transition écologique.

Les récentes évolutions du cadre réglementaire, notamment induites par la loi climat et résilience viennent renforcer le rôle du SCoT dans l'accompagnement du développement commercial des territoires. Dans ce cadre, le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) joue désormais un rôle clé dans cette démarche en venant préciser, au sein du SCoT, les orientations et les prescriptions spécifiques pour l'implantation des équipements commerciaux. Il veille à la cohérence des projets commerciaux avec les objectifs de développement durable, de préservation des espaces agricoles et naturels, et d'équilibre des territoires. Le DAACL s'assure ainsi que le développement commercial respecte les principes d'aménagement définis par le SCoT, en encadrant l'urbanisation commerciale et en évitant les impacts négatifs sur le territoire.

Ainsi, le SCoT, renforcé par le DAACL, devient un levier incontournable pour structurer l'offre commerciale en cohérence avec les enjeux territoriaux et les aspirations sociétales, contribuant à un développement harmonieux et durable du territoire.



Une offre commerciale essentiellement de proximité

Un environnement concurrentiel très dense, favorisant une forte évocation commerciale

Répartition du plancher de grandes et moyennes surfaces : l'environnement concurrentiel

Le territoire du SMAD des Combrailles se caractérise :

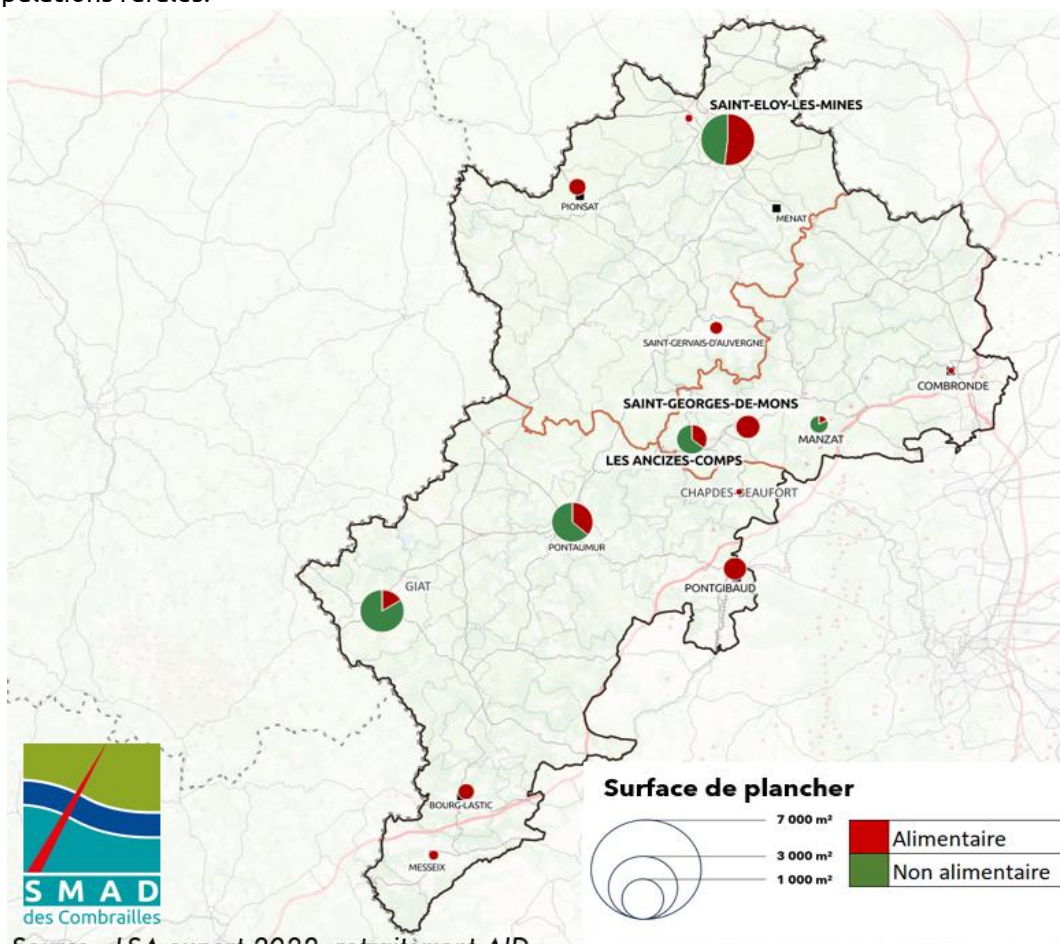
- d'une part, par une représentation des grandes et moyennes surfaces très faible sur son territoire : 13000m² de surface de vente, soit 441 m²/1000 habitants (une moyenne inférieure aux territoires voisins).
- d'autre part, le territoire se caractérise également par une polarisation importante de pôles concurrentiels proches : entre Clermont Auvergne Métropole (plus de 450 000m² de surface de vente) au sud, et la Communauté d'Agglomération de Montluçon (plus de 135 000m² de surface de vente) au nord.

Ces polarités concurrentielles proposent une gamme d'offre variée et diversifiée, en particulier en termes d'enseignes non-alimentaires, ce qui limite le rayonnement du territoire des Combrailles. Cet environnement concurrentiel dense à proximité impacte d'une part les modes de consommation de la clientèle, en constituant une évocation commerciale, et d'autre part limite les potentiels de développement au sein du territoire

Répartition du plancher de grandes et moyennes surfaces par EPCI

Répartition du plancher de grandes et moyennes surfaces : l'équipement du territoire

La répartition des grandes et moyennes surfaces sur les trois EPCI du territoire apparaît relativement équilibrée, mais des disparités notables subsistent, révélant des enjeux spécifiques à chaque secteur. La CC Combrailles Sioule et Morge est identifiée comme la moins densément équipée (par habitants), et la CC Chavanon Combrailles et Volcans se distingue par une offre alimentaire plus réduite (en valeur absolue). Ce constat soulève des défis liés à la sécurité alimentaire et à l'équité territoriale, exigeant des stratégies pour renforcer les circuits courts, soutenir le commerce de détail alimentaire et répondre aux besoins des populations rurales.

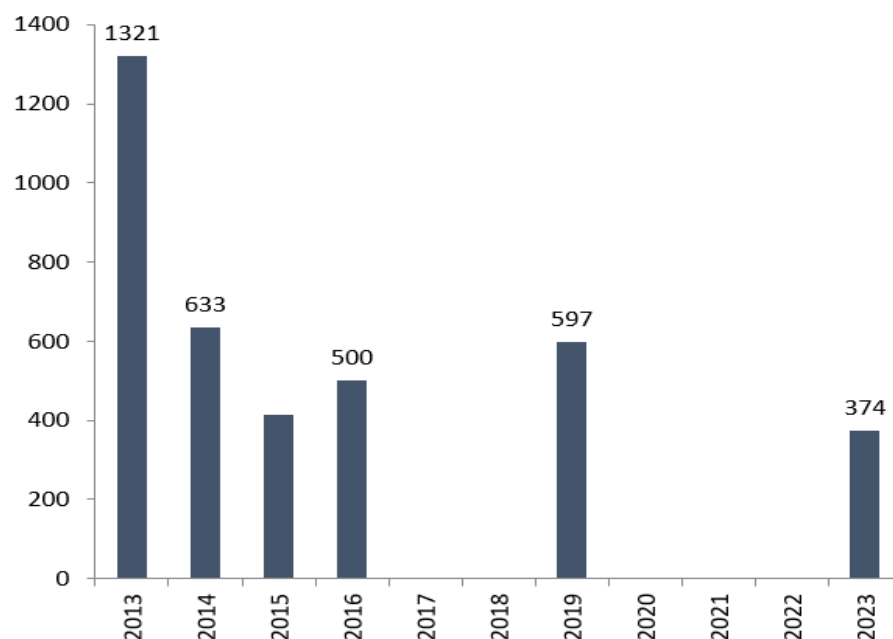


Source : LSA expert 2022, retraitement AID

	M ² de GMS	Densité pour 1000 habitants	M ² alimentaires
SCOT	21 100	441	8 200
Pays de Saint-Eloy	8 900	575	3 400
Combrailles Sioule et Morge	6 900	351	3 200
Chavanon Combrailles et Volcans	5 300	419	1 600

Un faible rythme de construction qui diminue dans le temps

Volume des m² autorisés en CDAC depuis 2013 sur le territoire du SMAD des Combrailles, par année



Source : CDAC Puy-de-Dôme, retraitement AID

Sur les 10 dernières années, Le territoire des Combrailles a connu un développement de ses grandes et moyennes surfaces commerciales de près de 4 000m², représentant environ 19% de son offre commerciale actuelle.

Ce rythme de construction stabilisé autour de 400m² par an témoigne d'un développement très mesuré, qui concerne presque exclusivement des typologies de commerces alimentaires. Ce développement souligne l'importance de garantir un approvisionnement de proximité pour les habitants, en particulier dans un territoire à dominante rurale. Ce positionnement peut être interprété comme une réponse aux enjeux locaux tels que le maintien du pouvoir d'achat, la lutte contre l'évasion commerciale vers des pôles plus attractifs, et la satisfaction des besoins essentiels des ménages.

Cependant, bien que les commerces alimentaires soient prioritaires, un élargissement de l'offre à d'autres typologies commerciales (équipement de la maison, services, loisirs) pourrait renforcer l'attractivité du territoire.

Ce développement doit cependant être accompagné d'une réflexion sur la complémentarité entre grandes surfaces et commerces de proximité pour éviter de fragiliser les centres urbains.

Une couverture incomplète des besoins de proximité

Le territoire des Combrailles se distingue par une offre commerciale de détail limitée, représentant seulement 18 commerces pour 1 000 habitants, contre 20,6 à l'échelle départementale. Cette situation met en lumière un déficit d'équipement, particulièrement marqué dans les commerces non alimentaires où la densité commerciale est bien inférieure. De plus, les disparités de densité commerciale entre les EPCI renforcent une asymétrie problématique dans la couverture du territoire : la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge est la moins densément équipée.

Cette polarisation commerciale, avec des secteurs localisés et bien dotés, masque cependant une problématique majeure : l'absence d'une couverture homogène, qui pénalise particulièrement les communes les moins équipées. Cette asymétrie génère des inégalités d'accès pour les habitants des zones moins denses, accentuant les disparités territoriales et l'éventuel sentiment d'isolement. L'enjeu principal réside donc dans le renforcement de l'attractivité et de la desserte des communes les moins équipées, en favorisant des solutions adaptées comme le soutien au commerce itinérant, la revitalisation des centres-bourgs, ou encore des politiques de rééquilibrage territorial pour réduire ces inégalités.

Densité commerciale pour 1 000 habitants par EPCI

Une offre commerciale complétée par des offres alternatives

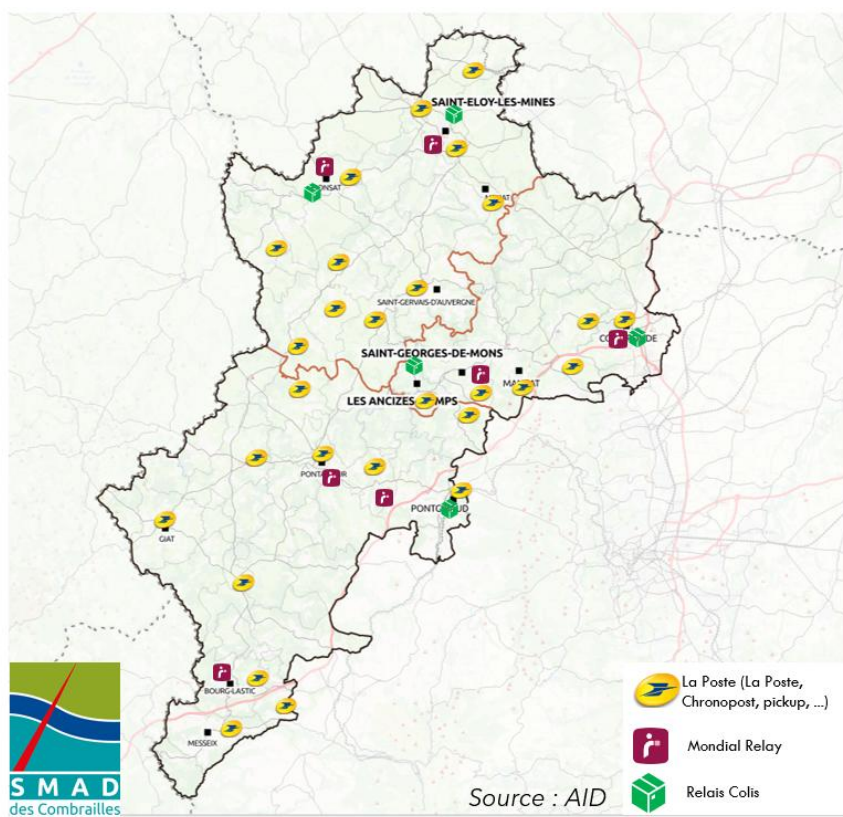
L'offre de marchés est jugée satisfaisante et vient compenser partiellement le manque d'offre de certains secteurs, en assurant une distribution locale et directe des besoins de proximité.

Par ailleurs le territoire bénéficie d'une couverture satisfaisante en matière de services de distribution de proximité, permettant la livraison et le retrait de colis au plus proche de son lieu d'habitation. Ainsi, 28 communes sont desservies par le réseau du Groupe La Poste, 7 communes sont couvertes par Mondial Relay, et 5 communes bénéficient des services de Relais Colis.

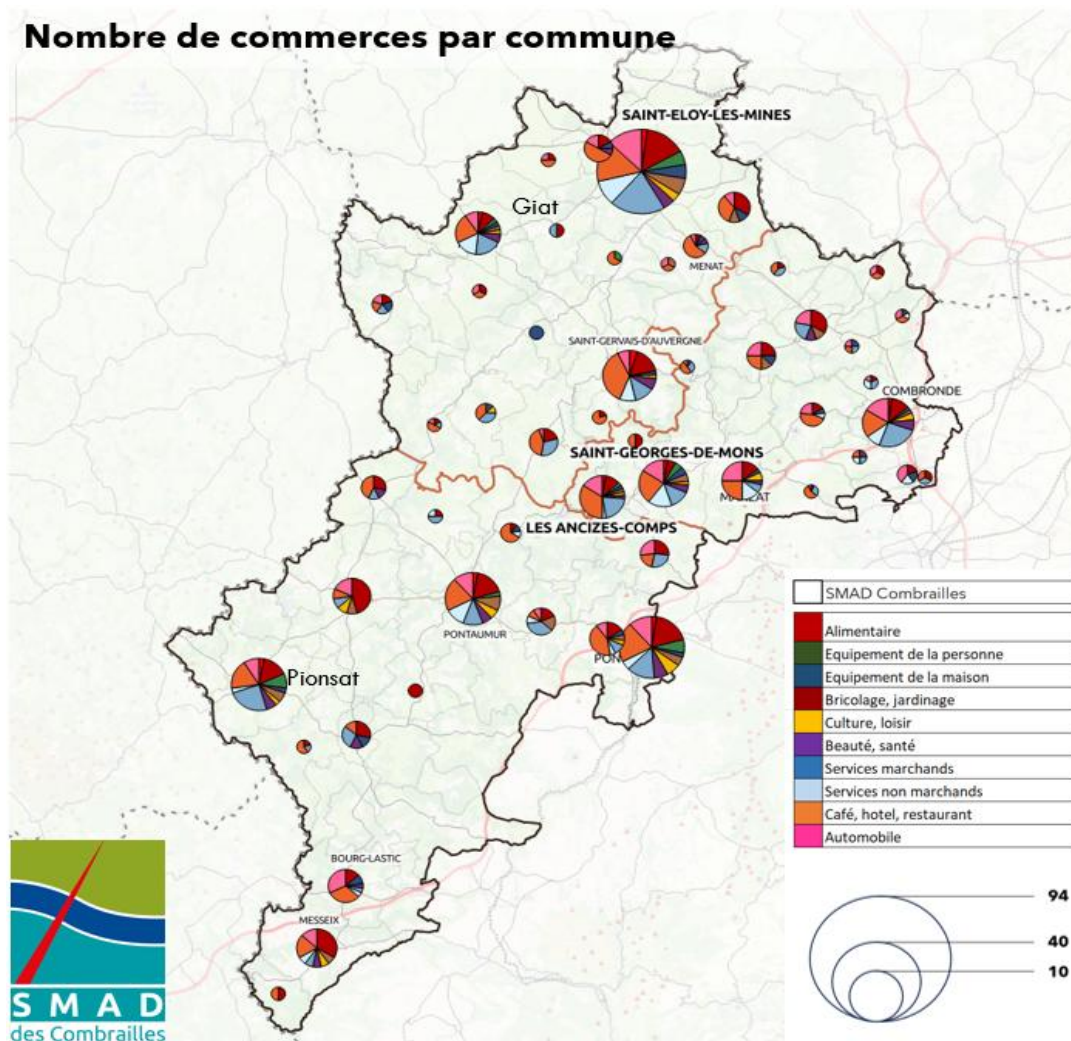
Toutefois, des disparités demeurent, notamment sur le sud du territoire où la densité de ces services est moins forte, laissant certaines communes moins bien desservies.

Cette combinaison de services de distribution et de marchés permet de combler dans une certaine mesure le manque de desserte des besoins des zones les moins bien maillées par du commerce physique.

Couverture des principaux réseaux de distribution et de retrait de colis



Nombre de commerces par commune



Source : Stock des établissements de l'INSEE 2021

Comparaison entre EPCI de la densité de commerce pour 1 000 habitants

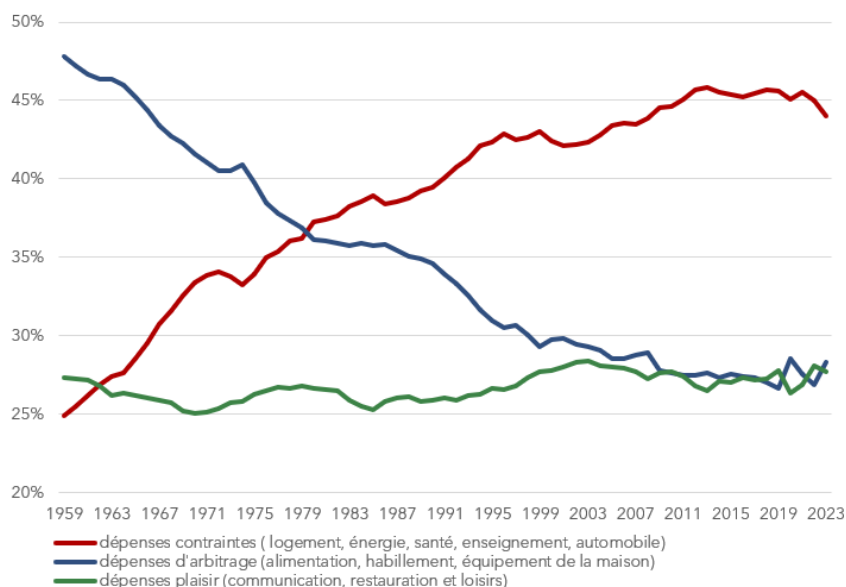
	Alimentaire	Non alimentaire	Services	Café, hôtel, restaurant	Total
SCOT	2,7	2,7	4,4	5,8	18
Pays de Saint-Eloy	2,9	3	4,8	7,2	19,9
Combraille Sioule et Morge	1,6	1,8	3,9	4,2	13,9
Chavanon Combrailles et Volcans	4,2	3,6	4,7	6,6	22
Puy-de-Dôme	2,6	4,5	5,6	5,3	20,6
Métropole (hors IDF)	2,7	5	6,1	5,4	21,8

Source : Stock des établissements de l'INSEE 2021

Des évolutions structurelles, nationales et locales, peu favorables au renforcement de la consommation physique

Une évolution nationale des modes de consommation, qui réduit les potentiels de développement

Évolution de la part de dépense des ménages par fonction

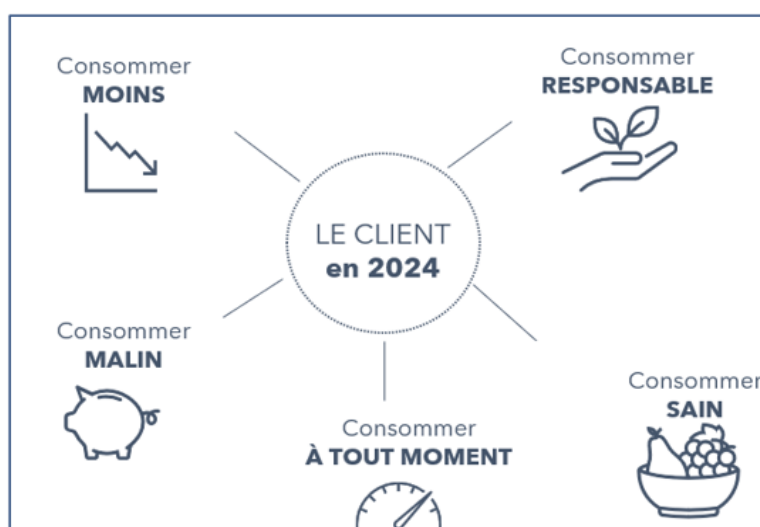


Source : INSEE 2023, dépense de consommation des ménages par fonction, retraitement AID

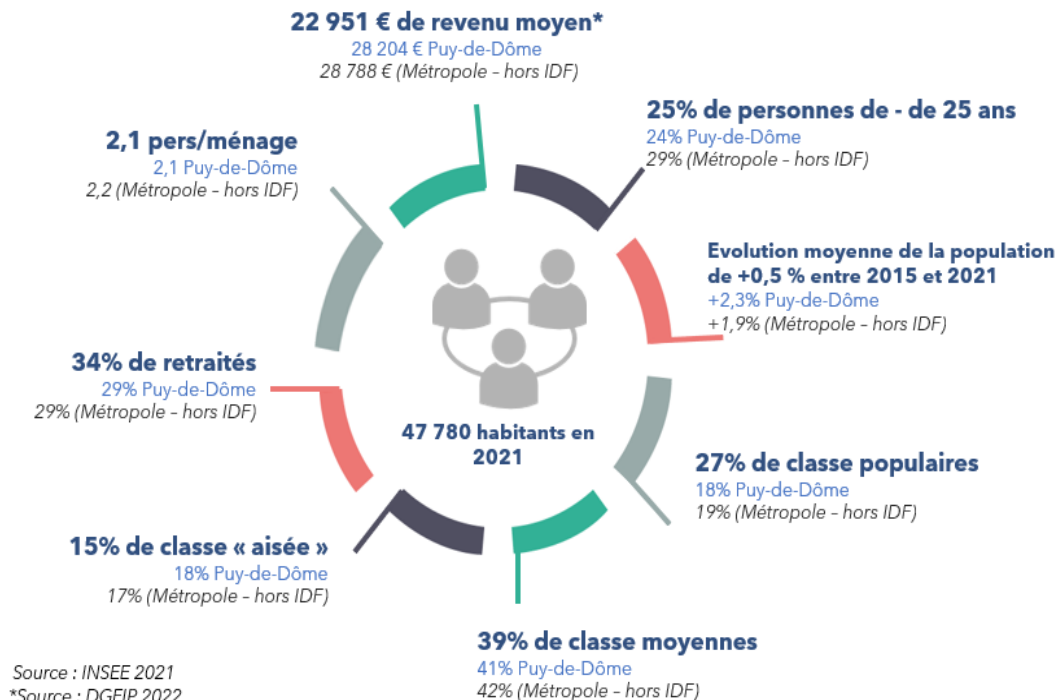
Au niveau national, l'augmentation des dépenses contraintes dans le budget des ménages – comprenant les dépenses incompressibles telles que le logement, l'énergie, les transports ou l'alimentation – réduit progressivement la part allouée aux dépenses d'arbitrage et de plaisir. Cette tendance a des répercussions majeures sur l'aménagement du territoire, notamment dans les zones rurales et périurbaines, où les commerces de loisirs, de restauration et plus généralement « d'achats plaisir » souffrent d'une baisse de fréquentation. Les choix budgétaires plus restreints des ménages limitent également leur capacité à soutenir les initiatives locales ou à se tourner vers des services jugés non indispensables.

En parallèle, les évolutions vers des comportements d'achat responsable - privilégiant les circuits courts, les produits locaux et les articles durables – traduisent une volonté de consommer mieux, mais ces initiatives restent conditionnées par les capacités financières des ménages. Ce double dynamisme renforce la nécessité de concevoir des politiques d'aménagement adaptées : d'une part, en soutenant les commerces essentiels de proximité pour pallier la baisse du pouvoir d'achat, et d'autre part, en favorisant une transition vers une consommation durable accessible à tous. Cela implique de revaloriser les centres-bourgs, de diversifier les offres commerciales pour répondre à ces nouveaux comportements, et d'accompagner les populations vulnérables face à ces mutations économiques.

Les nouvelles attentes des consommateurs :



Source : AID

*Une évolution démographique peu favorable au développement de l'offre commerciale***Analyse du profil de clientèle**

Le territoire des Combrailles est un territoire qui compte environ 50 000 habitants et connaît une croissance démographique légère, avec une augmentation de 0,5% d'habitants entre 2015 et 2021.

Si l'évolution de la démographie est nettement moins importante qu'à l'échelle du département (+2.3% entre 2015 et 2021), il est important de la relativiser : on observe une augmentation du nombre de ménages (+5,7%), lié au phénomène national de desserrement des ménages, qui s'explique en partie par le vieillissement de la population, mais aussi par les décohabitations.

Ces évolutions démographiques permettent de mettre en avant une capacité de maintien, voire de développement de l'offre commerciale dans certains secteurs.

Cependant, la part des retraités est, comparativement à la moyenne du département, beaucoup plus importante. Cet indicateur montre que la population du territoire se renouvelle de moins en moins. Commercialement, cela appelle à des enjeux très spécifiques de proximité et de condition d'accès aux services et aux équipements répondant aux besoins d'une population de plus en plus captive.

Outre le vieillissement de la population, le revenu moyen ainsi que la répartition des CSP du territoire nous indiquent que le client moyen du territoire des Combrailles dispose de moins de marges de manœuvre dans ses choix de consommation. Ce profil socio-économique influence directement les comportements d'achat, avec une forte sensibilité aux prix, une priorité donnée aux biens de première nécessité et une préférence pour les commerces de proximité offrant des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

Ces caractéristiques appellent à une stratégie commerciale adaptée, visant à proposer une offre accessible et diversifiée, tout en soutenant le développement de circuits courts et d'initiatives locales. Il est également crucial de tenir compte de la mobilité réduite d'une partie de cette population en renforçant les services de proximité et les solutions de livraison, afin de limiter les inégalités d'accès. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à l'attractivité des centres-bourgs pour répondre aux attentes de cette clientèle tout en favorisant le dynamisme local.

Entre préservation des équilibres commerciaux et nécessité de desservir l'ensemble du territoire, l'enjeu de mailler les Combrailles par les commerces

Des centralités à reconquérir : une attractivité à retrouver

La « centralité » se définit en urbanisme par la mixité et la concentration des fonctions, des activités et des services dans une zone spécifique. Cette zone, souvent appelée centre-ville, centre-bourg ou encore noyau urbain, joue un rôle crucial dans l'organisation et le fonctionnement de la ville.

La centralité, outre sa définition technique, c'est aussi un lieu concret vécu et connu par les habitants, au quotidien dans leur expérience de la ville.

Par la suite, nous développons une analyse urbaine des centralités principales du territoire, en synthétisant plusieurs données : un recensement exhaustif des activités commerciales ainsi qu'une analyse qualitative de l'espace public et des facteurs de commercialité.

Le maillage en commerce de proximité : analyse urbaine des secteurs

	Cellules commerciales occupées	Commerces alimentaires	Taux de vacance	Taux de vitalité*
St-Eloy CV	68	9	29%	76%
Pontgibaud CV	35	6	13%	83%
Combronde CV	21	4	22%	71%
Giat CV	20	3	20%	85%
St Georges CV	20	2	13%	70%
St-Gervais d'Auvergne CV	18	4	33%	83%
Pontaurmur CV	17	3	35%	88%
Pionsat CV	14	1	36%	64%
Manzat CV	14	4	13%	86%
Les Ancizes CV	13	1	32%	85%
Bromont-Lamothe CV	10	2	-	-
Bourg Lastic CV	9	1	-	-
Meissex CV	6	2	-	-
Menat CV	7	2	-	-
La Goutelle CV	6	2	-	-
Montel de Gelat CV	5	2	-	-
Chapdes-Beaufort CV	4	2	-	-
Saint-Avit CV	4	1	-	-
Herment CV	3	1	-	-

*Cellules vides : données non valorisables, car trop peu de cellules commerciales

** taux de vitalité : part des activités de commerciales qui ne sont pas de services non commerciaux, indice de la vitalité et du dynamisme d'un centre-ville

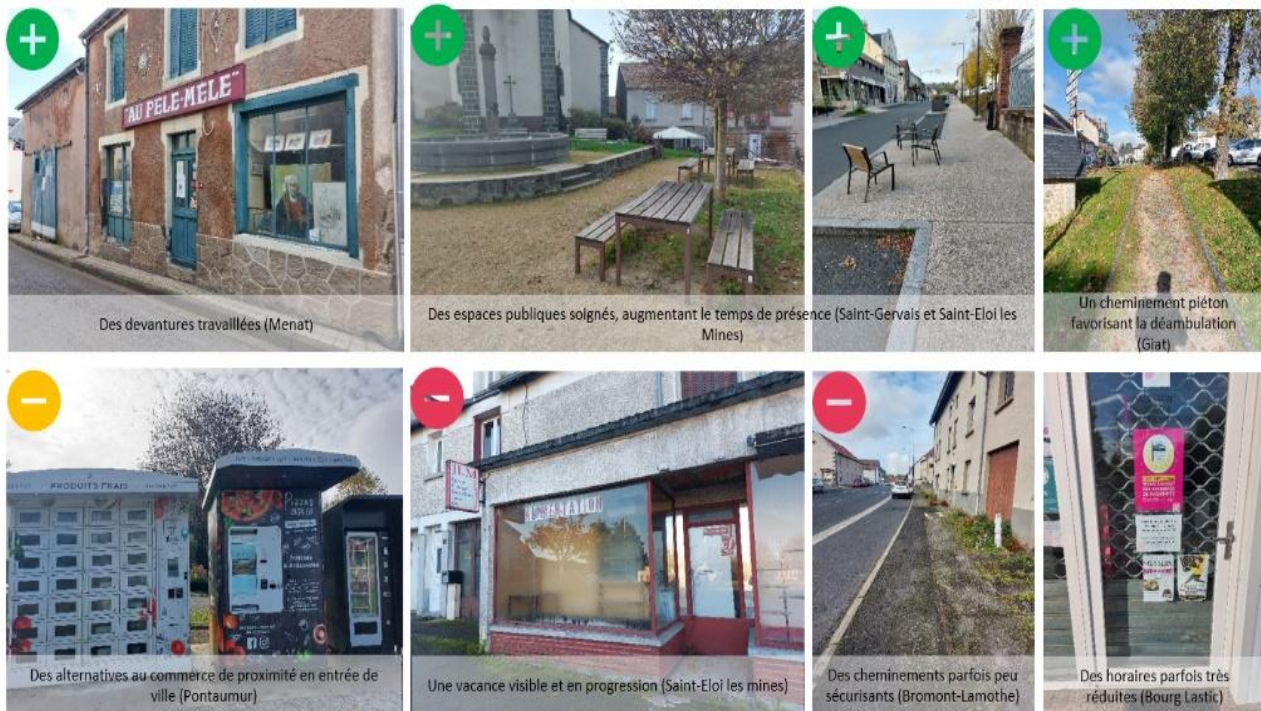
De nombreux centres-villes et centres-bourgs du territoire présentent des commerces de proximité, avec parfois plusieurs locomotives alimentaires accessibles directement en centralité. Toutefois, de nombreuses communes du territoire ne disposent d'aucun commerce alimentaire, et parfois même d'aucune activité commerciale, posant la question du maillage et de la desserte des besoins.

Par ailleurs, on observe que de nombreuses centralités ont des taux de vacance commerciale très importants, pouvant dépasser les 30% dans les centralités de Saint-Gervais d'Auvergne, Pontaurmur, Pionsat et les Ancizes-Comps. Si un certain niveau de vacance (mesuré) est nécessaire à la rotation des activités en centralité, et à l'installation de nouveaux porteurs de projets, une vacance commerciale supérieure à 15% est le signe d'une dévitalisation prononcée.

La vacance commerciale observée dans les centralités est multifactorielle, surtout sur un territoire aussi étendu. L'évolution du tissu économique du territoire, l'évolution des modes de consommation avec l'essor d'internet, les loyers élevés et charges financières dissuasives pour l'installation de nouveaux porteurs de projets, l'état parfois dégradé des locaux, et enfin la concurrence accrue entre le commerce et service présent en périphérie.

L'état actuel des centralités, et les causes variées de la vacance citées ci-dessus appuient le fait que la reconquête des centres urbains devra être ciblée, et des destinations non commerciales d'anciens secteurs marchands devront être étudiées.

Analyse qualitative des espaces de centralité



Source : Expertise terrain AID, 2024

La qualité de l'espace public en centralité présente également quelques différences notables. Si les espaces verts et aménagements urbains favorisent la déambulation et le temps de présence dans les centres-villes, ils présentent cependant tous des problématiques d'accessibilité. Par ailleurs les façades et devantures présentent des problématiques de visibilités, et un enjeu d'harmonisation est évident. Enfin, la forte visibilité de la vacance commerciale ne nuit pas uniquement au dynamisme économique et à la qualité de vie des habitants, elle rend aussi les centralités moins fréquentées et peu attractives.

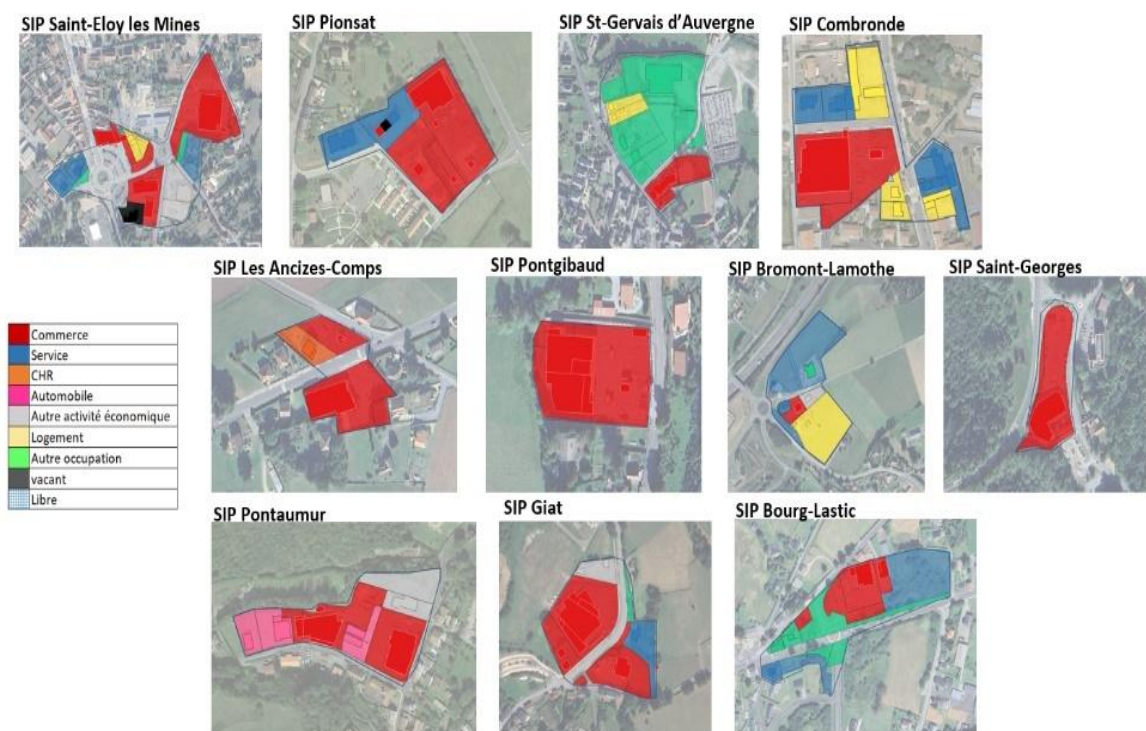
L'enjeu de revitalisation apparent pour de nombreuses centralités n'est pas une problématique propre au territoire. Dans ce contexte, plusieurs programmes nationaux ont vu le jour dans le but d'accompagner les centralités sur cette problématique. D'une part, de nombreuses communes sont engagées dans le programme national Petite Ville de demain, ayant pour objectif de favoriser le développement qualitatif des centralités. D'autre part, le territoire, engagé dans plusieurs démarches ORT, définit des périmètres à l'échelle des communes, et des axes stratégiques spécifiques en faveur du commerce. Cependant, malgré ces initiatives, l'objectif d'inversion de la dévitalisation ne semble pas encore avoir été atteint.

Une offre commerciale de périphérie au dimensionnement équilibré, malgré un usage peu efficient du foncier

La périphérie commerciale (désignée plus bas par l'appellation SIP : secteurs d'implantation périphérique) se définit par plusieurs caractéristiques spécifiques qui la distinguent du commerce de centre-ville. Tout d'abord, la typologie d'offre comprend une présence marquée d'une offre alimentaire sous forme de grandes et moyennes surfaces, ainsi que des commerces de destination proposant des équipements pour la personne, la maison, le mobilier ou encore l'électroménager. Ces commerces sont souvent en discontinuité vis-à-vis du tissu urbain, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas intégrés harmonieusement dans l'environnement urbain existant. Le type de bâti commercial se distingue par des cellules de grande taille, parfois regroupées en galeries, et adossées à un grand nombre de places de stationnement, favorisant l'accès en voiture. L'accessibilité piétonne y est généralement plus difficile, ces zones étant moins aisément accessibles via des modes de transport actifs comme la marche ou le vélo. Enfin, ces zones commerciales s'appuient sur un périmètre préexistant, souvent identifié dans les documents d'urbanisme comme une zone d'activités commerciales.

Il est crucial de traiter la question du commerce de périphérie dans un SCoT en raison de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. En effet, la croissance de ces zones commerciales périphériques peut contribuer à la désertification des centres-villes, à l'étalement urbain et à une dépendance accrue à l'automobile. Le SCoT a pour but d'encadrer le développement de ces zones pour en atténuer les effets négatifs, tout en favorisant une répartition plus équilibrée des activités commerciales sur le territoire, et une consommation foncière rationalisée.

Le maillage en commerce de périphérie : analyse foncière des sites



Au stade du diagnostic, le SCoT des Combrailles comprend 11 secteurs d'implantations périphériques (SIP) stratégiques. Dans le cadre du diagnostic, une analyse foncière de ces secteurs est menée.

	Parcelles commerciales (ha)	Total des parcelles (ha)	Taux de commerce	Parcelles vacantes (ha)	Parcelles nues (ha)	CES* parcelles commerciales
SIP Les Ancizes-Comps	0,4	0,6	83%			0,23
SIP Pontgibaud	0,6	0,6	100%			0,33
SIP st-Georges	0,9	0,9	100%			0,23
SIP Combronde	1,1	1,5	75%			0,34
SIP Bromont-Lamothe	0,4	5,4	8%		2,8	0,20
SIP Pionsat	1,7	1,7	100%			0,16
SIP Bourg-Lastic	0,8	2,4	35%		0,9	0,17
SIP Giat	2,3	2,6	89%			0,25
SIP Saint-Gervais d'Auvergne	0,5	3,4	16%			0,18
SIP St Eloy les mines	3,1	4,5	68%	0,2	0,3	0,26
SIP Pontaumur	1,2	2,2	53%			0,35
total	13,1	25,8	51%	0,2	4	0,25

*CES : coefficient d'emprise au sol = rapport entre la surface des parcelles et la surface du bâti. Un CES inférieur à 0,30 met en avant un fort potentiel de densification.

D'une part, cette analyse permet de comprendre la structure et le fonctionnement des espaces, l'utilisation et les potentiels de développement. Cela aide à planifier de manière plus efficace et cohérente les aménagements futurs, en identifiant les zones propices à l'expansion des activités commerciales et celles qui nécessitent une requalification.

D'autre part, en identifiant le foncier sous-utilisé ou vacant, l'analyse permet de mettre en avant les potentiels de maximisation de l'utilisation des sols disponibles, réduisant ainsi la consommation d'espaces non artificialisés et préservant les espaces naturels ou agricoles. Cela contribue à un développement plus durable et à une meilleure gestion des ressources foncières.

Enfin, une bonne compréhension des zones d'activités commerciales permet de créer des conditions favorables à l'implantation de nouveaux commerces, et l'amélioration qualitative de l'existant. En analysant les besoins en infrastructures, en transports et en services, il est par ailleurs possible de mieux répondre aux attentes de la clientèle locale.

L'analyse foncière réalisée pour les 11 SIP a permis de dresser un premier état des lieux du foncier économique et commercial et de mettre en lumière l'état des parcelles (disponibilité, particularité/contraintes...)

Ainsi, sur la totalité des SIP du territoire, seulement 4ha seraient disponibles à priori.

En outre, sur l'ensemble de ces zones, le coefficient d'emprise au sol (CES) moyen est de 0,25, signe d'un usage peu efficient du foncier. Si cette donnée est hétérogène selon les zones, on constate globalement d'importants potentiels de densification ou de renaturation sur les zones.

Analyse qualitative des secteurs d'implantation périphériques



Source : Expertise terrain AID, 2024

Les secteurs d'implantation périphériques, souvent situés en entrée de ville, jouent un rôle important en termes d'image de la commune et d'identité paysagère. La qualité des équipements et des aménagements constitue également un facteur d'attractivité pour les entreprises. Ces espaces ont fait l'objet d'une analyse qualitative au regard de différents critères, de manière à identifier les bonnes et mauvaises pratiques et les marges de manœuvre en termes d'amélioration qualitative. Celle-ci fait apparaître des disparités selon les zones, avec des enjeux de requalification ou d'aménagement plus ou moins importants dans les domaines suivants :

- **La mixité des usages** : la majeure partie des zones d'activités de accueillent plusieurs types d'activités économiques pouvant générer des conflits d'usage. C'est notamment le cas, lorsque que la vocation commerciale est implantée à proximité d'entreprises industrielles : mixité de flux

routiers (véhicules particuliers / poids lourds), des problématiques de sécurité des accès des bâtiments (commerce accueillant du public / bâtiment sécurisé et protégé), nuisances générées.

- **Le traitement de l'espace public et l'insertion paysagère** (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation...) : certaines zones sont peu aménagées et peu sécurisées : pas de cheminements piétons accessibles, peu de trottoirs aménagés, une ambiance très routière.
- **La qualité du bâti** (formes, gabarits, façades...) : la qualité du bâti est hétérogène selon les zones. Certaines disposent de bâtis récents et attractifs (Saint-Eloy les Mines) alors que d'autres zones disposent de bâtis vieillissants (Pontaumur). C'est notamment le cas pour les zones d'activités les plus anciennes. Enfin, peu d'efforts sont effectués sur l'intégration paysagère du bâti ou sur des constructions respectant les normes environnementales et écologiques.
- **Le foncier disponible** : dans de rares cas certains anciens locaux commerciaux ou friches industrielles sont présents (Saint-Eloy les Mines). Souvent en mauvais état, ces friches ont un impact pour l'attractivité de la zone. En revanche, elles constituent du foncier économique disponible à mobiliser, sans représenter de la consommation foncière, fait très avantageux dans le cadre de la nécessité de la réduction de l'artificialisation des sols.

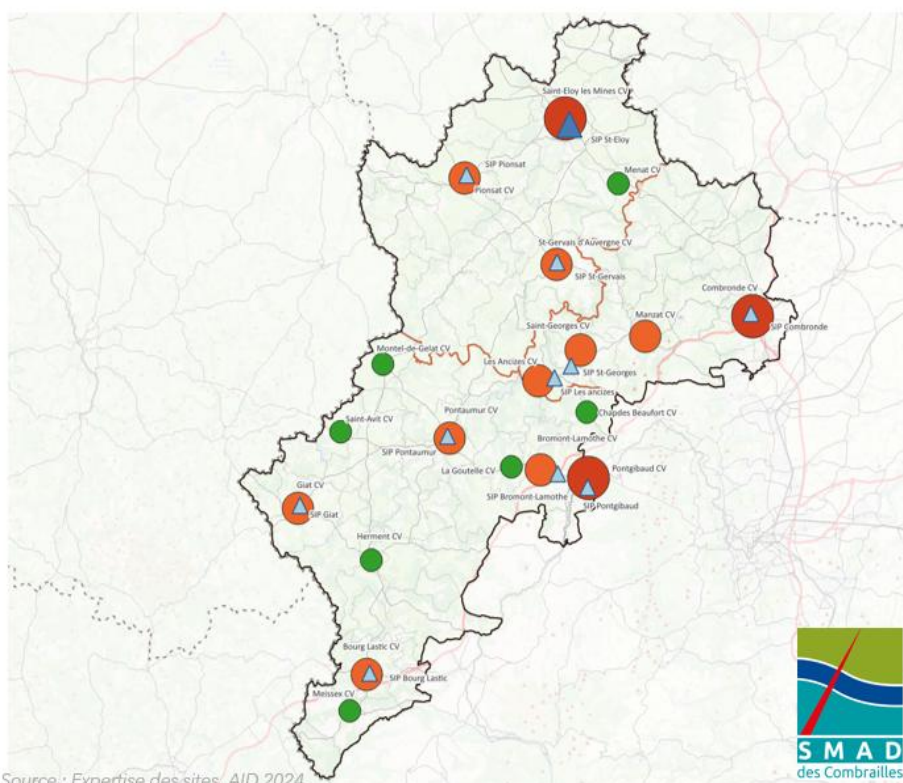
Une armature commerciale requestionnée**Proposition d'armature commerciale du territoire**

Au regard du nombre et du type d'activités présentes sur le territoire, l'armature commerciale de centralité suivante est proposée :

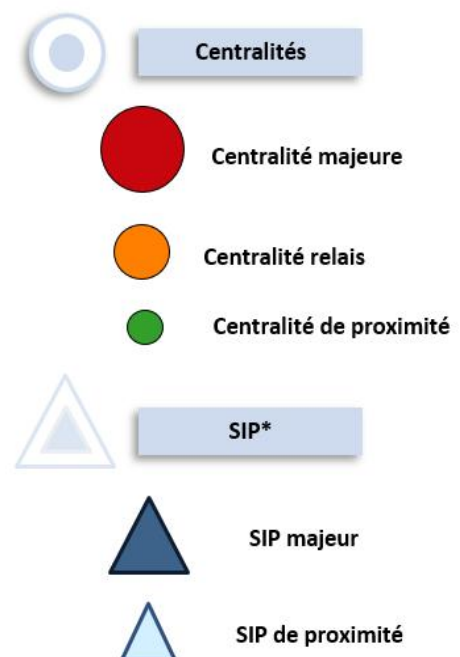
- **3 centralités majeures** (Saint-Eloy les Mines, Combronde, Pontgibaud) présentant une offre commerciale diversifiée, disposant de commerces alimentaires et d'une offre d'achats occasionnels (équipement de la personne, ou de la maison...). Ces polarités disposent d'au moins 20 commerces de détail et services en centralité
- **9 centralités relais** (Pionsat, Saint-Gervais d'Auvergne, Manzat, Saint-Georges, Les Ancizes-Comps, Pontaumur, Bromont-Lamothe, Giat, Bourg-Lastic), présentant au moins une offre alimentaire, et disposant de 9 à 20 commerces de détail et services en centralité
- **Des centralités de proximité** (les autres communes du territoire), disposant de moins de 9 commerces et services en centralité.

Par ailleurs, au regard de la surface et du type d'activités présentes sur le territoire, l'armature commerciale de périphérie suivante est proposée :

- **1 SIP majeur** : (Saint-Eloy les Mines), présentant une offre commerciale diversifiée, répondant à des fréquences d'achats multiples, et disposant de plus de 7 000m² de grandes surfaces commerciales
- **10 SIP de proximité** : (Pionsat, Saint-Gervais d'Auvergne, Combronde, Saint-Georges, Les Ancizes-Comps, Pontgibaud, Bromont-Lamothe, Pontaumur, Giat, Bourg Lastic) présentant au moins une grande surface alimentaire, et disposant de moins de 7 000m² de grandes surfaces commerciales



Source : Expertise des sites, AID 2024



*SIP : secteur d'implantation périphérique

En dehors des proximités autoroutières, un territoire peu stratégique pour les implantations logistiques d'envergure

Contexte réglementaire de la logistique commerciale dans les SCoT

La logistique est définie comme étant « l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité » (source : ASLOG). Elle assure qu'un produit sera livré pour le bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

L'activité logistique est considérée comme la fonction support de l'économie de production et de consommation.

La loi Climat et Résilience modifie le contenu du volet commerce du SCoT, en y intégrant de manière obligatoire le traitement des « équipements logistiques commerciaux », dans son nouveau DAACL (document d'aménagement artisanal commercial et logistique). La loi désigne par ce terme les entrepôts logistiques à destination de la **vente à distance**.

Par le biais des documents de planification, les pouvoirs publics ont donc matière à agir sur la thématique de la logistique commerciale, et à poser un cadre dans lequel celle-ci, au même titre que les autres activités économiques, a la possibilité de se développer de manière vertueuse sur le territoire. Le rôle du SCoT est de définir les règles et conditions d'implantation de cette activité, au regard des spécificités de son territoire, de la stratégie de développement tout en limitant la consommation foncière.

In fine, le document devra :

- Définir la localisation des nouvelles implantations de logistique commerciale, pour en optimiser l'activité et limiter ses nuisances
- Définir les formats et les conditions d'implantation des entrepôts sur le territoire

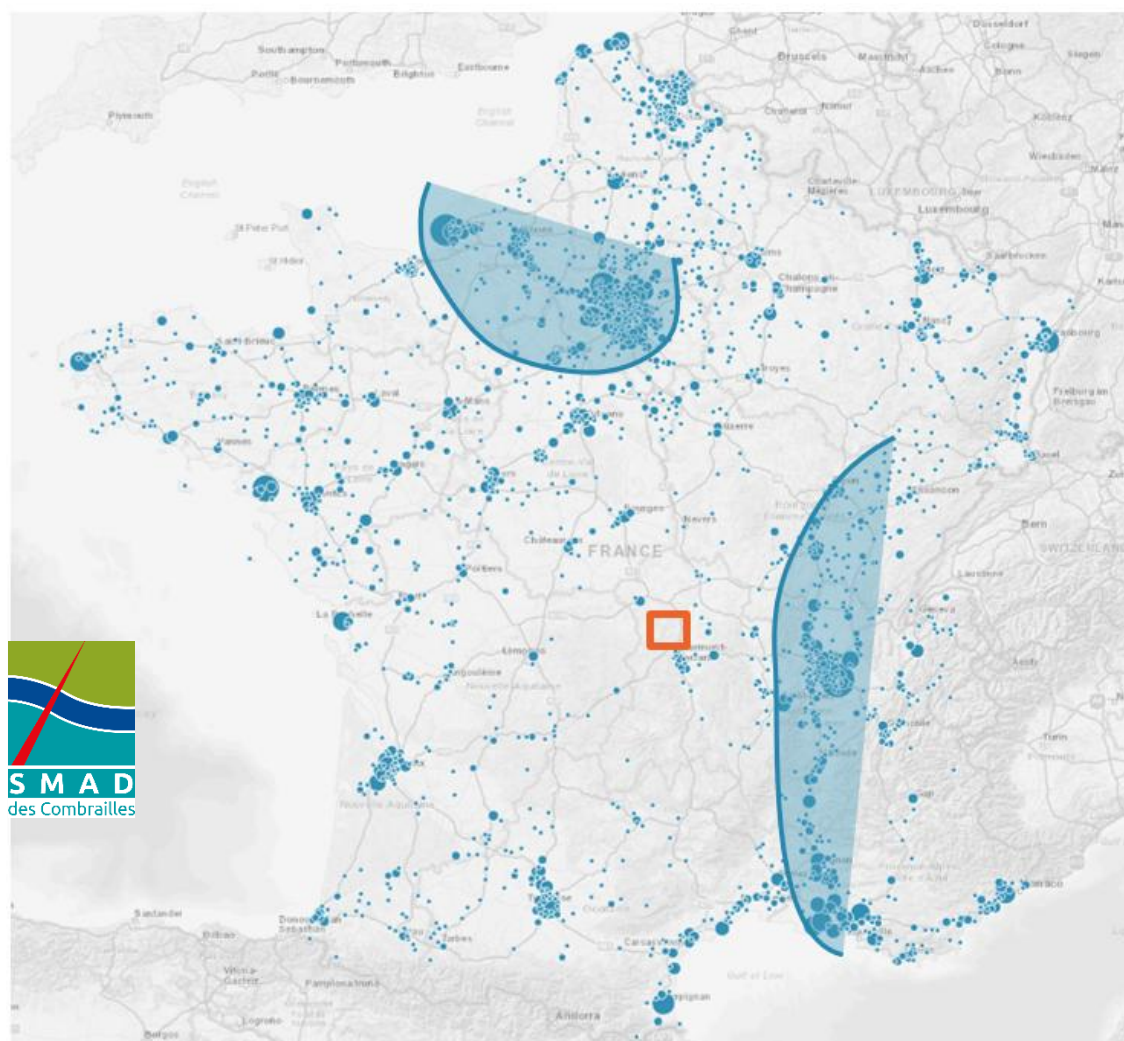
Les règles définies dans le SCoT doivent pouvoir se décliner dans les documents d'urbanisme locaux et les plans de déplacements urbains, dans une logique de compatibilité.

- Contexte réglementaire et enjeux
- La logistique sur le territoire

Article L141-6 du Code de l'Urbanisme :

*Pour les **équipements logistiques commerciaux**, le DAACL localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard **des besoins logistiques du territoire**, au regard **de la capacité des voiries**, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article [L. 141-3](#).*

Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;

Un territoire concerné par des enjeux logistiques de desserte locale
Localisation des établissements d'entreposage


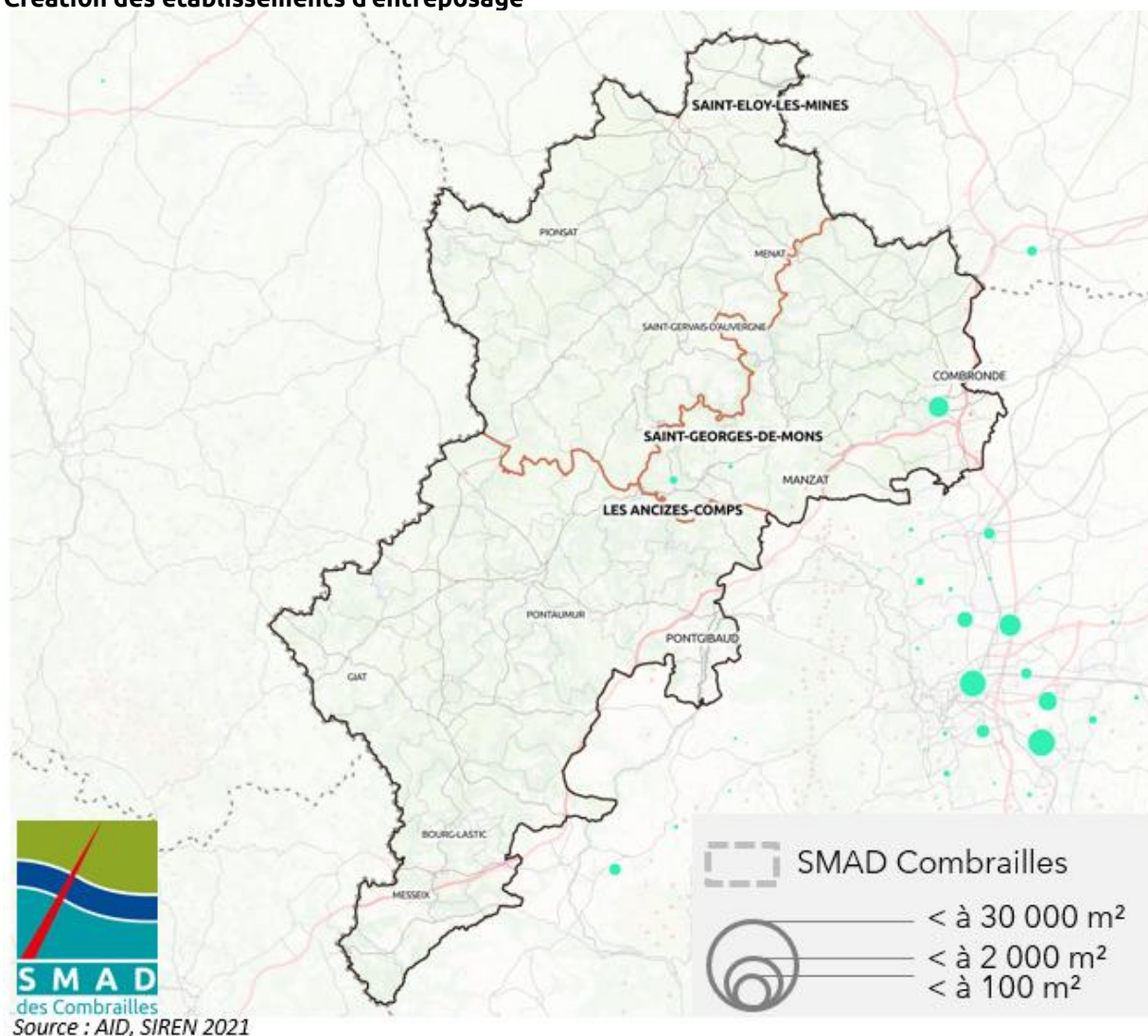
AID, SIREN 2021

Le territoire des Combrailles ne constitue pas un territoire stratégique pour la logistique nationale en raison de plusieurs facteurs structurels. L'activité logistique repose avant tout sur la desserte d'un bassin de consommation dense, un réseau d'implantations industrielles significatives, et l'accès aux principales portes d'entrée du territoire national, comme les ports et aéroports internationaux. De plus, les grands axes autoroutiers jouent un rôle clé dans l'organisation des flux logistiques.

À l'échelle nationale, les principaux pôles logistiques se concentrent dans des régions telles que la vallée du Rhône (axe Dijon-Marseille), les régions Île-de-France et Hauts-de-France, ainsi que l'axe Le Havre-Paris, qui bénéficient de ces atouts stratégiques. Or, le territoire du SMAD des Combrailles, situé en marge de l'axe logistique majeur de la vallée du Rhône, ne dispose pas des caractéristiques nécessaires pour devenir un acteur clé de la logistique de grande envergure. Néanmoins, la présence sur le territoire de l'échangeur autoroutier A89/A71 et des diffuseurs associés, peuvent constituer des points d'appui au développement d'une logistique régionale, voire nationale.

Le territoire présente également des enjeux spécifiques de desserte locale. Ces enjeux consistent à répondre aux besoins endogènes des entreprises et commerces locaux, en garantissant une logistique adaptée et performante pour maintenir et renforcer le dynamisme économique local. Ainsi, une logistique centrée sur la desserte des acteurs économiques du territoire reste essentielle pour soutenir la vitalité des Combrailles tout en respectant son identité et ses spécificités.

Création des établissements d'entreposage



L'évolution de la logistique commerciale sur le territoire des Combrailles répond principalement aux besoins endogènes du territoire, notamment en matière de desserte des entreprises et commerces locaux. Cela reflète une approche centrée sur le soutien des activités économiques déjà implantées et sur le maintien d'un tissu économique local cohérent. Dans ce contexte, la logistique ne constitue pas un levier prioritaire pour un développement économique d'envergure, mais plutôt un outil au service de l'équilibre et de la viabilité économique du territoire.

Cependant, il est important de souligner que la commune de Combronde dispose d'une particularité notable, avec une zone logistique connectée directement à l'autoroute, par la présence de l'échangeur autoroutier A89/A71 desservant le bassin de vie Clermontois. Cette connexion stratégique confère à ce secteur des opportunités pour des activités liées à la grande distribution ou au transit régional.

Toutefois, le développement logistique sur le territoire des Combrailles vise à rester équilibré et cohérent avec les spécificités locales : si sur le secteur de Combronde la présence d'infrastructures autoroutières permet l'accueil d'équipements logistiques d'envergure, sur le reste du territoire, il convient de maintenir une approche plus mesurée de ce type d'offre. En effet il s'agit ici de préserver le tissu économique local (artisanal, industriel,...) et de prévenir tout déséquilibre en termes de flux qu'engendrerait une concentration disproportionnée d'entrepôts logistiques sur des infrastructures non adaptées aux besoins et aux capacités du territoire.

Donc, en cohérence avec les spécificités et les enjeux propres au territoire du SMAD des Combrailles, il apparaît légitime de limiter l'implantation de ces grandes infrastructures logistiques pour privilégier un modèle de développement harmonieux et durable.

Enjeux sur le commerce:

- Favoriser une répartition homogène des infrastructures commerciales et des services de proximité pour répondre aux besoins de la population
- Réduire autant que possible l'évasion commerciale en renforçant l'attractivité locale par une offre adaptée, et des synergies entre commerces de proximité et grandes surfaces
- Reconquérir les centralités : cibler la revitalisation des espaces urbains par des stratégies locales adaptées
- Assurer un maillage équilibré entre commerce de centralité et périphérie, en rationalisant le développement des zones commerciales périphériques

Focus sur des secteurs d'activité spécifique

L'industrie

Le secteur industriel est un acteur historique des Combrailles, l'industrie minière a historiquement permis le développement de Saint-Eloy-les-Mines (atteignant une population de plus de 7 000 habitants dans les années 1950) et des communes alentours (Montaigut, Youx, etc.). L'activité industrielle est aujourd'hui toujours très présente dans ce secteur du territoire, à l'image de l'usine Rockwool à Saint-Eloy-les-Mines qui est le principal employeur de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

De même, en raison de la ligne ferroviaire des Combrailles, aujourd'hui fermée, et de la production locale d'électricité (barrage des Fades), l'usine Aubert et Duval (métallurgie) s'est installée au début du XXème siècle à les Ancizes-Comps. Il représente toujours aujourd'hui le premier employeur de la ville et est un employeur majeur du territoire

Un écosystème de production s'est ouvert autour d'Aubert et Duval, avec UKAD, sa filiale de production de titane aéronautique mais aussi plus récemment avec l'ouverture d'Ecotitanium, premier site européen de recyclage des chutes de production. La filière aéronautique européenne tend donc à concentrer ses investissements pour une production locale et une filière complète sur le territoire, renforçant ainsi l'attractivité économique des Combrailles et créant des emplois.

Sur le territoire, d'autres sites de productions industriels sont présents, plusieurs à Les-Ancizes-Comps/St-Georges : Sunlux, A.M.T.A, etc. Mais aussi dans des communes plus petites comme la scierie Dubot et la scierie Faucher à Saint-Avit, l'usine EO2 Auvergne productrice de bois de chauffage à Saint-Germain-près-Herment.

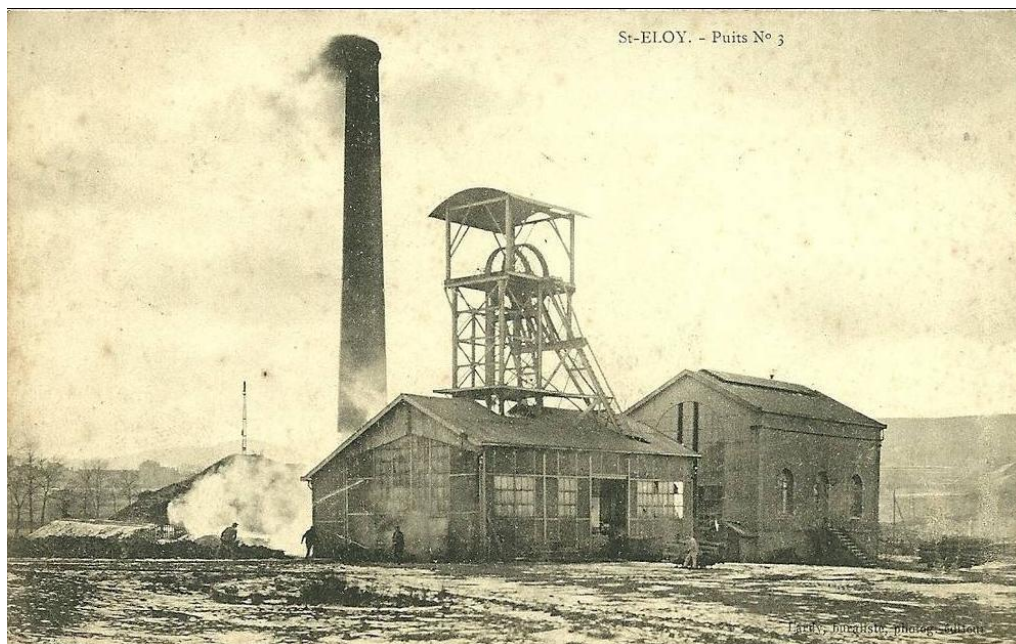
De même, une part des industries du territoire des Combrailles est de l'industrie d'extraction, comme les carrières de Blot-l'Eglise, de Montaigut et de Chapdes-Beaufort. A proximité immédiate du territoire, la mine de lithium d'Echassière (Allier) et les emplois indirects engendrés par la mise en place d'une filière industrielle de production dans l'Allier devrait créer des emplois pouvant bénéficier aux habitants des Combrailles.

Le tertiaire

Dans le **secteur tertiaire**, le territoire des Combrailles se caractérise par une part de travailleurs dans ce domaine bien **inférieure à la moyenne nationale : 57% contre 79,4%**.

Les communes qui ont une **part plus importante de travailleurs dans le tertiaire** se trouvent :

- **Autour des bourgs majeurs :**
 - o Moureuille (100%), Miremont (81,6%), Gouttières (72,2%), Saint-Priest-des-Champs (73,1%), etc ;
- **Dans les bourgs ruraux :**
 - o Saint-Gervais-d'Auvergne (77,1%), Pionsat (82,4%), Bourg-Lastic (80,2%) et Messeix (75,7%), Manzat (83%), Herment (85%), Menat (83,2%), etc ;
- Dans l'aire d'attraction de Riom/Clermont, **autour de Combronde :**
 - o Loubeyrat (84%), Beauregard-Vendon (93,3%), Prompsat (80%), etc.



Site minier historique à Saint-Eloy-les-Mines



Site industriel d'Albert et Duval les Ancizes

L'offre touristique

La force touristique du territoire repose sur ses richesses naturelles, bâties et culturelles. La stratégie de développement touristique 2023-2027, adoptée en 2023 par le SMAD des Combrailles entend valoriser ces ressources, et faire du territoire une « destination de pleine nature, connue et reconnue ». Cette stratégie s'appuie sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie, pour garantir la singularité et « l'authenticité du territoire », comme en témoigne le slogan touristique : *ici vous ne ferez rien ... Rien comme ailleurs.*

Cette richesse touristique n'est cependant pas répartie uniformément sur l'ensemble du territoire. En effet, une majorité des sites emblématiques est concentrée dans **la vallée de la Sioule et dans la CC Combrailles Sioule et Morge**, et tournée vers l'Est du département (notamment la chaîne des Puys). A contrario, le Sud et l'Ouest du territoire bénéficient d'un engouement touristique moins fort, avec des sites touristiques plus intimistes, qui semblent moins valorisés. Cela peut engendrer de grosses disparités en termes de retombées économiques, et donc en termes d'emplois, d'hébergements touristiques ou encore de développement de certains services.

Les Combrailles peuvent aussi s'appuyer sur la renommée des territoires voisins (principalement de la chaîne des Puys-faille de la Limagne ou le massif du Sancy), et entendent bien s'en servir pour développer leur attractivité touristique (« *voir les Volcans, vivre les Combrailles* »).

* le patrimoine naturel :

Force touristique du territoire, l'eau y est omniprésente. On trouve de nombreux plans d'eau, rivières et ruisseaux à truites et autres étangs aménagés, autant pour la pêche (étang de Chancelade ou de la Ramade), pour des activités nautiques (notamment le plan d'eau des Fades, pôle touristique majeur), que simplement pour la baignade (différents lacs/étangs à Saint-Eloy-les-Mines, Miremont, Bromont-Lamothe, Saint-Gervais-d'Auvergne, Savennes, ...). On retrouve aussi une forte valorisation des gorges de la Sioule, colonne vertébrale du territoire, avec une offre importante d'activités de pleine nature.

Est aussi visible l'héritage naturel des volcans, notamment avec le lac de cratère du Gour de Tazenat, volcan le plus au Nord de la Chaîne des Puy, ainsi que les nombreux belvédères qui offrent des vues sur le panorama des paysages et reliefs volcaniques environnants : méandre de Queuille, Saint-Pierre-le-Chastel, la roche de Sauterre, Puy de Moufle, Puy de Saint-Gulmier, ...

* le patrimoine bâti :

De nombreux sites (dont une grande partie est classée ou inscrite au titre des Monuments Historiques) sont valorisés, et visitables, permettant la transmission d'un passé riche :

- **des châteaux**, dont, entre-autre : le château-rocher de Saint-Rémy-de-Blot, le château de Chouvigny ou le château Dauphin à Pontgibaud. Une grande partie de ce patrimoine se situe dans le Nord-Est/Est du territoire ;
- un nombre important de **bâtis religieux**, dont : le Monastère Notre Dame de Bellaigue, l'Abbaye de Menat, la Chartreuse Port Sainte Marie (les Ancizes-Comps) ou encore la Collégiale Notre Dame d'Herment ;
- est aussi encore présent **un important patrimoine lié à la présence de l'eau** dans le territoire : les ponts et viaducs le long de la Sioule (pont de Menat et viaduc des Fades), mais aussi de nombreux moulins repartis dans différents endroits du territoire (Tralaignes, Charbonnières-les-Vieilles, Virley, Bourg-Lastic, ...).

Bien qu'assez fréquentées, **les thermes de Châteauneuf-les-Bains** ne semblent pas représenter un site touristique majeur. En effet, 80 % des curistes sont locaux, et ne sont donc pas une clientèle touristique supplémentaire. En revanche, les thermes permettent néanmoins une diversification de l'offre touristique, pouvant fidéliser les touristes sur plusieurs années.

** les circuits de randonnées et autres activités de pleine nature :*

De nombreux sentiers de randonnées (pédestres ou VTT) et circuits thématiques sont également présents, et permettent la découverte de ces sites bâtis et naturels. Ces circuits font l'objet d'une action dans la stratégie de développement touristique du SMAD afin de créer un inventaire commun, et développer un réseau de randonnées pédestres cohérent et harmonieux.

On peut noter notamment que le territoire est traversé par **4 sentiers de Grande Randonnée (GR)** :

- le GR4 et le GR89, qui traversent le territoire d'Est en Ouest au niveau de Pontaumur ;
- le GR300 et le GR441, qui sont eux plus périphériques, et qui traversent l'Est du territoire (au niveau de Combronde pour le premier, et au niveau de Pontgibaud pour le second).

Même si elles semblent peu fréquentées, il existe également des **boucles cyclo-touristiques et véloroutes départementales**, traversant plusieurs territoires (Dômes Sancy Artense, Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, ...) et permettant de découvrir les paysages de l'Est des Combrailles.

En parallèle de ces activités de randonnées, le territoire permet des activités de pleine nature et sportives variées, en particulier le Nord du territoire et la vallée de la Sioule :

- les voies ferrées fermées ces dernières années ont permis le déploiement de **deux vélorails** : le vélorail des Combrailles, entre Saint-Eloy-les-Mines et Lapeyrouse, ainsi que le vélorail des Fades entre les Ancizes-Comps et le viaduc des Fades (qui a attiré 300 000 touristes en 2024).

- on trouve aussi **plusieurs activités d'escalade ou de via ferrata** : le rocher Charlemagne à Blot-l'Eglise, ou le rocher d'escalade à La Chartreuse Port Sainte-Marie (aux Ancizes-Comps), ainsi que la via ferrata des Gorges de la Sioule, au Nord du territoire, au niveau du Pont de Menat.

m

Accueil sur le territoire et fréquentation touristique

La fréquentation touristique du territoire est en hausse ces dernières années, avec une moyenne annuelle de 276 834 nuitées entre 2019 et 2023. A savoir que les Combrailles représentent 7,7 % des nuitées du département du Puy-de-Dôme, pour 11 % du parc d'hébergements touristiques.

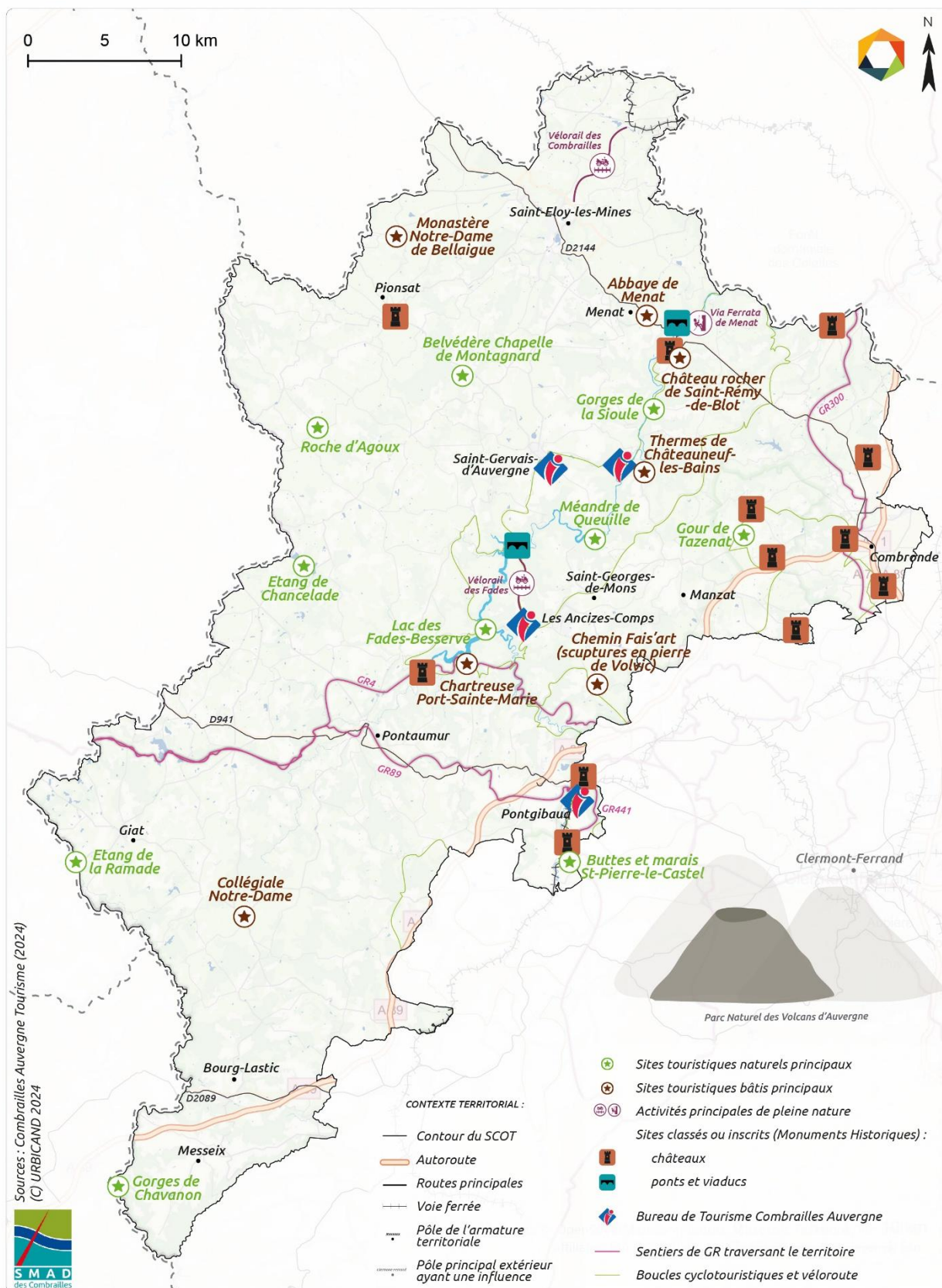
La population touristique est principalement des familles avec enfants et des couples, à 95 % française. 11,7 % de ces visiteurs sont des locaux, il est donc nécessaire que l'offre touristique soit aussi adaptée à eux.

Pour accueillir au mieux ces visiteurs, des antennes de l'Office de Tourisme des Combrailles sont réparties dans 4 pôles de la vallée de la Sioule : Pontgibaud, Les Ancizes-Comps, Saint-Gervais-d'Auvergne et Châteauneuf-les-Bains. A noter que les espaces France Services sont aussi un relais touristique important. Cela permet un accueil des touristes dans les portions du territoire où les bureaux touristiques sont peu présents. Par exemple, la CC Chavanon Combrailles et Volcans ne possède qu'une antenne de l'OT à Pontgibaud, mais 5 espaces France Services (Pontgibaud, Pontaumur, Bourg-Lastic, Giat et Herment).

La stratégie de développement touristique 2023-2027 prévoyait une actualisation du **Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)**, outil qui permet de penser l'accueil touristique de façon globale. L'objectif a notamment été de repenser le maillage des points d'accueil, puisque la répartition n'était pas homogène sur le territoire. De plus, les pratiques touristiques évoluant ces dernières années, la fréquentation des OT est en baisse. En effet, les touristes préparent davantage leurs séjours en amont, et n'ont plus forcément besoin de se rendre dans des bureaux touristiques une fois sur le territoire (on estime que moins de 10 % des visiteurs d'une destination se rendent dans les OT).

Le territoire travaille également sur la finalisation d'une nouvelle signalétique touristique commune à tout le territoire : « Combrailles Auvergne ».

Sites touristiques majeurs



Les hébergements touristiques

Les campings représentent plus de 50% de l'offre totale d'hébergements (en nombre), et les hôtels en représentent environ un tiers (INSEE, 2021). L'offre marchande est complétée par des hébergements collectifs (résidences de tourisme/hôtelières et villages-vacances) et des meublés de tourisme de type gîtes ou Airbnb. On trouve également une part importante de résidences secondaires, en majorité dans la CC du Pays de Saint-Eloy.

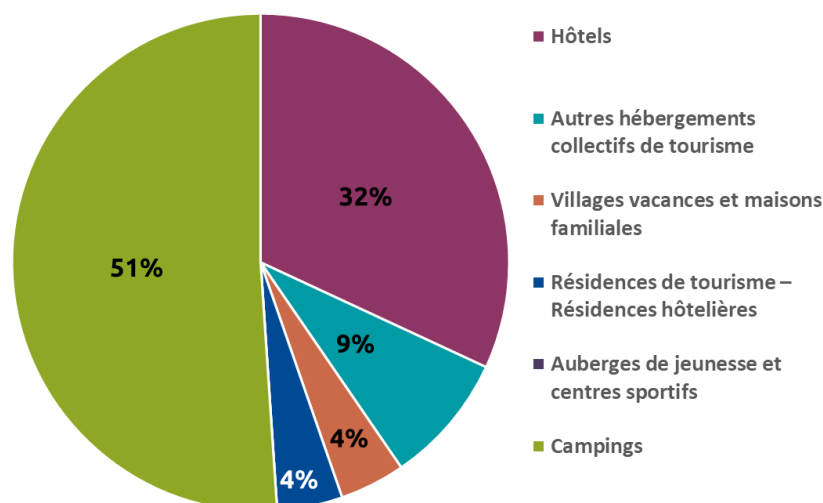
Si l'on se penche sur les capacités d'hébergements en termes de lits marchands, plus de 67 % sont liés aux campings ; 77 % si l'on ajoute les hébergements insolites et chambres d'hôtes (données METT, 2024). Les résidences secondaires, quant à elles, ont une capacité 6 fois supérieure à celles des lits marchands (plus de 24 500 lits contre un peu moins de 4 000).

La répartition est très hétérogène sur le territoire, avec une forte concentration des hébergements le long de la vallée de la Sioule. En effet, il y a peu d'hébergements touristiques dans le Sud du territoire et le Nord-Ouest. Malgré tout, on retrouve une forte proportion de résidences secondaires dans la CC du Pays de Saint-Eloy (offrant près de 10 000 lits à cette portion du territoire). L'offre d'hébergements marchands reste cohérente avec la répartition de l'offre touristique, tournée vers l'Est/le Nord-Est du territoire du SCOT.

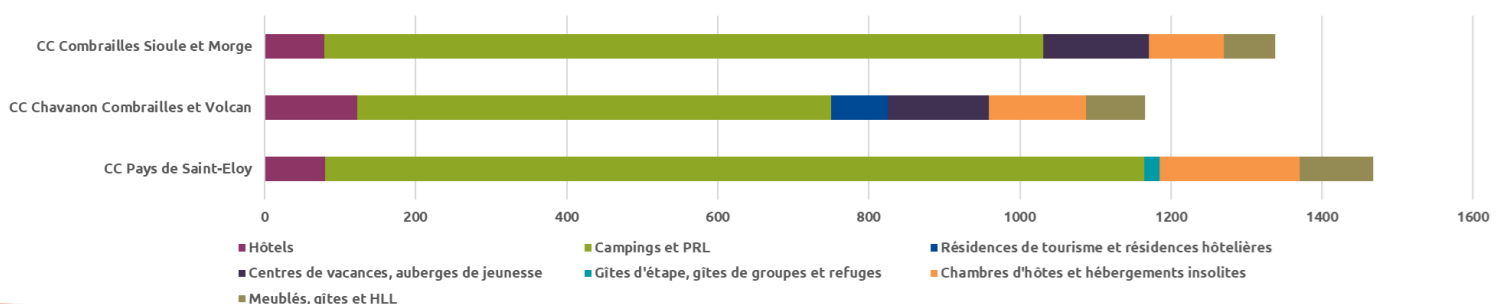
Les hôtels se trouvent principalement dans les polarités, ou du moins, dans leur proximité (Saint-Eloy-les Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Les-Ancizes-Comps, Pontgibaud, Pontaumur, Giat ou encore Bourg-Lastic) alors que le reste du territoire offre davantage d'hébergements types campings ou petits meublés. Miremont fait office d'exception, lié au lac des Fades-Besserve et ses aménagements. En effet, ce pôle touristique concentre environ **14 % de la capacité d'hébergements** totale du territoire. L'offre y est diversifiée (camping, hôtel, hébergements collectifs, village-vacances) mais vieillissante, avec des gros besoins de rénovation des hébergements collectifs, notamment en ce qui concerne le Village-Vacances du domaine de Confolant.

** les données de l'INSEE et les données METT sont différentes, ce qui explique les différences entre la carte et les graphiques en termes de chiffres/données.*

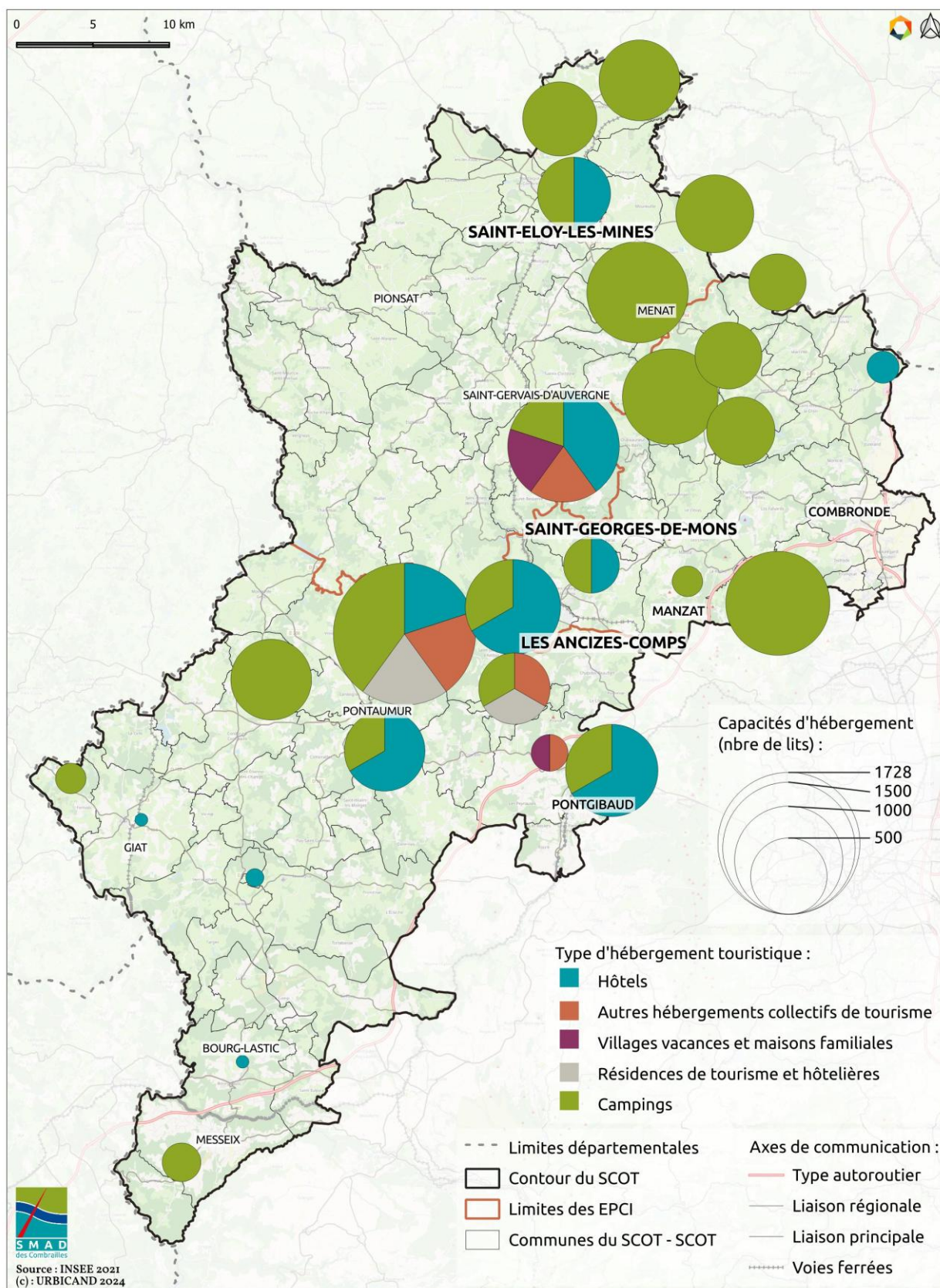
**Types d'hébergements touristiques (2021)
SCOT des Combrailles (INSEE)**



**Répartition des types d'hébergements marchands - SCOT des Combrailles
(données METT, nombres de lits)**



L'hébergement touristique - 2021



➤ **L'emploi touristique**

Le tourisme ne pèse que très peu dans l'ensemble de l'emploi local (moins de 3 % du total des emplois du SCoT – croisement des données INSEE et METT).

La répartition est, ici aussi, très inégale à l'échelle du territoire. A l'instar de la répartition des sites touristiques, c'est la CC Combrailles Sioule et Morge qui concentre plus de 60 % des emplois liés au tourisme (les deux autres EPCI en représentent respectivement chacun un peu moins de 20 %). Ces emplois sont, en majorité, liés aux restaurants/débites de boisson, et aux services de transports non urbains, bien moindres sur la CC du Pays de Saint-Eloy ou la CC Chavanon Combrailles et Volcans.

A titre d'exemple, sur la saison touristique 2023 (données AURA, apidae) :

- CC Combrailles Sioule et Morge : 239 emplois,
- CC du Pays de Saint-Eloy : 74 emplois,
- CC Chavanon Combrailles et Volcans : 72 emplois.

A retenir :

- Le secteur industriel dans les Combrailles reste très important aujourd'hui en termes d'emplois malgré une baisse continue depuis les années 1980.
- Le secteur tertiaire gagne en importance simultanément et représente aujourd'hui une part non négligeable de l'économie des Combrailles
- Le secteur agricole reste un employeur essentiel du territoire, stable et important par rapport aux moyennes du territoire Français.
- La stratégie touristique est basée sur des richesses naturelles (vallée de la Sioule et plus généralement hydrographie, paysages hérités du volcanisme), bâties (châteaux, ponts et viaducs) et culturelles.
- La fréquentation touristique est en hausse globale depuis 2019, avec une moyenne d'environ 276 800 visiteurs par an.
- Les hébergements touristiques manquent de diversité et d'une répartition homogène sur l'ensemble du territoire, et plus de la moitié d'entre eux sont des campings ou hébergements de plein air. Une partie de cet immobilier touristique mériterait d'être rénové.
- L'emploi touristique ne représente que 3 % de l'emploi du territoire, et se concentre en grande majorité dans la CC Combrailles Sioule et Morge.

Aménagement économique : l'offre foncière et immobilière du territoire

Locaux d'activités

Le territoire des Combrailles dispose et bénéficie d'un tissu économique historique important. En plus des sites et entreprises historiques **le territoire a su développer une offre économique importante avec près d'une cinquantaine de secteurs à vocation économique (49)** sur l'ensemble du territoire intercommunal (27 communes disposent d'au moins une zone d'activités).

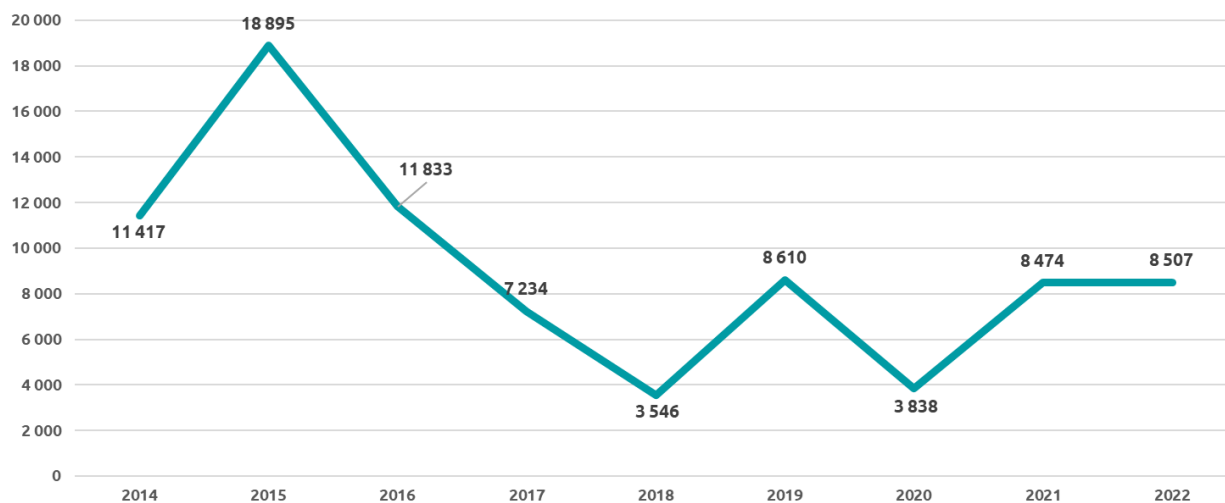
Ce développement a entraîné d'importants investissements pour créer et aménager les zones d'activités. **Entre 2014 et 2022, environ de 82 500 m² de locaux d'activité ont été construits sur le territoire**, soit en moyenne près de 9 200 m² de locaux neufs produits chaque année à l'échelle du SCoT.

On observe toutefois des écarts d'une année à l'autre et une tendance au ralentissement de cette dynamique de construction. En effet, le rythme de construction de locaux d'activité est passé d'environ 12 400 m²/an sur les 4 premières années d'observation (2014-2017) à un peu moins de 6 600 m²/an sur les 5 dernières années (2018-2022), soit une **réduction de près de moitié (-47%) du rythme de construction**.

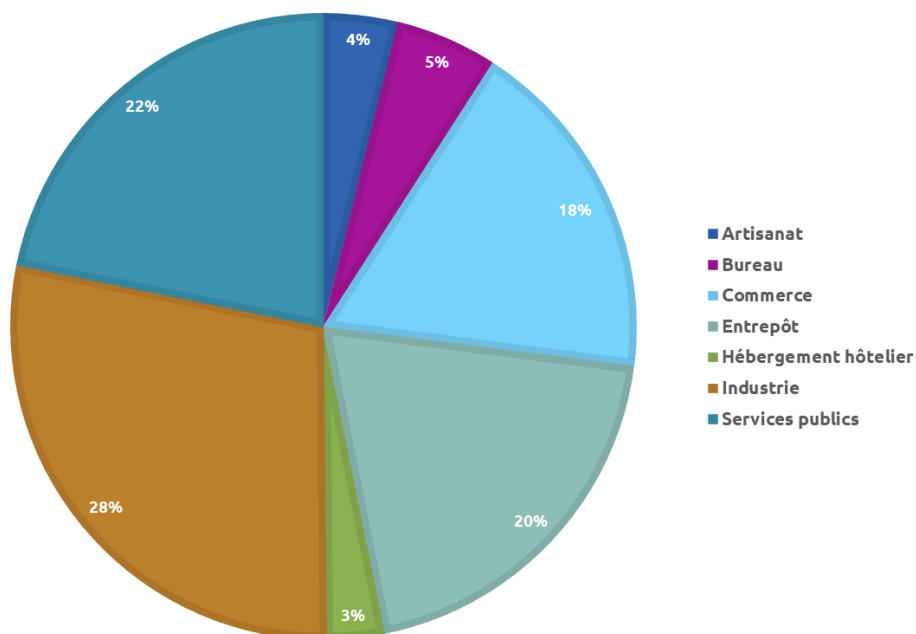
Du point de vue de la typologie des activités implantées entre 2014 et 2022, **un peu plus d'un quart des surfaces économiques créées l'ont été dans le secteur de l'industrie**. Ceci confirme le caractère industriel du territoire. Les services publics, les entrepôts et les commerces représentent également une part non négligeable (environ 1/5^{ème} chacun) des surfaces de locaux construits.

Lorsqu'on ajoute les surfaces de locaux à destination agricole, le bilan total s'élève à près de 265 000 m² construits entre 2014 et 2022. En effet, avec près de 183 000 m² construits sur cette période, l'agriculture représente près de 7 m² de locaux construits sur 10 (69%). Au regard de cet indicateur, l'activité agricole paraît donc primordiale dans la dynamique économique du territoire.

Surfaces totales (m²) des locaux d'activité construits entre 2014 et 2022
SCOT des Combrailles (SIT@DEL)



LOCAUX D'ACTIVITÉ CONSTRUITS ENTRE 2014 ET 2022
(% DES SURFACES TOTALES)
SCOT DES COMBRAILLES (SIT@DEL)



A une échelle plus fine, il est possible de constater des disparité tant en terme de dynamique de construction que de typologies des surfaces construites.

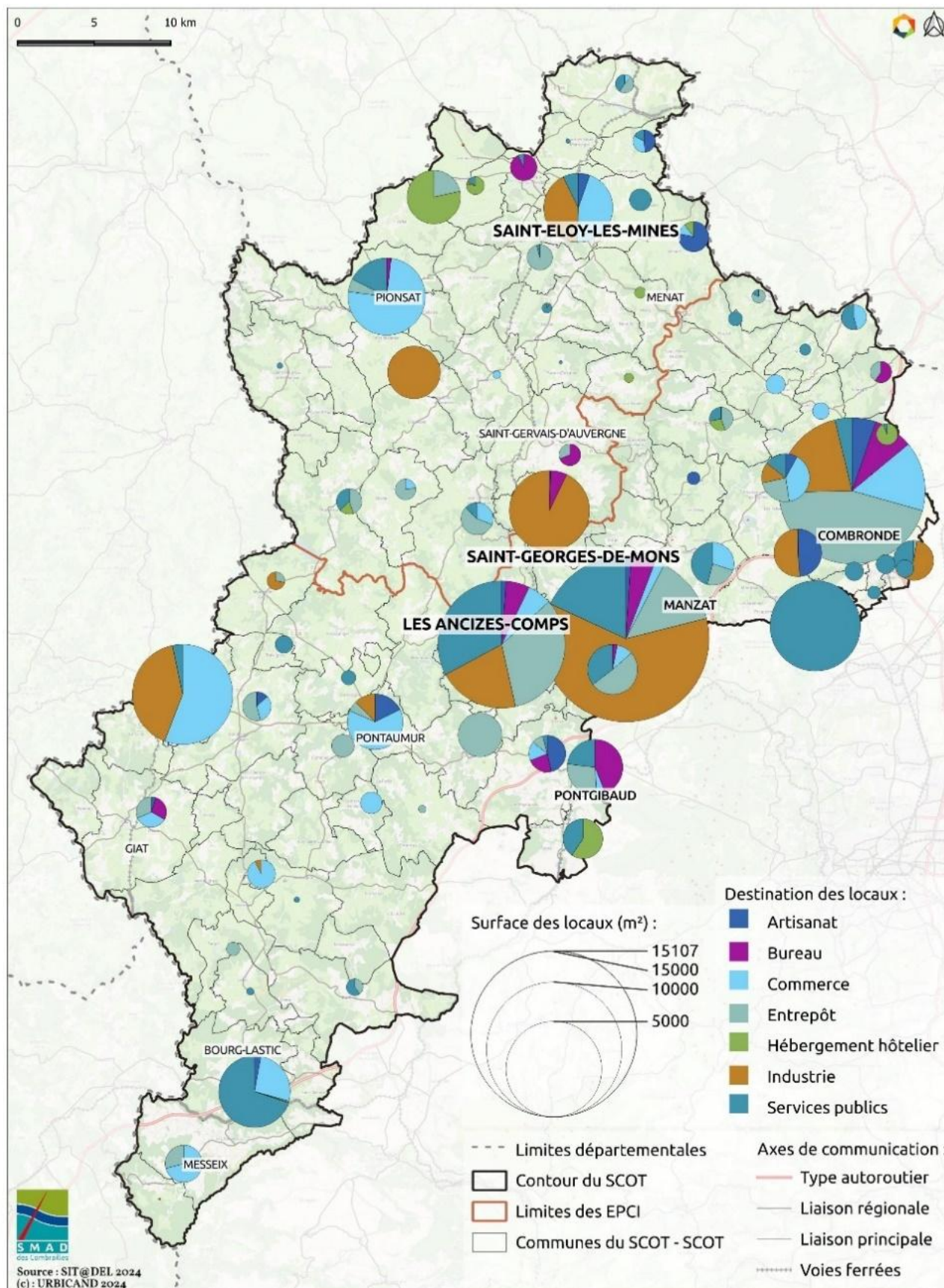
Tout d'abord, **les pôles de l'armature territoriale du SCoT approuvé en 2010, concentrent une nette majorité (61%) des surfaces de locaux construits**, ce qui représente environ 50 250 m². Par ailleurs, les pôles principaux des Ancizes-Comps et de Saint-Eloy-les-Mines affiche une relative diversité des typologies construites.

Toutefois, certaines communes qui ne sont pas identifiées comme des pôles par le SCoT ont accueilli des surfaces d'activités importantes. C'est le cas des communes de Saint-Avit, de Loubeyrat ou de Queuille par exemple. Ces communes qui disposent de zones d'activités importantes sur leur territoire communal profite d'une situation géographique favorable avec la proximité de pôle (Les Ancizes et Saint-Georges pour Queuille) ou d'infrastructures (l'autoroute A89 à Loubeyrat).

Entre les 3 communautés de communes, la répartition de ces surfaces construites est assez hétérogène avec **la CC Combrailles Sioule et Morge qui concentre 61% des surfaces construites** (50 500 m² construits entre 2014 et 2022) alors que c'est la CC du Pays de Saint-Eloy qui a le moins construit (12 720 m² seulement, 15% des surfaces construites).

La contexte local influence également le type de locaux construits (voir carte ci-contre). **L'industrie semble prédominante au niveau et à proximité (Queuille) du pôle majeur des Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons**. A noter également que **les surfaces d'entrepôts ont été particulièrement développées sur la CC Combrailles Sioule et Morge et dans les communes situées à proximité des autoroutes A71 et A89**. Ceci souligne l'influence de l'activité logistique à proximité de ces infrastructures. Enfin, les activités artisanales et de services publics apparaissent plus dispersées et souvent dans des zones à plus faible densité.

La dynamique économique du territoire profite de la structuration industrielle du territoire ainsi que de la proximité des autoroutes et de l'agglomération Clermontoise. Cette dynamique reste toutefois localisée sur certains bourgs et sur le secteur de la CC Combrailles Sioule et Morge.

Typologie des locaux d'activité commencés (hors agricole) entre 2011 et 2022


Dynamiques foncières et capacités des zones d'activités économiques

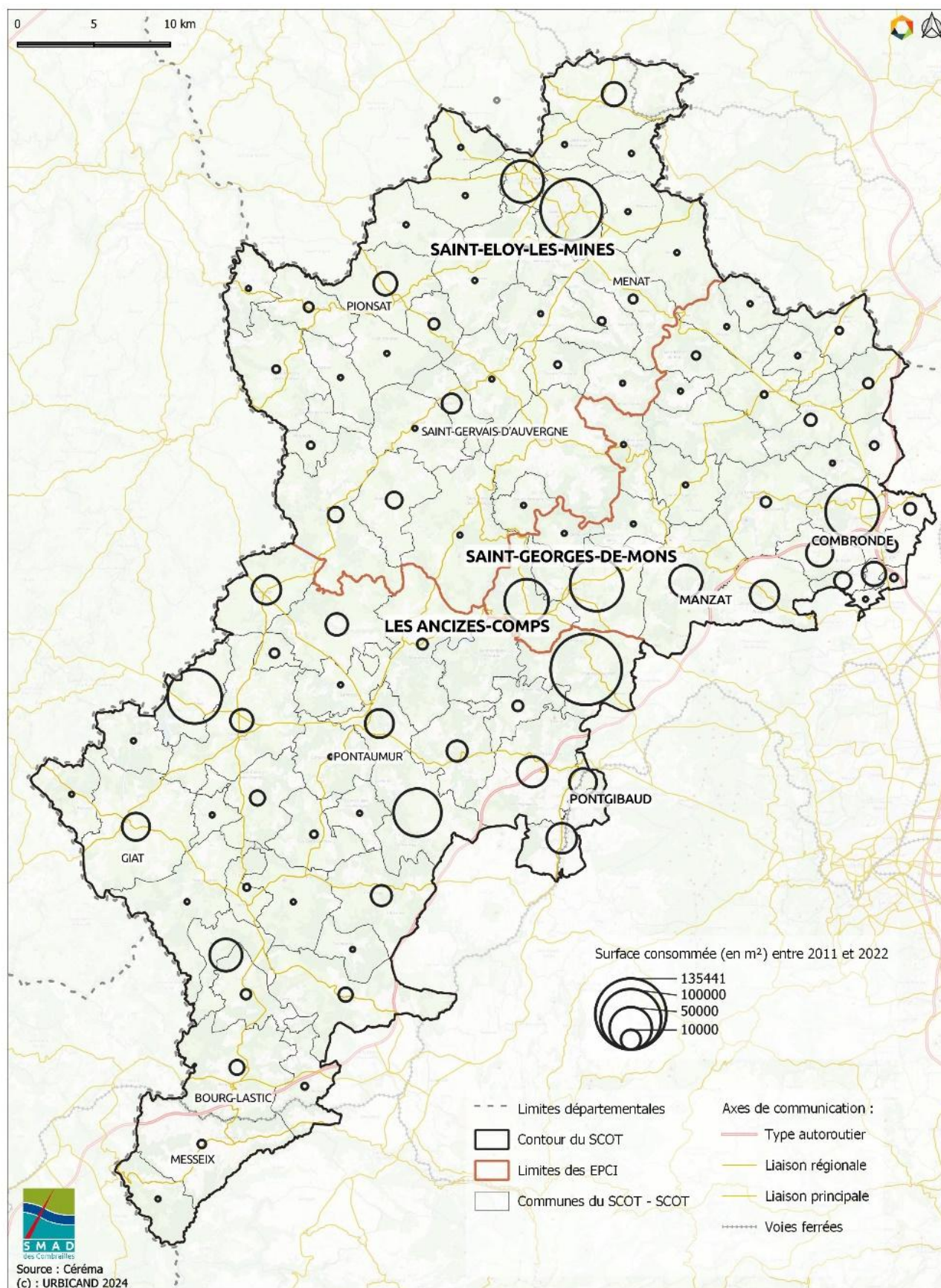
Les dynamiques foncières passées font état d'après les données du portail national de l'artificialisation des sols d'une consommation de **96,6 ha pour l'activité économique entre 2011 et 2020 et de 107,2 ha entre 2011 et 2022.**

Près de la moitié de cette consommation foncière économique (49,5%, soit près de 53,5 ha) concerne le territoire de la CC Chavanon Combrailles et Volcans. Cette consommation de foncier à vocation d'activités est très dispersée avec 10 communes (sur 36) ayant au moins consommé 2 ha. Par ailleurs, les communes les plus consommatrices se trouvent être des communes qui ne sont pas désignées comme des pôles par le SCoT : Chapdes-Beaufort (13 ha) Saint-Avit (8ha), et Cisternes-la-Forêt (7 ha). Surtout cela souligne au regard des dynamiques économiques détaillées précédemment, une décorrélation entre la consommation foncière d'un territoire et l'accueil d'emplois ou d'entreprises.

La CC de Combrailles Sioule et Morge a également consommé près d'un tiers du foncier à vocation économique (32 ha), notamment dans les pôles (Les Ancizes-Comps, Saint-George-de-Mons, Combronde, Manzat...) mais également dans des communes à proximité de axes autoroutiers (Loubeyrat, Teilhède).

La CC du Pays de Saint-Eloy a connu une consommation foncière plus modeste : 22 ha entre 2011 et 2022.

Consommation foncière des locaux d'activités 2011/2022



Capacités foncières des zones d'activité économiques (ZAE)

Sur les 49 ZAE que compte le territoire, **plus de la moitié sont situées dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans** (27) ; le reste étant partagé de façon équivalente entre la CC Combrailles Sioule et Morge (10) et CC du Pays de Saint-Eloy (12).

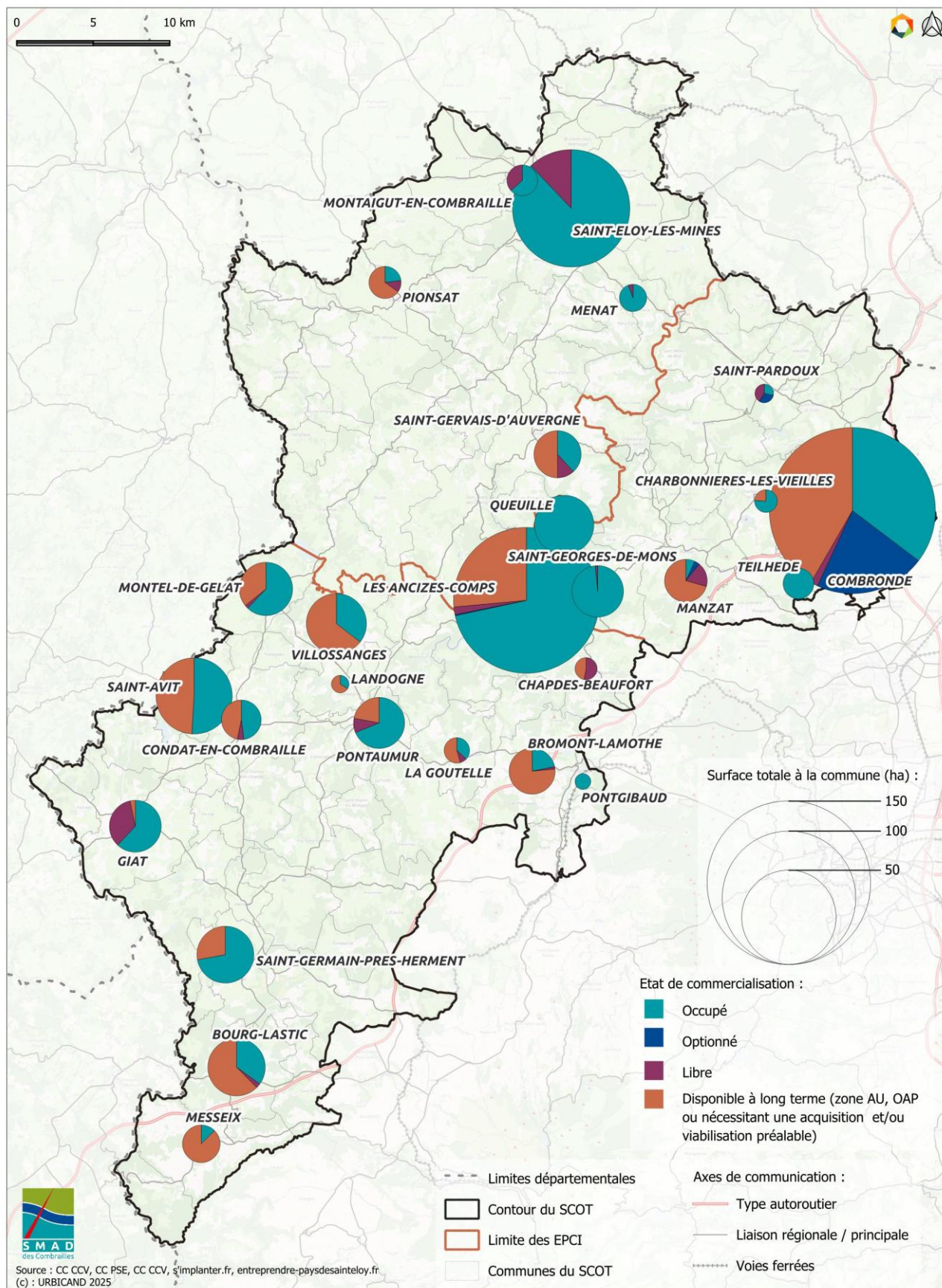
L'organisation spatiale du territoire influe fortement sur la répartition des ZAE. En effet, elles sont réparties dans les pôles structurants du territoire, ainsi que le long des axes routiers. On peut noter l'exemple des deux zones de Combronde, qui bénéficient de l'attractivité de l'autoroute et du bipôle Riom/Clermont-Ferrand ; ou encore la départementale D941, entre Aubusson et Clermont-Ferrand, qui concentre près d'une moitié des ZAE de la CC Chavanon Combrailles et Volcans (12 sur les 27).

En termes de surfaces liées à ces zones d'activités, **la CC Combrailles Sioule et Morge représente près de 54 % des surfaces totales du territoire** (près de 330 ha tout confondu, contre un peu plus de 100 ha pour la CC du Pays de Saint-Eloy et un peu moins de 175 ha pour la CC Chavanon Combrailles et Volcans. Comme évoqué précédemment, cela est lié aux deux zones de Combronde, qui représentent à elles seules près de 190 ha.

Enfin, concernant les estimations de **disponibilités foncières** (espaces libres et ceux disponibles à long terme), **elles représentent près de 224 ha, soit un pourcentage non négligeable des surfaces totales des ZAE** (environ 37 %). Là encore, on retrouve des disparités selon les EPCI. En effet, la CC du Pays de Saint-Eloy est celle qui possède le moins de surfaces libres ou disponibles à long terme (environ 23 ha estimés, représentant 20 % des surfaces économiques de l'EPCI), contre 111 ha estimés pour la CC Combrailles Sioule et Morge (environ 48 % du total) ou 90 ha estimés pour la CC Chavanon Combrailles et Volcans (environ 52 %). Cependant, une grande partie de ces zones ne sont pas encore viabilisées ou nécessiteraient une modification des documents d'urbanisme actuels.

A savoir que l'on trouve trois zones identifiées comme « en projet », une à Saint-Avit, une à Montel-de-Gelat et la dernière aux Ancizes-Comps.

Etat de commercialisation des Zones d'Activités Economiques



EPCI	Commune	Nom de la zone	Surface occupée (ha)	Surface optionnée (ha)	Surface libre (ha)	Surface disponible à long terme (zone AU, OAP ou nécessitant une acquisition et/ou viabilisation préalable) (ha)
CC Chavanon Combrailles et Volcans	BOURG-LASTIC	ZA Plaine de Gimard	2,1		0,5	5,6
		ZA Tinet Battut	2,3			2,8
		ZA entrée Ouest	1,2			1,9
		ZA le Pachet de la Besse	0,8			1,3
	BROMONT-LAMOTHE	ZA de Bromont	2,6		0,2	9,1
	CHAPDES-BEAUFORT	ZA Beaufort			1,5	1,3
	CONDAT-EN-COMBRAILLE	ZA de Condat	4,2		0,5	4,1
	GIAT	ZA Route de la Celle la Georgy	1,5		1,9	
		ZA du Prieur	4,8		2,5	0,5
		ZA le Moulin de Saint-Avit	2,1		0,6	
		ZA les Anciennes Scieries	0,9		0,3	
	LA GOUTELLE	ZA de La Goutelle	1,3		0,3	2,0
	LANDOGNE	ZA de Landogne	0,6			1,1
	MESSEIX	ZA la Biscomtee	1,0			6,9
	MONTEL-DE-GELAT	ZA Saby	8,8		0,3	3,1
		ZA en projet	1,1			2,6
	PONTAUMUR	ZA Basastes du centre	0,8		0,5	
		ZA Montglandier	6,2		0,2	3,2
		ZA du Rond-Point	0,5		0,2	
		ZA la Saunade	2,6		0,4	
PONTGIBAUD	ZA la Cheire	1,4				
SAINT-AVIT	ZA Dubot	14,8			5,0	
	ZA La Goutte	1,8			2,3	
	ZA en projet				8,6	
SAINT-GERMAIN-PRES-HERMEN	ZA Chadeau	13,1			5,1	
VILLOSSANGES	ZA La Croix Tiotoux	4,6			13,1	
	ZA Tartières	2,6				
CC Combrailles Sioule et Morge	CHARBONNIERE-LES-VIEILLES	ZA des Gannes	2,2			0,7
	COMBRONDE	Parc de l'Aize	30,1	31,6		62,4
		Zone de la Varenne	24,5	1,8	2,2	2,0
	LES ANCIZES-COMPS	Projet ZI les Ancizes				16,2
		ZA Plaine du Champ	85,4	0,3	2,0	15,3
	MANZAT	Parc d'activités des Volcans	0,7	0,4	1,9	7,2
	QUEUILLE	ZAC de Queuille	19,7			
	SAINT-GEORGES-DE-MONS	ZI de St-Georges de Mons	14,6		0,2	
SAINT-PARDOUX	ZA les Plaines	0,5	0,6	0,8		
TEILHEDE	ZA du Champ Saint-Pierre	5,3				
CC du Pays de Saint-Eloy	MENAT	ZAE du Pont Blairaud	2,2		0,2	
	MENAT	Zone de la Boule	1,8			
	MONTAIGUT	ZA de Socamont	2,8			
		ZA de la Prade	0,5		1,9	
	PIONSAT	ZAE des Fayes	1,3		0,7	3,8
	SAINT-ELOY-LES-MINES	ZAE des Nigennes	0,5		0,9	
		ZA du Puits V	24,4		2,0	
		ZAE de Lachaud	0,3		2,8	
		ZI Rockwool	42,2			
		Zone SNCF			3,5	
SAINT-GERVAIS-D'Auvergne	Zone la Boule	0,5				
	ZAE des Vergnettes	4,8		1,5	6,2	
SCOT des Combrailles			348,2	34,7	30,5	193,4

** A noter que cette analyse s'appuie sur des sources de données assez hétérogènes selon les communautés de communes. Un travail de photo-interprétation a été effectué afin d'homogénéiser la donnée globale, mais les chiffres obtenus restent des estimations et sont à valider de manière plus fine par les services techniques compétents. Les résultats obtenus dans le tableau sont donc provisoires.*

Potentiel de reconquête de friches

Le territoire compte quelques sites industriels en friche qui reflètent en partie le riche passé industriel et économique du territoire des Combrailles. Le retraitement de sites industriels délaissés représente également une question importante, avec quelques friches recensées :

- Ancienne usine du ravin de la FAYE à Menat, d'une superficie d'environ 5,9 ha :



Sources : Cartofriches ; CEREMA

- Le site du SICTOM DES COMBRAILLES à Saint-Eloy-lès-Mines d'une superficie d'environ 8,8 ha. Il s'agit d'une friche d'équipement public :



Sources : Cartofriches ; CEREMA

A retenir :

- Une offre en foncier économique relativement répartie voire plutôt « diluée » sur le territoire avec beaucoup de petites zones d'activités notamment dans le CC Chavanon Combrailles et Volcans.
- Des dynamiques constructives et de consommation foncière qui ralentissent avec toutefois des disparités territoriales fortes au sein de ces dynamiques globales : gradient d'Est-Ouest de proximité avec l'agglomération de Clermont et les infrastructures autoroutières.
- Des capacités foncières encore importantes en particulier dans la CC CSM (notamment sur les zones de Combronde).
- Une majorité de disponibilités foncières qu'il reste à viabiliser ou qui sont mobilisables à long terme.

Enjeux de l'économie :

- S'appuyer sur la structure économique diversifiée du territoire (alliant industrie, agriculture, tourisme et nouvelles activités), pour à la fois :
 - *Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire face aux pôles urbains environnants et limiter l'influence voire la dépendance économique du territoire aux pôles urbains voisins ;*
 - *Adapter les ambitions et rendre possible des développements différents mais complémentaires de l'ensemble des secteurs du territoire en fonction de leurs atouts propres.*
- Renforcer le rôle économique des polarités du territoire et leur rayonnement sur le tissu économique local, en s'appuyant sur leurs atouts économiques et leurs activités existantes
- Mettre en place une stratégie d'accueil d'entreprises s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux (forêt, agriculture et industrie)
- Être exigeant sur l'attractivité économique générée par les autoroutes A71 et A89 pour assurer un développement d'activités profitable aux forces vives (habitants, entreprises et collectivités) du territoire (choix des types d'activités à implanter)
- Développer et moderniser l'offre touristique (itinéraire de découverte, mise en valeur de la vallée de la Sioule)